



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

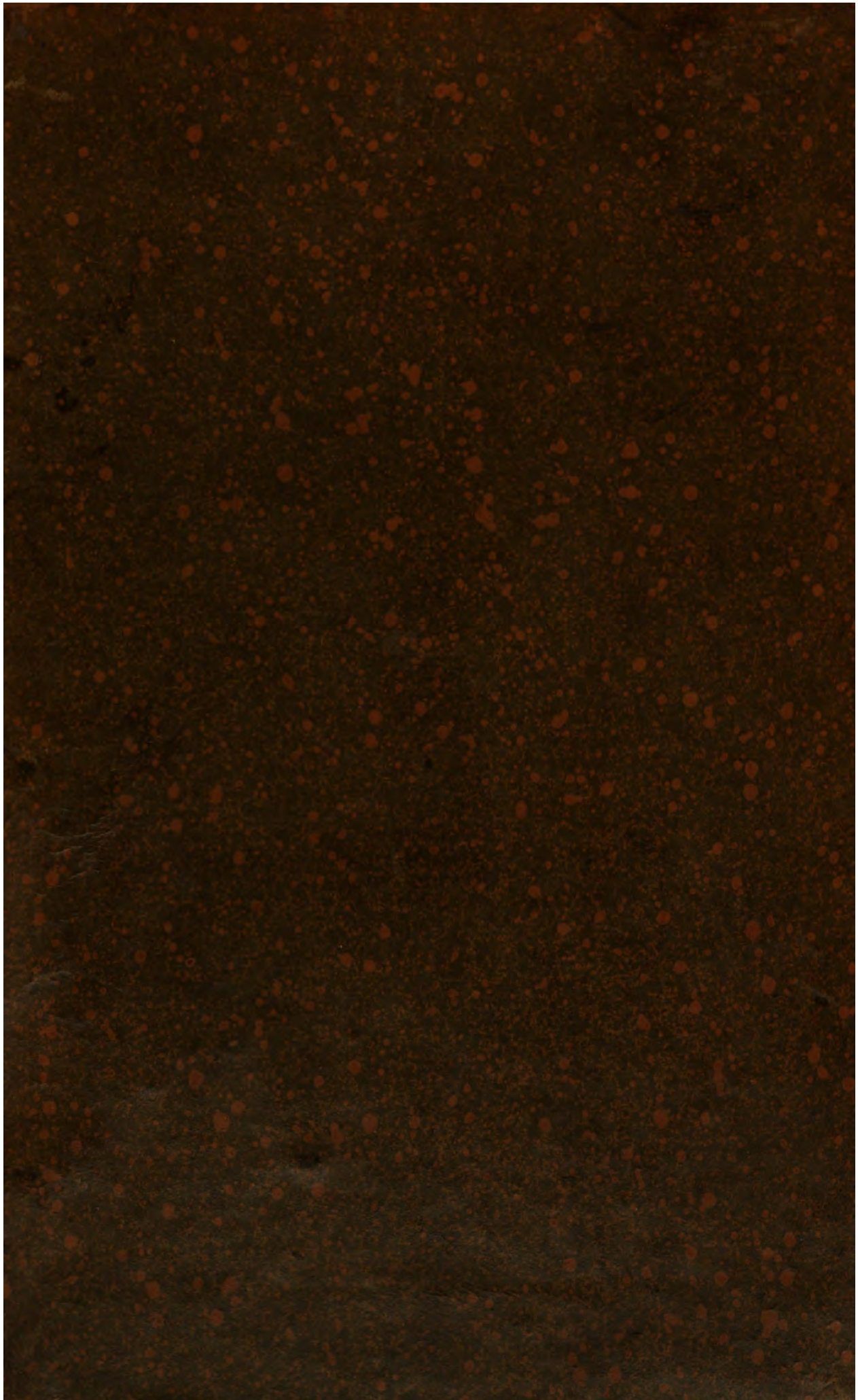
This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

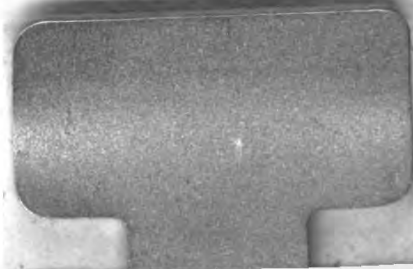
<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>

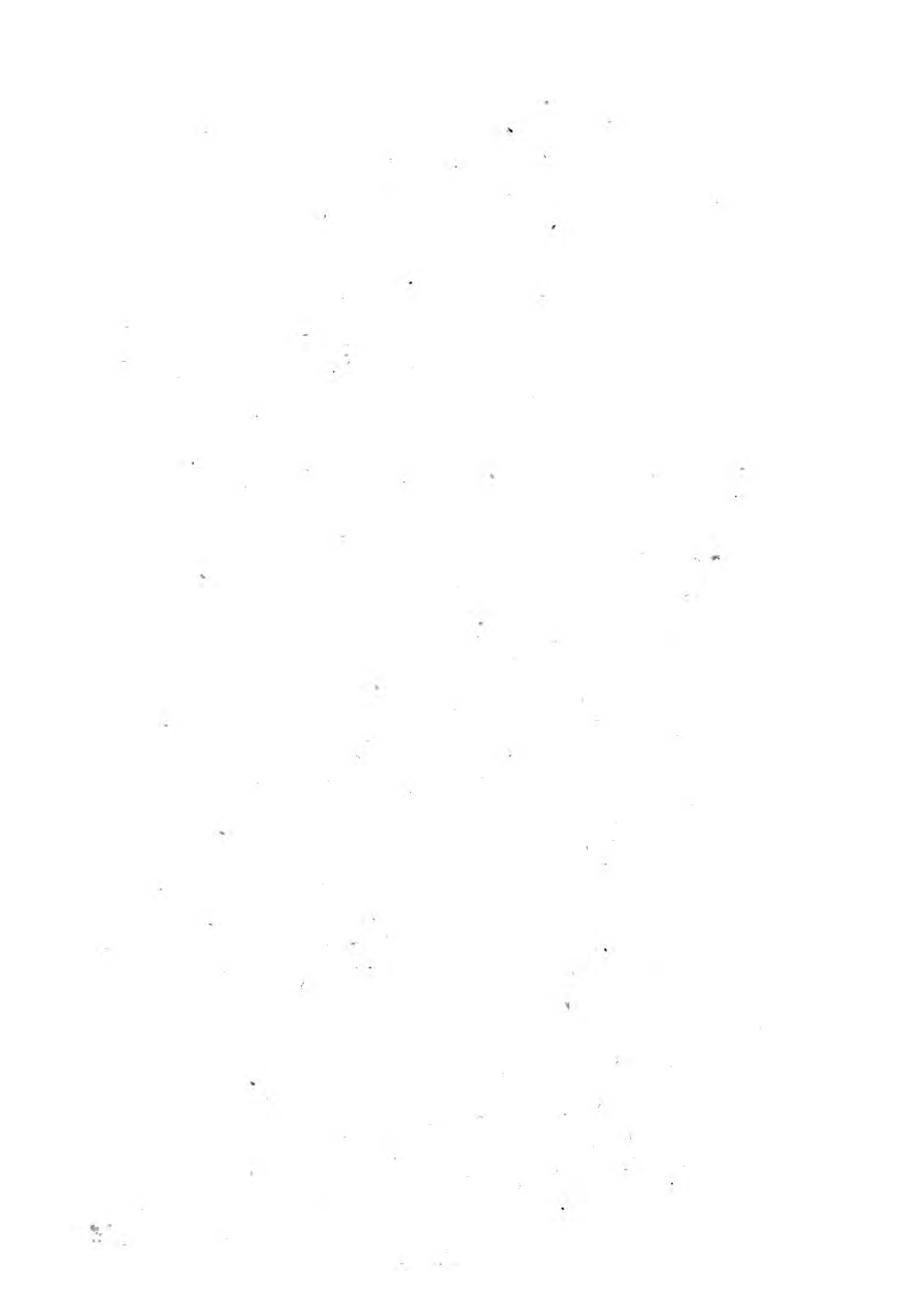


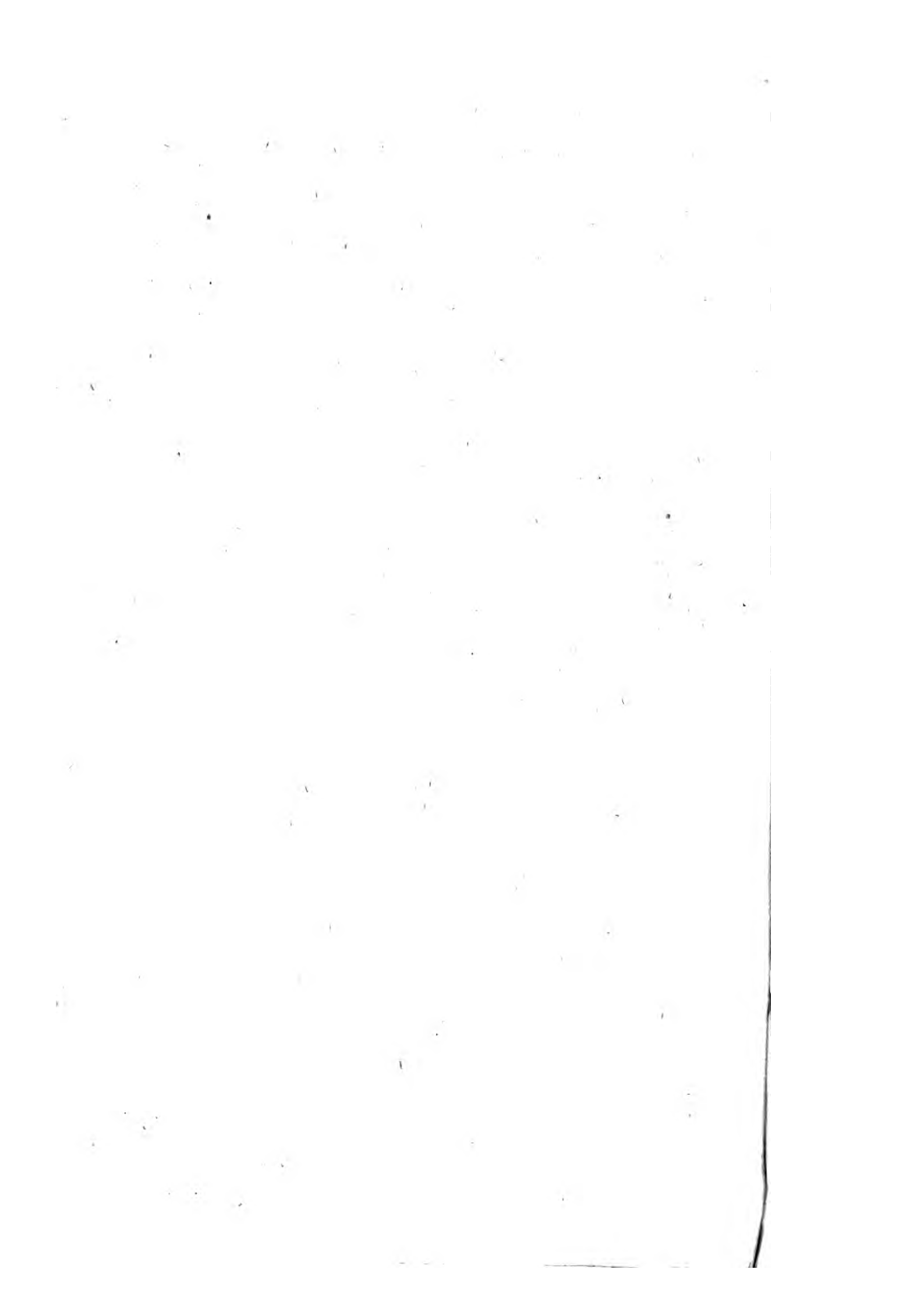
This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



Catalogued







Handwritten text, possibly a signature or date, located in the upper center of the page.

A horizontal line or signature at the bottom center of the page.

BS. 8:
A 186.

COLLECTION
UNIVERSELLE

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS,

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME XXVI.

CONTENANT *la fin des Mémoires de Messire
BLAISE DE MONTLUC, Maréchal de
France; & ceux de Messire GASPARD DE
SAULX, Seigneur de Tavannes, Maréchal
de France, Amiral des Mers du Levant,
Gouverneur de Provence, Conseiller du Roi,
Capitaine de cent hommes d'armes, commen-
çant en 1522, & finissant en 1573.*

XVI^e SIÈCLE.

IL paroît régulièrement chaque mois un Vo-
lume de cette Collection.

Le prix de la Souscription pour 12 Volumes,
à Paris , est de 48 l. Les Souscripteurs de
Province payeront de plus 7 l. 4 s. , à cause
des frais de poste.

Il faut s'adresser à M. CUCHET , Libraire ,
rue & Hôtel Serpente , à Paris ; & avoir soin
d'affranchir le port de l'argent & des lettres.



COLLECTION

UNIVERSELLE

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME XXVI.

A LONDRES,

Et se trouve à PARIS

RUE ET HÔTEL SERPENTE.

1787.



M É M O I R E S

DE MESSIRE

BLAISE DE MONTLUC,
MARÉCHAL DE FRANCE.

SUITE DU LIVRE SEPTIÈME,

Commençant en 1569, & finissant en 1576.

[1569.]

PAR tout le discours de ma vie jusques ici, vous avez peu juger si le Roi avoit occasion de me maltraiter, veu que je n'ai espargné ma propre vie, qui est ce que nous devons avoir de plus cher en ce monde après l'honneur, & non-seulement la mienne, mais celle de mes enfans. De quatre que j'ai eu, j'en ai veu mourir les trois au combat pour son service, le quatriesme reste encore qui est le Chevalier. Et combien que je l'aye destiné à l'Eglise & à l'Evesché de Condom, si est-ce que je lui ai tousjours commandé de faire paroistre qu'il porte le nom de Montluc, & qu'il a eu cet honneur d'avoir esté nommé Chevalier par le feu Roi Henry mon bon maistre, qui l'envoya à Malte, où il a

Tome XXVI.

A

fait son apprentissage aux armes sous le Chevalier Romegas. Le Seigneur Grand Maître m'écrivit que soudain après son arrivée, il l'avoit fait mettre à l'épreuve, pour sçavoir s'il estoit de ma race. Il s'est trouvé au siège que le Grand-Seigneur a mis devant (a) Malte, qui a esté le plus beau qui soit advenu depuis que l'artillerie a esté fondue. Ne vous désespérez pas pour cela, vous qui faites service au Roi, car cela ne vient pas de lui. Vous serez peut-estre plus heureux, & n'aurez pas tant d'ennemis que moi, qui pour n'avoir voulu estre créature de personne, n'ai pas eu de patron, & d'ailleurs ai parlé peut-estre trop librement, & dit ce qui me sembloit. Il fait mauvais dire la vérité, & je ne sçeus jamais mentir. Si ne veux-je pas être si meschant que je ne me confesse très-redevable aux Rois mes Maîtres, des biens & honneurs qu'ils m'ont fait, car d'un pauvre Gentilhomme, ils m'ont élevé aux premières charges de ce Royaume. Mais aussi puis-je dire que je l'ai gagné au prix de mon sang. Or ayant recouvré un peu de santé, j'écrivis au Roi une lettre (a), laquelle j'ai voulu insérer en ce lieu.

(a) Les Turcs levèrent le siège de Malte en 1565.

(b) Cette lettre, ne contenant qu'une récapitulation

Voilà quelle fut ma lettre, sur laquelle ces MM. qui gouvernoient lors tout à la Cour, eurent plus de peine à philosopher, que je n'avois eu à la dicter. Elle fut imprimée à mon desceu, & veüe par tout. Mes amis, & ceux qui sçavoient le devoir que j'avois fait à la conservation de la Guyenne, estoient autant ou plus offensez que moi; & veux bien qu'on sçache que lors & depuis, si j'eusse eu le cœur aussi desloyal qu'avoient ceux-là qui me représentoient après les premiers troubles pour Espagnol, à la Roine, que j'avois encore assez de moyen & de crédit pour faire beaucoup de mal; mais je ne suis ni ne serai jamais que bon François, & serviteur de la Couronne. Aussi sçavois-je bien que tout cela ne venoit pas du Roi, qui ne m'essoigna jamais de sa bonne grace. Mais un jeune Prince qui est enveloppé parmi tant d'affaires, est bien empesché de contenter tout le monde: joint que plusieurs qui ne me pouvoient faire mal que de langue, possédoient fort non pas Sa Majesté

des principaux évènements de la vie de Montluc, nous avons cru devoir la renvoyer dans la classe des Observations: ceux qui voudront la lire, la trouveront n^o. 1.

qui n'aima jamais les Huguenots , quelque mine qu'il fist , mais son conseil.

O que les Rois & les Princes doivent bien songer à ne faire souffrir une honte à celui qui a tousjours porté la fidélité qu'il doit à leur service , & qui a du cœur. A tel , peut-estre le fera-t-on qui mettra leurs affaires en mauvais estat , comme depuis cinquante ans nous en avons veu de beaux exemples au dommage du Roi de France , comme j'ai dit ci - dessus lorsque j'ai parlé des traverses & charitez qu'on a presté à de grands Capitaines. Combien en y a-t-il qui eussent non-seulement quitté tout , mais peut-estre fait pis ? Car celui qui fait son devoir , & se void indignement traité , sent cela jusques au cœur. J'ai oui dire que le Roi François ou Louis , je ne sçai lequel c'est , demandant un jour à un Gentilhomme qui estoit Gascon comme je suis : *Quelle chose est ce qui le pourroit distraire de son service. Rien , Sire ,* respondit l'autre , *si ce n'est un dépit. Aussi dit-on que pour dépit on se feroit Turc. Tout cela pourtant ne me sçauroit faire ni Espagnol ni Huguenot. J'ai trop aimé mon honneur , je me veux ensevelir avec ceste belle robe blanche , sans mettre une vilaine tache au nom de Montluc. Et tout homme qui ai-*

nera le sien en doit faire de mesme. Si son maistre, si son Roi ne se veut servir de lui, il peut demeurer chez soi, & considerer les autres. S'il a de la valeur, la fortune qui l'aura rabaisé, le relevera : car elle n'est pas toujours en colere. Combien de grands Seigneurs & grands Capitaines avons-nous veu qui estoient chez eux à faire leurs jardins, lesquels le Roi estoit contraint de rappeler à son service, estant marri de les avoir éloignez.

J'en ai veu prou de mon temps du costé de l'Empereur qui ont tourné leurs robes, & quelques-uns bien légèrement, & sans grande occasion, mais ils ne se sont pas fort remontez pour cela : & estant parmi nous, ils estoient regardez de mauvais œil. Je crois que nos ennemis en faisoient de mesme. On aime bien leur marchandise, mais non pas le marchand. Quand ce brave Prince Charles de Bourbon fut contraint de prendre le parti de l'Empereur, & se donner au diable, puisque Dieu ne le vouloit (car certes il y fut forcé & contraint) nous entendions dire que les Espagnols mesmes le regardoient de travers. Et le pauvre Prince après nous avoir fait beaucoup de mal, y perdit la vie. Après qu'il fut tué à Rome, on dispuoit qui en

estoit plus aise, ou le Pape, ou le Roi, ou l'Empereur : le premier, parce qu'il le tenoit assiegé, le Roi pour se voir délivré d'un grand ennemi, & l'Empereur pour estre deschargé d'un Prince banni & nécessaire, qu'il portoit sur ses espauls, ne l'ayant enrichi que de promesses & non d'autre chose. Ces despits vont trop avant : les miens ne me firent, ni ne me feront jamais faire chose contre mon devoir & mon honneur. Si j'estois jeune, & qu'on se voulust servir de moi, la terre est assez grande, je chercherois fortune ailleurs : mais non pas aux despens de mon Prince, & de mon honneur. Le Roi ayant reçu ma lettre m'envoya plusieurs belles paroles, pour responce, car cela ne leur couste rien. L'issue monstrera si le pays sera mieux gouverné, & Sa Majesté mieux servie : & si ceux qui sont venus après moi, encore qu'ils soient & grands Seigneurs & grands Capitaines ont mieux fait, & feront ci-après.

Or pour retourner de là où j'estois sorti, ma femme me vint prendre à Marfiac, & me fit porter dans sa lictiere jusques à Cassaigne près Condom, là où la colique pour me rafraichir me tint trois semaines, & me cuida emporter. M. de Valence mon frere ne m'abandonna jamais, jusques à ce qu'il me vid

hors de danger de mort. Plusieurs Seigneurs Catholiques & Huguenots aussi me visiterent. Avant que le Capitaine Montaut fust arrivé à la Cour, la Reine despescha M. de Beaumont Mareschal des logis de M. le Prince de Nayarre, par lequel elle me mandoit que si j'estois dedans les terres de ladite Dame, que je misse mes gens en garnison. Voyez quels changemens soudains. Je lui demandai *si nous avions la paix* : il me respondit *que non, mais qu'on espéroit bien-tost de l'avoir. Pourquoi donc veut le Roi, dis-je qu'on mette en garnison l'armée, le pays n'est-il pas assez ruiné & destruit : que si je fais cela quand la paix viendra, & qu'il faudra donner congé aux gens de pied & de cheval, il n'y en aura pas un qui ne pille son hoste pour sa dernière main, voyant qu'il se faut retirer sans argent. Et puisqu'ils se retirent aux garnisons, je les ferai du tout retirer en leurs maisons.* Je priaï M. de Valence de faire escrire la lettre & la signer, parce que je n'eusse sçeu, à M. de Gondrin, afin qu'il licentiaist tant les gens de pied que de cheval, & que tout le monde fust dans quatre jours retiré chez soi, ce qui fut fait. M. de Beaumont mesme porta la lettre à M. de Gondrin. Cinq semaines après, la Reine me manda que je fisse du tout retirer l'armée.

En ufant comme je fis, j'espargnai plus de cinq cens mille francs au peuple, comme le pays tesmoignera. J'avois confervé les che-tifs quatre mille francs que j'avois eu du Roi, fans qu'il en eust esté touché que cent escus pour bailler au Capitaine Montaut pour le voyage de la Cour. Et voilà comment j'ai déro-bé ses finances, & comme j'ai pillé le peuple. Ceux qui favorisent les Huguenots près de Sa Majesté n'ont garde de faillir de me charger de calomnies.

Mais je veux qu'on sçache, & veux inférer dans ce livre, que pendant tant d'années, que j'ai commandé, & aux grandes charges que j'ai eu, je n'ai peu acquerir pour vingt mille francs de bien : & si on dit que j'ai pillé trois cens mille escus. *Je voudrois qu'il fust vrai, pourvu que ce fust sur les Huguenots nos ennemis.* Dieu soit loué de tout. Ces calomniateurs n'auront pas cet avantage de me faire baiffer la teste, car je la porterai haute, comme un homme de bien. Les Trésoriers & Receveurs font en vie : que le Roi s'en informe, qu'il voye leurs comptes, & s'il se trouve un seul liard tourné à mon profit, si Sa Majesté ne me fait faire mon procez, elle ne fera pas bien. Il ne faut pas s'estonner s'il est mal servi comme l'on dit qu'il est, veu

qu'il n'en fait aucun exemple. Il faut donc qu'il s'en prenne à lui-mesme , & non à ceux qui le font. Et quant aux impositions & exactions sur le peuple pour m'enrichir , encore en doit faire le Roi plus grande punition , car il y a plus de pitié au peuple qu'au Roi , car si Sa Majesté n'en a point , elle en sçait bien faire trouver à son peuple. Ce sont les privileges de nos Rois depuis qu'ils se mirent hors de page , comme on disoit du Roi Louis onzième. Et par-là je conclus (a) que le Roi doit faire plus grande punition de ceux qui escorchent son peuple que non pas s'ils desrobent l'argent de son espargne propre. Les Commissaires ont fait rendre compte à toute maniere de gens qui ont levé deniers , qu'ils regardent s'ils me trouveront en leurs papiers : & s'il est rien entré en ma bourse. Je confesse que j'ai donné des biens des Huguenots qui faisoient mine de demeurer en leur maison , mais ils estoient pis que les autres. Il n'estoit pas raisonnable qu'ils fussent traitez plus doucement que les pauvres Catholiques qui estoient mangez jusques aux os. Si je n'eusse fait cela , la Noblesse se dépitait , & le soldat se fust revolté ; car ou il n'y a rien à gagner que des coups , volontiers il n'y va

(a) Dans les deux cas c'est également voler.

pas. Et cependant on eust dit que je m'entendois avec les Huguenots , & n'eusse trouvé personne qui m'eust voulu suivre. J'eusse mieux aimé mourir , qu'acquérir telle réputation. Si les Officiers du Roi les eussent faisis , il s'en fust tiré un million de francs : mais ce n'estoit qu'intelligence entre les uns & les autres. J'en ai eu ma part , mais ç'a esté de bonne (a) guerre , de ceux qui favorisoient & portoient des vivres & marchandises aux ennemis. Encore croi-je que tout cela ne se monte à trois mille escus. Pleust à Dieu que tout les Chefs de la France fussent allé aussi rondement au service du Roi & du public que moi , & qu'ils eussent désiré avoir la paix par la force. Il n'y a homme en ce Royaume , qui s'osast dire Huguenot. Mais je laisse ces propos fascheux.

Peu de temps après , la paix fut (b) publiée fort avantageuse pour nos ennemis. Nous les avons battus & rebattus : mais ce nonobstant ils avoient si bon crédit au Conseil du Roi , que les Estdits estoient tousjours à leur avantage. Nous gagnions par les armes : mais ils gaignoient par ces diables d'escritures. Ha pauvre Prince , que vous estes mal servi

(a) Cette bonne guerre étoit une vraie dévastation.

(b) La paix fut publiée à Paris le 11 Août 1570.

que vous estes mal conseillé ! si vous n'y prenez garde , vostre Royaume s'en va le plus miserable qui fust jamais , au lieu qu'il souloit d'estre le plus florissant. Encore que du temps de vostre ayeul & pere , il eust esté assailli de diverses guerres , dans lesquels je les ai tousjours fidelement servis , si est-ce qu'on voyoit toutes choses aller par ordre , & les charges n'estre prophanées. Je laisse le tort que vous vous faites de faire ces beaux Edits , & donner tant d'avantage à vos ennemis. Je laisse le désordre de vostre justice & de vos finances , & veux seulement , avec vostre permission , dire quelque chose qui concerne la charge des armes ; car si je m'enfonçois plus avant sur ce qui a causé la ruine de vostre Royaume , je parlerois trop , & non pas des petits.

Je sçai bien , Sire , que Vostre Majesté ne me fera pas cet honneur de vouloir entendre la lecture de mon livre : vous avez d'autres occupations , & le temps trop cher , pour l'employer à lire la vie d'un soldat : mais peut - estre quelqu'un qui l'aura leu , vous entretenant , en pourra faire quelque récit à vostre Majesté. Cela est cause que j'ai prins la hardiesse de vous faire ce petit discours , lequel je vous supplie vouloir ouir , d'autant

qu'en icelui consistent les causes des malheurs que j'ai veu arriver en vostre Royaume, depuis cinquante-deux ans (a), que j'ai commencé à porter les armes, regnant vostre grand pere le Roi François, durant le regne duquel commença une coustume, qui me semble n'estre bonne pour vostre estat. Vostre Majesté la pourra changer ; ce qui pourra apporter un grand bien à vostre Royaume pour l'exercice des armes. Un jeune Prince comme vous, & bien né, le plus grand & premier de la Chrestienté, doit tousjours apprendre des vieux Capitaines. Vous estes naturellement martial, & avez le cœur généreux : voilà pourquoi vous ne trouverez mauvais d'ouïr le discours d'un vieux gend'arme, vostre subject & serviteur. Il me souvient que vous preniez plaisir de m'entretenir seul, lorsque vous fistes le voyage de Bayonne (b) : & vis bien que vos discours excédoient la portée de vostre aage : de forte que

(a) Voilà une étrange contradiction avec ce qu'on a lu dans la première page de ses Mémoires : il y annonce « qu'il s'est retiré chez lui âgé de 75 ans, & qu'il a porté les armes pendant 50 ans ». Ce sont sans doute de sa part des défauts de mémoire, ou une faute d'impression.

(b) En 1565.

Poserois dire que si on vous eust laissé faire, tout fust mieux allé : car quand vous n'auriez fait autre chose que vous montrer & faire voir à vostre peuple que vous estiez en personne en vos armées, au moins quelquefois vous eussiez gagné le cœur de plusieurs, & estonné les autres. Et sans doute eussiez esté mieux servi, je dis depuis que l'age vous l'a peu permettre. Je croi que c'est une des plus grandes fautes qu'on vous aye fait faire (car vous n'estes pas cause d'avoir esté si renfermé) lorsque vos armées marchaient. Le peuple de vostre Royaume est bon, & se réjouit de voir son Roi, de sorte que plusieurs eussent esté plus sages, mesme en nostre Guyenne. Mais je viens à mon discours.

Sire, quand Vostre Majesté baille un office de Président ou Conseiller; Lieutenant-Général, ou quelque autre office de judicature, vous vous réservez qu'ils ne pourront exercer la charge qu'ils ne soient examinez par vos Parlements pleins d'hommes fort sçavants : & bien souvent vous ordonnez que vostre Chancelier les examinera avant que les Parlements les voyent, afin qu'ils jugent s'ils sont capables, & ne puissent errer au jugement des procès de vos subjects, & que le droit soit rendu à qui il appartiendra. C'est

une chose bonne & juste, Sire, car vous nous devez la justice droite, au poids de la balance. C'est la première chose que vous nous devez. Voilà pourquoi c'est bien fait à vous de mettre tant de rigueurs aux examens qu'on fait ès Chambres assemblées de vos Parlements. Encore ne pouvez - vous faire que tout aille bien droit.

Sire, vous devriez faire ainsi en toutes les autres charges que vous donnez en vostre Royaume : toutesfois je voi que le premier qui vous demande un Gouvernement de quelque place, une compagnie de gend'armes ou de gens de pied, un estat de Maître de camp, sans considérer quelle perte & quel dommage peut arriver à votre Royaume & à vostre personne propre, facilement vous l'accordez, voire mesme à la requeste de la première Dame qui vous en prie, & qui vous aura peut-estre entretenu le soir au bal : car quelques affaires qu'il y ait, il faut que ce bal trotte. Sire, elles n'ont que trop de crédit en vostre Cour. O combien de malheurs sont advenus & adviennent tous les jours pour avoir légèrement donné ces charges. Et encore que vostre ordonnance soit juste & sainte de faire examiner les gens tenans office de judicature, elle n'importe pas tant à vostre

estat. Car quelle perte pourrez - vous faire encore qu'ils soient ignorants : elle ne tombe pas sur vous, car celui qui gagne, encore qu'il soit sans droit, vous paye le mesme debvoir que celui qui perd vous faisoit. Par ainsi il n'y (a) a rien de perte en vostre particulier, tout demeure en vostre Royaume, & ne vous importe que Jean ou Pierre soit Seigneur de tel ou tel lieu. Nous sommes tous vos subjects, mais la faute & ignorance des Gouverneurs & Capitaines à qui facilement vous accordez les gouvernemens pour le premier qui vous le demande, porte grand & grand préjudice à vostre Royaume. Les grands Capitaines & gens de bien qui aiment vostre service m'accorderont ce que j'en escris.

Si vous baillez le gouvernement d'une place à un homme qui n'aye expérience, ni ne soit jamais trouvé en telles charges, voici qui vous en arrivera. Premièrement les anciens disent : *que quand l'œil void ce qu'il n'a jamais veu, le cœur pense ce qu'il n'a jamais pensé.* Or si un siège lui vient sur les bras, comment voulez-vous qu'il le sçache

(a) La justice distributive ainsi exercée devient un tissu d'injustices; & l'iniquité des Juges seroit à l'aise avec ces principes.

demesser ? comment pourra-t-il entendre & descouvrir les desseins des ennemis , & par où ils le peuvent ou veulent assaillir ? car sans espions il y a moyen de le descouvrir , comme on pourra apprendre par ce que je fis à Siene. Comment sçaura-t-il dresser ses fortifications & se couvrir ? Bref , faire mille & mille cheses qui sont nécessaires , puisque jamais il ne s'est trouvé en telles affaires. Ceux-là qui s'y sont trouvez dix fois , y sont bien empeschez ; bien souvent ils ne sçavent où ils en sont. Or comme vous entendrez que vostre place s'en va assiégée , vous voudrez lever une armée pour la secourir , parce que la raison le veut , ne vous osant reposer sur le peu d'expérience de ce jeune Gouverneur , peut-être que vous serez forcé d'y aller bien souvent à la haste , ou un de Messeigneurs vos freres. Il faut que la ville se perde , ou que vous hazardiez une bataille , là où vostre personne propre se peut perdre , ou un de Messeigneurs vos freres , qui conduira l'armée , plusieurs Princes de vostre sang , & de grands Capitaines. Or considerez donc la perte & grand malheur qui despend de donner facilement une charge à un homme , sans sçavoir ce qu'il porte ; car s'il est expérimenté , & qu'il ait montré par-tout où il s'est trouvé

sous

sous de bons Capitaines, qu'il ait le cœur & l'entendement bon, dès qu'il entrera en la place, soudain il regardera à la force & à la foiblesse d'icelle, lui souvenant de ce qui aura esté fait, là où il se sera trouvé sous quelque autre, & ce qu'il a veu faire à tel & tel Capitaine. Et promptement il donnera ordre à la foiblesse, & commencera à se fortifier, vous enverra demander un Ingénieur, vous advertira des munitions, tant de vivres, d'arquebuserie, que d'artillerie qu'il y aura trouvé: & ne cessera de vous en solliciter, que vous ne l'ayez pourveu, cognoissant bien par la perté de sa place quel grand malheur elle vous pourroit porter. Et comme vous lui aurez envoyé ce qu'il vous aura demandé, & remédié à la foiblesse de la place par sa providence, il aura dequoi résoudre, & vous aussi sans se precipiter. Car j'ai toujours cogneu qu'en la guerre cela est fort dangereux, si ce n'est que l'affaire requiere une extrême célérité.

Deux choses se présentent en ceci: la première est que, comme vostre ennemi aura entendu la valeur de ce Gouverneur, l'expérience grande, la pourvoyance & diligence qu'il employe à remedier aux deffauts qui estoient en sa place, le bon ordre qu'il y

tient, voulez-vous croire que l'ennemi aille attaquer un tel homme garni de toutes ses vertus que j'ai escrites ? Je croi qu'il n'y a assaillant au monde qui n'y pense deux fois. Et s'il le met au conseil il n'y trouvera à peine un seul vieux Capitaine qui lui conseille d'y aller pour recevoir perte. Et si le chef est sage & bien expérimenté, le conseil des jeunes n'emportera celui des vieux : car ceux-ci ont cognoissance des affaires de ce monde plus que les autres, & se faschent de hasarder l'honneur qu'ils ont acquis ; parce qu'on regarde tousjours les derniers sans se ressouvenir guerres des passez. Voilà pour l'une. L'autre bien que vous en recevez, est que Votre Majesté se souvenant de la valeur du personnage, de son ordre & de son expérience, en demeurera en repos, sçachant bien qu'un homme de bien ne s'embarquera pas mal à propos & ne voudra perdre son honneur. Et lors dresserez vostre armée à loisir, & viendrez camper en lieu fort. Que si l'ennemi vous y vient assaillir, il y fera deffait : d'autre part s'il veut donner assaut à la ville, vous lui estes de si près à la queue, que quand la bresche seroit grande, il n'oseroit avoir donné l'assaut ; car où qu'il la gagne, ou qu'il la perde, il est deffait. Vous le

surprenez en désordre. Pourquoi il se gardera bien d'entrer en cette perte, & sera contraint de lever & prendre autre parti, ou vous venir attaquer dans vostre fort. Ce qu'il se gardera bien de faire comme fit l'Empereur Charles au camp de Provence, lorsque vostre ayeul estoit fortifié en campagne raze, & que son ennemi faisoit mine de vouloir attaquer Marseille. Il se faut tousjours garder de faire des fautes à l'entrée d'une guerre; car depuis que vos affaires entrent en deffaveur en leur commencement, Vostre Majesté se peut asseurer que les soldats perdent le cœur, & chacun regarde à se pouvoir retirer; de sorte qu'il ne faut espérer que vostre armée fasse plus rien qui vaille. Je vous mettrai ici des exemples, & combien importe un bon chef dans une place. Le premier sera du Duc Charles de Bourgogne, qui venoit de perdre deux batailles contre les Suisses à Morat. Il vint là dessus avec ce camp défavorisé assieger Nancy, lequel il cuida surprendre, ne pensant jamais le Roi René de Sicille & Duc de Lorraine, qu'il vint assieger sa place. Par ainsi elle se trouva dépourvue de vivres, de munitions & de gens. Le Roi René avoit cinq ou six Gentilshommes Gascons avec lui (toujours ces

Princes Lorrains ont aimé nostre nation }
le Capitaine Gratian Daguerre, un pauvre
Gentilhomme de ce pays nommé Pons, un
autre nommé Gaian, un autre nommé Ro-
quepines (a). Les autres moururent au siège,
& firent si vaillamment ces braves Gascons,
qu'avec quelque peu de gens ramassez du
pays qui se jetterent dedans, & quelques
Gentilshommes dudit pays, ils deffendirent
la ville, & endurent la faim jusques à l'ex-
trémité : & donnerent loisir au Roi René
d'aller lui-mesme en Suisse chercher son se-
cours. Le Roi Louis onzième ne le vouloit
secourir à la descouverte, à cause qu'il avoit
paix avec ledit Duc : mais, comme vous autres
Princes faites ordinairement sous main, il le
favorisoit, & cassa quatre cens hommes d'ar-
mes qui vindrent jusques au pont S. Vincent,
deux lieues de Nancy. Et comme le Duc vit
arriver les Suisses & cette gendarmerie, il se
voulut lever, & là perdit la bataille, & y
mourut. Si le Roi Jean d'Albret, voyant
venir les forces de Ferdinand sur lui, eust
mis un ou deux bons Capitaines dans la ville
de Pampelonne, il n'eust pauvrement perdu
son Royaume comme il fit ; car il ne falloit

(a) Bernard du Bouzet de Roquepine, selon la der-
nière édition de Montluc.

qu'un homme pour arrester les Espagnols : la place estoit bonne. Or il l'a perdue & le Royaume (2), & pour lui & pour sa postérité ; car elle est en trop bonne main pour la ravoir. Voilà les exemples de l'ancienneté que j'ai oui raconter aux vieux Capitaines de cet aage-là. J'en ai oui raconter cent autres, lesquels je pourrois bien mettre par escrit ; mais je laisse cela pour les Historiens qui le sçavent mieux que moi. J'en escrirai maintenant de celles de mon temps.

Le Roi François vostre grand-pere assiégea Pavie, où j'estois. Il trouva dedans ce vieux & vaillant Antoine de Leve Espagnol, expérimenté de longue main autant qu'autre ait esté il y a cent ans. Il n'avoit que trois Enseignes d'Italiens & trois mille Allemans. Sa Majesté le tint assiégé environ sept mois, où il fit donner plusieurs assauts, encore que la place ne fust guere forte ; mais au moyen de ce grand Capitaine, & par son industrie il la défendit, & donna loisir à M. de Bourbon d'aller en Allemagne chercher secours & revint pour donner la bataille au Roi qu'il gagna, & print le Roi. Que si ledit Sieur de Bourbon victorieux eust tourné la teste vers la France, je ne sçai comme toutes choses fussent passées. Toute cette bonne fortune vint

à l'Empereur, pour avoir fait choix de ce vieux guerrier qui arresta le bonheur de nostre Roi, De fraiche mémoire, ce vaillant Duc de Guyse à Metz fit souffrir une honte à l'Empereur Charles qui fut contraint de lever honteusement son siège, de sorte que cette grande armée s'évanouit par la seule vertu de ce Chef qui s'y opposa. Et encores à ces derniers troubles, son fils qui est Duc de Guyse a conservé Poictiers qui est une assez grande ville, sans forteresse. Que si M. l'Admiral l'eust prinse, il eust dominé tout le Poictou & la Xaintonge jusques aux portes de Bourdeaux. La vertu de ce jeune Prince racommoda fort vos affaires & de toute la France. Comme aussi vostre victoire de Moncontour fut arrestée par le choix que vos ennemis firent du Capitaine Pilles laissé dans S. Jean. Et la valeur de ce Chef qui sceut bien deffendre la place, mit sus les affaires des Huguenots qui gaignerent pays, & nous vindrent ruiner. On m'a dit qu'il fut bien assisté d'un Capitaine brave soldat, nommé la Mote Pujols. Si on m'eust laissé faire à la bataille de Ver, je l'eusse bien gardé de vous faire la guerre, car je lui tenois l'espée à la gorge lorsqu'il me fust osté par je ne sçais qui pour le sauver. Si M. l'Admiral est oui en confession, il ne niera pas

que (a) ma seule personne l'empescha d'attaquer Agen, qui ne vaut rien. Ne faites doute, Sire, que la valeur d'un seul homme arreste tout.

Vostre Royaume est mieux peuplé que Royaume du monde. Vous estes riche en bons & vaillans Capitaines, si vous les voulez entretenir sans avancer ceux qui sont indignes. L'Empereur Charles, comme j'ai souvent oui dire, se vançoit qu'il en avoit de meilleurs que le feu Roi François. Il en avoit de bons; mais les nostres ne leur devoient rien. Vous avez donc le choix, Sire, de mettre de bons hommes dans vos places de frontiere. Voyez que couste la perte de Fontarabie, pour le peu d'expérience du Capitaine Frauget, & combien a cousté au Roi vostre pere le peu d'expérience du Sieur de Vervins laissé à Boulogne. Souvenez-vous aussi s'il vous plaist, Sire, car vous l'avez oui dire, quel honneur & profit apporta le choix que vostre pere, mon bon Maistre, fit de ce vieux Chevalier M. de Sanfac (b), qui

(a) Ne feroit-ce point là une fanfaronade? D'après le caractère connu de l'Amiral, on peut présumer que, s'il eût cru la prise d'Agen nécessaire à ses affaires, la présence de Montluc ne l'auroit pas intimidé.

(b) On en parlera dans les Mémoires de Boyvin du Villars.

soutint si longuement le siege de la Mirande. L'ellection qu'il fit de moi pour la deffense de Sienne fust honorable au nom François. La seureté d'une place, Sire, dépend du Chef, qui fera tout combattre jusques aux enfans, & fera cause que l'assaillant mal-aisément l'attaquera. Voyez doncques, Sire, combien il importe pour vostre Estat, pour vostre peuple & pour vostre réputation; car on dira tousjours, & se trouvera par escrit, que c'est le Roi Charles Neufviesme, qui a perdu une telle & telle place, dont Dieu vous veuille garder. Les escritures en parleront à jamais; car tout le bien & le mal qui vous advient, est mis par escrit, & plustost le mal que le bien. Advisez-y donc, Sire, & songez-y trois fois avant donner la charge de deffendre une place à quelqu'un. Ne vous fiez pas qu'il est vaillant, il faut qu'il soit expérimenté.

Quant à un Capitaine de gens d'armes, vous le créez aussi facilement pour l'amour de celui qui vous l'aura nommé, comme vous feriez un sergent du Chastelet de Paris; & celui-là se trouvant en une bataille, vous lui baillerez quelque coin à deffendre, & ce pauvre homme qui ne cognoistra son avantage, soit pour faute de cœur ou d'experien-

ce , vous fera perdre ce coin , & donnera courage aux ennemis de sauver leur victoire : & fera cause que les vostres perdront cœur : car quatre coyons (a) pendant la fuite sont suffisans pour attirer le reste , mesmement les chefs. Et encore qu'ils soient vaillans de leurs personnes & qu'ils veuillent faire teste , si est-ce que s'ils ne sçavent se résoudre & prendre leur parti , tout ira en désordre : car lors cela despend de lui , & non du Général , qui ne peut avoir l'œil par tout. Et parmi la grande confusion qui est aux batailles , il ne peut pourvoir à toutes choses. Celui donc qui a charge , ou du coin ou d'une aisse , s'il n'a de l'expérience pour s'estre trouvé en telles affaires , comment conduira-t-il son fait ou sa troupe ? Et voilà une bataille perdue , & vostre personne , si vous y estes , prinse ou morte (*car je n'ai pas oui dire que les Rois de France ayent jamais fui.*) Il n'en faut espérer moins aux autres entreprinse que l'on lui baillera à exécuter. Prenez donc garde , Sire , à qui vous donnez des compagnies de gens d'armes à conduire. Il faut que les jeunes demeurent apprentifs , & obéissent aux vieux. Je sçais bien que les Princes doivent estre exceptez , lesquels ont ordina-

(a) Lâches.

rement de braves Lieutenans, qui sont les chefs; car lesdits Seigneurs Princes ne s'y trouvent point.

Vous avez aussi les estats des Marefchaux de camp & de Mestres de camp, soit pour la cavalerie, ou pour l'infanterie, qui sont deux estats de grande importance; car il faut qu'ils descouvrent toutes choses. Et si les armées sont près l'une de l'autre, il faut que tous deux reconnoissent ensemble; car l'un ne peut rien faire sans l'autre: & vous rapporteront ensemble ce que touche le combat de la cavalerie & des gens de pied, après avoir recogneu l'affiette des lieux, où il faut que les gens de cheval soient pour leur avantage; & les gens de pied aussi. Et s'estans accordez ils vous en feront le rapport, sur lequel vous conclurez avec vostre Conseil ce que vous aurez à faire. Il faut nécessairement faire fondement sur leurs advis. Que si ce sont gens peu expérimentez, ô Sire, combien d'erreurs vous feront-ils faire! Or il faut que les personnes qui exercent ces charges aient trois choses, la premiere desquelles est la longue experience. Que s'ils sont de longue main expérimentez, & qu'ils aient veu quelque désordre aux armées, là où ils se seront trouvez, pourveu qu'ils aient re-

tenu, cela les fera garder de tomber dans le fossé des autres. La seconde, il faut qu'ils soient hardis & courageux ; car vos Marechaux & Mestres de camp ne doivent estre couards, ou pour le moins s'ils ne sont plus vaillans que le commun (je ne desire pas qu'ils soient des Rolands) pour le moins il faut qu'ils ne craignent point les coups. Que s'ils sont craintifs, il ne faut pas esperer que vostre armée fasse rien qui vaille ; car ils logeront tousjours vostre armée en crainte & en peur, & camperont à leur désavantage. Que si le chef des ennemis est accort & pratic en telles affaires, il cognoistra aisément que vostre armée est en peur. Ce que j'ai jugé souvent faisant ceste charge, voyant seulement camper l'ennemi : & ne me suis de gueres trompé. C'est la chose du monde la plus périlleuse ; car il n'y a rien qui tant donne courage aux chefs & à l'armée, que quand il cognoist que son ennemi marche ou campe en peur. La derniere partie qu'il leur faut, est qu'ils doivent estre vigilans & diligens. Et ainsi ils seront bons maistres tout à fait. Il ne faut pas que ce soient gens qui aiment à dormir à la Françoisse ni songeurs, ou longs à prendre résolution. Il faut qu'ils ayent le pied, la main & l'esprit prompts, & tousjours

l'œil au guet : car de leur providence despend le salut de l'armée,

Il faut encore qu'en l'election que Vostre Majesté ou vostre Lieutenant fera de telles personnes, qu'il regarde de bien près, qu'ils n'ayent point d'inimitié ensemble, ni quelque dent de lait : car là où il y a de l'inimitié, y a toujours de l'envie. Et depuis qu'elle est parmi eux, jamais l'un ne trouvera bon ce que l'autre fera : ce ne seront que des disputes, dont ne peut sortir que tout malheur. Il n'y a mestier si jaloux que le nostre, ni si plein de tromperie. Entre gens qui ne s'aiment pas, ce ne sont que contradictions. Et au contraire, s'ils sont bons amis, l'un supléera toujours le deffaut de l'autre, & disputeront de ce qu'ils auront à faire, sans se prester des charitez les uns aux autres : car il faut qu'ils soient à loger l'armée ou à recognoistre l'ennemi, tousjours ensemble. Et que devant le Lieutenant du Roi ils disputent pour prendre leur logis, & disent la raison pourquoi on loge en ce lieu-là : & qu'ils sçachent ou se retirera la cavalerie si elle estoit chargée à l'avant-garde ou à la bataille. Mais elle se doit plustost retirer à l'avant-garde, pource que la cavalerie est un membre qui despend d'icelle. Il faut aussi qu'ils jugent bien les advenues

de l'ennemi où se mettra l'artillerie , où se campera la bataille , où le chef de l'armée prendra place , si l'alarme survient , où il faut dresser la garde & poser les sentinelles : bref, tout passe par leur teste.

Quand ceux-là , avec celui qui commande en l'armée sçavent tout cela , & le font bien à propos, elle ne pourra estre surprise , car ils auront si bien discouru tout ce qui sera nécessaire , qu'il n'y aura nul de toute l'armée qui ne sçache ce qu'il faut faire. Que si chacun le sçait , on confessa que l'armée ne peut tomber en désordre ; car les pertes qu'on fait , ne procedent que d'icelui. Ce bel ordre se doit tousjours tenir loin ou près de l'ennemi , ou en marchant : car si cela se fait , le camp ne trouvera jamais aucune nouveauté qui le puisse mettre en désordre quand il sera près des ennemis. Que s'ils attendent de le faire à la nécessité , ils ne trouveront les soldats si bien disposez ; d'ailleurs telles fois ils penseront avoir les ennemis bien loin , qu'ils se leveront plus matin qu'eux , & leur porteront la chemise blanche. Encore doivent-ils avoir une union ensemble plus qu'au marcher : & lors faut que le maistre de l'artillerie soit joint avec eux. Ainsi de ces trois personnes après le Chef

de l'armée, soit le gain ou la perte des batailles. Sire, jugez si ces charges se doivent facilement bailler, puisque la perte & ruine des armées procede d'eux. Quant Vostre Majesté ou vos Lieutenans font choix de telles personnes, le cœur vous doit trembler de peur de faire mauvaise eslection. Vous y devez penser plus de quatre fois.

Vous avez après, Sire, les Capitaines des gens de pied à qui vous donnez les charges *à l'appetit d'un Monsieur ou d'une Madame*, parce qu'ils voudront avancer tousjours quelqu'un des leurs, ou en obliger d'autres. De ces charges peuvent advenir autant de malheurs presque que des autres, soit à la deffense d'une bresche, ou bien à mener une troupe d'arquebusiers à une bataille, ou à quelque entreprinse qui vous sera de grande importance, car si celui qui prend telle charge, n'est tel qu'il faut, il sera deffait par son deffaut, & tous ceux qui sont avec lui perdus : vous en aurez de la deffaveur : la hardiesse & le courage de vos ennemis croistra tous les jours. Vous en avez veu & voyez les expériences. Du temps que je commençai à porter les armes, le tiltre de Capitaine estoit tiltre d'honneur : & des Gentilshommes de bonne maison ne se desdaignoient

de le porter. Je n'ai pas appelé d'autre titre mes enfans. A présent le moindre picque-bœuf se fait appeller ainsi s'il a eu quelque commandement. Vous direz, Sire, que nous qui sommes vos Lieutenans, faisons ces fautes : mais pardonnez-nous s'il vous plaist, elles viennent premièrement de vous, qui avez commencé à les donner à des gens de peu (3), & après les Gentilshommes n'en veulent plus. *Du temps de vostre ayeul les compagnies estoient de mille hommes, qui estoit une très-belle chose, & qui espargnoit beaucoup à vos finances, pour n'estre besoin de tant de membres, comme j'ai dit en quelque lieu de ce livre, à présent c'est un grand désordre. Vous y devez apporter quelque nouveau remede, afin que tant de Capitaineaux retournent soldats. C'est la mesme confusion qu'on voit aujourd'hui parmi les Chevaliers de vostre (a) ordre, qui est un désordre très-grand.*

Or, Sire, que veut dire ceci, que pour juger les procès, vous faites examiner tous

(a) On verra dans Brantome & dans Castelnau, les causes de l'avilissement où cet ordre tomba : « L'ordre est mis en désordre (disoit le Connétable de Montmorency) pour avoir esté communiqué à plusieurs contre l'institution première ».

ceux qui prennent de vous office de judicature, & vous ne pouvez rien perdre de quelque costé que le jugement tourne : & là où il y va de vostre vie & de celle de MM. vos freres & de tous les Princes & grands Capitaines qui seront en vostre camp, & par conséquent de vostre estat, facilement vous baillez les charges à qui les vous demande sans aucune considération ? Or il y a en escrit.

Si le fol un conseil te donne,
N'en fai refus pour sa personne.

Je dis ceci pour le conseil que je vous veux donner, & vous le devez prendre en bonne part de moi, qui suis aujourd'hui le plus vieux Capitaine de vostre Royaume, & qui aux choses que j'ai veües, dois avoir meshuy quelque expérience. Le conseil que je vous donne, Sire, est que vous preniez exemple à l'examen que l'on fait à vos Parlemens. Il faut qu'ils se présentent à vostre Chancelier, à vos Présidens & Conseillers, pour estre examinez sur leur suffisance, & s'ils ne les trouvent capables ils les renvoyent estudier jusques à ce qu'ils sçachent davantage, & se soient rendus dignes des charges qu'ils poursuivent.

Doncques

Doncques, Sire, avant que donner aucune charge, dont & desquels despendent tant de malheurs, à l'appétit, d'homme du monde ne la donnez jamais, que premierement vous n'ayez mis la personne à l'examen, la renvoyant pardevant vos Docteurs, qui sont les vieux Capitaines, qui de longue main sont expérimentez aux armes. Vous en pourriez bien avoir de vieux qui ne seront gueres partis de leurs maisons : je ne prens pas ceux-là pour vieux Capitaines, mais pires que ceux que M. le Chancelier renvoye estudier, car on dit, Sire, *qu'en vielle beste n'y a point de ressource*. J'entends que vous appelliez pour assister à l'examen, ceux qui ont toujours suivi les guerres, & qui ont force paragraphes, c'est-à-dire, arquebuzades ou coups d'espées sur le corps. C'est signe qu'ils n'ont pas toujours croupis sur les cendres. Or il vous faut un Chancelier. Il est raisonnable, Sire, que ce soit Monsieur vostre frere, encore qu'il soit bien jeune, car en trois ou quatre ans qu'il a porté les armes, il a gagné deux batailles, de sorte que avec le bon entendement & jugement qu'il a, & estant de si bonne maison, il est impossible qu'il n'ait beaucoup retenu, car il a oui de grands Docteurs disputer devant lui. Il ne

faut donc que vous ayez autre Chancelier des armes que lui. Vous serez par dessus Sire, car personne ne vous peut oster ce rang : c'est vous qui le donnez aux autres. Puisque Dieu vous a fait naistre Prince pour commander à tant de milliers d'hommes, il vous a donné quelque chose de plus particulier qu'aux autres. Ainsi quand on vous demandera quelques charges de celles que j'ai écrites, vostre Majesté doit assembler ses Docteurs & vostre Chancelier ; & si vous y estes, vous-mesme devez prendre la peine de les interroger, s'ils cognoissent le personnage dont est question, où est-ce qu'il a fait son apprentissage, sous qui ? *Car bien souvent tel maistre, tel valet* ; quel acte d'homme d'honneur il a fait ? Je ne croi pas que ces vieux Chevaliers ne vous disent franchement la vérité, cognoissant bien de quelle importance est un Capitaine ignorant ou couard, & peu experimenté. Et selon leur rapport & opinion vous lui pourrez bailler la charge qu'il vous demande : car celui-là sera passé par l'examen ; & afin de vous delivrer des importunités, faites, Sire, comme je fis une fois en piedmont à Albé. Tous les jours mes chevaux estoient à l'emprunt, car nous avions quelque peu de trefves. Cela me faschoit, &

ne sçavois comment m'en despêcher. Je commandai à mon Trompette d'aller publier par toute la ville, de par M. le Gouverneur, qui estoit moi, que j'avois fait un grand serment de ne prester jamais plus mes chevaux, & que personne n'en eust plus à prétendre cause d'ignorance. Depuis ce temps je ne fus plus importuné. Faites ainsi, Sire. Un jour que vous ferez quelque grande assemblée, dites devant tous les Seigneurs & Dames de vostre Cour que vous avez fait un grand serment de ne donner jamais charge ni Gouvernement, que par l'advis des vieux Chevaliers & Capitaines. Cela courra par tout, car ce que vous autres Rois & Princes faites & dites, court soudain d'une merveilleuse vitesse. Cela apportera un autre fruit, c'est que les apprentifs au fait des armes, sçachant qu'ils ne peuvent entrer par la fenestre s'estudieront à se faire remarquer & reconnoître à ceux qui leur doivent ouvrir la porte. Et ainsi tous tâcheront à faire à qui mieux mieux.

O que si vous faites ceci, combien de braves Capitaines aurez - vous en peu de temps. Vous en aurez plus de vaillans, qu'il n'y en aura en tous les autres Royaumes de l'Europe. Il sortira de ceci deux choses très-

bonnes que vous devez plus desirer qu'autres qui soient en l'art militaire, la premiere est, que comme ce Capitaine & Gouverneur sera créé par le rapport de vos vieux Chevaliers, devant Vostre Majesté, ou Monsieur vostre frere, il se tiendra si honoré, qu'il fera résolution en soi-mesme, s'il a tant soit peu de cœur, de mourir cent fois plustost que de faire une coyonnade ou une faute : car il pensera tousjours s'il la faisoit, qu'il fera tort à ceux qui l'ont nommé, & que Vostre Majesté pourroit justement reprocher la faute qu'il ont fait en ceste nomination. Ainsi il taschera à faire le mieux qu'il pourra, afin d'acquérir de l'honneur, & que vous lui bailliez plus grande charge, sçachant qu'il doit encore passer par l'ellection pour y parvenir, & par l'examen des vieux Capitaines, & que s'il a mal fait ils témoigneront tousjours ce qui en est, & auront honte de vous donner advis de créer Mestre de camp ou Mareschal de camp, celui qu'ils auront veu mal faire estant simple Capitaine.

La seconde utilité qui sortira de ceci, sera que vous fermerez la bouche à ces *importuns & importunes*, qui si legerement vous demandent les charges, desquelles despendent tant de malheurs, estant certains que vous

ne les leurs octroyerez sans estre examinez de vos Docteurs ; & de vostre Chancelier : & que vous les refuserez , comme vous feriez celui qui vous demanderoit un estat de Conseiller au Parlement de Paris sans estre examiné ; car la Cour n'en feroit rien. J'ai ouï dire que autresfois le Roi vostre pere sçachant qu'ils en avoient refusé un , lequel estoit recommandé par quelque Dame , leur dit *que parmi tant de chevaux d'Espagne un asne pouvoit bien passer* ; mais ils se garderent bien de le croire Sire ; mettez à l'essai ceux dont Vostre Majesté desire se servir. J'ai veu autresfois un Gentilhomme , il me semble qu'il estoit Provençal , lequel avoit ceste coustume , que , quand un valet se presentoit à lui pour se mettre à son service , soudain il le mettoit à l'espreuve , & lui mettant une espée à la main , lui commandoit de se deffendre , sans qu'il fust pourtant loisible de se tirer des estocquades. Et s'il le trouvoit homme résolu & ferme , il le retenoit , sinon il lui disoit qu'il n'estoit pas pour lui. Ainsi il avoit tousjours de braves & résolus hommes auprès de lui : car on sçavoit sa coustume , & nul ne se presentoit qu'il ne fust bien ferré , car il estoit un rude joueur. Voilà l'examen que faisoit vostre sujet , &

la loi qu'il avoit mis chez lui, car chacun est Roi dans sa maison, comme répondit le charbonnier (4) à vostre ayeul. Establissant donc ce bel examen, bientôt toute l'Europe le sçaura, & tant d'importuns demandeurs se trouveront bien estonnez d'une telle loi, & ne songeront qu'à l'honneur & à apprendre, au lieu de courtoiser *Monsieur ou Madame*, & vous serez dépestré de ces fascheuses que vous pourrez renvoyer faire leur (a) réful.

Il vous en reviendra une autre commodité, Sire, qui n'est pas petite : c'est que ceux que vous eslirez ; & que vous honorerez de ces charges, les tiendront de vous, ou de vos Docteurs, & non des Dames, ou de quelqu'un de vos courtisans qui entendent mieux à monter une monstre qu'à affuster ou pointer un canon, ou mesme tirer une arquebuse, & cependant à voir la mine qu'ils font & leur demarche, vous diriez que tout doit trembler sous eux. J'en ai oui une fois en ma vie un, lequel à l'ouïr parler avoit presque seul emporté l'honneur de la bataille de Montcontour ; M. de Biron, ni de M. de Tavannes n'avoient rien fait au prix de lui, non

(a) *Réful*, à la rigueur signifie *réseau* : mais ici il indique toute toute espèce d'ouvrages de femmes.

pas mesme Monsieur vostre frere. Or comme je dis, ces Gentilshommes qui auront cet honneur de tenir leurs charges de vous en cette sorte, s'en sentiront beaucoup plus honorez. Sire, vous devez plus desirer d'accomplir ces choses, & y tenir l'œil qu'à tout le reste qui despend de l'art militaire; car tout ce qui consiste en la guerre, soit le bien ou le mal, despend du choix que vous faites de ceux qui ont le commandement.

Je ne parlerai point ici des Généraux de la cavalerie, ni des Colonels de l'infanterie, parce que ce sont deux estats qui se doivent donner aux Princes ou aux grands Seigneurs, encore qu'ils soient jeunes & peu expérimentez: cela n'importe, pourveu que le Mestre de camp soit bien expérimenté. Faisant cela, vous verrez en peu de temps la confusion qui est parmi vos gens de guerre perdue, & l'ancienne splendeur & beauté de vos compagnies de Gens-d'armes remise. *Une chose voi-je que nous perdrons fort l'usage de nos lances, soit à faute de bon chevaux, dont il semble que la race se perde, ou pour n'y estre pas si propres que nos prédécesseurs (5); & voi bien que nous les laissons pour prendre les pistoles des Allemans, aussi avec ces armes*

peut-on mieux combattre en host (a) que avec les lances ; car si on ne combat en haye , les lanciers s'embarrassent plus , & le combat en haye , n'est pas si assuré qu'en host.

Pour retourner à mon discours, vous cognoistrez, Sire, que tous ceux qui desirent s'avancer par les armes, s'estudieront d'estre mis sur le bureau de l'examen. Et me semble que se seroit bien sagement fait à Vostre Majesté de mettre en rolle selon vos provinces, les gens de valeur dont vous entendez parler & leur qualitez, afin qu'advenant vacation de quelque charge, vous y puissiez pourvoir, & vous ressouvenir d'eux. Ceux qui sçauront qu'ils seront dans vostre rolle, prendront cœur & s'esvertueront pour vous faire quelque service ; & les autres qui n'y seront pas, s'exposeront à mille dangers pour y estre mis. Vous devez appeller ce livre, *le livre d'honneur*. Et quant vous entendrez parler de quelqu'un, après vous en estre bien informé, vous devez dire tout haut *qu'il faut qu'il soit mis dans vostre rolle*. Ainsi ai-je oui dire en ma jeunesse que faisoit le feu Roi Louis douzième, mesme des gens de justice. Vacant l'estat de Juge Mage d'Aginois, qui est une belle charge & honorable, il se ref-

(a) En escadron.

souvint qu'un bon clerc lui avoit fait une belle harangue à Orléans, le nom duquel il avoit mis en son rollet, & lui envoya ledit estat en pur don. Il faisoit le mesme en toutes autres charges. J'ai veu pratiquer le mesme à ce grand Odet de Foix, sous lequel j'ai fait mon apprentissage. Il sçavoit le nom de tous les Capitaines & personnes remarquables : & quand quelqu'un avoit fait quelque acte signalé, il escrivoit son nom.

Mais, Sire, vous devez souvent feuilleter ce livre, & aussi ne vous contenter pas de les y avoir mis, ains leur faire du bien, selon leur degré & mérite, & les encourager par quelques gracieuses paroles, ou si c'est quelque pauvre Gentilhomme, lui donner de l'argent. Si vous le faites de vostre main, cinq cens escus seront prins de meilleure part, que deux mille par vos Trésoriers, car quelque chose leur demeure toujours dans leurs pattes. Une fois le Roi Henry vostre pere, mon bon maistre, à qui Dieu pardonne, m'avoit donné deux mille escus. Celui qui me les devoit bailler, n'eut pas de honte de m'en retenir cinq cens : *mais il trouva un Gascon qui n'avoit pas accoustumé ce tour de bastin.* Il sceut que je m'en voulois plaindre au Roi : il eust plus de joie

de me les faire prendre , que je n'en eus de les recevoir. Si vous donnez de vostre main , toutes ces pilloteries ne se feront pas. Du temps du Roi vostre ayeul , on disoit que son prédecesseur en faisoit ainsi , & avoit dans son coffre force bourses , dans lesquelles il avoit des escus , en l'une plus , en l'autre moins , & les distribuoit selon la qualité de ceux qui lui faisoient service. Je sçai bien que l'on vous dira que cela n'est pas digne d'un Roi : ne le croyez pas , ce sont des gens qui veulent avoir toute la paste entre leurs mains. Une chose vous veux-je dire , Sire , que vous ne devez pas donner tout à un , ou à peu de gens : Vostre Majesté me pardonnera , elle a donné à un Gentilhomme de la Guyenne (a) , ce dequoi elle eust pu contenter cinquante. Je ne veux pas dire qu'il ne fust brave & vaillant : mais il y en avoit qui méritoient autant ou mieux que lui , & qui toutesfois n'ont rien eu du tout. Vostre Majesté prendra en bonne part s'il lui plaist , ce que je lui en dis. J'ai un pied dedans la fosse , l'affection que je porte à vostre Couronne , me fait tenir ce langage. *Je suis voisin de l'Espagnol , mais il n'y a jamais eu que des fleurs de lis chez moi.* Si j'o-

(a) Jacques de Balaguier , Baron de Monfalés.

fois , je vous dirois bien des choses , car certes il n'y a que trop à dire & réformer. Il faut que j'entretienne un peu Monsieur vostre frere (a) , vostre nouveau Chancelier des armes , avec vostre congé.

C'est à vous donc , Monseigneur , à qui je m'adresse. Je serois marri que ce livre partist de chez moi , qu'il ne portast quelque honorable tesmoignage de vostre grandeur. Vous estes sorti de la plus grande race qui soit au monde. Il n'y a point de mémoire que de dix races en çà les Rois de France n'ayent esté tous hardis & belliqueux ; & bien peu , depuis le premier Roi Chrestien ont esté autres , encore que les races ayent fini & changé , & que de nouvelles se soient emparées de la Couronne qui est chose admirable : car en quatre races de Gentilshommes , à peine en trouverez - vous deux de suite vaillans. Ce qui nous doit faire croire que Dieu a mis la main sur ce Royaume , puisqu'il a donné de si grands dons & graces à ceux qui tiennent sa place , comme aux Rois , vostre ayeul , pere & frere. Et encore que vous ne soyez pas Roi , si participez - vous à la bénédiction que Dieu leur a desparti. O , Monseigneur ,

(a) Le Duc d'Anjou , qui par la suite monta sur le trône , & porta le nom de Henri III.

que vous avez grand argument de penser, & vous assurer que Dieu vous a esleu (a) pour faire de grands faits, comme on commence à cognoistre par les victoires qu'il vous a données en vos jeunes années, lesquelles on peut manifestement juger vous estre advenues, plus par la volonté de Dieu, que par le combat des hommes. Donc il faut que chacun confesse que ce Royaume est à Dieu, & que le Roi vostre frere est son Lieutenant, & vous le sien. Voilà de beaux tiltres.

Il faut que je parle un peu à vous, vous estes le baston sur lequel il s'appuie, vous estes celui qui doit commander les armes, qui les doit porter à tous hazards, périls & fortunes. Vous estes la trompette qui nous doit faire entendre ce que nous devons faire. Vous estes nostre recours & nostre espérance, pour nous faire avoir la récompense de nostre Roi. C'est vous qui nous devez faire cognoistre à Sa Majesté, & qui vrai Chancelier de l'espée, lui devez faire le rapport de ce que nous avons fait pour son service. Et quand nous serons morts, vous lui devez faire cognoistre nos enfans, si nous avons fait ce que

(a) Montluc n'étoit pas bon prophete : mais il ne fut pas le seul que les premiers exploits de Henri III trompèrent.

des gens de guerre doivent. Bref toute la France a les yeux tournés sur vous qui présidez aux armées, & qui avez battu & rebattu si souvent les Huguenots. Toute la Chrestienté sçait que c'est vous, car le Roi est contrainct, puisque le conseil le veut, de faire la guerre de son cabinet. Puisque vous tenez si grand lieu, d'où dépendent toutes les charges qui procedent des armes, & qu'il faut que nous tous mourions auprès de vous pour le service du Roi & le vostre, il faut que vous mettiez tout vostre soin & vos pensées en nous qui suivons les armes, car tous les autres estats ne participent rien avec le vostre: de tant que tout le reste dépend des gens de robe-longue. Il y en a prou au Conseil du Roi, vous n'avez rien à demeller avec eux, car on dit, qui trop embrasse, peu estreint.

Si vous voulez un peu considérer ma remonstration, vous trouverez qu'il faut, puisque vous tenez si grand lieu, que vous pensiez, qu'est-ce qui vous peut aider à maintenir une si grande charge & honorable, elle ne le peut estre davantage. Sera-ce des jeunes Capitaines que vous attendrez cela? Non certes, car en cette maniere de gens il n'y a point d'expérience, mais plustost de

la legereté. Sera-ce des gens de robe-longue ? Encore moins. Ils en parleront en clerks d'armes : ils s'en messent trop, & veulent sur le tapis verd juger des coups. De qui donc : ce fera des vieux Capitaines qui de longue main seront experimentez aux guerres, & passez par les rudes examens des batailles, combats, escarmouches, sièges & assauts. Ils seront mémoratifs de ce qu'ils auront veu, & auront bien retenu les pertes, & pourquoi elles sont advenues. S'ils ont esté battus, ils s'en souviendront, & s'ils gagnent aussi. Si vous prenez advis & conseil de telles gens, vous ne pouvez failir de maintenir vostre grandeur, accroistre vostre renommée & réputation, car de telles gens vous apprendrez à sçavoir bien commander, & retiendrez d'eux ce qu'ils vous mettront en avant, racontant ce qu'ils auront veu. Vous ne sçauriez employer mieux les heures, afin que la postérité sçache vostre nom. Vous estes de trop bon lieu, pour ne vouloir qu'il soit parlé de vous après vostre mort.

Il y en pourroit bien avoir de vieux près de vous qui n'auront pas veu ou fait de grandes choses, pour avoir plus aimé leurs maisons & richesses que l'exercice des armes.

Certes Monseigneur, il n'y a que trop de Gentilshommes de telle humeur. Le Roi devoit dégrader telles gens de Noblesse qui sont cazaniers, & ne commandent qu'aux chiens & aux lévriers, cependant que les autres cherchent les coups, & leur semble que c'est assez de sçavoir donner dans le trou d'une bague. Il y en a aussi d'autres, qui à faute d'esprit n'ont peu retenir ce qu'ils ont veu. Ils peuvent bien dire, j'ai esté aux batailles de Cerizolles, de Dreux, de Jarnac, & Monconcour : mais de sçavoir discourir comment M. d'Anguyen gagna la premiere, & M. de Guise sauva la seconde, la faute que fist M. l'Admiral aux deux autres, la belle résolution vostre ; bref comme tout se passa, & les raisons de l'un & de l'autre, rien de tout cela. Vous diriez qu'ils n'en ont jamais oui parler non plus que le plus rude Lansquenet qui s'y seroit trouvé. Ce ne sont pas là les gens qu'il vous faut. Vous ne les devez pourtant rebutter : car il se faut aider de toutes personnes, mesmement à la guerre.

Ceux que vous devez avoir près de vostre personne & de vostre conseil étroit, doivent estre les vieux Capitaines qui ont eu réputation d'estre gens sans peur, vigilans,

& de prompt execution. Un Capitaine lent fera quelque chose de bon en sa vie , mais pour sa longueur il laissera perdre cent belles commodités où il y eust eu de l'honneur & du profit. Je ne dirai pas pour cela que vous deviez du tout mépriser ceux-là & ne suis pas si fol que d'avoir cette intention, car je me bruserois peut-estre à la chandelle. Tel que je suis , vous me verrez dans mon livre. Je puis bien dire qu'aujourd'hui il n'y a pas de bons & grands Capitaines à douzaines. Vous devez faire pour un chacun en quelque degré qu'il soit, non également, mais chacun selon son mérite & renommée. Je sçai bien qu'on vous dira que si vous attirez tant de gens près de vous , qu'ils vous importuneront à faire de grandes demandes au Roi : car les gens de guerre sont grands demandeurs ; & peut-estre que Sa Majesté se fâchera. En cela il y a bon remède : suivez le dire des anciens.

Qui n'a de l'argent en bourse,
Qu'il ait du miel en la bouche.

Ainsi vous ne mettez personne hors d'espoir , que vous n'ayez souvenance d'eux , lorsque la commodité se présentera , & que vous y tiendrez la main. Un bon accueil , un soufris , une accollade les tiendra en haleine.

Que

Que s'il y a quelque fascheux & importun qui ne se veuille contenter de vos amiables responcez, vous devez croire que celui-là ne sert point le Roi ne vous de bon cœur ne pour amitié qu'il vous porte. De telles gens vous n'en pouvez rien faire qui vaille. Si la guerre ne vous en despestre, il y a assez de moyen de s'en deffaïre : tout homme qui sert son maïstre plus par avarice que par amitié, n'a rien de bon au ventre. Car en premier lieu on peut dire que là où il y a faute d'amitié, il y a faute de loyauté. Car comme le serviteur avare ne peut assouvir son avarice, il voudroit desja avoir changé de maïstre, pensant qu'il fera mieux son profit, & corrompt les autres par les plaintes ordinaires qu'il fait. Fuyez donc, Monseigneur, telles gens de bonne heure avant que leur poison & venin empoïsonne le reste : car telles gens font tout ce qu'ils peuvent pour faire hair le Prince, afin de couvrir leur malice, par l'opinion qu'ils auront mis en la teste de leurs compagnons. Telles gens sont aïsez à recognoïstre. J'en ai cogneu de tels, & vous les voyez tous les jours. Encore qu'ils crevent sous les bienfaits du Roi, ils ne cessent pourtant de demander, & demanderont sans cesse.

Monseigneur, pour entretenir l'amitié des Gentilshommes & Capitaines, vous leur pouvez escrire quelquesfois, afin qu'ils s'asseurent d'estre en vos bonnes graces & souvenance. Cela leur fait penser que vous avez quelque opinion de faire quelque plus grande chose, & que vous voulez suivre vostre fortune. Or de ceci fort ce que je vous dirai, c'est qu'ils monstrent les lettres à leurs parens & amis, & comme ceux-là verront que vous faites cas de l'un que vous l'honorez de vos lettres, ils se mettront en devoir & despesne de le suivre. Ainsi un serviteur vous en acquerra vingt & trente, pour l'espérance qu'ils auront qu'en vous faisant service, vous ne les oublierez non plus que lui. Cela ne vous fera pas de grand-peine, mais à vos Secrétaires. Quittant une heure de vos plaisirs, vous signerez plus de despesches qu'il n'en faudroit pour tout ce Royaume. Que si c'est à quelque grand Seigneur, un petit mot de vostre main par apostille ne vous donnera pas grand-peine. Mais il ne faut pas aussi que cela soit trop commun en mesme temps, ni en mesmes termes. J'ai tousjours remarqué cette faute aux Secrétaires des Princes, & aux nôtres aussi : car les uns les monstrent aux autres, & après en font peu de cas.

Si vous ne faites ce que je vous dis, Monseigneur, voici ce qui vous adviendra. Quand le Capitaine verra que vous ne faites compte de lui, ni n'en avez souvenance, il pensera que vous vous contentez de la fortune que Dieu vous a donné, & qu'il ne faut plus espérer que vous veuillez estre plus grand que vous estes; & faut que chacun pense de se retirer en sa maison sans se soucier plus des armes. Et depuis que l'homme de guerre, pour peu de bien qu'il ait, a commencé à sentir le plaisir de sa maison, de sa femme & de ses chiens, & qu'on lui laisse prendre ce pli, il est bien mal-aisé de le tirer plus du foyer pour aller à la guerre, & de quitter la plume pour dormir sur la dure: & s'il y va, ce sera à regret, désirant tousjours de revoir sa femme & ses enfans. Il n'ouira tirer arquebusade, que, comme le franc archer (a), il ne pense estre mort. En toutes ces choses, il n'y a qu'à continuer: les canonades & arquebusades estonnent ceux qui ne les ont pas accoustumées; mais après qu'on les a ouies souffler aux oreilles, on ne s'en soucie pas tant. Il n'y a rien si ennemi de la guerre, que

(a) Depuis l'invention des armes à feu, les Francs-archers dégénérent au point, qu'on les regarda comme une fort mauvaise troupe.

de laisser rouiller le soldat ou le Capitaine. Mettez vostre salade & vostre cuirasse au crochet, en peu de temps la rouille s'y mettra & les araignées : ainsi est-il des gens de guerre, si on les laisse en oisiveté. Parquoi il vous faut prendre garde à ceci : car tenant esveillez les Capitaines avec quelques lettres & quelque peu de bienfaits du Roi, vous tenez tout le monde en cervelle, & prest à marcher quand le commandement du Roi & le vostre arrivera. Instruisez vos Secrétaires de vous en faire souvenir : car les Dames ou le plaisir de la Cour vous en osteront la mémoire. Vous estes jeune, je voi bien qu'il faut que vous goustiez le plaisir du monde. Il est raisonnable que vous sçachiez que c'est : ainsi avons-nous fait & feront ceux qui viendront après nous : mais allez-y sobrement.

Par ce réveille matin que vous donnerez aux gens de guerre, par vos lettres, vous montrerez à tout le monde, que vous ne voulez oublier ni laisser en arriere le don de grace que Dieu a mis en vous. Chacun qui aura envie de suivre les armes, se résoudra d'accompagner jusqu'au bout vostre fortune. Vous ferez cognoistre que puisque Dieu vous a desja mis la main sur l'espaule, vous essayerez s'il la voudra mettre sur la teste :

vous devez avoir vous-mesme ceste opinion de vous, & prendre le vers du Pseaume en vostre devise, qui dit : *Cælum cæli Domino : terram autem dedit filiis hominum*, qui vaut autant à dire, que Dieu a gardé le Ciel pour lui, & a laissé la terre pour nous pour la conquérir. Ces vers n'ont pas esté faits pour les petits compagnons comme moi, mais pour des Rois & des Princes, tels que vous estes. Si faut-il que je vous dise que je suis pauvre Gentilhomme, & n'ai pas le cœur de Prince ni de Roi ; mais si Dieu m'avoit conservé mes enfans, & qu'il me donnast un peu plus de santé que je n'ai, je penserois, avec l'aide de mes amis, pourveu que la France fust en paix, acquérir quelque coin du monde : que si je n'avois un gros morceau, pour le moins en aurois-je quelque lopin. Au fort je ne perdrois que les frais & la vie, que je tiendrois bien employée, puisque c'est pour acquérir de l'honneur. Si mon fils eust vescu, je croi qu'il fust venu à bout du dessein que M. l'Admiral sçait bien qu'il avoit dans la teste qu'il vous pourra dire, Monseigneur. Vous estes jeune, vous avez vostre frere qui a le gros morceau, il faut que vous alliez busquer fortune ailleurs : & au lieu d'estre sujet, vous acquérir des sujets. Voyez

donc, puisqu'un pauvre Gentilhomme comme moi seo voler si haut , puisque mesme , à ce que j'ai oui dire , car je ne le sçai pas bien , des enfans de Laboueurs & de Forgerons , par leurs vertus sont parvenus à l'Empire ; que devez-vous esperer , vous qui estes fils & frere du plus grand Roi de la Chrestienté ? Vous ne devez doncques perdre cette esperance , quand l'occasion se présentera , & que vous cognoistrez qu'il sera temps. Un Prince de cœur ne doit jamais estre content : ains faut pouffer sa fortune : la terre est si grande , il y a prou à conquérir. Le Roi , vostre frere , a assez de moyens pour vous assister. Vous avez l'aage & la bonne fortune. Je suis marri que vous ayez laissé ce beau brave nom d'Alexandre (a) , qui a esté , si je ne me trompe , le plus vaillant homme qui porta jamais armes. Sa Majesté vous aidera pour mettre sur vostre teste quelque couronne estrangere. Que si Dieu vous fait la grace de mettre fin à ces misérables guerres , essayez à dresser vos desseins , & immortaliser vostre nom. Employez tant de serviteurs à conquérir quelque chose. Puisque mes ans & mes blessures ne me permettent de vous y servir , au moins vous

(a) Le Duc d'Anjou fut d'abord appelé Alexandre ; ensuite on changea ce nom en celui de Henri.

donnerai - je conseil de ne vous arrester jamais , ains de toujours entreprendre des choses grandes & difficiles , prenant la devise de l'Empereur Charles , qui a donné tant de peine à vos ayeuls. Si vous ne pouvez arriver au bout , pour le moins atteindrez-vous à la moitié. Je n'espere pas , estant si maladif & cassé , vous y pouvoir servir : mais je vous laisse trois petits Montlucs , lesquels , j'espere , ne dégèneront de leur ayeul ni de leurs peres. Je ne vous dirai autre chose , car il est temps que je mette fin à mon livre.

Voilà mes compagnons qui lirez ma vie , la fin des guerres où je me suis trouvé depuis cinquante - cinq (a) ans que j'ai commandé pour le service de nos Rois. J'en ai rapporté sur moi sept arquebusades pour m'en faire ressouvenir , & plusieurs autres bleffures , n'ayant membre en tout mon

(a) Cette nouvelle contradiction de Montluc est singulière. D'abord il a servi cinquante ans , ensuite cinquante-deux , & actuellement cinquante-cinq. Nous ne chercherons point à concilier ces différens passages dans lesquels il s'est glissé des erreurs de copistes , en supposant que la mémoire n'ait point failli à Montluc lui-même : nous renvoyons le Lecteur à ce qui a été dit ci-dessus.

corps, où je n'aye esté blessé, si ce n'est le bras droit. Il m'en reste l'honneur & la réputation que j'ai acquise par toute la Chrestienté, car mon nom est connu par tout : j'estime plus cela que toutes les richesses du monde; & avec l'aide de Dieu qui m'a assisté, je m'enterrerais avec ceste heureuse réputation. Ce m'est un merveilleux contentement quand j'y pense, & lors qu'il me souvient comme je suis parvenu de degré en degré, ayant eschappé tant de dangers, pour jouir de si peu de repos qu'il me reste en ce monde en ma maison, afin d'avoir loisir de demander pardon à Dieu des offenses que j'ai commises. O que si sa miséricorde n'est grande, qu'il y a de danger pour ceux qui portent les armes, mesmement qui commandent; car la nécessité de la guerre nous force en despit de nous mesmes à faire mille maux, & faire non plus d'estat de la vie des hommes que d'un poulet, & puis les plaintes du peuple, qu'il faut manger en despit qu'on en aye, les vefves & orphelins que nous faisons tous les jours, nous donnent toutes les maledictions dont ils se peuvent adviser; & à force de prier Dieu, & implorer l'aide des Saints, qu'elqu'une nous en demeure sur la teste. Mais certes les Rois en

passiront encore plus que nous ; car ils nous le font faire , comme je dis au Roi l'entretenant à Toulouse , & n'y a mal duquel il ne soient cause , car puisqu'ils veulent faire la guerre , il faut payer pour le moins ceux qui s'en vont mourir pour eux , afin qu'ils ne puissent faire tant de maux qu'ils font. Moi donc bienheureux , qui ai le loisir de songer aux péchez que j'ai commis , ou plustost que la guerre m'a fait commettre ; car de mon naturel je n'estois pas adonné à faire mal , & surtout ai tousjours esté ennemi du vice de l'ordure & vilenie , ennemi capital de la trahison & desloyauté. Je sçai bien que la colere m'a fait faire & dire beaucoup de choses dont j'en dis *mea culpa* : mais il n'est pas temps de les réparer , une en ai - je sur le cœur par dessus toutes les autres. Si je n'en eusse ainsi usé , on m'eust baillé des nazardes , & le moindre Consul de village m'eust fermé la porte au nez , si je n'eusse tousjours eu le canon à ma queue , car chacun vouloit faire le maistre. Dieu sçait si j'estois pour l'endurer , meshuy cela est fait. J'avois la main aussi prompte que la parole. j'eusse voulu si j'eusse peu , ne porter jamais de fer au costé , mais mon naturel estoit tout autre. Aussi portai-je en ma devise , *Deo duce* ,

ferro comite. Une chose puis-je dire avec la vérité, que jamais Lieutenant de Roi n'eust plus de pitié de la ruine du peuple que moi, quelque part que je me suis trouvé. Mais il est impossible de faire ces charges sans faire mal, si ce n'est que le Roi ait ses coffres pleins d'or, pour payer des armées, encore y aura-t-il prou à faire. Je ne sçai si après moi on fera mieux : mais je ne le pense pas. Tous les Catholiques de la Guyenne porteront tesmoignage si je n'ai pas espargné le peuple ; car des Huguenots je les récuse, je leur ai fait trop de mal, & si je n'en ai pas fait assez, ni tant que j'eusse voulu, il n'a pas tenu à moi. Je ne me soucie s'ils disent mal de moi ; car ils en disent autant ou plus de leurs Rois.

Mais avant que je mette fin à ce mien escrit, lequel mon nom fera voir à plusieurs, je les supplierai de ne me penser si ingrat, que je ne reconnoisse après Dieu, tenir de mes Princes & de mes maîtres tout ce que j'ai, je dis biens & honneurs, mesmement de mon bon maistre le Roi Henri que Dieu absolve. Que si par fois dans mon livre j'ai dit que les plaies sont les récompenses de mes services, ce n'est pas pour leur reprocher mon sang. Celui de mes enfans qui sont

morts pour leur service , est bien employé. Dieu me les avoit donnez , & ils me les ont prins , j'en ai perdu trois à leur service , Marc-Antoine mon aîné , Bertrand , auquel par chaffre (a) , je donnai le nom de Peirot , qui est un mot de nostre Gasconne , parce que ce nom là de Bertrand me desplaïsoit , & Fabian Seigneur de Montesquiou : Dieu m'en a redonné trois autres ; car j'ai du second Blaise , & du dernier Adrien & Blaise. Dieu les veuille conserver , pour faire service à leurs Rois & à leur patrie , sans faire honte au nom qu'ils portent , & qu'ils estudient bien mon livre , & se mirent dedans ma vie , tafchant à surmonter leur ayeul s'ils peuvent. Sire , souvenez-vous d'eux s'il vous plaist , je laisse parmi leurs papiers la lettre que vous m'escrivistes de Villiers Coterets , le troisieme (b) de Décembre mille cinq cens

(a) Par dérision.

(b) Cette phrase prouve bien que la lettre de Montluc au Roi , les conseils qu'il donne à ce Monarque & à son frère le Duc d'Anjou , & les réflexions qui sont à la suite ne doivent point se placer sous l'année 1570 , comme on l'a fait dans la dernière Edition. Il est vraisemblable que ces morceaux ont été rédigés à différentes époques. Le défaut de liaison , & les contradictions qui s'y trouvent , l'attestent.

septante, où il y a ces mots : *Tenez - vous tout assuré que j'aurai souvenance à jamais de vos longs & grands services, desquels si vous ne pouvez recevoir la récompense condigne, vos enfans acheveront d'en cueillir le fruit, joint qu'ils sont tels, & m'ont jà si bien servi, que d'eux-mesmes ils ont mérité que l'on fasse pour eux, ce que je serai bien aise de faire quand l'occasion se présentera.* Sire, voilà vostre promesse, un Roi ne doit jamais rien dire ni promettre, qu'il ne le veuille tenir.

Je n'use donc de reproches à l'endroit de mes maistres. Il me doit suffire, encore que je ne sois pas riche, qu'un pauvre cadet de Gasconne soit parvenu (a) aux plus hautes dignitez de ce Royaume. J'en vois plusieurs aujourd'hui qui entrent en reproche contre leurs Majestez : & le plus souvent ceux qui n'ont rien fait, se plaignent le plus. Aux autres il est un peu pardonnable : tout ce que nous avons grands & petits, nous le tenons de nos Rois. Tant de grands Princes, Seigneurs, Capitaines & soldats qui vivent & qui sont morts, doivent au Roi l'honneur qu'ils ont reçu ; car leur nom vit encore pour les

(a) Il paroîtroit qu'à cette époque, Montluc étoit Maréchal de France.

charges qu'ils ont eu des Rois. Ils se sont non-seulement enterrez en ce grand honneur, mais encore ils ont honoré ce qui est descendu d'eux. Il s'en parlera tant que les escritures dureront au monde. J'en ai couché un bon nombre dans mon livre : j'ai veu des soldats fils de laboureurs, qui ont vescu & se sont enterrez en réputation d'estre enfans de grands Seigneurs, pour leur valeur & le compte que les Rois & leurs Lieutenans faisoient d'eux. Quand mon fils Marc-Antoine fut porté mort à Rome, le Pape & tous les Cardinaux, le Senat & peuple Romain lui firent autant d'honneur que s'il eust esté un Prince du sang. Qui fut cause de cela : sa valeur & ma bonne renommée : & mon Roi qui m'avoit fait tel. Le nom de Marc Antoine se trouve encore parmi les escrits des Romains. Quant je commençai d'entrer aux armes sortant de la maison de Lorraine, on ne nous parloit d'autre chose que du grand Consalvo appelé le Grand Capitaine. Quel honneur fut-ce à lui qui durera eternellement, d'estre couronné de tant victoires ? J'ai oui conter qu'estant le Roi Louis & le Roi Ferdinand ensemble (a), je ne scai où c'estoit : car ils avoient assigné lieu pour s'entrevoir, estant ces deux

(a) Cette entrevue se fit à Savone : lisez l'Obsér-

grands Princes à table , le nostre pria le Roi d'Espagne qu'il trouvaſt bon que Conſalvo diſnaſt à leur table , ce qu'il fit pendant que de plus grands Seigneurs que lui eſtoient debout. Le Roi ſon maĩſtre & ſa valeur l'avoient fait tel. Voilà l'honneur qu'il reçut du Roi de France : lequel pour récompene de ce qu'il lui avoit fait perdre le Royaume de Naples , lui mit une groſſe chainne d'or au col. J'ai oui dire à M. de Lautrec , qu'il ne print jamais tant de plaĩſir à voir homme que celui-là. O le bel exemple pour ceux qui veulent parvenir par les armes ? Quand je retournai la ſeconde fois en Italie , paſſant par les rues de Rome , tout le monde accouroit aux fenestres pour voir celui qui avoit deſſendu Sienne. Je priſois plus cela que tout le bien du monde. Je pourrois bien eſcrire ici des exemples de nos François qui ſont fortis de bas lieu , qui par les armes ſont parvenus à de grands grades , mais pour ne faire tort à leur maiſon , je m'en tais. Ce ſont les bienfaits des Rois qui ont récompene leurs ſervices.

Reconnoiſſons donc que nous ne ferions rien ſans eux ; ſi nous les ſervons c'eſt obéir
 vation, n°. 16, ſur les Mémoires de Fleuranges,
 Tome XVI de la *Collection* , page 335.

aux commandemens de Dieu sans tascher d'avoir des récompenses par reproches & importunité ? & le tort n'est pas en nos Rois, si quelqu'un est mal cognu, mais à ceux qui sont près d'eux qui ne leur font cognoître ceux qui les servent bien ou mal, car il y en a prou des uns & des autres : afin que ces bienfaits ne soient bien employez. Il n'y a rien qui fasse tant de mal au cœur des bons, que quand le Roi fait bien à ceux qui le servent mal. C'est ce qui m'a le plus fasché. J'en ai veu souvent qui disoient le Roi ou la Reine ont fait ceci, ont fait cela pour un tel, pourquoi n'en feront-ils autant pour moi ? Le Roi a remis & pardonné une telle faute à un tel, & pourquoi ne me pardonnera-t-il aussi à moi ? Je sçai bien que leurs Majestez ont souvent dit, on ne fera plus de ces fautes, pour ce coup il faut fermer les yeux : mais le lendemain c'estoit à recommencer. C'est le conte de Marc de Bresse ? Il ne faut pas pourtant se dépiter contre son maistre. L'honneur de telles gens demeure en petit lieu, puisqu'ils estiment plus les biens que leur renommée & réputation, & qu'ils sont si prompts à se despiter. Et encore comme j'ai dit, ce sont des gens qui ne tirerent jamais trois coups d'espée, & se vantent cependant

d'avoir souffert beaucoup de peine & de travaux. Que si on les dépouilloit tout nuds, on verroit de beaux personnages qui n'auroient pas une seule plaie sur le corps. Telles gens s'ils ont guere porté les armes sont bienheureux, car le jour de la résurrection, s'ils vont en Paradis, ils y porteront tout leur sang, sans en avoir répandu une seule goutte sur la terre.

J'en ai oui d'autres, & de toutes manières de gens, qui se plaignent, & jusques aux moindres, qu'ils ont servi le Roi quatre, cinq & six ans, & néanmoins n'ont pu acquérir que trois ou quatre mille livres de rente : les voilà bien gastez. Je ne parle pas des gens de guerre seulement, mais de tous les autres estats dont le Roi se sert. J'ai oui dire à mon pere, qui estoit vieux, & autres plus anciens que lui, qu'il se disoit à la Cour & par toute la France, du temps du Roi Louis douzieme :

Chastillon, Bourdillon,
Galliot & Bonneval
Gouvernent le Sang Royal.

J'oserois dire que tous ces quatre Seigneurs, qui ont gouverné deux Rois, n'acquissent jamais tous ensemble dix mille livres de rente. Je l'ai dit autrefois à M. le Marechal de Bourdillon, lequel respondit que
tant

tant s'en faut que son prédécesseur eust acquis trois mille livres de rente , qu'il en avoit vendu quinze cens , & les avoit laissez pauvres. Que l'on demande à M. l'Admiral qu'il montre ce que son prédécesseur , qui gouvernoit tout , a acquis, je gagerai qu'il n'en sçauroit montrer deux mille livres de rente. Quant à Galliot , il a vescu grand aage après les autres. Il a acquis par adventure trois ou quatre mille livres de rente ou revenu. Quant à Bonneval , M. de Bonneval (a) , qui est aujourd'hui , & M. de Biron en sont héritiers. Je crois qu'ils ne sçauroient pas montrer grandes acquisitions. O bienheureux Rois

(a) Gabriel de Bonneval , Chevalier de l'Ordre du Roi , Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, Capitaine de 50 hommes d'armes, Seigneur de Bonneval, Couffac, Blanchefort, &c., mort vers 1591. Il étoit fils de Jean de Bonneval , mort vers 1548 ; lequel Jean de Bonneval étoit cadet de Germain de Bonneval , tué à Pavie.

Horace de Bonneval, fils de Gabriel, Seigneur de Montaigut & de Salagnac, Chambellan ordinaire & Gentilhomme de la Chambre de Monsieur, frère du Roi, Duc d'Alençon depuis 1576 jusqu'en 1583, ensuite Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, successivement Enseigne & Lieutenant d'une compagnie de 50 hommes d'armes, sous la charge du Maréchal d'Aumont, fut tué aux Barricades de Tours, à l'âge de 23 ans, en 1587. (*Moreri, Edition de 1759.*)

d'avoir eu de tels serviteurs ! on peut bien juger qu'ils servoient leurs maîtres pour l'amitié qu'ils leur portoient , & non pour l'avarice. J'ai oui dire qu'ils demandoient plustost pour les serviteurs du Roi que pour eux - mesmes. Ils sont morts avec honneur : & leurs successeurs ne sont pas nécessaires.

Puisque j'ai parlé des autres , je veux parler de moi - mesme. Peut - estre que quelqu'un après ma mort parlera de moi , comme je parle des autres. Je confesse que je suis très-obligé aux Rois que j'ai servi , mesmement au Roi mon bon maître , comme j'ai dit souvent. Je ne serois qu'un simple Gentilhomme , si ce n'estoient les moyens qu'ils m'ont donné pour acquérir la réputation que j'ai gagnée , que j'estime plus que tout le bien du monde , ayant immortalisé le nom de Montluc. Et encore que je n'aye acquis pendant si longtemps que j'ai porté les armes , que fort peu de bien , si ne m'a-t-on jamais oui plaindre des Rois mes maîtres , oui bien de ceux qui estoient près d'eux , lorsqu'en ces dernières guerres ils m'ont calomnié , comme si de rien je pouvois faire tout. Croyez que les plaies que j'ai reçues m'ont plus donné de réconfort que d'ennui. Et je m'assure quand je serai mort , qu'à grande peine , dira-t-on ,

que j'emporte au jour de la résurrection en Paradis tout le sang, os & veines que j'ai apporté au monde du ventre de ma mere : pour le bien j'en ai prou. Il est vrai que si j'eusse esté nourri en l'escole du Bayle (a) de l'Esperon, j'en aurois davantage ; le conte mérite qu'on le saiche, & que je le mette ici.

Le Roi Loys douzième, allant à Bayonne, logea en un petit village nommé l'Esperon, lequel est plus près de Bayonne que de Bourdeaux. Or sur le grand chemin le Bayle avoit fait bastir une très-belle maison. Le Roi trouva estrange qu'en un pays si maigre & stérile, & dans des landes qui ne portoient rien, ce Bayle eust fait bastir une si belle maison, dequoi il entretint pendant son souper son Mareschal des logis, qui lui fit réponse, que le Bayle estoit un riche homme ; ce que le Roi ne pouvant croire, veu le miserable pays où la maison estoit assise, il l'envoya querir sur l'heure mesme, & lui dit ces mots : *Venez ça, Bayle ; pourquoi n'avez-vous pas fait bastir cette maison en quelque endroit où le pays fust bon & fertile ?* Sire, dit le Bayle, *je suis natif de ce pays, & le trouve prou bon pour moi. Estes-vous si riche,*

(a) Du Bailli.

dit le Roi, *comme l'on m'a dit ? Je ne suis pas pauvre*, dit-il, *grace à Dieu, j'ai de quoi vivre*. Le Roi dit lors : *Comment est-il possible qu'en un pays maigre & si stérile tu sois peu devenir si riche ? Cela m'a esté bien aisé*, dit le Bayle, *Sire. Dites - moi donc comment*, dit le Roi. *Parce ; Sire , que j'ai tousjours plustost fait mes affaires , que celles de mon maistre & de mes voisins. Le Diable ne m'enport*, dit le Roi (ainsi estoit son serment) *ta raison est bonne : car en faisant de cette sorte , & te levant le matin , tu ne pouvois faillir de devenir riche. O combien d'enfans a laissé ce Bayle héritiers de ses complexions ! Je n'ai jamais esté de ceux-là. Certes , je croi qu'il n'y a si petit mercadant au monde , qui ayant tant trotté , couru & tracassé comme j'ai fait , ne se fust enrichi. Et n'y a Financier ou Receveur , pour homme de bien qu'il fust en ce Royaume , que s'il lui eust passé tant d'argent par les mains , comme il a fait à moi , qu'il ne lui en fust plus demeuré. J'ai esté sept ou huit fois Capitaine de gens de pied , ce qui n'est pas un petit moyen pour commencer à gagner quelque chose.*

J'ai veu de mon temps plusieurs Capitaines qui se sont fait riches seulement sur la paye

de leurs soldats. Je n'estois pas si ignorant, ni si mal habile, que je n'eusse sçeu faire le tour du baston aussi bien qu'eux : il n'y a pas si grand affaire pour apprendre cela : car avec un bon fourrier & un peu d'aide, cela estoit facile. Puis après j'ai esté Maistre de camp par trois fois : Dieu sçait si je pouvois trouver force passe-volans, & avoir intelligence avec les Commissaires des vivres. Car je pouvois descouvrir s'il y avoit rien à gagner, aussi-tost ou plustost qu'homme de l'armée ; car j'avois assez bon nez. Après j'ai esté Gouverneur de places. Je pouvois tousjours avoir à ma dévotion quatre-vingt ou cent hommes pour les faire passer, comme MM. les Gouverneurs le sçavent trop bien faire. Ainsi ayant eu ces charges long-temps, & fait tant de monstres, comme j'ai fait en ma vie avec quelque peu d'épargne : mon Dieu ! quelle montagne d'or aurois-je ? Quand il m'en souvient je le trouve estrange. Et puis encore j'ai esté Lieutenant de Roi à Sienne, & une autre fois à Montalfin, où il y avoit bien dequoi faire son profit, comme d'autres (6) qui ont eu de pareilles charges l'ont fait : car il ne failloit sinon que j'eusse intelligence avec trois ou quatre marchands, lesquels eussent advoué que les bleds

que les soldats mangeoient , avoient esté acheptez (a) par eux , & prins sur leur crédit, Et Dieu sçait quel profit on fait à ces magasins. Puis je pouvois faire des demandes par maniere d'emprunt, desputant quelques-uns qui en eussent prins la charge , & eussent apporté cent ou deux cents mille francs de debtes. Mais au lieu de cela , Sa Majesté nous devoit cinq payes quand nous sortismes de Sienne , dequoi je lui en fis quitter les trois , dès que nous fumes arrivez à Montalfin. Puis à la seconde fois que j'y fus renvoyé , au lieu de M. de Soubise , je demurai fix sepmaines , par le commandement du Roi , à Rome auprès du Pape , & des Ambassadeurs & Agents du Roi. C'estoit au temps que le Duc d'Albe faisoit la guerre à Sa Sainteté.

Toute la coste de la mer s'en alloit abandonnée , & Grossette n'en pouvoit plus , pour n'y avoir un seul grain de bled , non plus qu'aux autres garnisons. Je trouvai à Rome quelques Gentilshommes Siennois , lesquels estoient sortis avec moi de Sienne , qui me mirent en cognoissance avec un Banquier , nommé Julle d'Albie , aussi Siennois , lequel sur ma parole presta fix cent moges de bled , qui sont trois cent tonneaux à

(a) Il y a dans l'Édition de Millanges , tantôt *achapter* & tantôt *achepter*.

douze muis pour tonneau , moyennant que tous les mois je lui donnerois fix cents escus à chaque monstre. Je ne pouvois prendre cet argent que de l'espargne que je faisois sur les monstres : & au lieu de mettre cela dans ma bourse , je le fis du tout payer , sauf le dernier pact ; car il n'y eust plus d'argent ni moyen d'en avoir : de sorte que nous ne fîmes point monstre. Je pouvois bien faire mon profit là-dessus : car j'en pourveus des places qui en avoient besoing , selon la charge que j'en eus : & si j'espargnai encore la moitié du bled , lequel je prestai aux payfans , qui mourroient de faim , encore plus que les soldats. Ce fut là où je commençai à estre usurier : mais ce fut aux despens de la conscience du Roi ; car pour un muid à la récolte j'en eus deux : car il valloit deux fois plus quand je le prestai. Ce gain n'entra non plus en ma bourse ; car je le laissai tout au Roi. Je séjournai encore en ce pays-là sept mois sans tirer une seule paye , & fis vivre mes gens quatre mois à vingt onces de pain le jour , du gain que j'avois fait sur les bleds , espargnant tant que je pouvois le bien de mon maistre. Je payai les autres trois mois les soldats avec remonstrances & bonnetades (a) , comme je faisois

(a) Complimens & révérences.

quand j'estois à Sienne. Quelque temps après arriva le Seigneur Dom Francisco , lequel trouva encore des bleds auz munitions. Encore fis-je une pratique avec la Duchesse de Castro, femme du Duc, qui fut tué à Plaisance, laquelle connoissoit M. de Valence, mon frere, du temps qu'il estoit au service (a) du Pape Paul Fernes. Le Pape Paul Caraffe avoit fait deffense de ne laisser sortir hors la Romanie aucun bled : mais cette Duchesse par deffous main permettoit que des marchands en fissent apporter de nuit dans nos terres : & nos marchands les alloient acheter. Je menai ceste pratique bien secretement, sur laquelle je pouvois gagner beaucoup : mais un seul liard n'en vint à mon profit.

Je pouvois apporter au Roi pour deux ou trois cens mille francs de debtes, aussi bien qu'a fait le Seigneur Jourdain (b) de Corsegue, & autres que je ne veux nommer,

(a) Lorsqu'il étoit Protonotaire.

(b) Il s'agit ici de Jourdan Urfin, Lieutenant-Général de Henri II dans l'Isle de Corse : il exerçoit encore cette charge en 1559. On trouve dans Ribier, Tome II, p. 809, une lettre, par laquelle le Connétable de Montmorency lui annonçoit la blessure du Roi leur maître.

lesquels ont esté bien payez. Je n'estois pas garni de si peu d'entendement , ni de moyens que je ne l'eusse sceu faire aussi bien qu'eux. J'ai esté Lieutenant de Roi en ce pays de Guyenne : j'ai fort couru le monde : mais je croi qu'il n'y a rien qui esgale ce pays , soit en richesse, commoditez & vivres. Ayant une telle charge je pouvois bien avoir intelligence avec le receveur de la province (ces gens ne demandent pas mieux) & emplir mes coffres , car tant sur les monstres & garnisons , qu'attelages d'artilleries , je pouvois faire un grand gain. Combien d'impositions pouvois-je faire sur le pays ? Car le Roi m'en avoit donné le pouvoir , lesquelles fussent tournées à mon profit ; car encore que Sa Majesté entendist que ce fust pour son service , si j'eusse voulu , j'eusse bien sceu faire le change : de sorte que la pluspart fust demeurée entre mes mains. Je pouvois si j'eusse voulu avoir un homme de paille pour aller par les villes & villages, dire à l'oreille aux principaux , qu'il me falloit donner de l'argent pour estre soulagez , ou qu'autrement je les ferois ruiner & manger jusques aux os aux gens de guerre , car nous ne laissons mal à faire. Je pouvois aussi faire dire aux Huguenots qui demeuroient en leurs maisons sous l'autorité d'un édit , que s'ils ne

crachioient au bassin, je les ferois tous ruiner. Combien m'en eussent-ils donné pour estre affeuré de leurs vies & biens? Car ils ne se fioient gueres à moi, sçachant comme je les avois accommodé. Mais au lieu d'user de tous ces artifices pour me faire riche, je laissois (a) prendre le tout aux Capitaines & Gensd'armes, & gens faisant service au Roi, qui me le demandoient, n'en ayant que peu ou point tourné à mon profit. Et encore ce que j'eus de Clairac, je le prins avec permission du Roi. Or que les autres se contentent, je suis content. Que si Dieu me faisoit la grace de guerir de ceste grande arquebusade que j'ai au visage, je pense encore que si la guerre recommençoit jamais, je serois homme pour monter à cheval. Je croi qu'elle n'en est pas loin, car tant qu'il y aura deux religions (7), la France sera en division & en trouble. Il ne se peut faire autrement; & le pis est, que c'est chose qui

(a) « Aussi (disoit la Noue, discours premier, p. 13) s'il y a aucun comportement qui se puisse appeller fureur, c'est celui de quelques gens de guerre qui sont si desbordez, que toute humanité estant périée en eux, ils ne font pas moins de ravage dans leur propre pays, que si c'estoit en celuy des ennemis où toutes choses sont en proye.

ne se peut pas finir de long-tems. Les autres querelles se pacifient aisément, mais celle de la religion a longue suite. Et encore que les gens de guerre ne soient pas fort religieux, ils prennent parti, & estant engagez ils suivent puis après. Aux termes que je vois les affaires, je ne croi pas que nous soyons au bout. Pour le moins ai-je ce contentement en moi-mesme de m'y estre opposé autant que j'ai peu, & fait mon devoir. Pleust à Dieu que tous ceux qui ont eu les forces en main, n'eussent non plus connivé que moi. Il faut laisser faire Dieu. *Après qu'il nous aura prou fouettez, il mettra les verges au feu.*

Or, Seigneurs & Capitaines qui me ferez cest honneur de lire ma vie, n'y apportez nul mal-talent. Croyez que j'ai dit dit le vrai, sans desrober l'honneur d'autrui: & sçai bien qu'il y en aura qui mettront en dispute mon escrit, pour voir si j'aurai touché quelque mensonge, pource qu'ils trouveront que jamais Dieu n'a accompagné plus la fortune d'un homme pour les charges qu'il a eues, que la mienne. Si les assure-je, que j'ai laissé infinies particularitez à escrire; *car je n'avois jamais rien escrit, ni pensé à faire des livres.* J'estois incapable de cela: mais

pendant ma dernière blessure, & mes maladies, j'ai dicté ce que je vous en laisse : afin que mon nom ne se perde, ni de tant de vaillans hommes que j'ai veu bien faire, car les Historiens n'escrivent qu'à l'honneur des Rois & des Princes. Combien de braves soldats & Gentilshommes ai-je nommé ici dedans, desquels ces gens ne parlent du tout, non plus que s'ils n'eussent jamais esté ? Celui qui a escrit (a) la bataille de Cerizolles, encore qu'il me nomme, en parle toutes-fois en passant. Si me puis-je vanter que j'eus bonne part en la victoire, aussi bien qu'à Bologne & Thionville, & ces escritures n'en disent rien non plus que de la valeur d'un grand nombre de vos peres & parens que vous trouverez ici. Or ne trouvez pas estrange si j'ai esté si heureux comme j'ai escrit, car je ne me suis jamais proposé que ma charge ; & ai cogneu que tout venoit de Dieu auquel je remettois tout, quoique les Huguenots m'ayent estimé un Athéiste. Ils sont mes ennemis & ne les faut pas croire. Encore que j'aie eu des imperfections & des vices, & ne sois pas saint non plus que les autres : (ils en ont leur part, quoi-

(a) Sans doute c'est de du Bellay dont il veut parler.

qu'ils fassent les mortifiez) si est-ce que j'ai toujours mis mon espérance en Dieu, recognoissant qu'il falloit que de lui vinst mon heur ou mon malheur, lui attribuant toutes les bonnes fortunes qu'il me donnoit à la guerre. Je ne me suis jamais trouvé en faction quelconque, que je ne l'aye appellé à mon aide, & n'ai passé jour de ma vie, sans l'avoir prié & demandé pardon ; & plusieurs fois je puis dire avec la vérité, que je me suis trouvé voyant les ennemis, en telle peur que je sentois le cœur & les membres s'affoiblir & trembler ; (ne faisons pas des braves, l'apprehension de la mort vient devant les yeux) mais comme j'avois fait mon oraison à Dieu, je sentois mes forces revenir. Elle estoit ainsi l'ayant dès mon entrée aux armes, apprinse en ces mots : *Mon Dieu qui m'a créé, je te supplie garde-moi l'entendement ; afin qu'aujourd'hui je ne le perde : car tu me l'as donné & ne le tiens que de toi. Que si tu as aujourd'hui déterminé ma mort fais que je meure en réputation d'un homme de bien, laquelle je recherche avec tant de périls. Je ne te demande point la vie, car je veux tout ce qu'il te plait. Ta volonté soit faite. Je remets le tout à ta divine bonté.* Puis ayant dit mes petites prieres latines, je pro-

mets & atteste devant Dieu & les hommes ; que je sentoïis tout à coup venir une chaleur au cœur & aux membres : de sorte que je ne l'avois pas achevée que je ne me sentisse tout autre que quand je l'avois commencé. Je ne sentoïis plus de peur, de façon que l'entendement me revenoit, & avec une grande promptitude & jugement, je cognoissois tout ce qu'il me falloit faire sans l'avoir jamais perdu en combat que je me sois trouvé.

Combien y en a-t-il de morts qui pourroient, s'ils estoient en vie, tesmoigner si jamais ils m'ont veu effrayé, ni perdre l'entendement à la guerre, soit à assaut, rencontre ou bataille ? MM. de Lautrec, de l'Escut, de Barbesieux, de Monpezat, de Termes, du Biez, de Stroffi, de Bourdillon, de Briffac, d'Anguyen, de Botieres, de Guyse en pourroient bien dire la vérité ; car ils m'ont tous commandé, & m'ont veu en mille & mille périls, sans peur ni estonnement. Que s'ils pouvoient retourner en vie, ils seroient bons tesmoins de ce que je dis : encore ne sont pas morts tous ceux qui m'ont commandé ; car combien que je sois plus vieux Capitaine qu'eux, il estoit raisonnable que je leur obéisse. M. le Duc d'Au-

malle, MM. les Marefchaux de Coffé & de Vieilleville font de ce nombre. Je vous fupplie, mes bons Seigneurs, fi mon livre tombe entre vos mains, de faire jugement, fi ce que je dis eft vrai ou faux : car vous en avez veu une partie, & croi qu'après ma mort vous voudrez voir ce que j'ai écrit. Il y en a d'autres auffi qui me peuvent defmentir, comme le Seigneur Ludovic de Birague & M. le Prédident de Birague, lequel n'abandonna gueres ce brave Marefchal de Briffac. Plufieurs autres vivent qui ont été mes compagnons d'armes, & plufieurs auffi qui ont marché fous moi. Tous lefquels peuvent être fideles tefmoins de ce que j'ai dit : & fi quand il a été queftion de faire une exécution, j'ai jamais trouvé chofe impoffible : mais au contraire ce qu'on trouvoit impoffible, je le trouvois poffible. Je l'entreprendois, & en venois à bout, ayant tousjours cette ferme fiance en Dieu, qu'il ne m'abandonneroit point, & m'ouvreroit tousjours l'efprit pour cognoître ce qui étoit befoing pour venir à bout de mon entreprinfe. Je n'en ai trouvé jamais aucune impoffible, fi ce n'eft celle de Thionville. Il en faut donner l'honneur (a) à

(a) On ne convient pas de ce fait dans les Mémoires du Maréchal de Vieilleville; & nous y reviendrons.

M. de Guyse seul ; il y eut là plus de l'heur que de la raison , quoique ledit Sieur de Guyse s'assuraft tousjours de l'emporter , comme il fit.

Mes compagnons , combien de choses grandes ferez-vous , si vous mettez toute vostre confiance en Dieu , & si vous vous proposez tousjours l'honneur devant les yeux , discourant en vous-mesme , que si vos jours doivent finir sur la bresche , vous avez beau demeurer dans le fossé. *Un bel morir* , dit l'Italien , (a) *tutta la vita honora*. C'est mourir en beste de ne laisser nulle mesmoire après soi. Ne taschez jamais à desrober l'honneur d'autrui ni à vous proposer l'avarice & ambition ; car vous verrez le tout tomber en malheur & infortune. Je ne dis pas ceci pour faire le prescheur , mais pour la vétité. Combien y en a t-il au monde qui ont eu le bruit d'estre fort vaillans , mesme qui sont en vie , que je ne veux nommer , neantmoins ils ont esté fort malheureux en leurs entreprises. Croyez que cela venoit de Dieu ; & encore qu'ils l'appellassent à leur aide , leur zele n'estoit pas bon. Voilà pourquoi Dieu leur estoit contraire. Il faut si vous voulez qu'il soit à vostre secours , que vous despouilliez

(a) Une belle mort honore toute la vie.

toute ambition , avarice & haine , & foyez pleins de la loyauté & fidelité que nous devons à nostre Prince ; & encore que sa querelle ne soit juste , il ne lairra pas pourtant de nous assister : car ce n'est pas à nous de demander à nostre Roi , si la querelle est bonne ou mauvaise , mais seulement d'obéir. Que si vous n'estes recogneus des services que vous avez faits (a) , vous ne vous en fâcherez pas , parce que vostre intention n'aura pas esté de combattre pour ambition , ni grandeur ni convoitise de richesse , mais pour la fidelité que Dieu nous a commandé de porter à nostre Roi. Vous vous resjouirez d'estre estimez & aimez de tout le monde , qui est la plus belle richesse & acquisition , que tout homme d'honneur doit désirer , car les richesses & grands estats périront avec le corps , & la bonne renommée vivra à jamais avec l'ame. A présent je me vois tirant à la mort dans le lit , je me sens grandement soulagé de ce que en dépit d'elle mon nom vivra , non-seulement en la Gascogne , mais parmi les estrangers.

Or c'est ici la fin de mon livre & de ma vie : que si Dieu me la continue plus longuement ,

(a) Montluc a souvent oublié ce précepte , en se plaignant comme il le fait sans cesse.

quelqu'autre escrira le reste, si je me trouve en lieu où je fasse quelque chose digne de moi : ce que je n'espere pas, me sentant si incommodé, que je ne pense meshui de pouvoir jamais plus porter les armes. J'ai ceste obligation à ceste meschante arquebusade, qui ma percé & froissé le visage, d'avoir esté cause que j'ai dicté ces Commentaires, lesquels, comme je pense, dureront après moi. Je prie ceux qui les liront de ne les prendre point comme escrits de la main d'un historien, mais d'un vieux soldat, & encore Gascon, qui a escrit sa vie à la vérité, & en guerrier. Tous ceux qui porteront les armes y prendront exemple, & reconnoîtront que de Dieu seul procede l'heur & le malheur des hommes. Et pource que nous devons avoir recours à lui seul, supplions-le de nous aider & conseiller en nos tribulations, car ce monde n'est autre chose, & dont les grands ont aussi-bien leur part que les petits. En cela se manifeste sa grandeur, veu qu'il n'y a ni Roi ni Prince qui en soit exempt, & qui n'aye ordinairement besoin de lui & de son secours.

Ne desdaignez, vous qui désirez suivre le train des armes, au lieu de lire des (8) Amadis ou Lancelots, d'employer quelque heure

à me cognoistre dedans ce livre, vous apprendrez à vous cognoistre vous-mesmes, & à vous former pour estre soldats & Capitaines : car il faut sçavoir obéir, pour sçavoir après bien commander. Ceci n'est pas pour les courtisans, ou gens qui ont les mains polies, ni pour ceux qui aiment le repos : c'est pour ceux qui par le chemin de la vertu aux despens de leur vie veulent éterniser leur nom, comme en dépit de l'envie, j'espere que j'aurai fait celui de Montluc.

Ici avoit mis fin le Seigneur de Montluc à son Livre, mais depuis l'eschantillon qui s'ensuit s'est trouvé.

[1571] JE pensois avoir mis fin à mes escritures & à ma vie tout ensemble, ne pensant pas jamais que Dieu me fist la grace de monter à cheval pour porter les armes : mais il ne l'a pas ainsi voulu. Toute la France jouist quelque temps de la paix & du repos, moi seul affligé de maladies & de (9) ma grande blessure estois le plus souvent dans le lit : toutesfois peu-à-peu je recouvrai santé, estant plus aise d'estre déchargé du Gouvernement, que si ce pesant faix me fust demeuré sur les épaules. M. le Marquis de Villars qui en est chargé, s'en acquittera comme un

vieux Chevalier, & grand Capitaine doit faire.

Or je disois tousjours en moi-mesme, oyant les nouvelles de la Cour, car encore y avois-je quelques amis, qu'on faisoit trop de caresses aux Huguenots : & cognoissois bien qu'il y auroit du bruit au logis. Le Roi, par ses lettres que j'ai encore, parlant à mes amis, tesmoignoit tousjours qu'il n'avoit nul mécontentement de moi, qu'il desiroit me faire paroistre combien il m'aimoit ; mais que mon indisposition estoit cause qu'il avoit envoyé M. le Marquis de Villars en ma place. Je le crus ainsi : car il faut croire ce que les Rois veulent, autrement on les offense. Or quoique je ne fusse Lieutenant de Roi, si est-ce que toute la noblesse & tous les trois Estats de la Guyenne me portoient tousjours beaucoup d'honneur, & me visitoient. Ce n'estoit pas sans discourir, qu'est-ce que ce tems deviendroit : car il me sembloit que les Huguenots estoient venus fort insolens, & parloient presque aussi haut qu'aux premiers troubles. Si j'eusse esté aussi sain & aussi jeune que j'estois lors, je les eusse fait taire, pour le moins en la Gascogne, où j'estois.

[1572] Quelques années estant ainsi passées, la nouvelle survint de ce qui estoit :

rivé à la journée (a) de St. Barthelemy à Paris, où M. l'Admiral fust si mal advisé (10) de s'aller enfourner, pour monstrier qu'il gouvernoit tout. Je m'estonne qu'un si advisé & sage homme pour le monde, fist une si lourde faute. Il la paya bien cher : car il lui en cousta la vie, & à plusieurs autres. Il avoit aussi mis ce Royaume en un grand trouble : car je sçais bien que tout ne venoit pas de M. le Prince de Condé, ni la moitié. Ledit Sieur Prince ne m'en communiqua que trop à Poissy : & croi que si je lui eusse presté l'oreille, il m'eust tiré le fond du sac. Je le dis à la Reyne; mais elle me commanda de me taire. Elle ne pensoit pas lors que les choses allassent comme elles ont fait. Je sçai bien, & tout le monde aussi, qu'elle a esté accusée d'estre cause des premiers remuemens qui advindrent aux premiers troubles. Et M. le Prince lui fit ce tort d'envoyer (b) ses lettres en Allemagne, & les monstrier & faire imprimer partout : cela n'advança pas ses affaires. Estant ladite Dame

(a) Comme Montluc ne parle qu'en passant du massacre de la St. Barthelemy, nous nous en abstiendrons également. Nous n'avons que trop d'occasions d'y revenir.

(b) Ailleurs on fera mention de ces lettres.

à Toulouse, elle me fist cest honneur de me parler plus de trois heures sur ce sujet : & me dit beaucoup de choses, que je me garderai bien d'escire. Tant y a qu'il est bien aisé de reprendre & trouver en faute ceux qui ont le maniement des affaires du monde, & mesme si grands comme elle a eu : ayant sur ses bras le Roi & Messieurs ses freres si jeunes, & estans tous les Princes bandez l'un contre l'autre, les uns avancez puis reculez : & après, ce beau manteau de religion, qui a servi aux uns & aux autres pour exécuter leurs vengeances, & nous faire entremanger. Je vous prie quelle apparence y avoit - il qu'elle eust intelligence avec ledit Seigneur Prince ? Ce qu'elle a fait depuis a bien monstré le contraire ; mais je laisse cela : car peut-estre je n'en parle que trop, & retournerai à mon propos.

Tout le monde fut fort estonné d'entendre ce qui estoit advenu à Paris, & les Huguenots encore plus, qui ne trouvoient assez terre pour fuir, gagnant la pluspart le pays de Bearn. Les autres se firent Catholiques, ou pour le moins en firent semblant. Je ne leur fis point de mal de mon costé : mais par tout on les accoustroit fort mal. Je pensai lors que l'armée qui estoit devant la Rochelle

estoit là pour autre besogne que pour aller en Portugal : & cognus bien l'encloueur ; mais je ne pouvois imaginer pourquoi on eust seulement blessé M. l'Admiral au commencement, si on avoit le dessein que je vis depuis : car si le lendemain tous les Huguenots se fussent résolus avec les Grands, qui leur estoient alliez ou les soutenoient, il leur estoit aisé de se retirer de Paris, & se mettre en seureté. Or (a) ils furent esblouys : & Dieu leur ferma les yeux. Je ne veux pas ici dire, ni me meller d'escrire, si ceste procédure fut bien ou mal faite : car il y a prou à dire & de bien & de mal : & puis cela ne porteroit nul profit. Ceux qui viendront après nous en parleront mieux à propos & sans crainte : car les Escrivains d'aujourd'hui n'osent escrire qu'à demi, de moi j'aime mieux me taire.

Encore que je fusse lors seulement maistre de ma maison, si est-ce que la Keyne me fist cet honneur de m'en escrire, & me mander qu'on avoit descouvert une grande conspiration contre le Roi & son Estat : & que cela avoit esté cause de ce qui estoit advenu. Je sçai bien ce que j'en creus : il fait mauvais

(a) Bien d'autres auroient été dupes des carettes perfides qu'on leur faisoit.

offenser son maistre. Le Roi n'oublia jamais quand M. l'Admiral lui fit faire la traite de Meaux à Paris plus viste que le pas. Nous perdons l'entendement au bon du coup, & ne songeons que les Rois ont encore plus de cœur que nous ; & qu'ils oublient plutôt les services que les offences. Or laissons cela ; il en sera assez parlé par d'autres, qui s'en sçauront mieux démesler que moi.

Tout le soin du Roi & de la Reyne fut lors à enlever la Rochelle, seul refuge des Huguenots. Dieu sçait si j'en mandai à la Reyne mon advis. Au voyage de Bayonne, & depuis en Xaintonge, je lui avois fait l'ouverture de s'en rendre maistresse sans bruit & sans rien rompre. Et à l'haleine de M. de Jarnac, auquel je m'en descouvris un peu, & non pas trop, je croi qu'il n'y eust pas eu grand doute, Elle craignoit tousjours de faire resveiller la guerre, mais pour un si bon morceau, il ne falloit craindre de rompre le jeusne. Cela eust esté fait, on eust eu beau crier. Il y avoit assez de moyen d'appaiser lors les gens : car qu'eussent-ils sceu dire, si le Roi vouloit faire une citadelle dans sa ville ? Il n'est plus tems de s'en repentir. Cette ville a donné le moyen aux Huguenots de renouveler les guerres, & leur en donnera

encore plus, si le Roi ne la leur oste, pourquoi faire il ne doit rien oublier : car par le moyen de ceste ville, ils manient & entretiennent les intelligences qu'ils ont en Angleterre & en Allemagne ; & font sur mer de grandes prinſes, avec lesquelles il font la guerre. Ils tiennent aussi les Isles d'où sort grand argent, à cause du sel. La Reyne me pardonnera, s'il lui plaist, elle fist là une grande faute, & encore une autre depuis de n'avoir voulu envoyer des moyens, lorsqu'on nous commanda de l'assiéger : car en ce temps-là elle n'estoit en l'estat qu'elle est. Et croi que je lui eusse fait grand peur.

[1573] Voilà tout le monde à la Rochelle, je fus appellé au festin comme les autres : & comme je veux que Dieu m'aide, quand je prins ma résolution de m'y en aller, je fis estat d'y mourir, & que ce seroit là mon tombeau : estant arrivé, je fus estonné d'y voir tant de gens de diverses humeurs qui eussent esté bien marris qu'elle eust esté prise. Ce siège fut grand, long & beau : mais à bien assailli mieux deffendu. Je ne me veux pas amuser (11) à escrire ce qui fut fait - là, car je n'estois que comme un particulier : & ne veux mesdire de personne. Monsieur qui a depuis esté Roi, lequel commandoit à

ce siège, sçait bien que m'ayant fait cet honneur de m'en parler, & sçavoir mon avis, je lui en dis franchement ce que j'en sçavois. Par ce siège, tous ceux que nous estions lors, & ceux qui viendront après, pourront juger qu'il faut meshui prendre les places de telle conséquence, ou par famine les blocquant, ou avec le tems pied à pied. Il s'y fit une grand' faute de hazarder tant d'hommes aux assauts (a) : & encore plus d'avoir fait si mauvais guet, afin que le secours de poudre n'entraist, comme il fist par mer; mais pour en dire mon avis comme les autres, quelques choses qu'ils eussent sceu faire, ils estoient à nous, & n'eussent sceu s'en dédire, je dis la corde au col : car le secours que le Comte de Mongommery leur menoit s'estoit retiré; nous estions sur le point de venir aux mains avec eux, tout leur deffailloit. Mais en mesme tems mon frere, M. de Valence, estoit en Pologne, pour faire eslire Monsieur pour leur Roi, comme il fit. Et croi que cette gloire lui en est due : mais cela aussi fut cause que chacun pensa entrer en capitulation ; laquelle enfin se fit. Les Députez de Pologne le vindrent saluer là pour leur Roi. Or toute la troupe s'en

(a) On en donna six ou sept.

retourna pour s'appresler & se trouver à la feste de cette nouvelle couronne, après avoir laissé plusieurs morts en ce siège, & les Rochelois maistres de leur ville. Il sembloit aux propos que mondit Seigneur tint à son départ, qu'il n'estoit pas fort content de ce nouveau Royaume. Si pensé-je que c'estoit grand honneur & pour lui & pour nous, qu'un Royaume si esloigné vinst chercher un Roi dans le nostre. M. de Valence, mon frere, y acquist beaucoup d'honneur : ses harangues (a) sont belles, lesquelles il mettra comme je pense, dans son Histoire.

Pendant ces malheureuses guerres & ce siège, où je perdis plusieurs de mes parens, M. l'Admiral de Villars, qui estoit Lieutenant de Roi en la Guyenne, fit ce qu'il (12) peut à mon advis : aussi n'y avoit-il pas beaucoup à faire, car les Huguenots estoient escartez comme perdriaux. Mais ayant prins cœur pour la longueur de ce siège, ils firent quelques entreprinſes. Je perdis pour mon dernier malheur mon fils Fabien (b), Sei-

(a) Il en fera question ailleurs.

(b) Quatrième fils du Maréchal, de sa première femme Antoinette Ifalguier. Fabien étoit Capitaine de 50 lances, & Chevalier de l'Ordre du Roi, Gouverneur de Pignerol. Il fut tué en 1573 à Nogarol en

gneur de Montesquiou, lequel voulant forcer une barricade à Nogarol, fut bleffé d'une arquebufade, de laquelle il mourut. Encore qu'il fust mon fils, je puis dire qu'il estoit bien né & valeureux. Cela me cuida accabler d'ennui; mais Dieu me donna le courage de le porter, non pas comme je devois, mais comme je peus.

Cependant que tous les triumphes se faisoient en France pour le départ du nouveau Roi de Pologne, je demurai chez moi, accompagné d'ennuis & de tristesses, visité de mes amis & de la noblesse. Le Roi fit un nouveau remuement fort damageable à la Guyenne. Ceux qui viendront après nous, se feront sages par les fautes d'autrui, c'est qu'il départit le Gouvernement en deux, ayant donné ce qui est deçà la Garonne, & du costé de la Gascogne à M. de la Valette, & ce qui est de-là à M. de Loffe (a). Ce fut là

Guyenne, en voulant forcer une barricade. Il eut deux enfans, l'un dit le Seigneur de Montesquiou, & l'autre Pompignan, au rapport de Brantome, qui dit que ce dernier mourut de maladie en Hongrie, où il avoit accompagné le Duc de Nevers.

(a) Jean de Loffes, nommé Chevalier de l'Ordre du S. Esprit sous Henri III, mais non reçu; Gouverneur de la ville & citadelle de Verdun. (*Catalogue des Che-*

une grande erreur au Conseil du Roi, & de la Reyne principalement; car encore elle en vouloit faire trois parts pour en donner une à M. de Gramont. C'est un grand cas que tant de sages testes ne prinssent garde quel mal avoit apporté à la Guyenne le pouvoir qui fust donné à M. d'Anville, pour le peu d'intelligence qu'il y avoit entre nous, comme j'ai escrit en mon Livre, & que puisque les forces de tout le Gouvernement général unies avoient assez à faire à rendre le Roi obéi: qu'en pouvoit-on esperer de les voir séparées & en diverses mains? Cela met de la division & de la jalousie parmi eux, laquelle enfin amene l'inimitié, & le tout aux dépens & du Roi & de son peuple. Les effets s'en ensuivirent peu après: car M. de Loffe entreprit le siège de Clerac, lequel ne m'avoit jamais osé fermer la porté où M. de la Valette aussi fut, mais pour voir seulement ce qui s'y faisoit. Enfin il ne s'y fit rien qui vaille la peine de l'escrire, aussi il ne touche à moi. Je le dis seulement pour avertir le Roi, que pour

valiers de l'Ordre du S. Esprit.) Il étoit Capitaine des Gardes, & avoit été Gouverneur du Roi de Navarre, depuis Henri IV. (*Mémoires de la Reine Marguerite*, page 153.) Il avoit été Gouverneur de Mariembourg, & l'étoit en 1557. (*Rabutin. Liv. IX.*)

estre bien servi, il ne doit défunir le Gouvernement, ains le laisser tout entier. Son Royaume est assez grand pour contenter l'ambition de ceux qui demandent des honneurs. Sa Majesté m'excusera, s'il lui plaist, ils doivent attendre à leur rang, il y en aura assez pour tous.

[1574] Quelque tems après nous oyons dire tant de choses, qu'il me sembloit voir les entreprinſes d'Amboise renouvelées : car on disoit merveilles, & des plus grands que je n'eusse jamais pensé (13), si ce qu'on disoit est vrai, comme je m'en remets. Peu après survint la nouvelle de la maladie du Roi, & de tant d'emprisonnemens qui se faisoient à la Cour. Ce qui me fit estimer bienheureux d'en estre loin : car on se trouve souvent engagé là où on ne pense pas. Après tout cela, vint la nouvelle de la mort (14) du Roi, qui fut à la vérité un grand dommage : car j'oserois dire que s'il eust vescu, il eust fait de grandes choses, & aux dépens de ses voisins eust jetté la guerre hors de son Royaume. Et si le Roi de Pologne eust voulu s'entendre avec lui, & mettre sus les grandes forces qu'il pouvoit tirer de son Royaume, tout leur eust obéi, & l'Empire eust esté remis en la Maison de France. Sa mort nous

étonna fort, à cause des grandes entreprises qu'il y avoit, disoit-on, au Royaume. Je croi que la Reyne ne se trouva jamais si empêchée depuis la mort du Roi, son mari, mon bon mailtre.

Sa Majesté me fit cet honneur de m'escire, & me prier l'assister en une si grande affliction pour sauver l'Estat, attendant la venue du Roi. Encore que je fusse accablé d'années & d'incommodité de maladies, si est-ce que pour m'oster l'ennui que je portois de la mort de mon fils Fabien, & lui tesmoigner le desir que j'avois de lui garder la parole que je lui donnai à Orléans, je m'en allai à Paris trouver Sa Majesté, & l'accompagnai à Lyon, où j'eus le plaisir de l'entretenir là tout à mon aise de plusieurs choses, dont depuis j'en ai veu faire les approches. Elle fera beaucoup si elle y peut apporter des remedes. Le Roi arrivant, à son entrée on lui fist faire une erreur : car au lieu qu'il devoit assoupir le tout & nous donner la paix (a), qui estoit chose bien aisée lors, on le fit résoudre à la guerre. Et encore pis, on lui fit accroire qu'entrant au Dauphiné tout se rendroit à

(a) Ce fut le conseil que lui donnèrent tous les Princes qu'il vit sur sa route, & particulièrement l'Empereur & le Doge de Venise.

lui : & néanmoins la moindre place lui fist
reste. Je n'ai affaire de déduire toutes ces
choses. A son arrivée (a) il me fit fort bonne
chere, & si n'en faisoit pas trop à tout le
monde. Je le trouvai tout changé : là furent
tenus quelques conseils ; mais il y en avoit
de privez (b) & de secrets. Or Sa Majesté se
ressouvenant des services que j'avois fait au
Roi, son ayeul, pere & frere, l'ayant ouï
dire & veu une partie, me voulut honorer
de l'estat de Marechal de France, me fai-
sant riche d'honneur, puisqu'il ne le pouvoit
faire de biens. Et m'ayant fait appeller &
fait mettre à genoux devant lui, après avoir
fait le serment, me mit le baston de Mare-
chal de France en la main. Je lui dis en le
remerciant, *que je n'avois autre regret en ce
monde, si ce n'est de n'avoir dix bons ans dans*

(a) Henri III arriva à Lyon le 8 Septembre 1574.
(Voyez l'Itinéraire des Rois de France, p. 112.)

(b) « Montluc (dit l'Auteur de l'*Hist. des cinq Roys*,
» p. 521) entend par ces conseils secrets, les conseils
» de cabinet où, avec la Roine, se trouvoient le
» Cardinal de Lorraine, Birague, le Duc de Nevers,
» le Marechal de Retz, & deux ou trois autres qui
» tailloient, & rongnoyent des affaires importantes,
» selon que bon leur sembloit ; le Roy estant fort oc-
» cupé à entretenir les Dames, desquelles il avoit esté
» esloigné près d'un an ».

le ventre

te ventre pour lui faire paroistre, comme je desirois en cette honorable charge, lui faire service & à sa Couronne. Ayant receu ses commandemens & de la Reyne, je m'en revins en Gasconne pour faire les apprests pour la guerre, car tout tendoit là. Mais je cogneus bien à la longueur de mon voyage, que je devois plustost songer à ma mort qu'à la donner aux autres : car je n'estois plus capable de porter de grandes corvées, ni prendre grand' peine. Et puis je vis bien qu'il adviendroit de mesme entre les nouveaux Lieutenans de Roi & moi, qu'il m'estoit advenu avec M. le Mareschal d'Anville.

Quelque tems après la Cour de Parlement de Bourdeaux m'escrivit que les Huguenots remuoient besongne sur la riviere de Dordogne, & qu'il falloit y pourvoir, me priant m'approcher d'eux, pour y apporter quelque remede, & que le mal n'allast plus avant. Je vins à la Reolle, où Messieurs le Président Nesmond, qui n'estoit pas de ma cognoissance, de Merville, de Monferran & de Gourgues me vindrent trouver, me proposant beaucoup de choses. Je n'estois pas sans réponse ni excuses apparentes, veu mesme qu'on ne m'avoit pas tenu ce qu'on m'avoit promis : je leur remonstrai ma vieillesse &

mon indisposition. Et m'estans venus trouver au lit, lesdits Sieurs de Merville & de Monferran, je leur fis voir mes plaies & blessures. Je leur dis aussi le serment que j'avois fait de ne porter jamais plus les armes; mais enfin je ne les peus dédire, & me firent parjurer. S'en estans retournez pour aller faire les apprests, afin d'attaquer Gensac, je m'y acheminai. Quelque tems après, M. de Monferran amena une belle troupe de noblesse de son Gouvernement, comme il en vint aussi d'ailleurs, & bon nombre de gens de pied; d'abordée nous emportâmes le fauxbourg & les barricades. Messieurs de Duras, de la Marque (a), & de la Devese y allerent en pourpoint le coutelas au poing, & donnerent jusques aux portes. Ils n'en estoient

(a) Ces actes, d'une bravoure téméraire, étoient une des folies du tems. Souvent la galanterie en étoit le principe. Un guerrier s'exposoit aux plus grands dangers, parce qu'il l'avoit promis à la Dame qu'il aimoit. L'Histoire des guerres du Comté Vénaisin & de Provence nous fournit un fait de ce genre. Au siège de Boulene en 1562, Gaucher de Ventabreu, Seigneur de Mesanes, fut blessé en voulant, au milieu d'un assaut, écrire le nom de sa maîtresse sur les murailles de cette ville. Ventabreu étoit si vigoureux & si adroit, qu'il attaquoit les taureaux furieux de la Camargue, & qu'il les renversoit par terre.

pas plus sages, car les arquebusades y estoient à bon marché. Ils le faisoient à l'envie l'un de l'autre, & pour monstrier qu'ils estoient sans peur. Or le malheur voulut que M. de Montferran (15) eut une arquebusade au travers du corps, de laquelle il mourut, ce qui fut dommage; car il estoit Gentilhomme de valeur, & fort aimé du pays qui le trouvera à dire.

Les ennemis se voyant bouclés de telle sorte, & le canon prest à jouer, envoyerent un grand vilain qu'ils appelloient le Capitaine Tonnelier, bon soldat pourtant, disoit-on, lequel capitula & rendit la place où M. de Raufan (a), frere de M. de Duras, fut mis. Or je veux mettre ici une chose qui m'ad-

(a) Jean de Durfort, Seigneur de Raffan (& non pas Raufan), frère cadet de Jacques de Durfort, Marquis de Duras. En 1579 il servit de second à son frère que je viens de nommer, dans un duel qui se fit en la grève d'Agen, près du bourg de Salvetat; contre Jean de Gontaut-Biron, Baron de Salignac, second fils d'Armand de Gontaut, & le Vicomte de Turenne. Ce dernier y fut blessé de 17 coups, dont cependant il ne mourut pas. (*Journal de Henri III, Edition de l'Abbé Lenglet, Tome I, p. 276.*)

Jean de Durfort de Raffan, & Jacques de Durfort de Duras, étoient tous deux fils de Simphorien de Durfort, Seigneur de Duras, mort en 1563.

vint en ce siège, laquelle ne m'estoit jamais arrivée. Après la mort de M. de Monferran, je voulus donner la charge qu'il avoit en l'armée à M. de Duras, parce qu'il me sembloit qu'estant Seigneur de si bonne Maison comme il est, il seroit agréable; mais tout le monde ne le trouva pas bon. Dequoi sortit une autre chose, c'est qu'on me dit que la noblesse qui estoit venue avec tous ces Messieurs me trouver, se plaignoit fort de quelques propos que j'avois tenu d'elle, aussi faux que le Diable est faux. Les mots estoient vilains & sales, voilà pourquoi je ne les coucherai point dans mon escrit; tout estoit si mutiné, qu'ils furent sur le point de monter à cheval, & me laisser engagé avec le canon. Je les envoyai prier tous me faire ce plaisir de se trouver de bon matin en la campagne, où j'avois à leur dire quelque chose; ce qu'ils firent. J'y fus de bon matin aux flambeaux, tant j'avois haste de descharger mon cœur. S'estans tous mis en rond, je me mis au milieu d'eux, & leur parlai le chapeau au poing en telle sorte.

« Messieurs, il y a longtems que plusieurs
» d'entre vous me cognoissez, ayant porté
» les armes sous moi, tant ès guerres de ceste
» Guyenne, qu'aux guerres estrangeres : d'au-

» tres aussi qui sont ici présens ont ouï parler
 » de moi, de mes complections & de mes
 » humeurs ; mais je croi que nul de tous tant
 » que vous estes, n'a jamais sceu ne ouï dire
 » que j'aye esté d'un naturel mesdisant & in-
 » jurieux. Encore que je ne sois pas sans vice,
 » si n'ai-je jamais eu celui-là. Comment donc
 » m'avez-vous fait ce tort de croire que j'aye
 » esté si mal advisé de parler de vous avec
 » tel mépris, comme on m'a dit qu'il vous
 » a esté rapporté ? De vous, qui estes Gen-
 » tilshommes, tant s'en faut que je le vou-
 » lusse faire, que je ne voudrois pas avoir
 » tenu tel langage de la moindre compagnie
 » de soldats qui soit en ceste armée. J'ai
 » tousjours aimé & honoré la noblesse : car
 » après Dieu, c'est elle qui m'a fait acquérir
 » l'honneur & réputation que j'ai acquise.
 » Vous sçavez bien, Messieurs, que je suis
 » hors de combat, tenant le rang que je tiens,
 » & ne veux donner des desmentis. Bien vous
 » dirai-je qu'il n'en est rien, & que je n'en
 » ai jamais parlé, & ne le voudrois avoir fait
 » pour chose du monde. Meshui en cet asge
 » & après tant de choses qui sont passées
 » par-devant moi, je dois sçavoir que c'est
 » de vivre au monde, & se garder d'offenser
 » tant de gens d'honneur, & Gentilshommes

» de bonne maison. Or j'ai sceu la résolution
» que vous avez prinse de vous retirer chez
» vous, dequoi je suis bien marri : & qu'aussi
» vous n'avez eu agréable la nomination que
» j'avois faite de M. de Duras. Je m'en re-
» mets à vous aussi, puisque la chose va en
» ceste sorte, il n'est plus besoin d'en nom-
» mer. Le Roi pourvoira quelque'autre de
» la place de feu M. de Monferran, que je
» regrette. Pour le moins, Messieurs, ne me
» refusez pas de me faire ce plaisir d'accom-
» pagner le canon en lieu de seureté. Si vous
» ne le voulez faire pour l'amour de moi,
» qui ai esté vostre chef & vostre Capitaine
» depuis tant d'années, faites-le pour l'af-
» fection & service que vous devez au Roi.
» Quant à moi je m'en vais retirer aussi chez
» moi : car mon asge, mes maladies & mes
» plaies ne me peuvent plus permettre de
» porter les armes, ni prendre la peine qui
» est requise à la guerre. Aimez-moi tous-
» jours, je vous prie, & souvenez-vous de
» moi ».

Ma remonstrance les satisfit & contenta
tous : & me dirent d'une voix, qu'à la vé-
rité cela les avoit fort offensez, leur ayant
esté rapporté par un homme qui portoit tiltre
de Gentilhomme : mais qu'ils n'en croyoient

rien, & estoient mes serviteurs, m'offrant d'accompagner non-seulement le canon, mais me suivre là où je les voudrois commander. J'ai voulu mettre cela par escrit, afin que ceux qui viendront après moi, apprennent comme il se faut comporter en telles occurrences. J'ai sçu depuis que ce rapporteur étoit un la Mothe. Si je l'eusse sceu sur l'heure, je croi que je lui eusse fait mauvais parti. Or le canon ramené, qu'ils accompagnerent, nous nous dismes adieu. Ayant sejourné quelque temps chez moi, j'oyois tousjours d'estranges nouvelles de la Cour, & des entreprises des plus grandes. Et quand j'ouïs dire que le Roi de Navarre s'en melloit, & (a) qu'il estoit parti de la Cour sans dire adieu, je jugeai dès-lors que la Guyenne auroit de nouveau beaucoup à pastir : car estant si grand Prince, jeune, & qui donne esperance d'estre quelque jour un grand Capitaine, il gagneroit aisément le cœur de la noblesse & du peuple : & tiendrait tout le reste en crainte. Comme je veux que Dieu m'aide, mille malheurs m'allèrent au-devant ; de forte que bien souvent il me prenoit fantaisie de

(a) Le Roi de Navarre s'échappa de la Cour au commencement de 1576 ; & ce fut le signal d'une nouvelle guerre.

faire retraite, pour n'avoir pas le desplaisir d'oûir tant de fascheuses nouvelles, & la ruine de ce pauvre pays. Il me ressouvenoit toujours d'un Prieuré assis dans les montagnes que j'avois veu autrefois, partie en Espagne, partie en France, nommé Sarracoli. J'avois fantaisie de me retirer là en repos. J'eusse veu la France & l'Espagne en mesme temps. Et si Dieu me preste vie, encore je ne sçai que je ferai.

*Fin du septième & dernier Livre des Mémoires
de Messire Blaise de Montluc.*

OBSERVATIONS

DES ÉDITEURS

SUR LA SUITE

DU SEPTIÈME LIVRE

DES MÉMOIRES

DE MESSIRE

BLAISE DE MONTLUC,

MARÉCHAL DE FRANCE.

(1) « **S**IRE, j'ai tant tardé à vous faire mes
» doléances, pour ma grande indisposition,
» & aussi qu'on m'a celé que vous m'avez
» osté le Gouvernement de Guyenne; que
» s'il eust plu à Vostre Majesté attendre seu-
» lement deux mois, vous eussiez trouvé
» qu'après avoir établi la paix, j'estois ré-
» solu d'envoyer très-humblement vous sup-
» plier d'y pourvoir, à cause de ma vieillesse
» & grande bleffure: & alors sans me dif-
» famer, vous aviez légitime argument d'y
» pourvoir. Mais à la façon que Vostre Ma-
» jesté en a usé, elle a monsté évidemment
» à tout le monde que vous m'en priviez

» pour avoir forfait, ou bien pour les armes,
» ou pour quelque mauvaise versation que
» j'ai faite sur vos finances. Et par ce moyen
» mon honneur est en danger d'estre mis en
» dispute par tout ce Royaume, ce que je ne
» pense avoir mérité, & si je suis bien em-
» pesché, comme seront plusieurs autres, à
» deviner d'où peut procéder le grand mes-
» contentement que vous monstrez avoir
» contre moi : si ce n'est pour vous avoir
» souventesfois supplié d'y pourvoir d'un
» autre, pour le peu d'espérance que j'avois
» pour lors de vous y faire service; mais
» vous m'avez depuis commandé de le re-
» prendre. Ce n'est pas aussi pour avoir pensé
» que j'aye touché à vos finances; car vous
» ne voudriez pas m'avoir puni pour un
» crime, duquel vous ne pouvez pas estre
» asseuré encore. Et si veux-je esperer en
» vostre bonté & prudence que vous n'aurez
» facilement presté l'oreille à tels rapports si
» esloignez du vraisemblable; car pendant
» que j'ai esté ici vostre Lieutenant, il y a
» eu plusieurs Commis de l'extraordinaire;
» il y a eu de vos Receveurs-Généraux &
» autres Officiers de vos Finances qui ont
» rendu leurs comptes. Et si j'eusse esté trouvé
» dans leurs papiers, l'on n'eust pas failli à

» rayer les parties qui auroient esté mal cou-
 » chées. Or jusques ici je n'ai point esté en
 » peine de les faire valider. Comme aussi,
 » Sire, ne se trouvera-t-il que je me sois
 » jamais tant avancé que de toucher à vos
 » deniers, non-seulement en vostre province,
 » mais aussi à Sienne & en Toscane, où j'a-
 » vois plus de commodité d'en prendre que
 » je ne pouvois avoir par-deçà. Et mesme il
 » vous pourra souvenir que m'ayant fait cet
 » honneur depuis trois ans d'ordonner que
 » la pension (a) que je fais à M. le Cardinal
 » de Guyse de six mille livres, seroit prise
 » sur l'espargne, je ne me suis onques voulu
 » aider de ladite despesche, tant s'en faut
 » que j'y voulusse mettre la main sans vostre
 » congé. Et de tout cela, pourrez vous estre
 » esclairci au retour des Commissaires que
 » vous envoyez de par-deçà, lesquels je
 » m'asseure ne rapporteront point mon nom
 » couché dans leurs papiers. Et quoi qu'il
 » en soit, il n'y avoit rien de vérifié contre
 » moi. Et n'est pas à croire que vostre mal-
 » contentement soit procédé de cela. Mais

(a) Cette pension, que faisoit Montluc au Cardinal de Guyse, étoit ou sur son Gouvernement de Guyenne, ou sur quelques biens que le Roi lui avoit donnés ou engagés.

» si c'est par opinion que j'aye commis quel-
» que faute au fait des armes, cette opinion
» seroit bien contraire à celle que vous aviez
» quand vous m'escrivistes par trois ou qua-
» tre fois que j'avois reconquis & conservé
» la Guyenne. Et m'asseure que vous n'aviez
» pas oublié les causes pourquoi vous me
» voulustes honorer d'un titre si digne & si
» honorable : car il vous souviendra, comme
» j'espère, que ce fut parce qu'aux premiers
» troubles, Toulouse, qui avoit esté com-
» battue par trois jours & gagnée par les
» deux parts, à ma venue fut délivrée. Et
» ceux qui l'avoient combattue pour seule-
» ment m'avoir veu, furent mis en route,
» plusieurs prins & punis comme ils avoient
» mérité; de sorte qu'encore aujourd'hui la-
» dite ville me tient pour conservateur de
» leurs vies, biens, & honneur de leurs
» femmes. De mesme diligence & bonheur
» fut par moi incontinent secourue la ville
» de Bourdeaux, où je me rendis au partir
» de Toulouse dans deux jours & deux nuits :
» & combattis & mis en route en chemin
» les troupes qui s'estoient eslevées pour
» empescher le passage. Et ayant délivré
» Bourdeaux du mesme danger que Toulouse,
» sans séjourner que deux jours je passai la

» riviere avec six vingts chevaux, estimant
 » que M. de Burie me viendroit trouver,
 » comme il fit, mais ce fut quatre heures
 » après le combat. Et trouva que j'avois def-
 » fait six Enseignes de gens de pied, & sept
 » cornettes de gens de cheval, conduites par
 » M. de Duras. Et après cette victoire, ledit
 » Sieur de Burie & moi allâmes assiéger
 » Monsegur, qui fut battu & gagné d'assaut,
 » comme aussi fut Penne d'Agenois. Depuis
 » je pris Lectoure en deux jours, parce que
 » le feu Capitaine Montluc avoit surpris
 » quatre cens hommes de la garnison de
 » ladite ville, qu'il avoit tous taillez en pié-
 » ces. Et incontinent, sans m'arrester jour
 » ne nuict, je suivis M. de Duras de si près,
 » que je le contraignis de venir au combat
 » avant que nos gens de pied peussent ar-
 » river. Et à peine donnai-je le loisir à M.
 » de Burie d'y venir à temps pour s'y trou-
 » ver. Et succéda si heureusement, qu'une
 » poignée de gens deffirent 23 Enseignes de
 » gens de pied, & onze cornettes de caval-
 » lerie. Et au partir de-là, je vous envoyai
 » dix compagnies de gens de pied d'Espa-
 » gnols, qui ne nous avoient de rien servi;
 » mais bien servirent-ils à la bataille de
 » Dreux, comme aussi firent dix compagnies

» de Gascons que je vous envoyai par le
 » Capitaine Charry. Et vostre pays de Guyen-
 » ne demeura repurgé de tous troubles, &
 » n'y avoit homme qui osast lever la teste,
 » sinon pour vostre service; de sorte qu'a-
 » vec bonne & juste cause, me donnastes
 » vous ce titre d'avoir reconquis & conservé
 » vostre pays de Guyenne. Et quant aux se-
 » conds troubles, j'avois assez adverti long-
 » temps avant Vostre Majesté & celle de la
 » Reyne, de ce que depuis vous vistes ad-
 » venir. Et bien que par vostre commande-
 » ment il me fut escrit par deux ou trois fois
 » que j'estois fort mal informé, si ne laissai-
 » je pas de me pourvoir, pour me garder
 » d'estre surprins. Et le mesme jour que les
 » troubles survindrent à Paris, sans que j'en
 » fusse autrement adverti, & la propre veille
 » de la S. Michel je me jettai dans Lectoure,
 » ville la plus importante de la Gascogne,
 » si bien à propos, que je rompis l'entre-
 » prinse de six cens hommes qui y devoient
 » entrer par la fausse porte. Et après avoir
 » conservé la ville en vostre obéissance, sça-
 » chant que vous auriez besoin de secours,
 » comme vous me mandastes après, je fis
 » telle diligence d'assembler des hommes,
 » qu'en vingt & neuf jours après ledit jour

» de Saint-Michel ; je vous envoyai douze
» cens chevaux & trente Enseignes de gens
» de pied, qui furent conduits par moi jus-
» ques à Limoges, & de là par les Sieurs
» de Terride, de Gondrin & de Monfalés.
» Et combien qu'il semblaît à beaucoup de
» gens que la Guyenne demeureroit en proie
» aux Vicomtes qui avoient beaucoup de
» forces, toutesfois mon retour leur donna
» si bien à penser, qu'ils ne gagnerent rien
» sur moi ni sur vostre pays. Et avec si peu
» que je peus ramasser, j'allai depuis en
» Xaintonge : & à mon arrivée ceux qui
» s'estoient eslevez à Marennes, furent def-
» faits par Madaillan, & le Seneschal de Ba-
» zadois, lesquels se rallierent avec M. de
» Pons, & prirent Marennes, les Isles
» d'Oleron & d'Alvert. Et de mesme dili-
» gence fut reconquise l'Isle de Ré par mon
» nepveu de Leberon que j'y avois envoyé :
» & s'il vous eust pleu me faire bailler ce
» que vous m'aviez mandé, tant d'argent,
» d'artillerie, que d'autres munitions, j'eusse
» prins peine de vous regagner la Rochelle,
» devant la paix que vous fistes en ce tems-
» là. Et quant aux derniers troubles, il est
» vrai qu'ils survindrent au temps que j'es-
» tois malade, & sortois de danger de mort ;

» mais je ne laissai pas pourtant de me met-
» tre aux champs, & d'assembler le plus de
» gens que je peus à pied & à cheval : &
» ayant esté adverti que les troupes de Lan-
» guedoc, de Provence & Dauphiné s'ap-
» prochoient de ce pays, j'allai au-devant
» pour les combattre, accompagné de M.
» de la Valette, de M. Descars, & de plu-
» sieurs autres Capitaines de vos ordonnan-
» ces. Et les approchai de si près, que fit
» le Maistre-de-camp de leurs troupes, ap-
» pélé le Capitaine Moreau, n'eust esté prins,
» nous estions tous deffaits : car outre que
» la rencontre estoit en lieu où les chevaux
» ne se pouvoient aucunement soustenir, ils
» nous eussent combattu six contre un, d'au-
» tant que nous ne pouvions pas estre plus
» de deux mille cinq cens hommes : ils
» estoient plus de vingt mille hommes. Et
» de tout ceci, peuvent tesmoigner lesdits
» Sieurs de la Vallette, Descars, & autres
» Capitaines, qui tous furent d'avis que le
» mieux que nous pouvions faire, estoit de
» nous retirer. Et comme nous estions tous
» d'avis de cosloyer les ennemis, pour les
» tenir en bride, & pour essayer de prendre
» quelque avantage sur eux, le jeune Mon-
» salés apporta lettres de Vostre Majesté à
tous

» tous les Capitaines de marcher devers M.
 » de Montpensier, & moi de m'en retourner ;
 » ce que je fis, tant pour ma maladie, que
 » pour conserver le pays, comme j'ai fait
 » tant que les forces ont esté entre mes mains.
 » Après estant à Cahours, où j'estois allé pour
 » combattre les Vicomtes, je fus adverti
 » que Pilles estoit vers Agenois avec un
 » grand nombre de cavalerie. Et cuidant le
 » surprendre, je marchai jour & nuit pour
 » le combattre : ce qui fut advenu, n'eust
 » esté que le Seigneur de Fontenilles & le
 » Capitaine Montluc, avec quelques sada-
 » des, rencontrèrent cinq ou six cornettes
 » dudit Pilles, & les chargerent de telle
 » roideur, qu'ils les mirent en route ; qui
 » fut cause que ledit Pilles passa la mesme
 » nuit la riviere de Dordogne, & se retira
 » vers leur armée. Quant à la venue du Comte
 » de Mongommery, l'on sçait qu'au partir
 » du mont de Marsan, que j'avois assiégé,
 » assailli & prins en deux heures, M. Dan-
 » ville, pour les entreprinſes qu'il avoit en
 » Languedoc, en emmena toutes les forces,
 » & ne me laissa que ma compagnie, celles
 » du Seigneur de Fontenilles & de M. de
 » Gondrin, ensemble cinq Enseignes de gens
 » de pied, desquelles je me servis pour la

« deffense de Lectoure, Florence, Agen &
 » Villeneuve. Et bien que ledit Sieur Ma-
 » reschal eust rappellé depuis lefdites deux
 » compagnies, & que je fusse demeuré seul
 » avec la mienne, je ne laissai pourtant de
 » m'aller jetter dans Agen, quand le camp
 » des Princes en approcha, sans que je fusse
 » secouru que dudit Sieur de Fontenilles;
 » lequel amena sa compagnie. Duquel lieu
 » ledit camp des Princes fut souvent endom-
 » magé. Et d'autant que lefdits Sieurs avoient
 » fait faire un pont sur la Garonne, pensant
 » y passer en ce pays, & faire du pays de
 » Condomois & d'Agenois comme d'une
 » ville, je leur rompis leur pont : & le mis
 » si bien en pieces, qu'ils n'en sceurent ja-
 » mais recouvrer que deux batteaux, avec
 » lesquels ils repasserent la riviere; mais ce
 » fut avec tel loisir, que s'il eust plu à Vos-
 » tre Majesté m'envoyer tant soit peu de
 » forces, on les eust bien gardez de s'assem-
 » bler. Et pour autant que pendant que les-
 » dits Princes estoient par-deçà, l'on s'estoit
 » faisi de quelques chasteaux du pays d'A-
 » genois, je les repris & remis tous sous
 » vostre obéissance. Et depuis il vous pleust
 » me commander d'aller faire la guerre au
 » pays de Bearn : & bien qu'il fust mal-aisé

» de recouvrer des gens, parce qu'on tenoit
 » la paix pour faicte, si est-ce qu'en moins
 » de quinze jours je mis aux champs qua-
 » rante & cinq Enseignes de gens de pied,
 » & bien six cens salades, & résolus d'aller
 » en Bearn, & contraindre Montamat de
 » venir au combat, ou laisser prendre les
 » villes, les unes après les autres, comme
 » l'on peut bien juger qu'il fust advenu : car
 » ayant commencé à Rabastens, comme il
 » estoit nécessaire, pour les raisons que je
 » vous ai ci-devant escrites, bien que ce fust
 » des plus fortes places de la Guyenne, je
 » l'emportai en huit jours, où je servis de
 » pionnier, de canonnier, de soldat & de
 » Capitaine. Et faisant les approches, j'y
 » pensai perdre mon jeune fils, qui fut blessé
 » tout auprès de moi, comme aussi fut le
 » Capitaine Paulliac. Et quand ce vint au
 » jour de l'assaut, voyant que les deux pre-
 » mieres troupes n'alloient pas à l'assaut,
 » comme j'eusse peu desirer, je marchai
 » moi-mesme à la bresche, accompagné des
 » Seigneurs de Goas & du Vicomte d'Ufa,
 » & suivi d'environ cent ou six vingts Gen-
 » tilshommes, desquels il y en eut quarante-
 » deux bleffez : & je fus du nombre, estant
 » bleffé en tel lieu, que j'en porterai toute

» ma vie la marque. Et encore que ce fait
 » d'armes, rapporté avec plusieurs semblables
 » que j'ai fait durant le regne des Rois, vos-
 » tre pere & grand'pere, ne m'eust rien fait
 » espérer davantage de ce que j'avois accouf-
 » tumé d'en desirer, qu'estoit un bon gré &
 » un bon remerciement desdits Sieurs Rois,
 » mes maîtres : toutesfois j'avois occasion
 » de penser que Vostre Majesté en tiendroit
 » quelque peu de compte. Davantage je
 » représentois devant vos yeux un vieux sol-
 » dat (a) de soixante-dix ans, vostre Lieute-

(a) Ce passage de Montluc semble présenter une contradiction avec une de nos Observations sur le premier Livre de ses Mémoires. D'après M. le Marquis d'Aubais, nous avons placé l'époque de la naissance de Montluc en 1502. S'il avoit écrit sa lettre au Roi en 1570, cette assertion par laquelle il déclare être un *vieux soldat de 70 ans*, démentiroit nos conjectures : mais tout porte à présumer qu'il n'écrivit sa lettre que vers la fin de 1571. Pour en avoir la preuve, il n'y a qu'à rapprocher ses propres expressions qui précèdent la lettre en question avec ce qu'il dit plus loin, en reprenant la suite de ses Mémoires. D'abord il avoue n'avoir écrit sa lettre qu'après *avoir recouvré un peu de santé*; & plus loin il nous apprend lui-même que sa santé ne se rétablit que vers la fin de 1571 : il résulte de-là que sa lettre n'auroit pas dû être mise sous l'année 1570, comme tous ses Editeurs l'ont fait.

» nant-Général par-deçà, & lequel comman-
 » dant aux autres sans s'approcher du com-
 » bat, pouvoit satisfaire au devoir de sa
 » charge : toutesfois pour le desir qu'il avoit
 » de vous rendre victorieux en toutes vos
 » entreprises, il s'estoit mis au rang des
 » moindres fantassins, & en danger de mort :
 » & plusieurs Gentilshommes auroient couru
 » mesme péril, s'estimant heureux de suivre
 » l'un des plus anciens soldats de France, je
 » ne dirai pas Capitaine. Je pensois aussi que
 » vous pourriez considérer, que comme aux
 » premiers troubles les premières victoires
 » vindrent de ma main : aussi en ces der-
 » niers troubles je vous avois fait victorieux
 » au dernier fait d'armes qui avoit esté fait
 » en ce Royaume. Mais comme j'attendois
 » au moins une lettre, telle que vous aviez
 » accoustumé d'escrire au moindre Capitaine
 » de ce Royaume, la longue attente ne m'a
 » apporté autre chose, sinon que j'ai entendu
 » que vous m'aviez osté le Gouvernement, &
 » qui pis est, sans m'en avoir fait escrire une
 » seule parole; de sorte que plustost ai-je
 » veu venir celui qui me doit succéder, que
 » d'avoir esté adverti qu'on m'avoit despouillé.
 » Et au temps que par une loi universelle par
 » tout vostre Royaume, vous aviez remis en

» leurs estats & charges ceux qui en avoient
» esté privez, je puis dire que par une loi
» particuliere faite pour moi seul, je suis
» desmis de la charge que j'avois soustenuë
» avec les armes en main. Mais quand bien
» l'on m'auroit mis en pourpoint, si demeu-
» rerai-je tousjours vestu d'une robe hono-
» rable, qui est telle que j'ai porté les armes
» depuis mon enfance pour le service de
» vostre Couronne, avec toute la fidélité que
» les Rois mes maistres eussent sceu desirer.
» L'on accordera tousjours que je me suis
» trouvé en autant de combats, batailles,
» rencontres, entreprinſes de nuit & de jour,
» assauts, prinſes & deffenses de villes,
» qu'homme qui soit aujourd'hui en toute
» l'Europe, & pour tel suis-je cogneu par
» tous les estrangers. Je puis dire avec la
» vérité, & la gloire en soit à Dieu & aux
» Rois qui m'ont employé, que soit pour mon
» bonheur, soit pour autres occasions, que
» je ne fus onques deffait en lieu où j'aie
» commandé : & n'attaquai jamais les enne-
» mis, que je ne les aye battus. Plusieurs
» gens de bien tesmoigneront aussi du devoir
» que je fis aux batailles de Pavie, de la
» Bicoque & de Serizolles, où je menois
» toute l'arquebuſerie ; tesmoigneront aussi

» en quelle réputation le feu Sieur de Lau-
 » trec me tenoit, pour m'avoir veu en sa
 » présence combattre entre Bayonne & Fon-
 » tarabie, & depuis pour l'avoir suivi avec
 » charge de gens de pied au voyage qu'il
 » fit en Lombardie & Royaume de Naples,
 » où je fus blessé de quatre arquebusades.
 » Il y a encore des gens de bien qui sont
 » vivans, & sont records du devoir que je fis
 » quand la terre d'Oye fut prinse, estant
 » Maistre de camp de toutes les bandes
 » Françoises. Autres tesmoigneront en quel
 » rang me tenoit le Prince de Melphe, &
 » feu M. le Mareschal de Brissac, pour m'a-
 » voir veu en Piedmont à toutes heures, &
 » à toutes occasions, & de jour & nuit ha-
 » zarder ma vie pour le service de ceste
 » Couronne, comme aussi plusieurs pourront
 » tesmoigner, que le jour qu'advint la dis-
 » grace de nos gens en la Basse-Boulogne,
 » je demurai seul avec bien petit nombre
 » au combat. Et alors que feu vostre pere,
 » mon bon maistre de recommandable mé-
 » moire, pensoit que tout fust perdu, je sor-
 » tis en despit des Anglois, & rapportai
 » vingt-deux drapeaux des nostres qui avoient
 » esté prins, & n'en fut perdu qu'un. Si M.
 » de Guyse estoit en vie, il ne celeroit pas

» ce qu'il me vid faire à la prinse de Thion-
» ville, comme auffi ne fera pas M. le Ma-
» reschal de Vieilleville, & pourra tesmoi-
» gner si ce ne fut pas moi qui prins la tour
» par laquelle s'ensuivit la perte de la ville.
» Tous les Capitaines estrangers d'Italie,
» d'Espagne & d'Allemagne, m'honoreront
» tousjours du devoir que je fis au siège de
» Sienne, où j'estois Lieutenant du feu Roi
» vostre pere, & depuis en Toscane, où je
» ne perdis rien, & fus victorieux sur les
» ennemis : & en fus tellement recogneu par
» le feu Roi vostre pere, qu'outre qu'au
» retour de Sienne il me donna l'ordre, qui
» estoit lors une enseigne de grand & nota-
» ble service, il me donna la Comté de Gau-
» re, pour en jouir toute ma vie, laquelle
» depuis & après la mort dudit Sieur Roi,
» me fut ostée à la réduction de vostre Do-
» maine, & si ne fis onc semblant de m'en
» douloir.

« Tout ceci vous ai-je voulu représenter,
» Sire, parce que peut-estre vous ne l'avez
» pas entendu, & qu'en parlant de moi de-
» vant Vostre Majesté, l'on m'a tenu en autre
» rang que je n'avois mérité. Par fois l'on a
» parlé de moi, comme si je fusse esté un
» larron ; par fois, & le plus souvent disoit-

» on que je n'avois rien fait qui vallust de-
» puis trois ans. En cela vous faisoit-on
» plus de tort qu'à moi, Sire; car tous les
» langages du monde ne me sçauroient oster
» l'honneur que j'ai acquis. Et vous, Sire,
» l'on vous a par importunité induit à faire
» chose que je crains, qui pourra servir d'un
» mauvais exemple aux gens de mon mestier :
» d'autant que ceux qui ont esté appelez
» aux charges depuis quelque temps, & qui
» desirent parvenir par l'exercice des armes,
» craindront à mon exemple que les services
» de longues années & la gloire & la vertu
» acquise par tout le monde, ne pourra tant
» leur aider que pourroient leur nuire les
» langues de ceux qui voudront quelque
» jour les recueillir. Il me reste, Sire, par
» la fin de ma longue & prolixie lettre, vous
» supplier très-humblement m'excuser, si
» recevant un tel coup de fortune, j'ai esté
» contraint de me plaindre & me douloir à
» vous, & non à autre : & ai esté contraint
» de ce faire, tant pour me faire cognoistre
» à Vostre Majesté, mieux que je n'ai esté
» par le passé, qu'aussi pour vous supplier
» très-humblement, que dorenavant quand
» on vous importunera de traiter mal, ou

» moi, ou autre de vos bons serviteurs,
 » vous vueillez tousjours réserver une oreille
 » pour celui qui sera accusé, avant vous ré-
 » soudre à faire chose qui puisse l'intéresser.
 » Quant à moi, pour le desir que j'ai de
 » tousjours vous voir prospérer, je suis très-
 » aise, si en ces derniers troubles vous avez
 » esté si bien & si heureusement servi en tous
 » les endroits de vostre Royaume par tous
 » ceux que vous avez employé (a), que de
 » moi qui ai par deçà conservé le villes & les
 » pays, ai battu les ennemis quand j'ai eu
 » le moyen de les combattre, & ai prins
 » les villes d'affaut, avec grand danger de ma
 » vie. Encore que l'on die que je n'ai rien
 » fait qui vaille, si vous supplierai-je très-
 » humblement de croire qu'il n'y a homme

(a) « Qu'ayant par-deçà conservé les villes & les
 » pays, ayant battu les ennemis, quand j'ai eu les
 » moyens de les combattre, ayant pris les villes d'af-
 » faut avec grand danger, encore l'on die que je n'ai
 » rien fait qui vaille. Si vous supplierai-je, &c. *Edition*
 » *de Millanges* ». Le texte de l'édition de Millanges est
 louche & entortillé; nous avons laissé subsister celui
 des éditions postérieures qui nous paroît plus intel-
 ligible.

» qui m'aye passé de bonne volonté. Et puis
 » qu'ainsi vous plaist, je me retire, n'ayant
 » autre marque de mes peines & services
 » depuis tant d'années, que le regret de la
 » perte de mes enfans morts pour vostre
 » Couronne, & sept arquebusades qui ser-
 » viront à me ramentevoir tous les jours
 » l'humble & affectionnée dévotion que j'ai
 » eue à faire très-humble service à vos pré-
 » décesseurs, comme aussi l'aurai-je toute
 » ma vie semblable à l'endroit de Vostre
 » Majesté. A laquelle je prie Dieu donner
 » tout bonheur, prospérité & santé.

(2) Jean d'Albret mourut le 17 Juin 1516,
 au village de Monneing en Béarn. « Ce
 » Prince, dit un Historien (a) de la Navarre,
 » fut en son vivant renommé entre tous ceux
 » de son tems pour la beauté de son esprit,
 » susceptible & capable des bonnes sciences;
 » il fut doux & bening à toutes personnes,
 » principalement à ses sujets qu'il soulageoit
 » sans les charger de tailles & de subsides,
 » nonobstant les guerres qu'il eut pour la
 » conservation & reprise de son Royaume,
 » charitable envers les pauvres, dévotieux
 » envers Dieu, & chaste envers sa femme,

(a) Favyn, Liv. XII, p. 697.

» n'ayant point esté remarqué qu'il fût allé
 » jamais au change ».

Les autres Historiens n'ont pas traité ce Prince si favorablement : ils n'ont tû ni ses défauts, ni sa foiblesse : il est certain qu'avec un peu plus d'énergie, il n'auroit pas perdu la Navarre, ou qu'au moins il l'auroit recouvrée. La conquête de ce Royaume inquiéta plus d'une fois la conscience des Monarques Espagnols. Nous ne citerons à ce sujet qu'un Codicile de Charles-Quint, conservé dans les Mémoires de Granvelle. On y lit (a) : « Quant au Royaume de Navarre, » quoique le Roi Catholique Don Ferdi- » nand, Monseigneur & ayeul, l'ait gagné » & conquis vraisemblablement avec justice, » comme nous n'en doutons pas, considérant » la droiture & probité de ce Prince, qui » avoit coutume de ne jamais rien faire qui » ne fût de justice, & qu'après avoir con- » quis ce Royaume, il l'ait gardé & pos- » sedé quelques années, qu'en mourant il » nous l'ait laissé à la Reine Madame, & à moi en tant que Roi de Castille, & que

(a) En inférant ici cette pièce, qui nous a paru curieuse, nous l'avons empruntée d'un moderne. (Voyez *les Anecdotes historiques, politiques & militaires, Tome III, p. 364.*)

» jusqu'à présent nous l'ayons possédé de
 » bonne foy & comme nous appartenant
 » légitimement, néanmoins pour plus grande
 » sûreté de notre conscience, nous ordon-
 » nons & commandons au Sérénissime Prince
 » Don Philippe notre fils, qui doit nous
 » succéder en tous nos Royaumes & Etats,
 » de faire voir & examiner avec soin & re-
 » connoître franchement & sincèrement si
 » la justice & la raison doivent obliger à
 » restituer ce Royaume, ou à défintéresser
 » ou récompenser d'une autre manière qui
 » que ce soit, voulant que ce que l'on esti-
 » mera qu'il soit juste de faire en cela, s'exé-
 » cute réellement & de fait, enforte que
 » mon ame & ma conscience en demeurent
 » déchargées ».

(3) « L'expérience (écrivait la Noue (a)
 » à peu-près dans le même tems) nous a fait
 » cognoître que ce qui a abastardi notre in-
 » fanterie, est que les nobles s'en sont reti-
 » rez, & ont desdaigné non-seulement d'y
 » porter l'arquebuse & la picque, ains sou-
 » vent d'y prendre charge; ce qui a donné
 » entrée à plusieurs petits Capitaines de pays,

(a) Discours politiques & militaires, quatorzième
 Discours, p. 274.

» qui n'ont eu nul esgard à l'honneur, sinon
» à s'enrichir au milieu des rapines univer-
» selles des guerres civiles; & si aucuns
» vieux régimens ont gardé en quelque ma-
» nière l'ancienne discipline, si s'est-il
» fourré beaucoup de dissolutions parmy.
» Aujourd'hui ce qui rend en partie l'infan-
» terie Espagnole en tel prix qu'elle est,
» c'est que la noblesse s'y range fort volon-
» tiers, & plus qu'en la cavallerie; & y vient
» faire son apprentissage de guerre, afin de
» parvenir au degré de Capitaine, qui est
» autant estimé parmi eux, qu'entre nous
» un Colonel de *Régimen*. Pour cette occa-
» sion, seroit-il nécessaire que Gentilshom-
» mes signalez eussent la charge des compa-
» gnies, lesquels choisiroient aussi pour leurs
» Lieutenans & Enseignes autres Gentils-
» hommes leurs voisins qui en seroient ca-
» pables, comme èsdites Provinces il s'en
» trouve assez : & après par leur crédit ils
» seroient plus facilement entrer en la danse
» pour soldats ceux qui porteroient le même
» titre de noblesse qu'eux. Le^{ur} Sieur de Lan-
» gey tesmoigne que les Chefs & Capitaines
» des légions de Normandie & de Picardie
» estoient tous de fort bonne Maison; &
» nomme les Sieurs de Bacque-Ville, de

» Cantelou, de Mailly & de Cany, & autres
 » qui y avoient charge ; parquoy, pour ref-
 » tituer en honneur celles que voulons dres-
 » ser, il conviendrait que les Colonels d'i-
 » celles fussent valeureux de leurs personnes,
 » expérimentez en la guerre, cogneus en
 » la Cour, & riches de douze ou quinze
 » mille livres de rente, afin qu'ils fissent es-
 » timer la charge pour l'estime qu'on feroit
 » d'eux ; & combien que je couple ici la ri-
 » chesse avec la vertu, si est-ce que je ne la
 » mets que comme servante pour l'exercice de
 » la libéralité qui est nécessaire parmy sol-
 » dats ».

(4) Ce proverbe tient à une anecdote mise sur le compte de François I^{er}. Ce Prince (dit-on) s'étant égaré à la chasse, se réfugia le soir dans la cabane d'un charbonnier. Le mari étoit absent : le Roi ne trouva que la femme accroupie auprès du feu. François demande à coucher & à souper : la femme y consent ; mais pour souper, il falloit attendre le mari. Le Roi avoit essuyé une grande pluie ; il s'empare de la seule chaise qu'il y eut dans la maison, & se chauffe. Sur les dix heures arrive le Charbonnier, dont la pluie avoit

aussi pénétré les vêtemens : le Charbonnier n'étoit pas complimenteur : sur l'exposé que sa femme lui fait de la demande de son hôte , il ratifie tout ce qu'elle a promis ; mais s'emparant brusquement de la chaise que le Monarque avoit occupée, *Monsieur* (lui dit-il) *je prends cette place, parce que c'est celle où je me mets toujours, & cette chaise, parce qu'elle est à moi :*

Or, & par droit & par raison,

Chacun est maître en sa maison.

François I^{er} applaudit au proverbe , & s'affied sur une sellette de bois. Pendant le souper on parla des affaires du tems , de la misere & des impôts. Le Charbonnier auroit voulu un Royaume sans subsides ; le Prince eut beaucoup de peine à lui faire entendre raison sur cet article. « *A la* » *bonne heure donc*, répliqua le Charbonnier ; » *mais cette grande sévérité pour la chasse,* » *l'approuvez-vous aussi ? Je vous crois hon-* » *nête homme ; je pense que vous ne me per-* » *dre pas : j'ai là un morceau de sanglier* » *qui en vaut bien un autre ; mangeons - le,* » *mais surtout bouche close...* » François I^{er} promit de se taire, soupa bien, & dormit profondément couché sur des feuilles. Le
lendemain

lendemain il se fit connoître , & permit au Charbonnier de chasser. On a ajouté qu'il rendit le commerce du charbon libre de tous droits.

(5) « Froissart (a remarqué la Noue dans » son quinzième Discours, page 287) qui » traite au long en son Histoire des guerres » des François , célèbre fort la cavallerie » d'alors qui estoit plus de cinquante ans » devant l'institution des Ordonnances ; & » semble par ses discours qu'elle combattoit » en file. Il la dépeint bien armée , & montée » sur coursiers puissans & les lances fortés , » de manière qu'elle pouvoit donner un » grand choq. Je cuide aussi que cet ordre » fut choisi, pource que ladite gendarmerie » étant toute composée de noblesse, chacun » vouloit combattre de front, & ne demou- » rer des derniers rangs, à cause que nul ne » s'estimoit moindre en valeur que son com- » pagnon. Et est à présumer qu'en ce tems- » là les autres nations tenoient le mesme » ordre. Depuis quand la gendarmerie fut » créée, elle le suivit, & l'a continué jus- » qu'à la moitié du règne du Roi Henry II » avecque beaucoup d'heureux succès; mais » vers la fin, les pertes que nous fîmes, nous

» apprirent qu'elles estoient provenues en
 » partie de la foiblesse de nostredit ordre,
 » & de la fermeté de celuy de nos ennemis :
 » car alors les esquadrons de Lances entre-
 » rent en réputation, qui ont esté ainsi dis-
 » posez par l'Empereur Charles (à ce que
 » j'ay ouy dire) lesquels s'estant affrontez
 » avecque nos files de gendarmerie, les ont
 » aisément renversées; ce qu'ont fait aussi
 » quelquefois les esquadrons de Reitres : il
 » ne faut point beaucoup s'esbahir pourquoy
 » cela est ainsi advenu : car la raison natu-
 » relle le démontre, qui veut que le fort
 » emporte le foible, & que six ou sept rangs
 » de cavallerie joints en renversent un seul...
 » Pour faire un grand effort, il faut que les
 » hommes soient bien ferrés... Notre gen-
 » darmarie a bien esprouvé en ces guerres
 » civiles la force des esquadrons des Reitres;
 » car encore qu'elle ait toujours donné cou-
 » rageusement dedans, si est-ce qu'elle ne
 » les a peu fausser, d'autant qu'ils sont si
 » épais, qu'il n'y a moyen de passer à tra-
 » vers. A St. Quentin & à Gravelines elle
 » cogneut encore mieux ce que peuvent les
 » gros esquadrons de Lances, desquels elle
 » fut aisément renversée... J'en allegueray
 » encore un autre; c'est de la bataille de

» *Moncontour* où la gendarmerie du Roy se
 » rangea par esquadrons de Lances; aussi
 » vit-elle, venant à s'affronter avec ceux de
 » la *religion*, qui estoient ordonnez *en haye*,
 » & sans aucunes Lances qu'ils furent rom-
 » pus avec facilité ».

(6) « Il est grand bruit (lit-on dans les
 » Discours politiques & militaires (a) du
 » Seigneur de la Noue) qu'il y a des Gou-
 » verneurs des villes & de chasteaux, &
 » par aventure de quelques provinces, qui,
 » pour entretenir leurs pompes, & pour
 » remplir leurs coffres, usent de droits nou-
 » veaux au détriment du Roy & du peuple,
 » comme si le but des charges estoit de se
 » faire paroistre en extérieur, ou se gorger
 » de richesses, & non pour faire reluire en
 » telles administrations les vertus qui sont
 » en eux au soulagement de plusieurs & à
 » l'honneur du maistre »...

(7) Si tout le monde eût pensé comme
 la Noue, il n'auroit pas été impossible de
 concilier les deux partis. « Je tiens pour cer-
 » tain (remarquoit ce militaire (b) philoso-

(a) Discours premier, p. 12.

(a) Discours politiques & militaires, premier Dis-
 cours, p. 36.

» phe) que si Leurs Majestez, leur Conseil,
 » les Princes & la Cour de Parlement de
 » Paris veulent sans feintise embrasser l'œu-
 » vre de la reconciliation & restauration
 » générale, quelque contrariété qu'y s'y ren-
 » contre, petit à petit elle se parfera. Se-
 » ront-ils retenus par l'authotité des com-
 » mandemens du Pape, qui par ses Nonces
 » veut incessamment esmouvoir la France ?
 » Auront ils crainte des fureurs d'aucuns
 » du Clergé qui crient à haute voix : *Qu'on*
 » *tue, qu'on détruise sans miséricorde nos*
 » *adversaires les Huguenots. . .* Les sourdes
 » pratiques qui se font, pour remuer de
 » grandes choses, les espouvanteront-ils ?
 » Certes tout cela ne doit point empêcher
 » qu'ils n'establiissent cette souveraine loy,
 » qui est la loy de paix & de concorde. Seu-
 » lément il est besoin que le Roy (a) s'arme
 » de la magnanimité de son grand pere (b)
 » pour effrayer ceux qui osent proposer des
 » desseins ruyneux à l'Estat, & pour donner
 » cœur à ceux qui ont envie de bien dire
 » & de bien faire. La Reyne (c) se doit
 » auffy souvenir quelque mieux que per-

(a) Henri III.

(b) François I.

(c) Cathérine de Médicis.

» sonne *ficher le clou à la roue tournante*
 » *de divisions*, ce qui couronneroit sa vie
 » de louanges excellentes. Que les Princes
 » sçachent qu'une grandeur domestique ac-
 » quise par vertu & selon les loix, est aussy
 » assurée & heureuse, qu'une espérée par
 » guerre est incertaine & infortunée. Ce
 » grand Senat, qui fait tant de compte du
 » renom, doit croire qu'il perdra celuy qu'il
 » a acquis, s'il ne produit quelques excel-
 » lens Sénateurs, qui *avec un cœur net & une*
 » *bouche libre soustiennent puissamment (com-*
 » *me a fait nostre Caton de l'Hospital) l'équité*
 » *publique...* Un Roy acquiert beaucoup
 » d'honneur, quand il accroist son Royaume;
 » mais encore plus en acquiert-il, quand
 » estant divisé & corrompu, il le rejoint &
 » le nettoye; car le premier se fait par la
 » force, & l'autre par prudence... J'ai ob-
 » servé (*ajoute plus loin la (a) Noue*)
 » qu'après que nous avions remis les espées
 » dans les fourreaux, & que nous venions
 » à reconverser les uns avec les autres, &
 » mesmement avec nos parens & amis, qui
 » estoient de party contraire, nous détes-
 » tions ensemble le miserable tems qui avoit
 » passé, auquel il eust peu advenir qu'un

(a) Discours 2, p. 59.

» auroit tue celui duquel il tenoit la vie chère
 » comme la sienne propre, & souhaitions de
 » n'avoir plus en nos jours de semblables
 » calamitez. Après hantant avec les hommes
 » moins cognus, nous rencontrions de la
 » douceur & un desgoutement des fureurs
 » passées. Une autre troisieme maniere d'hom-
 » mes estoit-on contraint d'accoster quelque-
 » fois, qui estoient les plus violens d'un &
 » d'autre party. Encore en la plus grande
 » partie d'iceux il se trouvoit beaucoup plus
 » de modération qu'on ne s'estoit imaginé;
 » & je me disois en moy-mesme : *Ne faut-*
 » *il point qu'il y ait quelque furie cachée dans*
 » *les entrailles de la France, qui nous em-*
 » *brouille tant, veu que tant de préparations*
 » *à union & concorde que nous voyons, ne*
 » *peuvent nous profiter, ni nous amener à la*
 » *jouissance de ce bien ?*

(8) La Noue, que nous ne nous laissons
 point de citer, avoit la même opinion du
 Roman d'Amadis. Selon (a) lui, « ces livres
 » sont des instrumens fort propres pour la
 » corruption des mœurs. Sous le regne du
 » Roi Henry second, ils ont eu leur princi-
 » pale vogue; & croy que si quelqu'un eust
 » voulu les blasmer, on luy eust craché au

(a) Sixième Discours, p. 134.

» visage, d'autant qu'ils servoient de péda-
 » gogues, de jouets & d'entretien à beau-
 » coup de personnes; dont aucune après
 » avoir appris à *amadiser* de paroles, l'eau
 » leur venoit à la bouche, tant elles desi-
 » roient de taster seulement un petit mor-
 » ceau de friandises qui y sont si naïvement
 » & si naturellement représentées... O la
 » belle instruction pour les Damoiselles,
 » quand elles voyent les jeunes Princesses
 » eschauffées de flammes amoureuses pour
 » un Chevalier qu'elles n'auront veu que
 » deux heures : car encore que la modestie
 » les deust retenir dans les bornes de pudicé,
 » néanmoins l'Authéur leur fait con-
 » fesser & de prime abordée que les pointes
 » violentes du Dieu Cupidon (sur qui elles
 » jettent toute la coulpe), les ont si fort
 » atteintes, que ne pouvant sortir par la
 » porte, elles sont contraintes de se jeter
 » par la fenestre... Mais j'ay observé que la
 » fortune leur est si favorable, que jamais
 » pas une ne se blesse. On leur pourroit bien
 » approprier la chanson qui dit :

» Tant vous allez, tost Guillemette,

» Tant vous allez tost.

« Quant aux Chevaliers, ils sont encore

» plus propres à l'esperon... Or après qu'une
 » telle Comédie s'est jouée, alors l'Auteur
 » desploye son éloquence pour montrer
 » qu'en cela gist la felicité humaine; ce qui
 » n'a pas petite force pour donner de mau-
 » vaises impressions à la jeunesse délicate,
 » qui par l'assidue lecture de ces folies, les
 » va cachetant dans son cœur, &c.»

(9) Il paroît par une lettre d'Henri IV, alors Roi de Navarre, à Corisande d'Andouins, veuve de Philibert, Comte de Grammont, datée de Bagnieres le 12 Septembre 1570, & insérée dans le Mercure de France de Janvier 1765, que Montluc se transporta aux eaux de Bagnieres, qui probablement lui furent ordonnées pour sa blessure. Voici cette lettre :

« Je ne te sçaurois qu'escire sinon que
 » je suis icy depuis hyer à boire de l'eau
 » qui me fait tout le bien du monde. M. de
 » Montluc y est aussi (a), qui dit qu'il est
 » plus à moy qu'à homme qui vive. Je le
 » gouverne. A propos de cela, je te prie
 » rechercher dans mon petit coffre la lettre

(a) Cette rencontre de Montluc avec Henri IV arriva environ un mois après la publication de la paix de 1570.

» qu'il m'escrivit, dans laquelle il me mande
 » qu'il ne me peult continuer la garnison de
 » ma compagnie si près de moy, puisque je
 » l'emploie ailleurs qu'au service du Roy.
 » Dedans celle-là mesme il dit aussi qu'il a
 » entendu que aux Etats qui se sont tenus
 » en Béarn, je me suis déclaré contre le
 » service du Roy. Envoye moi le double de
 » cette lettre, & garde bien l'original : car
 » devant que nous départons, il faut qu'il
 » m'en fasse un petit de réparation; mais je
 » te prie envoye la moi par homme exprès
 » & à diligence, car une autre fois je ne
 » serois pas à telle commodité. Je ferai cela
 » bien joliment & gracieusement, & seront
 » & lui & les siens beaucoup plus mes amis
 » après. Je te prie n'y fault point »...

(10) Si l'Amiral eût ajouté foi aux conseils de ses amis, il auroit été moins confiant. On raconte (a) « qu'une (b) payfanne de Chaf-

(a) Mémoires pour servir à l'Histoire de France, (attribués à l'Etoile) Tome I, p. 19 & 20.

(b) Il en est peut-être de cette anecdote comme de la prophétie rapportée par le même Auteur, p. 17, & attribuée à un Protestant, qui mourut un an avant la St. Barthélemy. La prétendue prophétie étoit conçue en ces termes : » La paix sera faite inopinément, & assez à notre avantage. Nouvelles alliances, divers

138 O B S E R V A T I O N S

» tillon, sa sujette, comme il fust prest de
 » monter à cheval pour venir à Paris aux
 » nopces du Roy de Navarre, s'en vint à
 » luy, & se jettant à ses pieds, & luy em-
 » brassant les genoux par grande affection :
 » *Ah ! s'écria-t-elle, nostre bon maistre, où*
 » *vous allez vous perdre ; je ne vous verray*
 » *jamais, si vous allez à Paris ; car vous*
 » *y mourrez vous & tous ceux qui yront avec*
 » *vous. Au moins (disoit-elle en pleurant)*
 » *si vous n'avez pitié de vous, ayez pitié*
 » *de Madame, de vos enfans & de tant de*
 » *gens de bien qui y périront à vostre occasion.*
 » Et comme l'Admiral la rebutoit, & lui
 » disoit qu'elle n'estoit pas bien sage, cette
 » pauvre femme s'alla jeter aux pieds de
 » Madame l'Admirale, la priant de vouloir
 » garder son mary d'y aller, parce qu'elle
 » étoit bien assurée que, s'il alloit une fois
 » à Paris, il n'en reviendroit jamais, & si
 » seroit cause de la mort de plus de dix mille
 » hommes après luy... *Entendu de la bouche*
 » *d'un qui l'a vu & ouy* ».

» traitez & voyages , durant ces menées elle (*la Reine*
 » *de Navarre*) viendra à Paris, & y mourra, la noblesse
 » de l'un & l'autre party s'y assemblera, les choses
 » commencées se paracheveront, ô quelle soudaine mu-
 » tation, quelles trahisons & cruautéz » !...

(11) Nous ne suppléerons au récit peu détaillé de Montluc , que par une notice succincte de ce siège. Comme la Noue y joua un rôle intéressant , cet article appartient naturellement à ses Mémoires. Ce brave Officier, dont on ne connoît pas assez le cœur & l'esprit, se trouva chargé dans cette circonstance, de la commission la plus délicate qu'on puisse confier à l'homme vraiment honnête & intègre. A cette époque, la situation du parti Protestant en France n'avoit point échappé à son œil pénétrant. Si ce parti n'étoit pas abbatu, au moins la secousse terrible qu'il venoit d'éprouver, l'avoit-elle étourdi. Dénué de ses Chefs (on avoit égorgé les uns, & on avoit extorqué des autres une abjuration simulée), il étoit alors sans confiance & sans points de ralliement. La Noue prévoyoit bien que la Rochelle, un des boulevards du Protestantisme, ne résisteroit pas aux forces qui alloient l'attaquer. D'un autre côté Charles IX, jaloux (a) du Duc d'Anjou,

(a) D'Aubigné, Liv. II, Tome II, p. 105, rapporte un fait qui caractérise l'excès de cette jalousie : il se passa immédiatement après que les Polonois eurent décerné la Couronne au Duc d'Anjou. « Le Roy » de Pologne & la Reyne mere (*dit-il*) qui avoient eu l'élection désagréable, regardoient l'Evesque de

son frère, savoit que , pour le reléguer sur le trône de la Pologne , il étoit essentiel que la guerre contre les Protestans fût assoupie en France, du moins pour le moment. Un enchaînement de circonstances venoit d'amener la Noue à la Cour de ce Monarque. Charles IX. avoit la plus haute opinion de sa sagesse & de sa prudence. Il le charge donc de persuader aux Rochellois de se soumettre. La Noue y consent ; « refuser cet employ » (observe (a) son Historien), c'estoit de » sobeyr à un Prince qui pouvoit perdre la » Noue : on n'avoit que trop de preuves » de la violence avec laquelle il vouloit ce » qu'il vouloit »... La Noue promet que

» Valence de costé ; & quand le Roy & les principaux » le louoient , eux en parloient comme de celuy qui » avoit tramé l'exil de ce Prince ; pour lequel esloigner, on commençoit à parler de laisser passer l'hyver ; quand le Roy , qui fuyoit les affaires, & cherchoit ses plaisirs dans les forêts , se resveilla , comme manda que toutes les despesches vinssent en ses mains ; & puis reniant à sa mode , dist à son frere devant la Reyne, *qu'il falloit qu'un des deux sortist le Royaume.* La Reyne mere voyant la ferme résolution du Roy , dist au Roy de Pologne : *Partez ; mais vous n'y demeurerez gueres* ».

(a) Vie de François de la Noue , par Moyse Amyrault , p. 71.

dût-il s'enfermer avec les Rochellois & combattre au milieu d'eux, tous les efforts tendront à une prompte pacification : son embarras est aisé à concevoir. Comment aux yeux d'un peuple conduit par des Ministres fougueux, & croyant continuellement entendre le son de la cloche de la St. Barthelemy, comment faire valoir les promesses d'un Roi qui, selon l'expression d'un Ecrivain (a) déjà cité, *avoit encore les mains toutes rouges du sang de ceux de la religion* ? Cependant la Noue y parvint ; & ce fut peut-être un des plus beaux momens de sa vie. Biron avoit commencé les approches du siège sur la fin de 1572. « On vit ensuite arriver (dit d'Aubigné (b)) Monsieur, frere du Roi, son autre frere le Duc d'Alençon, le Roi de Navarre, les Princes de Condé & Dauphin, les Ducs de Guise, d'Aumale, de Nevers, Longueville, Bouillon, Uzes, le Chevalier & Marechal de Cossé, Montluc, le Comte de Retz, &c. » Le siège (c).

(a) Vie de François de la Noue, par Moyse Amyrault, p. 77.

(b) Hist. universelle, Tome II, Liv. I. p. 142.

(c) « Avec les longues & rigoureuses veilles (dit la Popeliniere, Liv. XXXV, fol. 173. verso.) ils receurent tant d'incommoditez que les fievres, puis les flux de ventre & de sang, la mort en emportoit

fut long & meurtrier. Il coûta la vie au Duc d'Aumale & à beaucoup d'autres. Les divisions entre les Chefs en empêchèrent le succès; s'ils eussent été unis, la Rochelle auroit succombé malgré la valeur des habitans : car tout y combattoit jusqu'aux femmes & aux Ministres. « Ils faisoient jouer, » raconte d'Aubigné (a), une pièce qu'ils » appelloient *l'encensoir*. C'estoit un mât qui » tournoit sur un pivot, & avoit une chaudière au long bout, duquel long bout on » versoit feu d'artifice dans le milieu du » fossé ». Dans les rencontres que ce siège occasionna, la Noue alloit périr : l'amitié le sauva. Le Capitaine Marsac (b) se précipita

» de jour à autre un grand nombre, qui n'estoient toutesfois si pitoyables que les blesez & stropiats, lesquels mesprizez des Médecins, Apoticairez & Chirurgiens (bonne part desquels aimoient mieux curer les bourses que les corps) représentoient un si estrange & hideux spectacle... Chargez de vers rampans de tous costez, d'insecte, pourriture & toute sorte de vermine qui s'engendroient de leur povreté & playes non médicamentées, que le plus cruel passant auprès, n'y eut sceu, ni voulu arrester les yeux, si comme fils de quelque tygre, il ne se fust réjouy de les voir piteusement mourir devant luy »...

(a) Hist. universelle, Tome II, Liv. I, p. 47.

(b) La Popelinière l'appelle *Marsaut*; mais *Marsac*

devant lui, reçut le coup, & tomba mort. Le Duc d'Anjou fut préservé de la même manière. *Monsieur*, lit-on dans d'Aubigné (a), se pourmenant avec son frere & le Roi de Navarre, faillit estre tué dans le fossé, d'une méchante piece chargée de dragée; mais Vins (b) se jetta au-devant de lui, si bien qu'il n'en eut que quelques riflades au col, à la main gauche & à la cuisse; mais son ÉCRAN Vins en eut par la hanche, qu'on creust avoir guéri par enchantement. Enfin la disette de vivres &

est le nom que lui donnent tous les autres Ecrivains du tems.

(a) Hist. universelle, Tome II, Liv. I, p. 52.

(b) Dans l'*Hist. des cinq Roys*, p. 480, on a écrit que de Vins fut tué; mais c'est une erreur démentie par les témoignages de la Popeliniere & de d'Aubigné. Ce Sieur de Vins étoit Hubert de Vins, fils d'un Président au Parlement de Provence, & d'une fille d'Honoré de Pontevez, Seigneur de Flaffans. On verra son oncle, Jean de Pontevez, Comte de Carces, Gouverneur & Grand Sénéchal de Provence, se signaler au service de la Ligue. De Vins lui-même en fut un des zélés partisans. Après avoir sauvé la vie à Henri III, alors Duc d'Anjou, il abandonna son service lorsqu'il fut Roi. La mort de Boniface de la Molle, son cousin-germain, l'irrita contre la Cour; & à compter de ce jour, il en devint l'ennemi le plus implacable. (*Additions aux Mémoires de Castelnau*, Tome II, p. 506.)

de poudre força les Kobellois de recommencer les pourparlers. La Noue, qui les avoit quittés, profita des circonstances pour prévenir leur ruine. Montluc fut un des Députés qui préparèrent la nouvelle paix publiée en Juillet 1573. Le silence qu'il garde sur cet événement & sur ses suites, annonce combien tout ce qui se passa lui déplût. On peut présumer que, s'il fut l'adjoint de la Noue dans cette œuvre de pacification, son cœur ne l'y portoit pas. On a remarqué plus d'une fois l'étrange disparate qu'offre la manière de penser de ces deux hommes célèbres.

(12) D'Aubigné pense comme Montluc sur la campagne du Marquis de Villars en Guyenne. « Ses gens (dit-il (a)) amassés » la plupart dans les villes, qui avoient » massacré & accoustumez à tuer sans se » mettre en danger de l'estre, ne cherchoient » que les maisons abandonnées, les mar- » chans, les payfans & leurs femmes pour » leur gibier ; & de fait les communes du » pays se porterent envers eux comme en- » nemis, & en faisoient beau mesnage. La » Valette, qui commandoit la cavallerie de » cette armée, accoustumé à faire mieux,

(a) Hist. universelle, Tome II, Liv. I, p. 63.

& qui

» & qui disoit *ne vouloir plus estre du trou-*
 » *peau de ces Canailles,* fit licencier la plus-
 » part, & mettre le reste en garnison ».

(13) C'est ce que l'on appelle *l'entreprise des jours gras* (a). Tandis que le mot de *paix* retentissoit dans la France entière, on se préparoit sourdement à la guerre. La Cour de Charles IX étoit en proye à l'intrigue & aux factions. Les Mémoires du tems nous apprendront l'agitation où se trouvoient alors les esprits. Nous nous contenterons de dire que chacun vouloit regner à la Cour : du sein de la galanterie naissoient les complots qui alloient bouleverser l'Etat. Dans la liste de ceux qui composoient les différens partis, on lisoit les noms des femmes les plus décriées par leur coquéterie. A la suite de ces noms on voyoit ceux d'hommes renommés par leur droiture & leurs lumières. Le torrent entraîna la Noue lui-même, & son ami jeune encore, ce Duplessis-Mornay dont un de nos Poètes a fait le Mentor du héros qu'il a chanté. Depuis le départ du Duc d'Anjou pour la Pologne, la santé de Charles IX s'altéroit de jour en jour. Il lui restoit un

(a) Cet évènement se passa dans les derniers jours de Février 1574.

frère, le Duc d'Alençon. Ce Prince entouré de Conseillers ambitieux, & trop foible pour concevoir un plan qui lui appartient, se berçoit de l'avenir qu'on présentoit à ses regards. Charles IX ne pouvoit vivre longtems. Le desir de lui succéder, & l'espérance d'y parvenir dans l'absence du nouveau Roi de Pologne, le rendoient propre à recevoir les impressions qu'on avoit intérêt de lui donner. Il se ligua donc, ou plutôt on le ligua avec tous les mécontents ; ils étoient en grand nombre. A leur tête on comptoit Henri, Roi de Navarre, & le Prince de Condé. Ces deux derniers, qu'on retenoit à la Cour, s'y regardoient comme d'illustres prisonniers. Sans crédit & sans pouvoir le Duc d'Alençon exhaloit avec eux son dépit & ses murmures. Tous ces Princes formèrent le projet de s'affranchir de la tutele dans laquelle ils gémissaient. Ils vouloient, en s'évadant de la Cour, recommencer la guerre civile, & préparer peut-être à Henri III une exclusion formelle au trône. Tel étoit le but de *l'entreprise des jours gras*. Cette entreprise conduite par une foule d'étourdis, eut le succès qu'elle devoit avoir. La Noue, & les sages qui y participoient, pressentant l'issue, n'avoient garde de se compromettre. D'abord Catherine en fut

la dupe. Elle crut le complot dirigé contre la personne du Roi, & contre elle-même. Aussi l'allarme fut chaude à St. Germain, où la Cour résidoit alors. Le récit qu'en fait d'Aubigné (a), témoin oculaire de l'évènement, est trop pittoresque pour ne pas l'insérer ici. « La Reyne fait fouiller tous les » coins du chasteau, presse le Roy de vuid- » der, le faisant souvenir que ses *devins* » (desquels elle faisoit toujours grands cas) » avoient dit que le Roy devoit se donner » garde de St. Germain : toute la Cour prend » l'effroi, qui par la chaussée, qui par les » bateaux, qui par St. Clou : c'estoit à qui » gagneroit Paris. Ceux du Roi de Navarre, » pour faire les bons valets, coururent au- » devant ; & nous trouvâmes à moitié che- » min de St. Germain, les Cardinaux de » Bourbon, de Lorraine & de Guyse, Bira- » gue desjà Chancelier, Morvilliers & Bel- » lievre, tous montez sur courciers d'Italie, » ou grands chevaux d'Espagne, empoignant » des deux mains l'arçon, & en aussi grand » peur de leurs chevaux, que des ennemis. » Ils n'avoient avec eux de tout leur train » que deux hommes. Il échappa à quelqu'un » de dire : *Voilà pour 500000 écus de mar-*

(a) Hist. universelle, Tome II, Liv. II, p. 119.

» *chandise* ; & si le Maître de ceux qui estoient là eust esté défengagé , la besogne estoit faite. La Cour alla loger , & séjourna quelques jours à l'hostel de Retz , au faux-bourg St. Honoré , & de-là gagna le bois de Vincennes , où il y avoit bon air & seureté , sans oublier à prendre bien garde au Duc d'Alençon , au Roi de Navarre & au Prince de Condé , prisonniers sans apparence »... On ajoute que le malheureux Charles IX , partageant l'effroi commun , luttant contre les horreurs du trépas , & trainé dans une litière , s'écrioit douloureusement : *Encore s'ils eussent attendu ma mort !* Au surplus cette incartade servit de leçon à la Reine mère. Elle prit les mesures nécessaires pour conserver à Henri III une Couronne qu'on cherchoit à lui enlever. Deux des artisans en sous ordre de cette trame , montèrent sur l'échaffaud. Les Maréchaux de Cossé & de Montmorency furent mis en prison. On surveilla les Princes plus exactement que jamais. Les partisans des uns & des autres , qui avoient quelque autorité dans les Provinces , recommencèrent les troubles ; & la dernière paix n'exista que de nom.

(14) Charles IX né à St. Germain-en-Laye

le 27 Juin 1550, fut sacré à Reims le 15
 Mai 1561. Il mourut au château de Vincen-
 nes le jour de la Pentecôte, 30 Mai 1574 (a).
 « Ce Prince (raconte (b) d'Aubigné) étoit
 » né avec un esprit vif, prompt à tout, mal
 » nourry, violent ennemy, & inégal amy,
 » acharné à (c) toutes sortes d'amours. J'ad-
 » jouterai à cet éloge plus hardiment ce que
 » j'ay veu, après le tesmoignage des plus
 » grands Sénateurs de France, grands Catho-
 » liques, & chargez encore en ce tems du
 » principal faix de l'Estat ; c'est que depuis

(a) Ainsi il avoit vingt-trois ans, onze mois &
 trois jours. Davila, qui lui donne vingt-cinq ans, &
 M. de Thou, qui le fait mourir âgé de vingt-quatre
 ans, dix mois & trente jours, se sont trompés l'un &
 l'autre.

(b) Histoire universelle, Tome II, Livre II,
 page 129.

(c) La Popeliniere dit le contraire, comme on va
 le voir. Il y a peut-être un moyen de concilier ces
 deux Ecrivains en adoptant le récit de l'Auteur de
 l'*Histoire des cinq Roys*, p. 506. « Martigues, Losses,
 » & autres (y lit-on) le corrompirent ainsi mal-
 » heureusement du consentement de la mere, notam-
 » ment depuis les premiers troubles. Il ne tint pas à
 » quelques-uns de ces corrupteurs qu'il ne se perdist
 » après les Courtisannes, auxquelles autrement il n'estoit
 » trop adonné.

» la St. Barthelemy, ce Prince n'avoit repos
 » que entrerompue de tressaux & de gémif-
 » semens, qui se terminoient en reniements
 » & en propos tendans au désespoir, si bien
 » que les Vallets-de-chambre étoient dili-
 » gens d'appeller à telle occasion la musique,
 » de laquelle il estoit fort amoureux, aussi
 » bien que des vers : car il en faisoit qui es-
 » toient recevables ; & mesme ce fut par-là
 » que j'entray en sa familiarité... Je reviens à
 » ce Roy, pour en dire ce que j'ay veu,
 » quoique laissé par les autres. C'est qu'aux
 » extrêmes douleurs (a) il sortoit du sang
 » par les pores de la peau de ce Prince pres-
 » que en tous endroits ; & puis j'adjouste
 » avec autorité de ceux que j'ay allegués,

(a) Aucun des Mémoires du tems, que nous avons
 consultés, n'atteste ce fait. Ceux de Tavannes, de
 Bouillon, de Cheverny, de Villeroy, de Villegom-
 blain, &c., n'en parlent point. Cependant plusieurs
 Historiens, entre autres Bossuet dans son Histoire de
 France, Tome IV, p. 594, ont paru le regarder comme
 authentique. Dans l'*Histoire des cinq Roys*, p. 504, cette
 maladie de Charles IX nous semble exprimée d'une
 manière plus naturelle « Pendant les deux dernières
 » semaines de sa maladie (rapporte cet Ecrivain) il
 » perdit beaucoup de son sang, qui luy sortoit par
 » divers conduits de son corps, & mesme une fois se
 » veutra dedans, estant tombé par foiblesse ».

» que , comme il détestoit fort souvent le
 » massacre , il avoit desjà esloigné des affaires
 » ceux qui luy avoient donné ce mauvais
 » conseil , voire mesme jusqu'à vouloir en-
 » voyer (a) la Reyne , sa mere , sous cou-
 » leur (b) de voir son fils , faire un voyage
 » en Pologne... De tous ses propos , le der-
 » nier fut cettui-cy ; *qu'il se réjouissoit de ne*
 » *laisser aucuns enfans héritiers , sachant très-*
 » *bien que la France a besoin d'un homme , &*
 » *que sous un enfant le Roy & le regne sont*
 » *malheureux...*

« Il avoit (dit la (c) Popelinier) la face
 » longue & passe , le teint plombé , le nez
 » aquilin , les yeux farouches , & le regard
 » tranchant. Toujours en action , bigearre en
 » ses pensées , hastif & soudain en ses entre-
 » prises , impatient d'attendre , diligent &
 » prompt à connoistre les hommes , peu mais
 » bien aymant , non adonné à plaisirs , de bon
 » & subtil jugement , prompte conception &
 » & mémoire heureuse , colere au possible ,

(a) Voilà encore une de ces anecdotes dont d'Au-
 bigné est le seul garant que nous connoissons.

(b) Davila (p. 457 de la Traduction de Mallet)
 dit au contraire que ce Prince expira , donnant à la
 Reine , sa mère , de grandes marques de tendresse.

(c) Hist. de France , Liv. XXXVII , fol. 219.

» secret si aucun autre, fort dissimulé, mais
 » qui sçavoit dextrement couvrir son inten-
 » tion; grand jureur, fust en colere, fust en
 » propos ordinaires & familiers; éloquent de
 » son naturel, aydé néanmoins de quelque
 » acquisitif qui luy donnoit l'agréable en son
 » parler. Il aimoit la musique & la poëzie,
 » jusqu'à les praticquer (a) par passetems,
 » la dernière mesmemant incité par Ronfard,
 » Baif, Dorat & Jamin, auxquels il a fait
 » quelques biens: mais sans les enrichir, hors

(a) Dans le nombre des vers qu'on attribue à ce Monarque, nous citerons ceux-ci, qu'on ne croiroit pas avoir été faits, il y a plus de deux cens ans: ils sont adressés à Ronfard...

L'art de faire des vers, dût-on s'en indigner,
 Doit être à plus haut prix que celui de regner.
 Tous deux également nous portons des couronnes;
 Mais, Roi je les reçois, Poëte tu les donnes.
 Ton esprit enflammé d'une céleste ardeur,
 Eclate par soi-même, & moi par ma grandeur.
 Si du côté des Dieux je cherche l'avantage,
 Ronfard est leur mignon, & je suis leur image.
 Ta Lyre, qui ravit par de si doux accords,
 T'affervit les esprits, dont je n'ai que les corps;
 Elle t'en rend le maître, & te sçait introduire
 Où le plus fier tyran ne peut avoir d'empire.

» le premier , disant *que les Poëtes ressem-*
 » *bloient en certaines choses aux genets & au-*
 » *tres généreux chevaux qu'il faut nourrir sans*
 » *engresser , afin qu'ils ne deviennent porcs.*
 » Sur tout exercice il chériffoit la Venerie (a)
 » plus que tout autre Prince qu'on ouyt ja-
 » mais parler... Il prenoit plaisir à tuer des
 » asnes , chevaux , chiens , cerfs , sangliers &
 » autres bestes , desquelles il tiroit les en-
 » trailles à belles mains , ce que plusieurs
 » approuvoient , pour mieux l'habituer aux
 » actions guerrieres... Le jour de la nativité
 » de sa fille Isabelle , on le vid merveilieu-
 » sement affectionné à regarder l'exécution
 » de plusieurs condamnez à mort par Arrest
 » du Parlement , pour mieux remarquer la
 » contenance des accusez. Il disoit *qu'un Roi*
 » *devoit toujours donner , d'autant qu'il res-*
 » *sembloit la grande mer , & son peuple les*
 » *fleuves & rivieres , lesquelles de quelque*
 » *source & fontaine que ce soit , trainent toutes*
 » *leurs eaux en l'océan , qu'il nommoit pere*

(a) Il a laissé un ouvrage sur la chasse recherché par les curieux. C'est un petit in-8°. imprimé en 1625 , sous le titre : *De la Chasse Royale , composée par le Roy Charles IX.* Il y en a un extrait dans la Bibliothèque choisie de Colomiez , Edition de la Rochelle , in-8°. page 26 & suiv.

» des eaux, comme le Roy estoit pere de ses
 » sujets.

Nous terminerons cette Observation par le tableau de sa mort, & de ses bonnes & mauvaises qualités, qu'a fait un célèbre (a) moderne. « La manière dont il mourut (b)

(a) Abrégé de l'Histoire de France, par feu M. Bossuet. Tome IV, p. 594.

(b) Afin que le Lecteur ait sous les yeux les pièces les plus essentielles, nous ajouterons l'anecdote suivante, tirée des Mémoires pour servir à l'Histoire de France, Tome I, p. 32.

« Le Vendredy, dont le Roy Charles mourut le Di-
 » manche ensuyvant, sur les deux heures après midy,
 » ayant fait appeller Mazille, son premier Médecin,
 » & se plaignant des grandes douleurs qu'il souffroit,
 » luy demanda s'il n'estoit pas possible que luy & tant
 » d'autres grands Médecins qu'il y avoit en son Royau-
 » me, luy pussent donner quelque allégement en son
 » mal; *car je suis*, dit-il, *horriblement & cruellement*
 » *tourmenté*; à quoy *Mazille* répondit, que tout ce qui
 » dépendoit de leur art, ils l'avoient fait, & que même
 » le jour de devant tous ceux de leur faculté s'étoient
 » assemblés pour y donner remede, mais que pour en
 » parler à la vérité, Dieu étoit le grand & souverain
 » Médecin en telles maladies, auquel il falloit recou-
 » rir: Je crois, dit le Roy, que ce que vous dites
 » est vray, & n'y sçavez autre chose; *tirez-moy ma*
 » *custode*, que j'essaye à reposer: & à l'instant *Mazille*
 » étant sorti, & ayant fait sortir tous ceux qui étoient

» fut étrange : il eut des convulsions qui cau-
 » soient de l'horreur , & les pores s'étant
 » ouverts par des mouvemens si violens , le
 » dans la chambre , horsmis trois , sçavoir , *La Tour* ,
 » *St. Pris* & sa nourrice , que Sa Majesté aimoit beau-
 » coup , encore qu'elle fût Huguenote ; comme elle se
 » fut mise sur un coffre & commençoit à s'endormir ,
 » ayant entendu le Roy se plaindre , pleurer & sou-
 » pirer , s'approche tout doucement du lit , & tirant
 » sa custode , le Roy commença à luy dire , jettant un
 » grand soupir , & larmoyant si fort , que les sanglots
 » luy interrompoient la parole : *Ah ! ma Nourrice* ,
 » *mamie , ma Nourrice , que de sang , & que de meurtres !*
 » *Ah ! que j'ay suivy un meschant conseil. O mon Dieu !*
 » *pardonne les moy , & me fais miséricorde s'il te plaist ;*
 » *je ne sçais où j'en suis , tant ils me rendent perpleix &*
 » *agité : Que deviendra tout cecy ? Que feray-je ? je suis*
 » *perdu , je le vois bien !...* Alors la nourrice luy dist :
 » Sire , les meurtres soyent sur ceux qui vous les ont
 » fait faire ; mais de vous , Sire ; vous n'en pouvez
 » mais ; & puisque vous n'y prestez pas consentement ,
 » & en avez regret , croyez que Dieu ne vous les
 » imputera jamais , & les couvrira du manteau de la
 » justice de son fils , auquel seul faut qu'ayez vostre
 » recours : mais pour l'honneur de Dieu , que Votre
 » Majesté cesse de larmoyer ; & sur cela luy ayant été
 » quérir un mouchoir , pource que le sien étoit tout
 » mouillé de larmes ; après que Sa Majesté l'eut pris
 » de sa main ; luy fist signe qu'elle s'en allast , & le
 » laissast reposer ».

En rapportant ces différentes anecdotes , que nous

» sang lui sortoit de toutes parts. On ne man-
 » qua pas de remarquer que c'étoit avec jus-
 » tice qu'on voyoit nager dans son propre
 » sang un Prince qui avoit si cruellement ré-
 » pandu celui de ses sujet. Telle fut la fin
 » de Charles IX à l'âge de vingt - cinq ans.
 » Quoiqu'il fût d'un naturel dur & féroce,
 » plusieurs marques d'honnêteté & même de
 » politesse qu'il donna, & l'ardeur qu'il té-
 » moigna sur la fin de ses jours pour bien re-
 » gner, firent croire que son humeur pouvoit
 » être non - seulement adoucie & corrigée,
 » mais encore tournée en grandeur d'ame :
 » ainsi il peut servir d'exemple aux Princes,

ne garantissons pas, nous ajouterons qu'on ne les
 trouve point dans les Mémoires de l'Etat sous Char-
 les IX, quoique cet ouvrage ait été fait par un Pro-
 testant. L'Auteur se borne à dire, Tome III, p. 372,
 « que le jour où Charles IX mourut, la Reyne entra
 » dans sa chambre, suivie de Birague, que le Roi fit
 » venir, les Secrétaires des commandemens, & les
 » Capitaines de ses Gardes, auxquels il dit : *Faites*
 » *tout ce que la Reyne, ma mere, vous commandera, &*
 » *luy obeissez comme à moi-mesme* ». Un peu avant sa
 mort il la pria de poursuivre jusqu'au bout ce qu'il
 appelloit Perturbateurs du repos public. Et il mourut
 en présence de la Reine mere, assise sur un coffre,
 accompagnée des Cardinaux de Bourbon, de Ferrare,
 de Birague, de Lansac & autres.

» pour leur apprendre combien une bonne
 » éducation leur est nécessaire, & combien
 » ils doivent craindre de prendre trop tard de
 » bonnes résolutions ».

Papyre Masson, dans son Histoire de Charles IX, nous a conservé plusieurs mots de ce Prince, qui annonçant du courage & un grand sens, prouvent ce qu'il auroit pu faire, s'il eût été mieux entouré. Lorsque les Protestans voulurent l'attaquer à la sortie de Meaux, *Messieurs*, dit-il aux Suisses, à la tête desquels il s'apprêtoit à combattre, *j'aime mieux mourir Roi, que de vivre captif...* On s'étonnoit de ce qu'après la mort du Duc de Guyse, assassiné devant Orléans, il eût donné la charge de Grand-Maître de sa Maison au fils de ce Seigneur, très-jeune encore : *Il vieillira*, répliqua-t-il : ce Monarque, tant qu'il faisoit jour, ne pouvoit rester dans son Palais : aussi appelloit-il les bâtimens *le sépulcre des vivans*, par la raison, ajoutoit-il, *que les tombeaux sont la retraite des morts.*

(15) Dans une de nos Notes sur le second Livre des Mémoires de Montluc, nous avons remarqué que Montferrand fut tué le 10. Juillet 1574, devant la ville de Genfac. Nous prévenons le Lecteur que cette date ne peut

158. OBSERVATIONS SUR LES MÉM.

se concilier avec l'époque à laquelle Montluc place ici ce siège de Genfac : car Henri III étant arrivé en France au mois de Septembre 1574, il s'ensuit que le siège de Genfac, dont ne parlent ni d'Aubigné, ni la Popeliniere, ni l'Histoire des cinq Roys, doit avoir eu lieu à la fin de 1574, ou au commencement de 1575.

*Fin des Observations du septième Livre, &
des Mémoires de Messire Blaise de Montluc.*

T A B L E

D E S S O M M A I R E S

CONTENUS DANS LES SEPT LIVRES

D E S M É M O I R E S

D E M E S S I R E

BLAISE DE MONTLUC.

S O M M A I R E

D U L I V R E P R E M I E R .

MONTLUC passe sa première jeunesse dans la Maison du Duc de Lorraine, en qualité de Page. Il obtient une place d'Archier dans la Compagnie de ce Prince. Il part pour l'Italie. Guerre renouvelée entre François I & l'Empereur ; perte du Duché de Milan. Montluc est fait homme d'armes dans la Compagnie du Maréchal de Foix. Belle retraite de Montluc. Prise de Fontarabie, par la trahison de Dom Pedro de Navarre. Le Capitaine Frauget dégradé. Le Connétable de Bourbon assiège Marseille. Il est

obligé de lever le siège. Bataille de Pavie. François I sort de prison. Montluc blessé d'une arquebusade au siège du Château de Vigère. Il monte le premier à l'assaut de Capistrano, & y est blessé grièvement. André Doria se range du côté de l'Empereur ; perte du Royaume de Naples. Charles d'Albret, frere d'Henri d'Albret, Roi de Navarre, se rend en Italie. Mort de Charles de Foix, Comte de Candale. Belle action de Montluc. Mort du Prince de Navarre. Perte du Royaume de Naples. Institution des Légionnaires en 1533. Trahison du Marquis de Salusses. Montluc se charge de brûler les moulins d'Auriolle, il réussit. Barbesieux s'en attribue le succès. Déplaisir de l'Empereur. Mort d'Antoine de Leve, son grand Capitaine. En 1537, Montluc obtient une Compagnie de gens de pied. Prise d'Hesdin, d'Anchi-le-Chasteau & de Saint-Venant, par le Connétable. Trêve de dix ans entre l'Empereur & le Roi de France. Assassinat des Ambassadeurs
Frégoufe

Frégouse & Rincon. Rupture de la trêve. Siège de Perpignan ; Montluc se déguise en Cuisinier pour reconnoître la place. Arrivée de Barberouffe devant Nice. L'Amiral d'Annebaut échoue devant Cony. Perte de Montdevi. Montluc se jette dans Savillan avec sa Compagnie. Il défait un corps de troupes du Duc de Savoye. Déroute de d'Aussun à Carignan. Surprise de Barges. Espagnols défaits près de Fossan par Montluc. Pont de Carignan rompu. Tome XXII, p. 1.

S O M M A I R È

D U L I V R E S E C O N D.

LE Duc d'Anguien succède à Boutieres. Montluc créé Gentilhomme Servant, à la recommandation du Duc d'Anguien. Montluc donne son avis au Conseil du Roi. Bataille de Cérifolles. Charles de Gonsague est fait prisonnier. Montluc fait Chevalier par le Duc d'Anguien. Reddition de Carignan. L'Empereur & le Roi d'Angleterre se liguent
Tome XXVI. L

contre le Roi de France. Camifade de Boulogne. Descente en Angleterre. Mort de François I. Reddition de Boulogne. Paix entre l'Empereur & Henri II. La paix rompue. Prise de Quiers & Saint-Damian. Guerres de Piémont. Siège de Lans, réfolu par l'avis de Montluc; reddition de cette place. Montluc fe jette dans Cazal. Surprise d'Albe. Levée du fiége de Saint-Damian. Montluc Gentilhomme de la Chambre du Roi, & Gouverneur d'Albe. Le Comte de Benne fait demander du fecours au Maréchal de Briffac, qui lui envoie Montluc. Il fait lever à Don Ferrand le fiége de Benne. Le Maréchal de Briffac fe rend maître de Courtemille & de Ceye; Montluc l'accompagne dans ces expéditions. Tome XXII, p. 243.

S O M M A I R E

DU LIVRE TROISIÈME.

LES Espagnols font chaffés de Sienne; le Roi nomme Montluc Gouverneur de cette

place, malgré l'avis du Connétable de Montmorency. Montluc arrive à Sienne, & soutient le jour de son arrivée une rude escarmouche contre les troupes du Marquis de Marignan qu'il met en fuite. Le Marquis de Marignan & Strozzi s'observent mutuellement. Conseils de Montluc à Strozzi. Strozzi les néglige & est défait par le Marquis de Marignan, qui ne tire aucun avantage de sa victoire. Lansac voulant entrer dans Sienne pour y commander pendant une maladie dangereuse de Montluc, est fait prisonnier. Sérillac, neveu de Montluc, sauve Strozzi d'un grand danger. Harangues de Montluc aux Capitaines renfermés dans Sienne, & au Sénat de cette République. Courtoisie du Marquis de Marignan envers Montluc. Le Marquis de Marignan fait donner l'escalade au fort Camolia. Rude combat en cette rencontre, dont Montluc sort victorieux. Montluc harangue de nouveau les Siennois, pour les empêcher d'entrer en composition. Action courageuse d'une

Siennoise. Montluc fait sortir de Sienne les Allemands qui affamoient la place. Capitulation des habitans de Sienne. Montluc retourne en France ; accueil favorable qu'il reçoit du Roi, qui le fait Chevalier de son Ordre, & le comble de bienfaits. T. XXIII, page 108.

S O M M A I R E.

DU LIVRE QUATRIEME.

MONTLUC retourne en Piémont. Siège de Vulpiano. Indiscrète impétuosité des Seigneurs François qui sont repoussés avec grande perte. Prise de cette place. De Termes succède au Maréchal de Brissac en Piémont. Salvaison, Gouverneur de Cazal, escalade les murs de Montcalvo pendant la nuit, & se rend maître de la ville. Le Gouverneur de la citadelle se rend sans coup férir ; Dom Arbre le fait pendre. Montluc se rend à la Cour sur quelques plaintes qu'on avoit portées au Roi contre lui. Il se disculpe.

Les Siennois le redemandent à Henri II qui le nomme son Lieutenant - Général au lieu de Soubise. Montluc passe par Rome; il échappe à plusieurs dangers. Marc-Antoine, fils de Montluc est blessé grièvement en reconnoissant un fort & meurt de sa blessure. Montluc se rend à Montalsin malgré Paul IV, qui vouloit le retenir à Rome; il déconcerte toutes les mesures de Dom Arbre. Escalade de Pienza & prise de cette ville. Défaite de St. Quentin. Consternation générale dans le Royaume. Faute de Philippe II. Montluc quitte la Toscane & se rend auprès du Duc de Ferrare. Il empêche le siège de Versel. Le Duc de Ferrare fait sa paix avec Philippe II. Montluc se rend à Cressi où étoit le Roi qui l'envoie à Metz prendre le commandement des gens de pied dont Dandelot étoit Colonel. Siège de Thionville par le Duc de Guise. Le Maréchal de Strozzy tué. Montluc s'empare d'une tour principale, & facilite la prise de Thionville. Montluc prend Arlon

par surprise, & fait secourir Corbie. Paix de Cateau-Cambresis. Faveur du Connétable. Tentatives infructueuses du Roi de Navarre. Le Roi donne à Montluc une compagnie de gens d'armes. Mongommeri blesse Henri II dans un tournoi ; mort de ce Prince.

Tome XXIII, p. 228.

S O M M A I R E

DU LIVRE CINQUIEME.

MORT de François II, Troubles entre les Catholiques & les Protestans. Séditions & violences des derniers à Marmande. Les Catholiques usent de represailles à Cahors & à Grenade. Assassinat du Baron de Fumel, Montluc & Burie ont ordre de réprimer les séditions dans la Guyenne. Révoltes générales dans toute la France. Le Prince de Condé s'empare d'Orléans & pratique des intelligences dans Toulouse. Les Huguenots entrent dans cette ville qu'ils abandonnent au bruit de l'arrivée de Montluc qui s'op-

DES SOMMAIRES. 167

pose partout à leurs projets. M. de Duras échoue devant Château-Trompette. Avantage de Montluc sur un parti Protestant. Maxime barbare de ce Général. Combat de Targon. Prise de Monsegur. Exécutions de Montluc. Evacuation d'Agen par les Protestans. Prise de Pene. Division entre Montluc & de Burie. Prise de Terraube & de Leicoure. Bataille de Ver. Montluc Lieutenant de Roi en Guyenne. Terride échoue devant Montauban. Montluc appaise les troubles de Bordeaux. Publication de la paix. Expédition malheureuse de Bertrand de Montluc, second fils de Montluc.

Tome XXIV, p. 179.

SOMMAIRE

DU LIVRE SIXIEME.

CHARLES IX visite son Royaume. Entrevue du Roi & de la Reine d'Espagne à Bayonne. Projet d'une ligue. Seconde guerre civile en 1569. Avis de Montluc négligés. Zèle

& diligence de Montluc. Tentatives des Huguenots pour s'emparer de la personne du Roi. Le Comte de Candalle, Gouverneur de Bordeaux & du Bordelois. Réflexions de Montluc sur les calomnies des Courtisans. Il reçoit ordre d'aller assiéger la Rochelle. Expédition contre les Protestans dans les isles de la Saintonge. Fin des seconds troubles. Paix de Long - Jumeau, ou petite paix. La Reine de Navarre se joint aux Protestans à la Rochelle. Montluc va rassurer Bordeaux. Bataille de Jarnac. Mort du Prince de Condé. Succès de Montluc. L'Amiral de Coligny à la tête du parti Protestant. Tome XXV, p. 1

S O M M A I R E

DU LIVRE SEPTIEME.

*A*RRIVÉE du Maréchal d'Anville, Gouverneur de Languedoc, à Toulouse. Entrevue de ce Seigneur & de Montluc. Marche du Comte de Mongommeri. Conseil de Montluc

à Terride. Défaite de Terride à Orthès par Mongommeri. Différens entre le Maréchal d'Anville & Montluc. Celui-ci va au secours de Castelgeloux. Il entreprend le siège du Mont de Marsan & s'empare de cette ville. Nouveau différent entre lui & le Maréchal. D'Anville quitte la Guyenne. Bataille de Moncontour le 3 Octobre 1569. Marche de l'Amiral de Coligny pour se joindre à Mongommeri. Montluc se jette dans Agen, & dissipe l'effroi des habitans. Rupture du pont de Sevin. L'armée des Princes vient camper près de Toulouse. Désordres qu'elle commet dans sa marche. Lettre du Roi à Montluc. Ordre qu'il reçoit d'aller attaquer le pays de Béarn. Il assiège Rabasteins; belle conduite de Montluc pendant ce siège. Il est blessé dangereusement. La ville est prise d'assaut, & les habitans passés au fil de l'épée. Il se démet de son Gouvernement de Guyenne. Le Roi y avoit déjà nommé le Marquis de Villars. Réflexions & avis de Montluc. Massacre de la St.

170 TABLE DES SOMMAIRES.

Barthelemi. Siège de la Rochelle. Monsieur, frere du Roi, élu Roi de Pologne. Mort de Fabien, Seigneur de Montesquiou, quatrième fils de Montluc. Mort de Charles IX. Montluc est créé Maréchal de France. Il reprend les armes à la sollicitation du Parlement de Bordeaux; Il attaque & prend Genfac. Le Roi de Navarre s'échappe de la Cour en 1577; la guerre civile est rallumée.

Tome XXV, p. 196.

Fin de la Table des Sommaires.

E R R A T A.

Fautes essentielles à corriger dans les
Mémoires du Maréchal de Montluc.

T O M E X X I I I.

Notice. Page vij, ligne 4; de tant de peine : *lisez* de tant de peines.

P. 52, ligne 27; il mourut la même année : *lisez*, il mourut en 1539.

P. 116, lignes 24 & 25; qu'il receut jamais, son grand Capitaine; Antoine de Leve : *lisez*, qu'il receut jamais. Son grand Capitaine, Antoine de Leve, &c.

P. 126, ligne 2; après ces mots : avec Granvelle : *lisez* 19.

P. *idem*, ligne 4; au lieu de (19), *lisez* (19 bis).

P. 142, ligne 22; Paul de la Barthe : *lisez*, Paule de la Barthe.

P. 230, ligne 21; il est mention : *lisez*, il est fait mention.

P. 381, ligne 10; à la vérité cela n'est pas : *lisez*, à la vérité la chose n'est pas.

P. 587, ligne 24; ne voulant que leurs Auteurs : *lisez*, ne voulant que leurs Autours.

P. 427, ligne 15; Bastelieu : *lisez*, Bastelica.

P. 435, ligne 2; La Chapelle Rinsonin : *lisez* La Chapelle Rinsouin.

T O M E X X I I I.

P. 51, ligne 24; pendant que Fabius : *lisez*, pendant que Fabien.

P. 106, ligne 6; commençant en 1553, & finissant en 1558 : *lisez*, commençant en 1553, & finissant en 1555.

- P. 118 , ligne 24 ; pour servir la Religion : *lisez* , pour servir la Religion.
- P. 171 , ligne 22 ; mais fils de Pierre Balard , Charles d'Armagnac , Comte de l'Isle en Jourdain ; *lisez* , mais fils de Pierre d'Armagnac , Comte de l'Isle-Jourdain , bâtard de Charles d'Armagnac.
- P. 252 , ligne 26 ; & qui a fait quelques ouvrages : *lisez* , & a fait quelques ouvrages.
- P. 310 , ligne 26 ; honneur , crainte : *lisez* , frayeur , crainte.
- P. 390 , ligne 13 ; de Briquemant : *lisez* , de Briquemaut.
- P. 394 , ligne 3 ; Chatellier-Portant : *lisez* , Chatelier-Portaut.
- P. 438 , ligne 9 ; & qui ayant suivi : *lisez* , & qui avoient suivi.
- P. 454 , ligne 1 ; qui avoit : *effacez* , qui.
- P. 460 , ligne 10 ; Evêque d'Ayen : *lisez* , Evêque d'Agen.

T O M E X X I V .

- P. 15 , ligne 28 ; qui fut depuis : *effacez* depuis.
- P. 66 , ligne 27 ; & nous croirons : *lisez* , & nous croyons.
- P. 94 , ligne 28 ; du depuis : *effacez* du.
- P. 192 , ligne 28 ; en arrêt : *lisez* , par arrêt.
- P. 216 , ligne 28 ; Geoffroy de Baumont : *lisez* , Geoffroy de Caumont.

T O M E X X V .

- P. 87 , ligne 16 ; après ces mots : pendant ce tems M. de Pons avoit réduit : *lisez* (8).
- P. 117 , ligne 2 ; après ces mots : Saint-Geniés-le-vieux : *lisez* (13).

M É M O I R E S
D E M E S S I R E
G A S P A R D D E S A U L X ,
S E I G N E U R

D E T A V A N N E S ;
M A R É C H A L D E F R A N C E ,

*ADMIRAL des Mers du Levant, Gouverneur
de Provence, Conseiller du Roi, Capitaine
de cent hommes d'armes ; commençant en
1522, & finissant en 1573.*

XVI^e SIÈCLE.



NOTICE
DES ÉDITEURS
SUR LA PERSONNE
ET LES MÉMOIRES
DE MESSIRE
GASPARD DE SAULX
MARÉCHAL DE TAVANNES

LA Maison de Saulx-Tavannes occupe une place si distinguée dans notre Histoire, qu'il seroit inutile de faire des recherches particulières pour prouver l'antiquité de son extraction. Il suffit (a dit le (a) Laboureur) de la mettre au rang des plus illustres du Royaume.

Les Mémoires du Maréchal de Tavannes nous apprennent que Jean de Saulx, Seigneur d'Orrain, son père, étoit revêtu de la

(a) Tel est le jugement que porte le Laboureur, en réfutant les traditions fabuleuses dont on a surchargé l'Histoire généalogique de cette Maison, à la tête des Mémoires du Maréchal de Tavannes. (*Additions aux Mémoires de Castelnau, Tome II, p. 520 & 521.*)

dignité de grand *Gruyer* (a) de Bourgogne. Le Seigneur d'Orrain avoit épousé Marguerite de Tavannes. Il eut de ce mariage trois fils & deux filles. L'aîné, Guillaume de Saulx, Seigneur de Villefrancon (b), ne quitta point la Maison paternelle. Le second, nommé Gaspard, né au mois de Mars 1509, est celui dont on réimprime les Mémoires. Quant aux filles, on remarquera que déjà chez la noblesse Française existoit ce préjugé barbare qui, pour favoriser l'établissement d'un sexe, dévoue le plus foible à la vie claustrale. Il paroît qu'une des sœurs de Gaspard de Saulx ne put s'affujettir aux devoirs pénibles du cloître. Ses parens eurent la sagesse de ne pas contraindre sa vocation : elle épousa le Sieur de Neufchâtes, Seigneur des Francs, & devint mère d'un (c) fils qui cultiva les Lettres.

(a) Lisez l'Observation, n°. 1.

(b) On verra dans ces Mémoires le Seigneur de Villefrancon servir utilement sa patrie. Le Maréchal de Tavannes lui témoigna toujours la plus grande confiance. Lorsqu'il étoit absent de son Gouvernement de Bourgogne, il se reposoit sur lui de l'administration de la Province. Le Sieur de Villefrancon ne demanda jamais rien. Il préféroit au tourbillon des Cours, & à l'éclat des honneurs, les Lettres & la Philosophie, qu'il cultivoit en paix.

(c) Ce fils, Charles de Neufchâtes, Seigneur des
Gaspard

Gaspar de Saulx, destiné à la profession des armes, avoit sous les yeux un modèle à imiter. Le Sieur de Tavannes (a), son oncle

Francs, publia en 1574, chez Hulpeau & la Noue à Paris, un volume in-8°. intitulé : *Instructions & devis d'un vrai Chef de guerre, ou Général d'armée, recueilli des Mémoires de feu Gaspar de Tavannes...* Neufchâtel, dans cette instruction, dit l'avoir tirée des Mémoires de M. de Villefrancon, & de ceux du Sieur de Beaumont-Brifé, Lieutenant du Roi en Bourgogne sous l'Amiral de Brion. Malheureusement il ne cite qu'une ou deux lignes de ces Mémoires, dont on doit regretter la perte. On voit clairement qu'il a pris le surplus dans ceux du Maréchal de Tavannes. Cependant on y trouve, feuillet 52, un discours curieux sur le combat en champ clos; & ce morceau n'est point dans les Mémoires de Tavannes. Par la suite on fera usage de ce discours sur le combat en champ clos.

(a) Selon le père Griffet, Jean de Tavannes étoit Allemand, & fut naturalisé en 1518. (*Observations sur l'Hist. de France de Daniel, Tome X, p. 615.*) Le Sieur de la Chenaye des Bois, dans son Dictionnaire généalogique, prétend au contraire que ce Seigneur étoit originaire de Quiers en Piémont. Il cite pour autorité l'ouvrage d'*Augustin della Chiesa*, qui a pour titre : *Corona reale di Savoia*. Nous ne prononcerons point entre ces deux Ecrivains. Mais nous remarquerons que le Vicomte de Tavannes, en parlant de Jean de Tavannes, son grand oncle, dit en propres termes, *qu'il étoit de la même nation que les Lansquenets*. Du Bellay

maternel, s'étoit signalé à la tête de ces Lansquenets, qu'on surnommoit *les bandes noires*. François I^{er}, un des plus braves Chevaliers de son tems, faisoit un cas particulier du Sieur de Tavannes. L'oncle de Gaspard de Saulx n'étant point marié, son neveu lui tenoit lieu de fils. En 1522 il le mena à la Cour, & le présenta à François I^{er}. Le Monarque l'admit au nombre de ses Pages ; & par une distinction flatteuse pour l'oncle & le neveu, il voulut que Gaspard de Saulx prît le nom de Tavannes.

On ne décrira point les nombreux exploits qui élevèrent successivement Tavannes à la dignité de Maréchal de France. Ces détails sont consignés dans ses Mémoires. On se contentera de dire qu'il fit ses premières armes en combattant à côté de son Roi, sous les murs de Pavie. Il fut pris avec lui : à peine eut-il recouvré sa liberté, qu'il entra en qualité de simple Archer dans la compagnie du grand Ecuyer, Galiot de Genouillac. Bayard & Montluc avoient ainsi commencé. Alors on croyoit que, pour bien commander un jour, il falloit avoir appris à obéir. Tavannes, par son courage, obtint bientôt s'est trompé en l'appellant *François de Tavannes* : son nom de baptême étoit *Jean*.

l'estime de ses supérieurs. Une place de Guidon dans la compagnie de Galiot fut sa récompense. La capacité qu'annonçoit Tavannes, son intrépidité réfléchie (a) & cependant audacieuse, sa fermeté d'esprit, qui se roidissoit contre les obstacles, sa dextérité & sa vigueur dans les exercices du corps, le firent remarquer avantageusement. On ne manquoit pas à la Cour de jeunes guerriers qui lui disputoient l'honneur des Tournois & des Joutes; mais la seule idée d'avoir des rivaux, humilioit son amour propre; aussi chercha-t-il à se frayer une carrière nouvelle. Qu'elle fut périlleuse, ou téméraire, peu lui importoit, pourvu qu'elle lui donnât un éclat que peu de concurrens partageassent; on le vit s'élan- cer du toit d'une maison sur le toit opposé dans les rues étroites, sauter à cheval d'un rocher sur l'autre, à la distance de 28 pieds,

(a) Né avec un tempéramment violent, il eut l'art de parvenir à le dompter. « Un Médecin (nous apprend
 » son fils) considérant le Sieur de Tavannes, les che-
 » veux blancs, la barbe rousse, un peu haut en couleur
 » les sourcils eslévez, lui dit : *D'où vient, Monsieur, que*
 » *vostre corps & habitude tesmoigne que vous devez estre*
 » *extrêmement colere, & néanmoins vous ne l'estes point ?*
 » *je le suis, dit-il, autant qu'il se peut; mais je le sçay*
 » *vaincre par raison...*

& faire soixante lieues pour se battre en Bourgogne, seul contre dix hommes, & les forcer ensuite de dîner avec leurs gands.

Vers cette époque on formoit les Maisons du Dauphin (a) & du Duc d'Orléans, son frère. Ces deux Princes, jaloux l'un de l'autre, s'attachoient à l'envi les jeunes Seigneurs les plus courageux & les plus adroits de la Cour. Tavannes fut choisi par le Duc d'Orléans, qui le nomma Lieutenant de sa compagnie. Ce Prince avoit reçu de la nature un caractère impétueux & bouillant. Celui de Tavannes étoit fait pour sympathiser avec le sien. « Les jeux mêmes du Prince, a observé » un moderne (b), étoient cruels : souvent » il alloit pendant la nuit chercher des aventures, & se battre contre des gens inconnus. Tavannes le secondoit parfaitement » dans ces périlleuses folies. »... Le Duc d'Orléans, dévoré d'ambition, aspirait à se créer une souveraineté indépendante. Selon les Loix du Royaume, après la mort de François I^{er}, le Dauphin devoit s'asseoir sur le trône. Il ne restoit donc au Duc d'Orléans

(a) Depuis Henri II.

(b) Observations du Père Griffet sur l'Histoire de France de Daniel, Tome X, p. 616.

que les illusions d'une souveraineté imaginaire dont on le berçoit. Tavannes non moins ardent & aussi ambitieux que son maître, attisoit le feu, loin de l'éteindre; & les femmes fomentoient ces rivalités & ces haines. La Duchesse d'Estampes abusoit d'un ascendant fondé sur l'habitude. Diane de Poitiers faisoit l'essai de l'Empire qu'elle se préparoit. Non-seulement ces querelles divisoient la Cour; mais elles influoient sur les affaires publiques; & la paix de Crespy en est une preuve manifeste.

Les deux Princes étant ainsi entourés d'une jeunesse pétulante, & qu'aucun frein ne retenoit, il en résulta nombre d'ades extravagans & inconsidérés. Aussi appelloit-on leur cortège *la bande enragée suivant les enfans de France*; les Dames mêmes n'étoient pas à l'abri des incartades de cette jeunesse impétueuse. Nous n'en citerons qu'un trait: Madame d'Uzès trouva couché dans son lit le cadavre d'un pendu. On ne peut se dissimuler qu'il y avoit loin de *cette prétendue gentillesse* à la galanterie des la Trémoille & des Bayard. Cet oubli des bienséances & des égards dûs aux femmes, indique assez que les mœurs prenoient une teinte de férocité.

↳ Vers ce tems Tavannes reçut une leçon

qui lui fut utile. Il étoit allé voir son père, accompagné d'une suite nombreuse de chevaux & de valets. L'air contagieux de la Cour avoit gâté jusqu'aux Palfreniers de Tavannes. Se croyant en pays de conquête chez le père de leur maître, ils chassent de l'écurie les chevaux du vieillard, pour y attacher ceux du fils. Cela ne convint pas au Seigneur d'Orrain. Sans bruit il va couper le licol des chevaux de Tavannes, & remet les siens à la place qui leur appartenoit.

Tavannes, en quittant le vieillard, lui demanda de l'argent pour la campagne qui s'ouvroit. Le Seigneur d'Orrain l'envoie à Dijon, lui confie les clefs de ses armoires, & le prie d'en user avec discrétion. Tavannes y court, trouve cent sols en liards, & dans son dépit les jette par la fenêtre. Peut-être cet événement de sa vie privée fut-il l'origine de son élévation. La confiance ironique du père força le génie du fils à se tourmenter, pour ne devoir qu'à lui seul la haute fortune à laquelle il parvint. Aussi, a dit le Laboureur (a), *prit-il la fortune à force*. Ce fut vraisemblablement alors qu'il arbora sa devise : *Je me pousse de moy-même*.

(a) Additions aux Mémoires de Castelnau, Tome II, page 527.

En 1542 il suivit le Duc d'Orléans, qui commandoit l'armée des Pays-Bas. Le vieux Duc de Guyse devoit être le mentor du jeune Prince ; mais l'impérieux Tavannes le dirigea seul. Le Duc de Guyse fut blessé de voir ses conseils inutiles ; Tavannes s'en apperçut, & lui offrit le combat : ce fut avec peine que le Prince les calma. Le Duc de Guyse, plus sage que Tavannes, apprécia le mérite naissant de son jeune rival, & lui pardonna son audace. Trois ans après le Duc d'Orléans expira dans ses bras, en lui disant : *Mon ami, je suis mort : tous nos desseins sont rompus : mon regret est de ne pouvoir vous récompenser selon vos mérites.*

Tavannes, pour réparer cette perte, qui détruisoit ses espérances, songea à se rapprocher du Cardinal de Tournon, un des Ministres de François I^{er}. Il épousa la parente du Prélat, fille du (a) Comte de Montrevel de la Maison de la Baume. La mort de Fran-

(a) Il se maria le 16 Décembre 1546, avec Françoise de la Baume, fille du Comte de Montrevel, & non pas *Montreuil*, comme on le lit dans les Observations du Père Griffet sur l'Histoire de France de Daniel, Tome X, p. 616. Papillon, le Laboureur, le Père le Long, &c. le nomment expressément le Comte de *Montrevel*.

çois I^{er} renversa ses nouveaux projets. Il sentit qu'il ne pouvoit mériter les graces du Gouvernement que par des services signalés. Il se livra tout entier à son métier, il en recueillit le prix en 1556. Henri II lui conféra la Lieutenance générale du Gouvernement de Bourgogne. Vers cette époque, Catherine de Médicis eut occasion de voir combien il lui étoit dévoué. Elle se plaignoit vivement de l'empire de la Duchesse de Valentinois sur l'esprit du Roi. Tavannes lui propose d'aller *couper le nez* à sa rivale, & de l'obliger par cet étrange moyen à quitter la Cour. Catherine lui représentant *qu'il se perdroit*; il répondit *qu'il le feroit bien volontiers, pour éteindre le vice, le malheur du Roy, & celui de la France*. Cette réponse, où domine toute la rudesse de son caractère, peint au naturel l'homme dont on va lire les Mémoires.

L'avènement de François II au trône produisit à la Cour des révolutions qui déplacèrent bien des gens. Ce regne court, mais orageux, fut l'avant-coureur des guerres civiles. Le changement de scène va présenter Tavannes sous un nouvel aspect. La différence des religions devint un des prétextes qu'employa l'ambition pour masquer ses vues. Ta-

vannes fidèle au culte de ses pères, lié d'ailleurs avec la Maison de Guyse, ne sépara point la cause de la religion d'avec les intérêts politiques de ceux dont il se déclara le partisan. Il n'envifagea dans les Calvinistes que les ennemis de son Dieu & de son Roi. La Province de Bourgogne, confiée à sa vigilance, fut une de celles où l'hérésie fit le moins de progrès. En 1564 il reçut à Dijon Charles IX, & la Reine sa mère qui parcouroient les Provinces. La manière dont il les harangua, mérite d'être rapportée. Il mit la main sur son cœur & dit au Monarque : *Cecy est à vous* ; puis la portant sur son épée, *voilà de quoy je puis vous servir*. La plupart des Historiens ont omis de citer cette harangue, peut-être unique par sa précision.

Nous ne louerons pas également l'institution de la confrérie du St. Esprit, dont en 1566 il fut le promoteur en Bourgogne. De quels regrets l'ame de Tavannes n'auroit-elle pas été pénétrée, s'il eût assez vécu pour voir cette institution servir pour ainsi dire de type à l'association monstrueuse qu'un faux zèle nomma *la sainte Ligue* ? Ce ne font pas là les seuls torts de Tavannes : ce guerrier loyal & généreux, à qui le Duc d'Anjou avoit dû en

partie (a) les victoires de *Jarnac* & de *Montcontour*, ce guerrier qu'avec justice Charles IX avoit décoré, en 1570, du bâton de Maréchal de France, fut (il faut le dire) un des Ordonnateurs de la St. Barthélémi. Vainement cherche-t-on à l'excuser dans ses Mémoires, en observant que ce projet de destruction a été l'ouvrage du moment : eh ! Qu'importe, puisqu'il fut consommé, qu'on l'ait concerté de longue main, ou que le fanatisme & l'esprit de parti l'ayent fait éclore sur le champ. Ce massacre n'en est pas moins horrible ; & comme l'a écrit un Prélat vertueux (Perefixe), *c'est une action (b) exécrationnelle qui n'avoit jamais eu, & qui n'aura, s'il plaît à Dieu, jamais de semblable.* Le Tribunal de l'Histoire a jugé rigoureusement la conduite de Tavannes dans cette circonstance. Ce tribunal le devoit. Mais sera-t-il permis de remarquer que les modernes semblent s'être plu à aggraver les torts du Ma-

(a) Selon la plupart des Ecrivains du tems, Biron en partagea la gloire avec lui.

(b) « Action barbare (a dit le nouveau Traducteur de Davila) que tous les cœurs sensibles à l'humanité voudroient pouvoir retrancher de nos fastes. (Voyez sa Préface , p. ix.)

réchal de Tavannes ! De nos jours un Ecrivain (a) a réclamé en sa faveur. Sa réclamation nous ayant paru motivée, nous la remettrons sous les yeux du Lecteur. Sur la foi de Brantôme (& cet Auteur n'allègue qu'un simple oui-dire), on a répété que Tavannes, la veille de la St. Barthélémi, menaça le Prévôt-des-Marchands de la colère du Roi, si le peuple n'exterminoit pas les Protestans. Ce Magistrat effrayé, lit-on dans Brantôme, lui répond : *Hé, le prenez-vous là, Monsieur ! nous jurons que vous en oyrez nouvelles : car nous y menerons si bien les mains à tort & à travers, qu'il en fera mémoire à jamais.* Avant d'adopter ce récit, n'auroit-on pas dû considérer que les Parisiens abhorroient les Calvinistes, & desiroient depuis longtems de se baigner dans leur sang ? Ainsi est-il à présumer qu'il ait fallu recourir aux menaces pour leur persuader d'égorger des hommes qu'ils se représentoient comme les ennemis de Dieu & de l'Etat ? D'après le même Ecrivain, on fait promener Tavannes dans les rues de Paris, le matin de la St. Barthélémi, criant : *Saignez, saignez ! les Médecins disent que la saignée est aussi bonne en tout ce mois.*

(a) Observations du Père Griffet sur l'Histoire de France de Daniel, Tome X, p. 620 & 621.

d'Aouſt, comme en May... Ces deux anecdotes que Brantome avoit recueillies, ſans examiner ſi elles étoient revêtues de témoignages authentiques, ont été ſaiſies avidement par la plupart de nos Ecrivains. Ce que Brantôme avoit transmis comme *un oui-dire*, ſ'eſt métamorphoſé en vérité populaire. On ſ'eſt peu embarraſſé ſi les momimens du tems ne confirmoient pas ces particularités injurieufes à la mémoire d'un homme célèbre. On n'a pas obſervé que de Thou, cet Hiſtorien ſage, exact, & preſque toujours véridique, nous a laiffé les détails de la St. Barthelemi, & qu'il ſe tait ſur ceux-ci. On n'a point fait attention au ſilence des Ecrivains (a) Proteſtans les plus animés contre Tavannes. N'étoit-ce donc pas aſſez qu'en contribuant par ſes conſeils au maſſacre d'une partie de ſes concitoyens, il eût flétri dans un jour 50 années d'une vie glorieuſe ? Il ſemble qu'il y a de l'injuſtice à lui imputer auſſi légèrement ce que ſes ennemis même ne lui reprochent pas.

Tavannes ſurvécut peu à cet évènement déſaſtreux. Son ambition devoit être ſatisfaite, ſi cette paſſion a des bornes. Il jouiſſoit à la

(a) Liſez entre autres les Mémoires de l'Etat de France ſous Charles IX, l'Hiſtoire des cinq Roys &c.

Cour du plus grand crédit. Cependant son fils nous apprend qu'alors il auroit préféré le sort d'un simple particulier. Ce dégoût des grandeurs ne tenoit-il point au dépérissement de sa santé ? On a d'autant plus de raisons pour le présumer, qu'à cette époque il quitta la Cour & se retira dans son château de Sully (a), où il finit (b) ses jours le 19 Juin 1573. Selon ses Mémoires, il déploya dans ces derniers momens cette fierté de caractère qui ne l'abandonnoit pas, même lorsqu'il recevoit les graces de la Cour. Desirant pour l'intérêt de sa famille que sa mort fût célée pendant quelque tems; *je vivray encore huit jours* (disoit-il à sa femme & à son fils aîné) *aussi-tost que je seray mort, n'envoyez point quérir de baume aux villes : salez mon corps; & me faites servir ainsy que si je vivois...* A cette dureté pour lui-même on reconnoît l'homme, dont la censure franche, & souvent amère ne ménagea personne. On n'est plus surpris de sa réponse à Charles IX,

(a) A quelques lieues d'Autun.

(b) On l'enterra dans le chœur de la Ste. Chapelle de Dijon, près du grand Autel, à côté de l'Évangile. On lui éleva un mausolée en marbre blanc, avec une inscription qu'on verra dans les Mémoires de Guillaume de Saulx, son fils aîné.

quand ce Prince lui annonça qu'il venoit de le nommer au Gouvernement de Provence. *Je fais* (lui répliqua Tavannes) *autant pour vous de l'accepter, estant tel que je suis, que vous faictes pour moy de me le donner.* Ses Mémoires présenteront souvent de semblables traits. Aussi l'homme (a) à qui ils échappoient, eut besoin de tout son mérite, pour se les faire pardonner.

Il seroit à souhaiter que le Maréchal de Tavannes eût (b) lui-même rédigé ses Mémoires. Il y auroit imprimé son cachet, & la postérité, selon l'expression d'un moderne (c), *auroit entre les mains le premier élan d'un homme de génie.* Cependant en les lisant tels qu'ils sont, on s'apperçoit que l'homme qui s'est chargé de faire penser & agir le Maréchal de Tavannes, s'étoit pénétré de son

(a) En parlant du Maréchal de Tavannes, Guy Patin s'exprimoit ainsi : *Vir fuit militaris ingenii fervens, & alte cinctus.* (Voyez ses Lettres 127 & 136 à Charles Spon.)

(b) Dans ces mémoires, publiés sous le nom du Maréchal de Tavannes, tout ce qui lui appartient réellement se réduit à plusieurs lettres & avis qu'on a eu soin de conserver.

(c) *Esprit de la Ligue* (par M. Anquetil) Tome I, p. xxxvj de ses Observations.

esprit, & avoit souvent descendu jusques dans le fond de ses pensées.

Plusieurs Ecrivains se sont trompés, en attribuant la rédaction de ces Mémoires à Guillaume de Saulx, l'aîné des fils qui survécurent au Maréchal de Tavannes. Guillaume a composé des Mémoires particuliers, qu'on publiera à leur tour. Presque toujours (a) on a inféré ses Mémoires à la suite de ceux de son père. En parcourant les Mémoires du Maréchal, on y rencontre sans cesse la preuve qu'un de ses fils a tenu la plume, & un examen peu réfléchi a fait croire que ce fils devoit être Guillaume de Saulx. L'Abbé le Gendre (b) est le premier qui ait consacré cette opinion; les Modernes (c) en

(a) Il faut en excepter l'Édition in-4°. faite à Paris en 1625 sous le titre de *Francfort*, & ayant pour titre : *Mémoires des choses advenues en France, &c.*

(b) Lisez ses Jugemens sur les Historiens de France à la tête de son Histoire, p. 33 & suiv.

(c) On trouve cette faute dans un ouvrage estimable sous tant de rapports. (*L'Esprit de la Ligue, T. I, page xxxvj.*) L'erreur de le Gendre avoit été relevée néanmoins par le Père le Long, *Biblioth. Hist. Tome II, p. 266*, & par l'Abbé Papillon, *Tome II, p. 140* : ce dernier démontre que Jean de Saulx, Vicomte de Tavannes, est l'Auteur des Mémoires du Maréchal. Il nous apprend même qu'il avoit découvert dans la bi-

le copiant se sont égarés (a) sur ses pas. Une lecture attentive des Mémoires, qui portent le nom du Maréchal de Tavannes, les auroit convaincus que Jean de Saulx, Vicomte de Ligny & de Tavannes est le véritable Auteur de ces Mémoires. D'abord on trouve dans l'espèce de paraphrase ou commentaire qui les accompagne, que le Rédacteur avoit dix-huit ans à la mort du Maréchal, & qu'il étoit sans charge & sans estat. Guillaume de Saulx au contraire dans ses Mémoires particuliers déclare positivement qu'à cet époque il étoit âgé de dix-neuf ans, & qu'il fut aussitôt employé en Bourgogne, où il étoit Lieutenant de Sa Majesté. Nous ajouterons que le Rédacteur s'intitule, Gouverneur d'Auxonne & Lieutenant

bibliothèque du Président Bouhier, un manuscrit in-fol., appartenant au Vicomte de Tavannes, & contenant des Mémoires pour la vie de son père & pour la sienne. Ce fut sur ces matériaux qu'il rédigea les Mémoires connus sous le nom de Gaspard de Tavannes.

(a) Ce n'est pas là l'unique erreur qui ait été commise par rapport aux Mémoires de Tavannes. Le Père le Long, Tome II, p. 266, les fait commencer en 1530. Le Continuateur du Père le Long, p. 267, dit que ces Mémoires commencent en 1523 ou 1530, & qu'ils finissent en 1596. La vérité du fait, est qu'ils s'étendent depuis 1522 jusqu'en 1573.

en Bourgogne

en Bourgogne pour le Duc de Mayenne. Or ces titres ne pouvoient appartenir qu'au Vicomte de Tavannes, zélé partisan (a) de la Ligue. Le Rédacteur décrit avec complaisance ses exploits militaires en faveur de cette même Ligue. Il se glorifie des conseils qu'il donna aux Ducs de Mayenne & de Parme.

(a) « Quatre choses (remarque-t-il dans une de ces » dissertations dont il a surchargé les Mémoires de son » père) divisent les pères des enfans, & les freres des » freres, la religion, le bien public, l'avarice & l'am- » bition. Estant de différente faction, ils se sauvent » l'un l'autre. Cela est bon pour un paradoxe ou ap- » parence de vérité. En effet c'est leur ruyne. Si à des- » sein ils prennent différens partis, c'est trahison : si » fortuitement ils se sont faits ennemis, le peuple les » soupçonne, ne se fie en eux, les calomnie, interprète » leurs actions. Quoiqu'ils fassent bien, l'on dit tou- » jours qu'ils pouvoient mieux, s'ils se fussent enten- » dus; & s'ils ont du malheur, ils sont accusez que » c'est par intelligence qu'ils ont avec leurs parens.. » Si diray-je le péril estre moindre; estant tout d'un » costé principalement à ceux qui ne sont chefs de l'er- » treprise. J'y suis expérimenté, *mon frere du party du » Roi*, moy des Catholiques liguez, faisons chacun de » son costé ce que bien des gens pouvoient faire. Il » ne laissa de se trouver des meschans qui disoient au » contraire que nous nous entendions; ce qui estoit » faux ».

Aucune de ces particularités n'est applicable à Guillaume de Saulx qui, comme ses Mémoires le constatent, combattit pour la cause de Henri III, & de Henri IV.

Le travail du Vicomte de Tavannes est un des monuments les plus extraordinaires qu'ait produit la fin du XVI^e siècle (a). Il n'y en a point d'aussi bizarre, si l'on considère l'incohérence des parties dont il est formé. Le récit des faits qui concernent la vie privée du Maréchal, ou le fil de l'Histoire, est sans cesse coupé par des dissertations politiques, morales & philosophiques, la plupart étrangères au texte dans lequel elles sont intercalées. Il n'y a ni ordre, ni division (b) dans la partie historique. Les transpositions sont fréquentes ; & la Chronologie y est fautive. Ces Mémoires, quoique précieux par un grand nombre d'anecdotes & d'intrigues de Cour qu'on ne rencontre point ailleurs, ont excité l'humeur de ceux qui les ont consultés. On les a souvent cités ; & peu

(a) Il y a apparence que ce fut vers ce tems que le Vicomte de Tavannes écrivit les Mémoires de son père, puisqu'il y a mêlé des évènements qui se sont passés au commencement du siècle suivant.

(b) C'est à quoi on a remédié en la subdivisant par chapitres. Cette forme plus commode repose le Lecteur.

de personnes (a) ont eu le courage d'en supporter la lecture. Cet amas volumineux de dissertations qui les accompagne étoit bien propre à inspirer le dégoût. Aussi plus d'un Ecrivain a-t-il jugé l'ouvrage sans le connoître. Les superfluités fastidieuses qui y abondent ont fait accuser l'Auteur de pédantisme (b); & l'arrêt une fois prononcé, il a été repeté par les Lxicographes, & par tous les Compilateurs modernes. Quoiqu'en disent les détracteurs du Vicomte de Tavanès, il nous semble que ces dissertations, qui péchent as-

(a) Cette assertion est justifiée par la méprise du laborieux Abbé Lenglet du Fresnoy qui a confondu avec les Mémoires de Tavanès l'*Instruction & devis du Sieur de Neufchâtes*. (Voyez page 85 du VI^e vol. de sa Méthode pour étudier l'Histoire.)

(b) On l'a jugé d'après l'Abbé le Gendre. *L'Auteur de ces Mémoires* (dit-il dans ses jugemens sur les Historiens de France, page 33) *est un Caton qui moralise à tous momens*. Le Laboureur & le Père le Long en parlent d'une manière bien différente. *Ces Mémoires* (remarquent-ils) *sont remplis de choses curieuses*. (Lisez les Additions aux Mémoires de Castelnau, T. II, p. 565, & la Biblioth. du Père le Long, Tome II, p. 266.) Les Journalistes de Trévoux (Juin 1717, page 950) « en conseillent la lecture à ceux qui veulent se mêler » de littérature & d'histoire, parce qu'ils sont remplis » d'une infinité de faits remarquables ».

furément par une prolixité ennuyeuse, renferment plusieurs points de vue intéressans. On rencontre dans la partie historique, des morceaux écrits avec autant d'énergie que de précision ; quelquefois, il est vrai, cette précision dégénère en obscurité. Pour suivre la narration du Rédacteur, il faut posséder l'Histoire des tems qu'il parcourt. Souvent une ligne, un seul mot exprime un grand événement.

Pour rendre à son Ouvrage la forme qu'il auroit du lui donner, on a débarrassé le texte historique de tout ce qui lui étoit étranger. La narration des faits, cesse d'être hachée. On a mis sous les yeux du public un vaste tableau dont l'ordonnance n'est plus masquée par des accessoires qui la défiguroient. Le véritable texte des Mémoires a été respecté. On a rétabli l'ordre qui y manquoit : les anachronismes ont disparu : en lisant ces Mémoires, on s'appercevra que si le Maréchal avoit un caractère âpre & dur, la causticité (a) fut le

(a) Il en fait l'aveu le plus formel, en racontant dans son commentaire qu'il avoit peint dans sa galerie ces mots : *C'est honneur, c'est estat, de n'avoir en ce regne ni charge ni Estat.* Ne sont-ce pas là les boutades de l'homme mécontent de tout ce qui l'entoure ? Il s'étoit sacrifié pour le parti de la Ligue ; & ce parti le paya

défaut de son fils : il fut aigri par le malheur. Lui-même nous apprend qu'il essuia plusieurs maladies désespérées ; qu'il fut quatre fois confiné dans les prisons, qu'il reçut dix blessures, qu'il perdit sa femme, ses enfans, ses dignités & ses biens ? Il ne faut donc pas le croire aveuglément lorsqu'il est en contradiction avec les monumens du tems ; & c'est ce qu'on a eu soin d'énoncer dans les Notes & les Observations jointes à ces Mémoires.

En élaguant du corps de l'Ouvrage les dissertations qui en faisoient un vrai cahos, on a fondu dans les Notes & Observations, soit par fragments, soit par extrait tout ce qui a paru digne de l'attention du public. On a remédié aux omissions de l'Auteur par des éclaircissemens tirés de recueils peu connus. Afin qu'on n'ait rien à regretter de tout ce qui appartient au Vicomte de Tavannes, on réunira aux Mémoires de Guillaume (a) de

d'ingratitude. Le Vicomte de Tavannes étoit vu de mauvais œil à la Cour de Henri IV. Si l'on ajoute à sa position les malheurs domestiques qui l'accablèrent, on avouera qu'il lui étoit difficile de ne pas voir l'humanité en noir.

(a) Les Mémoires de Guillaume de Saulx commencent en 1560. Il ne faut pas les confondre avec ceux de Jacques de Saulx, Comte de Tavannes, qui

Saulx , quelques particularités qui lui sont personnelles , & qu'on trouve éparfes dans ses dissertations. Les deux frères vivant à la même époque , & ayant été attachés à des partis opposés , la diverfité de leurs récits n'en fera que plus piquante.

Les Mémoires de Tavannes font précédés d'une dédicace du Rédacteur à fes parens : quelques idées fortes & fingulières qu'on y trouve , nous ont engagés à la placer immédiatement après la Notice. Viennent ensuite cinq avis composés par le Vicomte de Tavannes. Quoiqu'ils ayent été écrits dans des tems (a) bien postérieurs à ceux dont nous nous occupons , on croit devoir parler du premier (b), qui est intitulé : *Avis pour*

concernent l'année 1650 & suivantes. Peu de familles en France ont fourni autant de matériaux pour notre Histoire.

(a) Il font adressés à Louis XIII, lorsque le Connétable de Luynes étoit en faveur.

(b) Quand le Vicomte de Tavannes publia les quatre autres avis, ils pouvoient avoir un certain mérite aux yeux des contemporains : mais les changemens survenus dans la constitution politique de l'Europe les dépouillent aujourd'hui de tout intérêt. Indiquons-en seulement la substance. 1°. C'est un projet pour n'avoir en Europe qu'une seule religion; 2°. & 3°. des plans d'opérations militaires contre les-Espagnols &

régner en piété, justice, soulagement & tranquillité du public. — D'abord le Vicomte de Tavannes fait l'éloge de Henri IV. Il le compare à Charles VII. L'un & l'autre l'épée à la main ont conquis leur Royaume. Ces deux Princes diffèrent dans une circonstance essentielle de leur vie. Charles VII eut la foiblesse de laisser assassiner sous ses yeux, son ennemi, le Duc de Bourgogne. Henri au contraire honora de son amitié le Duc de Mayenne, qui avoit voulu lui arracher le sceptre. Après ce parallèle, le Vicomte de Tavannes invite Louis XIII, à régner selon les Loix & l'équité. « Pourvoyez (lui » dit-il) aux charges Ecclésiastiques les plus » gens de bien & de sçavoir, & pareille- » ment aux guerres les plus fidèles & plus » expérimentez... Réduisez-le tout à l'imi- » tation du Roi Louis XII, père des peuples, » qui seront vos défenseurs & protecteurs... » Elisez un Conseil des plus gens de bien... » La piété & la justice sont les deux colonnes » qui conservent les Estats. »

Le Vicomte de Tavannes représente ensuite au Monarque combien il lui est facile les Turcs; 4^o. des vues politiques tendant à réduire l'Europe en deux monarchies, celles de France & d'Espagne.

de gagner l'affection de ses sujets. Il lui montre les regards de la France entière tournés vers le Trône. Il lui dit que la nation , lasse des guerres civiles , est convaincue que sa félicité consiste à n'obéir qu'à un seul. Pour répondre aux vœux du peuple , il propose à Louis XIII *de faire une assemblée de deux ou trois des plus gens de bien de chaque Province.* Il voudroit « que cette assemblée » fust faite (ce sont ses expressions) en » intention certaine de suivre les bons con- » seils & avis pour le retablissement de l'an- » cien ordre du Royaume , de la pieté , jus- » tice, soulagement & descharge du peuple... » En cette assemblée (continue-t-il) se doit » faire des Edits inviolables, de quoy réussira » que ces Convoquez retournans dans les » provinces feront entendre ce qui aura esté » fait. . . Cecy est dit (ajoute-t-il) pour la » crainte en laquelle on a mis Vostre Majesté » des Estats-Généraux auxquels plusieurs qui » vivent du désordre , vous ont empêché de » penser sous ombre que les précédens ont » esté corrompus. . . Au défaut desquels vous » pouvez faire exécuter par le conseil des gens » de bien cy dessus remarquez ; ce qui sera » d'autant vostre gloire , que tous reconnois- » tront que c'est de vostre seul instinct , bonté

» & prudence que provient ce bien, & non
 » des Estats - Généraux... Ainsy tout le bien
 » & bonheur qui en adviendra, se tiendra de
 » Vostre Majesté... L'Eglise, la Noblesse,
 » le Peuple prieront pour sa prospérité &
 » salut... »

Il ne reste plus qu'à rendre compte au Lecteur des différentes éditions des Mémoires du Maréchal de Tavannes : les Lexicographes en comptent trois de format *in-folio* ; mais nous croyons, comme l'Abbé Papillon (a), qu'il faut les réduire à deux. La première fut faite au château de Sully vers 1616, ou 1617, puisque le Rédacteur dans son Commentaire y parle d'événemens survenus à cette époque. L'autre a été imprimée à Lyon chez Fourny, en 1650. Ces deux Editions, au titre (b) & au papier près se ressemblent parfaitement.

(a) Bibliothèque des Auteurs de Bourgogne, T. II, p. 242 & suiv.

(b) On les a imprimées tantôt sous le titre de *Vie de Gaspard de Saulx*, tantôt sous le titre de *Mémoires*.

Fin de la Notice des Éditeurs.

EPI T R E

DEDICATOIRE

DE L'AUTEUR.

ENFANS, NEVEUX, COUSINS,

J'ESCRIS par devoir de nostre pere, pour exemples & preceptes à vous mes parens, non par gloire : je me connois trop, je desire que ces fantaisies ne soyent veuës que pour vous servir de bouffole à suivre le chemin qui vous a esté tracé, & éviter plusieurs malheurs qui me sont advenus en recherchant l'honneur qui se doit suivre par ceux d'extraction illustre, sans offence de Dieu ny de sa patrie, avec ceste maxime, que tous desseins injustes non agreables à nostre Seigneur perissent. Les Grecs, les Romains, par la souvenance de leurs predecesseurs se sont portez aux actes genereux. Si l'Histoire de ceux qui ne nous touchent accuse nos vices sans flatterie, nous rendent meilleurs & plus advisez, nous montrent ce que les sages ou imprudents maniments d'affaires apportent de bien ou de mal; le discours, l'exemple des parens est d'autant plus utile qu'ils sont plus proches, n'estans

ÉPITRE DÉDICATOIRE. xxxj

faits par ostentation, poussez d'un seul instinct de profiter aux leurs. Les harangues funebres des Anciens se faisoient par leurs enfans, mieux informez de leurs actions que tous autres. J'ay veu, j'ai sceu partie des faits de M. de Tavanès, mon pere, non du tout par luy, qui à la forme des anciens François s'employoit à faire, non à dire, si peu curieux de vanité qu'il a refusé des Memoires à ceux qui vouloient (disoient-ils) immortaliser son nom. Ses actes, ses advis confiderez (a), se trouveront conseils d'Estat, sentence de grands Capitaines, gains de batailles, conservations de provinces, non de petits effets, dont plusieurs remplissent des livres entiers. Ma discretion, la proximité m'a fait en dire plustost peu que trop, ne narrant à beaucoup près (b) les vertus qu'il possedoit. C'est l'obligation que je luy ay, & vostre amitié, qui m'a fait mettre la main à la plume (estant les espées de repos) non le los que j'en espere; aussi faudroit-il pour

(a) L'Abbé Papillon, Biblioth. des Auteurs de Bourgogne, infere de cette phrase que Gaspard de Tavanès n'a fait que des avis. Tome II, p. 240.

(b) Ce n'est pas là ce dont tout le monde convient. On reproche au contraire au Vicomte de Tavannes d'avoir trop loué son pere.

l'obtenir des stils & des sujets de Plutarque, Saluste, ou de Tacite, des restaurateurs ou subvertisseurs d'Etat, non des Chefs militaires sous les Roys, auxquels on n'ose attribuer l'honneur des victoires qu'ils ont acquises, pour ne le faire perdre à leurs Majestez, qui souvent dorment dans les lits, dans les armes estonnez, cependant que les Capitaines commandent les armées, dont ils ont le danger, & les autres la gloire. Si la verité estoit bien cogneuë, les Cavaliers semblables à M. de Tavares meritoient autant de lauriers que les Celars, pour souvent avoir esté contraincts de combattre en mesme temps les ennemis, les envieux, & les opinions de leurs Maistres, avec plus d'honneur que les Empereurs, qui n'avoient qu'à se deffendre de leurs adversaires, estoient obeis en un clin d'œil de leurs armées, amis & alliez. Les Capitaines des Roys sont meuz, poussez & retenus des Maistres, des mignons, des femmes & des calomniateurs; ils ne font un pas sans contrarieté, subjets à rendre compte, en crainte de faire trop ou trop peu, c'est à eux souvent faillir que de bien faire. Si ces Capitaines fussent esté Empereurs, ils eussent eu de mesmes, ou de plus grandes victoires qu'eux; & si ces Monarques fussent

D É D I C A T O I R E. xxxiiij

esté en leurs places, ils eussent esté bien empêchez. Il faut considerer non-seulement les actes, mais avec quels moyens ils reussissent : plus la vertu est contrainte & forcée, plus il y a d'honneur & de conduite. Les peuples voyent mouvoir les machines, sans considerer les ressorts qui les agissent ; il y a peril à les dire, & encore plus à les escrire. La malice, la menterie des uns, l'ignorance & flatterie des autres me violentent à passer sur ces considerations, & à escrire, non toute la verité ; mais ce que le temps me peut permettre, sans aucun mensonge, sans vindicte, comme les Huguenots, qui changent les batailles de Cerizolles, Renty, Jarnac, & Moncontour en rencontres legeres, & ostent l'honneur à la France, le pensant faire perdre à M. de Tavannes, qu'ils ont eslevé au lieu de l'abbaisser, ne profanant son nom parmy les confusions d'infinies gens de peu desquels ils font mention, qui l'eussent plustost obscurcy qu'esclaircy. C'est l'honneur de Caton que l'on demande (a) pourquoi

(a) « Si on desire estre grand, pour laisser mémoire
» de soy (dit le Vicomte de Tavannes dans une de
» ses digressions dont nous n'avons pu faire usage que
» par extrait), il faudroit avoir acquis autant d'hon-
» neur que cette trentaine de Grecs & Romains dont

parmy infinis autres sa statuë n'a esté erigée.
 La Chronique Angloise ne parle bien de la
 Françoise, ny l'Huguenote de la Catholique;
 & ceux qui sont gagez des Princes estans
 leurs mercenaires, flattent leurs fantaisies,
 & de folie imprudente font un conseil de
 prevoyance selon la fortune; à l'exemple
 des Commentateurs d'Homere, qui donnent
 la gehenne à ses conceptions, leur font pre-
 voir ce à quoy il ne pensa jamais, & sont
 d'autant plus blasmables, qu'ils escrivent ce
 qu'ils ne croient pas eux-mesmes. Et comme
 dit Tacite, les uns par flaterie, dons & ti-
 midité ont trop loué; les autres par haine,
 passion & envie trop blasmé; & tous disent
 peu de verité. J'excuse du Bellay, Montluc
 & la Nouë d'avoir escrit d'eux-mesmes,
 considerant la malice susdicte; un Moyne
 dans un Cloistre, un Ministre dans Genève,

» Plutarque a escrit; & outre cela avoir les Historiens
 » amis, sinon ils font du bon Roy Minos le Prince des
 » Enfers. Commandant en Normandie, voulant qua-
 » lifier un menteur, je le nommois Historien; adage
 » qui a eu depuis cours par la France: l'argent noircit
 » ou rougit le papier. Le Sieur de Tavannes, duquel
 » j'escris, estoit trop généreux pour en donner. Aussi
 » les Historiens en ont peu fait de mention au respect
 » de ses mérites »...

D É D I C A T O I R E. xxxv

n'escrivent que sur de faux rapports. Quelle presumption de faire des livres remplis des conseils d'Etat & des combats ? Les uns se font faits secrets , & partant non sceuz : les autres mal rapportez. Ces Escrivains font donner des advis aux Conseillers d'Etat à l'adventure , comme ils jugent par l'evenement qui devoit avoir esté, ce qui est souvent tout au contraire ; de vingt qui reviennent d'un combat , deux ne s'accordent du commencement , du milieu , ny de la fin , le racontent differemment. Celuy que l'on disoit au Roy Charles avoir donné un coup de picque au-dessus de la bresche de la Rochelle, s'estoit caché dans un gabion , tant y a-il d'incertitude aux rapports & aux nouvelles. C'est aux Theologiens de faire des livres de la Religion , aux Jurisconsultes des Loix , aux gens d'Etat des Conseils , & aux Capitaines des Batailles. La narration d'un vaillant experimenté est diferente des contes de celuy qui n'a jamais eu les mains ensanglantées de ses fiers ennemis sur les plaines armées. L'ancienneté de la race , le temps que M. de Tavannes a servy , durant le Regne de François I jusques à la mort du Roy Charles IX m'a contraint de faire un sommaire en gros d'aucuns passages de l'Histoire , jusques en

xxxvj *ÉPITRE DÉDICATOIRE.*

l'an mil cinq cens soixante & treize, non pour contrefaire l'Historien, m'en reconnoissant incapable, mais pour y avoir esté forcé, faisant mention de luy en tant de lieux, il a fallu que j'en aye escrit. Et ce sujet remarquable m'a porté à des considerations & conceptions que j'ay trouvé à propos d'escire, & y ay entremessé aucunesfois quelque chose de moi-mesme : plus à ce que vous, mes *enfants & neveux*, suiviez, ou evitiez la bonne ou mauvaise fortune, que par loüange que j'en desire, non plus que je me soucie de ce qu'on pourra en dire, pourveu qu'il vous profite. J'aurai atteint le but auquel j'aspirois pour vostre utilité, au bien de la patrie, à l'honneur de Dieu, que je supplie faire prosperer vos bons desseins.

Fin de l'Épître Dédicatoire.

MEMOIRES

M É M O I R E S

DE MESSIRE

GASPARD DE TAVANNES,

MARÉCHAL DE FRANCE,

Commençant en 1522, & finissant en 1573.

CHAPITRE PREMIER.

Naissance de Gaspard de Saulx. Son oncle Jean de Tavannes le présente au Roi François I. Nom de Tavannes imposé à Gaspard de Saulx. Le Sieur de Tavannes pris à Pavie combattant auprès du Roi. Il recouvre sa liberté. François I revient en France.

DE Jean de Saulx Seigneur d'Orrain Grand Gruyer (1) de Bourgogne, & de Marguerite de Tavannes, naquit au mois de Mars l'an mil cinq cens neuf, Gaspard de Saulx Seigneur de Tavannes, de parens illustres, craignans Dieu, & de clair jugement. Le Sieur d'Orrain eut trois fils & deux filles, retint l'aîné près de soy pour maintenir sa maison, qui fut Guillaume de Saulx, Seigneur de Villefrançon depuis Lieutenant du Roy en Bourgogne, & envoya M. de Tavannes

puifné chercher de l'honneur , & vouë le tiers à l'Eglise , qui fut Prieur de Saint Leger. Mit les deux filles en Religion , ſçachant bien la perte qu'elles apportent aux maifons : l'une en fortit , qui espoufa le Sieur d'Effrans ; l'autre mourut à Remiremont , dont elle estoit Dame. Le Sieur de Tavannes avoit l'esprit prompt , judicieux dès son enfance , estoit de riche-taille , entre mediocre & grand , de force & disposition nonpareille : son pere l'enseigne , & fait apprendre ce qu'un Gentil - homme & Capitaine doit ſçavoir , fait estudier ses freres selon leurs inclinations.

[1522] Durant ce temps (a) le Sieur de Tavannes nourry par son pere selon les preceptes (2) escrits cy-dessus , en l'an 1522 le Sieur de Tavannes son oncle Colonel des Lanfquenets des bandes noires , passant à Dijon , obtint par importunité de M. d'Orrain de donner son fils au Roy , qui le reçut pour

(a) Pour entendre le sens de ces expressions *durant ce tems* , nous prévenons qu'elles ont rapport à un précis des principaux évènements de notre Histoire , depuis le règne de Louis XI , jusqu'en 1522 , époque à laquelle commencent véritablement les Mémoires de Tavannes. Comme ce Précis est une répétition de ce qu'on a lu dans les Mémoires qui ont précédé , on l'a supprimé.

la bonne façon, & pour la faveur & grands services qu'avoit fait sondict oncle qui luy presentoit. Auquel Sa Majesté dit: puisqu'il n'avoit point d'enfans, que s'il mes-avenoit de luy, il recognoistroit ses services à son Neveu; & pour cest effect, le Roi voulut qu'il laissast le nom de son pere, print celuy de son oncle, & le nomma Tavannes. L'Empereur passe en Espagne, pacifie les troubles esmeuz contre luy. Le Roy sur tant de differens advenuz en Italie se resoult d'y aller, est retardé par l'advis du mescontentement du Connestable de Bourbon, qui ce disoit, pour avoir esté le Duc d'Alençon preferé à luy en la conduite de l'avantgarde en Flandres, que Madame la Regente luy querelloit les biens de Pierre de Bourbon, depuis la mort de sa femme fille dudit Pierre de Bourbon; il y avoit d'autres causes plus importantes. Aucuns ont voulu dire qu'il avoit refusé d'espouser la Reyne qui le desiroit. Le Roi reçoit froidement M. de Lautrec; il dit n'avoir (a) perdu Milan, que c'estoit trois cens mille escus promis, qui

(a) Tous ces détails s'accordent avec les Mémoires de du Bellay. (Voyez le Tome XVII de la *Collection* : p. 216 & suiv.)

ne luy avoient esté envoyez. Sainct (a) Blancard general des finances est appellé, il se descharge sur Madame Louyse de Savoye, qui les avoit pris. Le Roy s'en courrouce aigrement à sa Mere, qui accuse Sainct Blancard, luy fait députer des Commissaires, & le fait pendre injustement. L'Empereur promet sa sœur Eleonor à M. de Bourbon, & d'eriger la Provence en Royaume, si elle estoit conquise, ou au deffaut lui donner autre Royaume. M. de Bourbon doit faire le malade pour demeurer en France quand le Roy iroit en Italie (b). Une armée de douze mille hommes conduite par le Comte de Fustemberg devoit passer en Champagne, se joindre à M. de Bourbon, qui s'affeure avec sa faction d'occuper une partie de la France; deux autres armées devoient donner à Fontarabie, & en Picardie; les apprentifs aux factions ne font maistres, se perdent à la source.

(a) Au lieu de Saint-Blancard, il faut lire Semblancay. Nous renvoyons le Lecteur à l'Observation, n^o. 9, sur le II^e Livre de Martin du Bellay, T. XVII de la *Collection*, p. 480.

(b) « Les Italiens (a remarqué le Vicomte de Tavannes dans son Commentaire) disent qu'Alexandre & César de peu firent beaucoup, & que Charles de Bourbon de rien fit davantage ».

[1523] Le Roy bien adverti , se plaint du Connestable à luy - mesme à Moulins ; il s'excuse. Sa Majesté plus assure de son traité, envoie depuis Mr le Grand-Maistre & le Mareschal de Chabanes pour le prendre : il s'enfuit (a) avec deux Gentilshommes vers le Cardinal de la Baume à Bezançon, de là à l'Empereur qui ayant pris le Chasteau de Milan par la capitulation des François , pour observer les articles de la ligue , & gagner le cœur des peuples , le rend à François Sforce. Toute l'Europe fait ligue contre le Roy, jusques aux Vénitiens, Anglois & Archiduc d'Autriche , pour la conservation d'Italie. L'entreprise de Bourbon retarde le voyage du Roy , qui envoie l'Amiral de Bonnivet en l'Estat de Milan , avec dixhuit cens lances , & trente mille hommes de pied. Il prend Novarre & Vigene (b) , passe le Tezin mal-

(a) Tout ce qui concerne l'évasion du Connétable de Bourbon, est trop bien développé dans les Mémoires de du Bellay, Tome XVII de la *Collection*, p. 265 & suiv., pour revenir sur cet article. Quant à l'origine de la persécution que lui suscita Louise de Savoye, nous nous contenterons de renvoyer le Lecteur aux Observations, numéros 13 & 14, sur le II^e Livre de du Bellay, Tome *ibid.* de la *Collection*, p. 486 & 489.

(b) Vigevano.

gré Prosper Colonne , sejourne mal à propos, dont Milan esbranlé se rasseure. Le Pape Adrian meurt ; Jules Cardinal de Medicis est créé Pape , nommé Clement septiesme ; le Duc de Ferrare prend Rege au vaccant (a). Les François hors d'espoir de Milan envoient r'envitailler le Chasteau de Cremone ; M. de Bonnivet esperant l'incommodité des autres, se treuve en la sienne. Son armée diminuë de l'hyver , de manquemens de vivres , & de petites rencontres , leve le siege de Milan sans sortie de Prosper Colonne , qui malade meurt tost après. Charles Lannoy Vice-Roy de Naples luy succede aux grades , non à l'autorité , rougnée par le Marquis de Pesquaire , & depuis par Bourbon.

[1524] M. de Bonnivet à Biagras , son armée diminuée ; celle de l'Empereur renforcée de six mille hommes du Pape & des Vénitiens , campe auprès des François qui presentent la bataille. Les Imperiaux la refusent , prennent Cremone & autres villes , surprennent de nuit Bayard à Laude , à Rebec , de jour Montejan (b) : par contr'entreprise , incommodent les François partie es-

(a) Pendant la vacance du S. Siège.

(b) La défaite de Montejan & de Boutieres est racontée avec ses circonstances dans les Mémoires de du Bellay, Tome XVII de la *Collection*, p. 316.

coulez en France, vont au devant de treize mille Suisses suivis des Imperiaux ; en un combat sur la retraicte est blessé Bonnivet, Bayard (a) & Vandeneffe tuez. Les Suisses refusent de combattre, se retirent avec l'artillerie, & les François chez eux ; ainsi en prend aux Generaux esleus par faveur de Cour. L'armée d'Espagne (pendant ce temps) prend Fontarabie, les Lansquenets qui venoient par l'intelligence du Duc de Bourbon, prennent Coiffy, se retirent, M. de Guyse en deffait quelques-uns. L'armée Angloise & Flamande, après avoir brullé Roye & Mont-Didier jusques à trois lieuës de Paris, s'en retournent, craignant M. de Vendosme ; ainsi le feu de cette conjuration demeure sans effect.

Blasmables sont les faux Escrivains de ce temps, qui de vœux & serments violez d'un Luther Moyne defroqué, & d'une Religieuse adultere, font des Prophetes, qui ostent du Ciel les lis, la Sainte Ampouille, mesurans le pouvoir des Miracles à leurs folles créances. Imprudens Juges, puisqu'ils n'estoient

(a) Il s'agit ici de la retraite de Romagnano, où Bayard fut blessé à mort : nous ne répéterons point ce qu'on a lu sur ce sujet dans les Mémoires de Bayard & de du Bellay, Tomes XV & XVII de la *Collection*.

de ce temps-là, & n'ont lumiere que par les Auteurs anciens, sans lesquels ils seroient aveuglez. Ils cellent les actes genereux de Lautrec, de Montpensier, de Guyse, de Tavannes, & Mercure (a), & rejettent les fautes de leurs partisans sur les plus gens de bien : donnent l'honneur à ceux qui méritent la honte, & d'un Regne de femme voluptueux, en font des Gouvernemens de gens prudens & d'État. Et au lieu du Timon occupé par Louyse de Savoye, Bonnivet favorisé, mes Dames d'Estampes, & Admirale, posent le gouvernail en la main du Roy, qui n'en tient qu'autant que ses favoris & voluptez luy permettent, & d'un juste mescontentement, font une trahison exquisite. Que n'escrivent-ils sans deguisement, (si l'ignorance ou malice ne les possede) que Louyse de Savoye mere du Roy François, pour ruiner Lautrec, prend les quatre cens mille escus destinez pour le secours de Milan, duquel elle desire la perte, afin que le bastard de Savoye son frere succede à Lautrec. Vice commun des femmes, de reculer les parens de leurs marys pour avancer les

(b) *Mercur*, il faut lire *Merccœur* : les Ecrivains de ce tems l'appelloient *Mercur*. (Voyez Brantome, Tome XV, p. 117.)

leurs. Que ne descouvrent-ils sa mauvaisie & vengeance en la mort de Saint Blancard innocent ; & qu'après le decés de la femme de Charles de Bourbon , elle le voulut espouser , dont refusée elle jetta inimitié entre luy & le Roy son fils , qui hausse la main pour donner un soufflet à M. de Bourbon (a) : & comme ayant converty l'amour en hayne , se dit heritier de la femme dudit Bourbon injustement , de laquelle il estoit donataire , & heritier du fils qu'il avoit eu d'elle , dequoy elle desespere Charles de Bourbon , cause de la prise de son fils à Pavie , mesme par la faveur & ignorance de Bonnivet plus courtisant que Capitaine , maintenu par elle dont procedent tant de pertes & ruines excessives à la France. Semblablement ils n'escrivent , elle morte , que Lautrec entré en charge , est laissé sans argent à Naples pendant que le Roy le despend (b) en volupté à Paris ; fleuve d'oubly , où se noyent les Capitaines engagez en Italie. Cependant les Conseillers ambitieux ou ignorans , desirans

(a) Cette anecdote est du nombre de celles qu'on ne garantit pas. François I connoissoit trop les loix de l'honneur , pour hazarder un pareil geste.

(b) Le dépenſe.

la charge d'autrui , mescontentent André Dore (a) ; perte du Royaume de Naples : leurs escrits sont passionnez , craintifs , ou suivent le bruit commun. Vaudroit mieux imitant les miens , les ensevelir seulement en leur famille , & dire verité , qu'imprimer des menfonges dorées de beau langage & les faire avaler comme pillules ameres.

La loy Sallique qui exclud les femmes du Regne , auffi les doit-elle oster du Gouvernement. Vengeance , colere , amour , constance , legereté , impatience , les rendent incapables du manymment des affaires d'Estat , desplacent les plus braves pour les plus beaux. Valeur , conduite , sagesse , sont postposées aux bonnes graces beautez & langages fardez ; ainsi que si les armes estoient des habits voluptueux , & que les champs armez fussent des salles de bal. Elles tiennent le Roys par les pieces qu'ils estiment le plus , leur font oublier les Capitaines assiegez en Italie , ayment mieux mille escus en leur bourse , qu'une Province à leurs Majestez. C'est d'elle d'où viennent ces changemens si divers & soudains en la vie du Roy François , à ceste heure en réputation , & aussi-tost sans honneur ; peu sert en France de sçavoir les

(c) Doria.

batailles & assauts, qui ne sçait la Cour & les Dames.

Le Pape propose paix, nul n'y est disposé persuadé de M. de Bourbon, l'armée sous le Marquis de Pesquaire va en Provence, prend Toulon, Aix, tente Marseille en vain; pour l'approché du Roi. Les revoltes attenduës par Bourbon en fumée, il retourne, accuse le Marquis de Pesquaire (a) de n'avoir voulu enfoncer en la France & d'avoir conseillé de descendre en la Provence, pour estre, ce luy sembloit le plus aisé costé d'entreprendre pour la proximité de la mer & des Estats du Roy d'Espagne: en esperance de joindre le Comté de Roussillon, & Genes tout à l'Empereur par la conquête de Provence & de Languedoc. Le Roy à mesme temps sçait leur retraicte & la mort de sa femme Anne de Bretagne (b),

(a) Voilà une contradiction manifeste avec ce qu'on vient de lire plus haut, que le Marquis de Pescaire assiégea Marseille d'après l'avis du Connétable de Bourbon. On a remarqué dans l'Observation, n°. 67, sur les Mémoires de la Trémoille, Tome XIV de la *Collection*, p. 296, que selon le rapport de tous les Historiens du tems, le siège de Marseille se fit contre le gré du Connétable, & que si l'on eût suivi ses conseils, on auroit pénétré dans le cœur du Royaume.

(b) Il est surprenant qu'une erreur aussi grossière ait

qui lui laissa trois fils : il estoit renforcé des siens revenus d'Italie, & des Suisses & Lansquenets levez par le Colonel Tavannes, qui mourut le 23 May 1523. Son Regiment fut mis avec celui de François de Lorraine, Duc de Guise. La retraite de Bourbon & du Marquis de Pesquaire semblant fuitte, ces grandes forces unies font résoudre le Roy de suivre & passer en Italie.

Ce fut à qui seroit le premier à Milan, où arrivez le Marquis du Pesquaire, M. de Bourbon & le Vice - Roy Dom Jean de Launois, quittent la ville après la prise du fauxbourg par le Roy, qui met en conseil de les suivre, ou aller à Pavie, se resout au pire; ils estoient defaits s'il les eut suivis au desordre qu'ils se retiroient. Le Pape s'accorde au Roy le pensant le plus fort, qui par son conseil (a) envoya mal à propos

échappé à l'Auteur des Mémoires : Anne de Bretagne étoit la belle-mère de François I, & non pas sa femme. Elle étoit morte le 9 Janvier 1513; & la Princesse, dont il s'agit ici, étoit la Reine Claude, fille d'Anne de Bretagne & de Louis XII.

(a) Du Bellay attribue également au Pape ce mauvais conseil. Voyez page 359 du Tome XVII de la *Collection* : mais dans l'Observation, n°. 27, qui concerne ce passage de du Bellay, Tome *ibid.*, p. 504, il est prouvé que cette faute doit être imputée à François I.

le Duc d'Albanie avec le tiers de ses forces en l'entreprise de Naples.

[1525] Sa Majesté treuve dans Pavie Antoine de Leve, l'assaut, & se retranche, refroidit l'ardeur de l'armée; le long siege la diminue; Antoine de Leve purge la revolte de ses Lansquenets dans la ville par l'empoisonnement du Colonel. Bourbon retourné d'Allemagne, amene douze mille Lansquenets, joint au Vice-Roy & à Pesquaire, qui avoient quinze cens chevaux, seize mille hommes de pied Espagnols qu'Italiens, campent avec vingt-sept mille hommes proche le Roy, qui avoit quatorze cens chevaux, vingt-cinq mille payes, non vingt-cinq mille hommes: resout opinastrement par le conseil de Bonnivet, contre l'avis des bons Capitaines, qui disoient que les Imperiaux se romproient dans un mois, de ne lever le siege. Le Marquis de Saluces, & partie de son armée qui faisoit besoin au Roy, prennent les quatre galeres de Genes, reçoivent deux mille hommes venans de Marseille trouver Sa Majesté; les Grisons la veille du combat se retirent mandez de leur superieurs, pour quelques chasteaux perdus en leur pays. Jean de Medicis est tué aux escarmouches; tout reussit au desavantage du Roy, il croit

estre fortement logé, ne laisse d'aller à la chasse, prend ses plaisirs, opiniastre sur le conseil des jeunes Bonnivet, Montmorency, & Brion de ne lever le siege. Les Imperiaux resolvent de passer par le parc, & aller rafraichir la garnison de Pavie, & si l'occasion se presente avantageuse, ne la laisser perdre. Le jour S. Mathias ils se rendent à la minuidt aux murailles du parc, marchent en ordre à Mirebel, tirant à la ville à la main gauche du Roy. Sa Majesté eut à l'alarme seulement loisir de prendre sa place de bataille, eut rapport de quelque Cavallerie Espagnolle desja rompue, & à mesme instant voit que les Imperiaux marchent en désordre pour le dommage que leur faisoit son artillerie, joint à un bruidt de victoire. Jeunesse & chaleur l'emportent de sa forte affiete, marche au combat, empesche son artillerie : dequoy les Imperiaux couverts, & voyans le Roy hors de son affiete, laissent le chemin de Mirebel, & marchent à luy; il defait les premiers, iceux soustenus de cavallerie, & flanquez de mousquetaires. Sa Majesté est forcée de faire ferme, puis plie & cede avec la cavallerie aux troupes d'Arquebusiers, manque de mousquetaires espars par la campagne. Quelques uns fuyans de la cavallerie

desordonnent son infanterie, il haste les Suiffes & Lansquenets; les Suiffes refusent de s'avancer, font halte, à la fin s'en allerent sans combattre. Les Lansquenets & François du Roy ordonnez en deux bataillons, marchent, & degarnis des Suiffes sont opprimez & rompus de trois regiments d'Espagnols, Italiens & Lansquenets. Tout tombe sur le Roy, il est pris combattant, la pluspart des grands Seigneurs de France morts ou prisonniers. M. d'Alençon se sauve sans combattre avec l'arriere-garde, accusé d'avoir rompu les Suiffes en se retirant. Sa Majesté se rend au Vice-Roy, le Sieur de Tavannes, un de ses Pages, est pris auprès de luy ayant gagné une espée des ennemis. Le Marechal de Foix, prisonnier des Espagnols, mourant dit (a) avoir cherché Bonnivet pour le tuer, & venger le malheur de la France advenu par son mauvais conseil. Les Imperiaux à si riche butin ne font cas des Gentils-hommes ny soldats prisonniers, les congédient. Le Sieur de Tavannes de ce nombre vint trouver son pere le Sieur d'Orrain, qui

(a) Du Bellay & Montluc, témoins oculaires, se taisent sur cette anecdote. Le silence du dernier mérite d'autant plus d'attention, qu'il étoit attaché au Maréchal de Foix, & qu'il recueillit ses derniers soupirs.

s'estoit peu auparavant battu seul contre les Sieurs de Granmont & bastard de Couché, ayant estropié le premier, & coupé les mains au second, où il acquit (a) de l'honneur : reçoit son fils, & soudain le renvoye comme Page du Roy au grand Escuyer Galliot, qui eut la place de S. Severin mort en la bataille. La Regente Loyse en ce malheur met le meilleur ordre qu'elle peut, la fidelité de MM. de Vendosme & des Seigneurs du Royaume luy sert. La crainte que tous les Potentaux de l'Europe eurent de l'Empereur le leur fit quitter & assister la Regente. Le Roy est mené en Espagne par Dom Charles de Launois (b) Vice-Roy, au desceu & mescontentement du Marquis de Pesquaire, qui fut cause qu'il fut recherché & stimulé de toutes les puissances d'Italie, & principalement de François Sforce, à quitter l'Empereur, & se faire Roy de Naples, fait semblant d'y entendre, sous main advertit Sa Majesté, de laquelle il reçoit commandement d'y pourvoir selon qu'il adviseroit pour le mieux. Deux advis furent proposez pour la liberté du Roy : l'un de

(a) Cette seule réflexion prouve jusqu'à quel point la noblesse Françoisse pouffoit alors la manie des duels.

(b) Lannoy.

l'obliger,

l'obliger, l'autre de l'abbaisser; le dernier est choisi. La souveraineté de Flandres, le Duché de Bourgogne, la Provence en Royaume pour Bourbon, le mariage d'Eleonor sont proposez au Roy, qui accorde le mariage & le Duché de Bourgogne pour les fils qui en sortiroient, offre deux millions d'or ou sa vie plustost que consentir à autres conditions. Bourbon cause du gain des batailles se voyant fraudé du mariage, sage ne se plaint, monstre se contenter du Duché de Milan que l'Empereur luy promet, par la faute de François Sforce, l'Empereur craignant que le Roy ne mourut, & voyant une ligue presté à faire pour la liberté d'Italie. Le Roy mieux servy en prison qu'en bataille, ne mesprise aucuns artifices, traite à son avantage, rend la prise peu fructueuse à l'Empereur. Il est delivré prenant une femme, donnant de l'argent & des promesses de la Bourgogne, quitte la souveraineté de Flandres, donne ses enfans en hostage, aussi-tost delivré rompt le traicté : dit n'avoir peu donner sa foy prisonnier, ny moins aliener le Duché de Bourgogne sans le consentement des Estats.

C H A P I T R E II.

Rome saccagée par les troupes du Connétable de Bourbon. Le Sieur de Tavanne hors de Page. Cartel proposé par le Roi à l'Empereur. Entreprise de Naples sous la conduite de Lautrec. Mort de ce Général. La paix des Dames, ou de Cambray.

[1526] **L**ES enfans donnez en la place du Roy, il demeure offensé de son Traicté. Le Pape, les Venitiens, le Roy d'Angleterre en crainte de la grandeur de l'Empereur, qui vouloit Milan par confiscation, concurrans en inimitié, ligue est faite à Coignac le (a) 26 May 1526 ; la liberté des enfans du Roy, d'Italie, & de Sforce assiegé au chasteau de Milan, jurée à communs fraiz. Le Duc d'Urbain est eleu Capitaine-Général de la ligue, avec de grandes forces & peu de courage prend Laude, donne aux faubourgs de Milan, d'où il se retire honteusement pour l'arrivée de Bourbon, & des Lansquenets Imperiaux, s'excuse sur les Suiffes non venus.

(a) On peut consulter sur la date de ce traité & sur les articles qu'il contient, l'Observation, n°. 14 du III^e Livre de du Bellay, Tome XVIII de la *Collection*, p. 312.

Le Roy refroidy , voluptueux pert l'occasion de la domination d'Italie , dit mal-à-propos qu'il falloit laisser matter les Italiens & l'Empereur l'un par l'autre , interpose lentement ses forces à ce qu'ils ne s'accordent. Marie de la Rovere , Duc d'Urbain joint aux Suisses rapproche Milan , & n'y faisant rien laisse rendre le chasteau par François Sforce. Les confederéz retirez de Milan prennent Cremonne ; le Marquis de Saluce , General des François , arrive à eux avec des Suisses & six mille François hors du temps. En ceste année Soliman par temerité des Hongres , defait & tue leur Roy en bataille , qui avoit espousé Marie , sœur de l'Empereur. Le Pape avoit une armée dans la Romagne contre les Colonnes. Pour l'attraper ils proposerent une trefve acceptée de Sa Sainteté , qui craignant la despense congédie son armée. Les Colonnes faussant leur parole , faississent Rome , capitulent avec le Pape , qui retire les forces qu'il avoit autour de Milan prest d'estre affamé , donne passage à Fronsberg , amenant quatorze mille Lansquenets à ses fraiz au service de l'Empereur , & secours de son fils enclos à Milan. Le Duc d'Urbain abandonné du Pape , leve le siege , & se retire avec demonstration de vouloir empescher l'entrée de

Fronsberg, leur quitte le passage. Le Pape inconstant, irresolu, traite paix avec le Vice - Roy de Naples, esperant se venger des Colonnes, rompt imprudemment toutes ses forces. Bourbon n'ayant espargné les vies ny l'argent des Milannois pour se maintenir, joint aux Lansquenets, marche vers la Romagne. Cependant le Duc d'Urbain & le Marquis de Saluce sur l'Etat des Venitiens secourent Foffoles assiégué du Vice-Roy, pensent à la conquête de Naples. Le Marquis de Saluces veut joindre Pierre de Novarre & M. de Vendosme (a) qui y avoient pris part en 1527. Ceste ligué en confusion & irresolution, le Roy à la chasse & aux Dames, vouloit faire plus de peur que de mal pour avoir ses enfans. M. de Vaudemont proche du Pape, est contraint de le quitter à faute de provision, & retourner en France : ce que voyant Sa Sainteté, acheve son traité avec

(a) Il s'est glissé ici une faute d'impression : au lieu de *M. de Vendosme*, il faut lire *M. de Vaudemont*. Ce Prince Lorrain, comme descendant de la Maison d'Anjou, soutenoit de concert avec le Pape, ses prétentions sur le Royaume de Naples : on a vu les détails de cette entreprise dans le 3^e. Livre des Mémoires de Martin du Bellay, Tome XVIII de la *Collection*, p. 33. Le récit de du Bellay s'accorde avec celui de Tavannes.

le Vice-Roy. Sans considerer que Bourbon soldoyeroit ses forces , il casse ses troupes.

[1527] M. de Bourbon sans esgard du traité marche avec son armée près Florence , où il trouve le Duc d'Urbain , retourne à Rome. Le Pape cognoissant sa faute , demande secours aux Venitiens qui le luy refusent , ne se fiant plus en luy. Bourbon est aux portes de Rome , Sa Sainteté n'ayant que Rance de Sere avec deux mille hommes. Bourbon prend le fauxbourg , donne l'affaut & meurt : la ville prise & saccagée , le Pape au chasteau S. Ange (3) traite. Le Roy tombe des plaisirs (4) en crainte de la Monarchie de l'Empereur , rafraischit sa ligue avec le Roy d'Angletere & les Confederez , pour la liberté du Pape & d'Italie. Lautrec , General de la ligue , entre en Italie avec vingt - trois mille hommes François que Suiffes , prend Bosque , Alexandrie & Genes , marche lentement pour delivrer le Pape , sous le commandement du Roy esperant avoir ses enfans. Les Ducs de Ferrare (a) & de Mante (b) en ligue avec les

(a) Le Duc de Ferrare n'étoit point entré dans cette Ligue. Il avoit des démêlés particuliers avec le Pape ; ce fut lui qui prêta de l'argent & de l'artillerie au Connétable de Bourbon , pour aller saccager Rome.

(b) Le Duc de Mantoue.

Confederez, l'Empereur necessité des Lanfquenets pour secourir Naples, resout & ratifie la delivrance du Pape 17 Decembre 1527.

[1528] Tous articles de paix se rompent, les Ambassadeurs des Confederez defient l'Empereur, dequoy il fait peu d'estat, ayant les Enfans de France en main pour avoir les conquestes du Roy, duquel il dit, *qu'il maintiendra à leur Maistre de sa persomne à la sienne, qu'il avoit manqué de parole.* A quoy le Roy respond à Paris, *que le corps prisonnier ne peut engager l'esprit, & qui diroit le contraire avoit menty,* demande lieu & jour pour combattre l'Empereur; ce ne furent que paroles, les volontez (a), moyens

(a) *Tous ces défis (a dit Mezeray) ne furent que de belles pièces de théâtre.* Ce spectacle n'étoit pas nouveau pour l'Europe. Vers l'an 1055, Henri I, Roi de France, avoit défié l'Empereur Henri III. Le combat n'eut pas lieu; & on loua la prudence de l'un & de l'autre. En 1110, Louis VI (*dit le Gros*) vouloit combattre en champ clos Henri, Duc de Normandie & Roi d'Angleterre. Les armées des deux Princes applaudirent à cette résolution: mais comme on jugeoit bien qu'elle ne seroit pas accomplie, on avoit choisi pour le champ de bataille des deux Monarques, un pont prêt à écrouler. Dans des tems postérieurs le rival de Philippe de Valois (Edouard III) lui envoya un cartel. Philippe

& lieux n'y correspondirent. En ce temps le Sieur de Tavanès sort de Page du Roy, accepte place d'Archer en la compagnie du Grand Escuyer Galliot, duquel il gagne les cœurs & de tous les Capitaines, paroissant le premier au jugement du Roy aux exercices usitez en la Gendarmerie, va trouver M. de Lautrec en Italie auquel tout rit.

En l'an mil cinq cens vingt-huit le Pape se declare neutre, plein de malheur & d'artifices. Pesquaire, Bourbon & Launois morts, manque d'experimenter Capitaines aux Imperiaux sortis de Rome sous le Prince d'Orange : Lautrec par inconfiderez artifices du Roy n'assiege Milan, craignant d'estre abandonné des Confederez, quand ils auroient ce qu'ils demandoient, entre au Royaume de Naples. Les armées demeurent en présence, les considerations empeschent la bataille, donnent loisir au Prince d'Orange d'entrer à Naples. Les François (après avoir pris Melphe) assiegent Naples, victorieux au combat de terre & de mer. André Dore General du Roy, appointé de trente six mille escus par mois, defaict l'armée Navalle, tuë Hugues de Montcalde nouveau Vice-Roy, répondit sagement, *que le Seigneur ne doit point accepter un défi de la part de son vassal.*

prend le Marquis du Guast prisonnier, qui l'esmeut à traicter avec l'Empereur. Le Roy adverty, au lieu d'y remedier, le desespere; dont suivit le r'envitaillement de Naples. La maistrise de la mer perduë, les villes qui ne sont assiegées que d'un costé, ne se prennent, tout change. Le Roy aux voluptez accoustumées, se fie sur ce que Lautrec avoit fait esperer la prise de Naples en peu de jours: adverty du contraire, n'envoye secours ny argent, que le Prince de Navarre foible & inutile; à faute dequoy, joint les maladies & empoisonnement des eauës, la moitié de l'armée & le General meurent. Le Marquis de Saluces esleu Chef, leve le tiege, est assiegé, & se rend dans Averse au Prince d'Orange; sa personne, artilleries, Enseignes & Capitaines, demeurent aux vainqueurs, les soldats se retirent en France. Le Marquis de Saluces meurt à Naples, & la moitié des soldats s'en revenant. André Dore revolte Genes, prend Savonne. M. de S. Paul envoyé fraichement à Milan, est deffait par Antoine de Leve. Le Roy demande ses enfans & la paix. Ceste affection accreüe de tant de malheurs, l'Empereur la voyant honorable, se contente d'une Monarchie imaginaire, pressé du Turc qui assiegeoit Vienne.

Le Pape à l'accoustumée se joint à la bonne fortune de l'Empereur, les Venitiens & Anglois en font de mesme abandonnez des François.

[1529] Madame Loyse de Savoye, mere du Roy, Marguerite, sœur de Philippes, pere de Charles, s'assemblent à Cambray. La Bourgogne, Naples, Milan, Navarre, & la liberté des enfans sont sur le tapis. Le Chancelier de Granvelle demande *les lettres de la loy Salique*, & les François *celles de l'Empire anciennement Romain, & maintenant Allemand* : enfin la paix est concluë en (a) May 1530. Le Roy absous de la promesse de Bourgogne, retire ses enfans pour deux millions d'or, espouse Eleonor d'Autriche. L'Empereur obtint la Souveraineté de Flandres, & quittances des pretentions du Roy sur Naples & Navarre; François Sforce demeure Duc de Milan, dont s'ensuit la paix generale.

(a) Ces Princesses se réunirent à Cambray vers la fin de Mai 1529; & après trois semaines écoulées en pourparlers, on signa la paix : ainsi ce ne fut point en 1530, comme on le lit dans le texte des Mémoires de Tavannes.

C H A P I T R E I I I .

Divorce d'Henri VIII. Roi d'Angleterre. Intelligences des François avec les Luthériens & les Turcs. Guerre ouverte en Piémont. Le Sieur de Tavannes, un des premiers passe la Doire. Défaite de Jean Jacques de Médicis. Siège de Fossan. Moulins en Provence brulés par les Sieurs de Tavannes & Montluc. L'Empereur évacue la Provence.

HENRI Roy (a) d'Angleterre presse partie de l'argent donné à l'Empereur par le Roy François, & par ce moyen gagne l'Université de Paris qui favorise le divorce de l'Anglois contre Catherine d'Autriche tante de l'Empereur, enhardy & accéléré par les imprudentes promesses du Pape pour lors mal avec l'Empereur; Henri passe outre en nouvelles nopces. Sa Saincteté, depuis d'accord avec l'Empereur, fulminant contre ce divorce, embrase l'heresie en Angleterre.

[1530] L'Empereur passe en Italie à l'estonnement des Confederez abandonnez du

(a) Il y avoit Edouard dans le texte. La faute étoit trop grossière pour la laisser subsister. Personne n'ignore que c'est de Henri VIII dont il s'agit ici : on a donc substitué son nom à celui d'Edouard.

Pape & du Roy, il s'assemble avec Sa Sainteté à Boulogne, s'unissent ensemble pour se venger des Florentins qui avoient chassé ceux de Medicis. Les Venitiens s'associent avec le Duc de Milan, duquel l'Empereur avoit tiré quatre cens mille escus, & les chasteaux de Milan & de Cremona en garde pour un an, & luy avoit fait espouser sa mere (a) vefve du Roy de Dannemarc. L'Empereur reçoit la Couronne Imperiale le jour S. Mathias, jour qu'il naquit, fut esleu & couronné, & prit le Roy à Pavie. Ligue est conclue de toutes les puissances d'Italie, pour la conservation d'icelle contre les François. Les Florentins contraincts (après legeres deffences où le Prince d'Orange meurt) de perdre leur liberté, reçoivent ceux de Medicis; après long discours du Pape & de l'Empereur sur les Turcs qui avoient assiegé Vienne, & de l'heresie de Martin Luther commencée dès l'an 1517, ils se separent. L'Empereur va à la diette à Ausbourg, es-

(a) Voilà autant de fautes que de mots. Charles-Quint fit épouser au Duc de Milan sa nièce, & non pas sa mère. Cette Princesse étoit fille de Christiern, Roi de Dannemarck, qui venoit d'être détroné. On verra plus loin le Rédacteur des Mémoires de Tavannes, se corriger lui-même.

pere faire eslire son fils, ou du moins Ferdinand son frere Roy des Romains, reſtablit les images, ordonne de vivre catholiquement, declare les delinquans juſſiciables à la Chambre Imperiale. Le Duc de Saxe, le Landgrave, Lunebourg, George de Brandebourg, celui de Anhalte, les députez des villes Lutheriennes s'offencent de l'eſlection pretendue de Roy des Romains, & des privileges enſraincts, ne veulent pluſieurs d'eux reſpondre à la chambre Imperiale, ſe retirèrent à (a) Chemalcade, où ils ſe liguent en eſſect, pour maintenir leur autorité contre la maiſon d'Autriche, qu'ils preſumoient vouloir rendre l'Empire hereditaire, & en apparence pour la Religion Lutherienne : les armes ſe preparent.

[1531] Les Suiffes (b) commencent, les

(a) Il ne faut pas confondre ce qui ſe paſſa à Aufbourg, avec la Ligue de Smalcalde. La Diète d'Aufbourg ſe tint en 1530; & les Princes Proteſtans ne s'aſſemblèrent à Smalcalde que l'année ſuivante.

(b) Cet évènement eſt mal expliqué. Les cinq Cantons d'Uri, de Lucerne, de Schuïts, de Zug & d'Undervalde n'entrèrent en guerre qu'avec les trois Cantons de Zurich, de Berne & de Bâle. Les autres reſtèrent neutres, & de concert avec la France, firent mettre les armes bas aux combattans : les Cantons Catholiques vainquirent deux fois de ſuite les Zurichois, &

cinq petits cantons battent les autres ; en ceste confusion , nul ne s'oppose à Soliman , Dieu permet qu'il retourne à Constantinople. Le Roy François irrité , battu , qui avoit esté prisonnier mal traité , & en soupçon de la grandeur de l'Empereur allié de nouveau au Duc de Savoye , auquel il avoit donné le Comté d'Ast , & qui luy practiquoit les Suisses , accroit secrettement la rebellion des Lutheriens , accepte leurs offres de s'unir avec le Roy d'Angleterre , leur promet aide & assistance , traite avec eux , leur donne courage , & de la mesme crainte , s'allie au Turc. Louyse de Savoye (a) mere du Roy meurt , le Gouvernement de la Cour changé par sa mort , MM. de Montmorency & de Brion , en eurent le principal credit. Les Roys de France & d'Angleterre se voyent (b) ,

Zuingle , Apôtre de la réformation chez ces derniers , y périt les armes à la main. Malgré ces deux victoires , la querelle n'étoit point décidée. Berne & Bâle n'avoient pas encore combattu. Tout cela se passa en 1532.

(a) Louise de Savoye mourut en 1531, le 22 Septembre : ainsi on voit que l'ordre chronologique est bien mal observé dans les Mémoires de Tavannes. Il raconte les évènements sans s'embarasser de leurs dates.

(b) Selon Martin du Bellay , cette entrevue de

se liguent contre l'Empereur, cherchent querelle avec pretexte. Le Pape à son accoustumée irresolution, traite secrettement avec le Roy offensé de l'Empereur, qui ne l'avoit favorisé contre le Duc de Ferrare; luy promet sa niepce Catherine de Medicis pour son second fils. L'Empereur (a) repassant, la demande pour François Sforce; elle luy est refusée, ensemble le Concile, & de renouveler la ligue d'Italie, n'obtenant qu'un Cardinal de trois qu'il demandoit; se separent mal faisaiçts l'un de l'autre, & se retire l'Empereur en Espagne, avec une grandeur plus imaginaire qu'effectuelle, se contente d'avoir mis ordre aux affaires en apparence. Le Pape & le Roy se voyent à Marseille, Henry second fils de France, espouza Catherine de Medicis niepce du Pape, avec de beaux projects de guerre en Italie. Sa Sainteté promet Rege, Palme & Plaifance, fit trois Cardinaux François, le Veneur, Chastillon & Givry en faveur (b) des mignons &

Henri VIII & de François I se fit près de Boulogne-sur-mer, le 28 Octobre 1532. (Voyez le T. XVIII de la Collection, p. 161.

(a) En 1533.

(b) Au lieu de trois Cardinaux, le Pape en créa quatre, sçavoir, Odet de Coligni, fils du Maréchal de

mignonnes. Le Roy d'Angleterre n'ayant obtenu permission de divorce du Pape, le publie de son autorité & adveu de l'Evesque de Cantorbie : Sa Sainteté l'excommunie, luy se dispense de son obeissance, se declare Chef de l'Eglise, & embrasse le (5) Luthéranisme avec quelques meffanges de ses opinions.

L'Empereur triste des nopces de Marseille, est reconforté de la victoire & découverte du Perru (6) par François Pizarre, qui avec cinq cens Espagnols défit cinquante mille Indiens. Le Roy passionné, enflammé de ses favoris qui veulent pescher en eau trouble, cherche guerre, se plaint de la mort de Merveille son Escuyer & Ambassadeur secret justicié par le commandement du Duc de Milan, pour un meurtre, à la fuscitation de l'Empereur. Le Roy se couvre du feint achat du Comté de Mont-belliard, pour fournir cent mille escus au Landgrave, qui restablit Houlleric Duc de Witemberg (a)

Chatillon, & neveu du Connétable de Montmorency, Claude de Givri, parent de l'Amiral Chabot, Philippe de la Chambre, allié du Duc d'Albanie, & Jean le Veneur, Grand Aumonier de France.

(a) On a vu dans du Bellay, Tome XVIII de la Collection, p. 354, le récit de ces faits : nous nous

en son Duché, que la ligue de Chevaube (a) avoit dépossédé & remis le Duché de Wirtemberg à l'Empereur, qui l'avoit donné à Ferdinand son frere. Cette ligue de Chevaube fut faite contre celle de Suisse, pour maintenir la maison d'Autriche; Ferdinand dissimule en attendant la venue de l'Empereur, qui donne la fille de sa sœur veuve du Roy de Dannemarck au Duc de Milan. Le Pape meurt, & retarde les esperances du Roy, Alexandre (b) Farnese Romain est esleu en sa place. L'Empereur gagne le Duc d'Urbain, confirme André Dore, & prepare ses amis à la guerre.

[1534.] Sa Majesté remet Muleazar (7) en son Royaume de Tunis, que Barberousse (violant l'hospitalité) avoit jeté dehors, fortifie la Goulette, s'en retourne (pouvant conquerir partie de l'Afrique) pour resister au Roy, qui fait legionnaires en France, à l'exemple des Romains, & pour n'avoir plus besoin de Suisses, fait faire

contenterons d'ajouter que depuis 1519 le Duc de Wirtemberg (Ulrich) étoit dépouillé de ses Etats. Le Landgrave de Hesse, avec l'argent que lui fournit la France, rétablit Ulrich & son fils.

(a) La Ligue de Suabe.

(b) Clément VII mourut en 1534, & eut pour successeur Alexandre Farnese, qui prit le nom de Paul III.

monstre

monstre à quatre mille hommes d'armes, & huit mille archers pour recouvrer l'honneur perdu, cherche guerre sans qu'elle luy puisse estre imputée, oste au Seigneur de Lumes (a) sa maison ; demande partage & passage au Duc de Savoye, l'accuse de la pratique des Suisses pour l'Empereur, se plaint qu'il avoit accepté le Comté d'Ast appartenant à la maison d'Orleans, sur ce sujet favorise les Genevois, qui à l'aide de ceux de Berne, occupent partie du pais du Duc de Savoye. François Sforce meurt, l'Empereur Maistre du Duché de Milan, propose des esperances au Roy, qui veut des effects ; inimitié, vengeance & ambition pesse-messe, l'Empereur s'arme, s'allie aux Venitiens. Le Roy occupe Savoye par M. de S. Paul, & ensuite Turin & Piemont par M. de Brion, commandant à quinze mille hommes de pied, & huit compagnies de Gendarmes, desquelles estoit celle du Grand Escuyer Galliot conduite par le Sieur de Tavanès, Guidon d'icelle, qui passe le premier la Doüere, defenduë par Jean Jacques de Medicis mis en fuite. Le Roy revocque M. de Brion par

(a) Le Château de *Lumes*, & non pas de *Lunes*, appartenoit à un Gentilhomme de la Maison d'Aspremont. (Du Bellay, Tome XVIII de la Collection, p. 292.)

persuasions du Cardinal de Lorraine, qui estoit envoyé à Rome de Sa Majesté, lorsque tout l'Estat de Milan estoit prest à conquérir, & ce sous considerations inutiles, de ne vouloir commencer la guerre. L'Empereur continuë l'abus de ses traictez, pour donner temps à ses forces de le joindre, montre de consentir Milan, & une de ses niepces pour M. d'Angoulesme, depuis M. d'Orleans.

[1535] Le Marquis de Saluce commandant en Piemont, l'Empereur se declare. Antoine de Leve en Italie entre en Piemont, gagne le Marquis de Saluce, qui persuadé des devins qui l'asseuroient de la ruïne de France, & de la Monarchie Imperiale, degarnit Fouffan de vivres, où il avoit mis les Sieurs de Montpesat & Tavannes, Castel Paix, Sampetre Corse, & soudain se revolte. Antoine de Leve qui avoit investy Turin, le quitte, & assiege Fouffan, pense avoir en trois jours ceux qui estoient dedans, les trouve plus plains de courage que leurs magazins de bleds, dont la clef ne leur avoit esté donnée que le jour de la revolte du Marquis de Saluce. Ils remplissent d'armes & de sang la campagne d'abordée (a), desesperez de faute

(a) Il faut comparer ce récit avec celui de Guillaume

de vivres deux jours passez : les Sieurs de Tavannes , de Castel-Paix (a) , & Sampetre Corse sortent , defont les Gardes d'Antoine de Leve gouteux , emporté caché dans un bled , couvert plus d'espics que d'espées. Cinq cens hommes renversez morts , les assiegez se retirent pour retrancher & defendre la bresche faite ; l'hardiesse des assiegeans manque , & les vivres aux assiegez , ensuit la capitulation. Ils sortent enseignes & armes deployées , & sont envoyez par le Roy en diligence à Marseille. L'Empereur après la venuë de son armée à Foussan entre en Provence jour S. Jacques , le mesme jour qu'il estoit entré l'an passé en Affrique ; Antoine de Leve en vain (8) l'avoit voulu retenir en Piemont. Le Roy se place à Valence , avance M. de Montmorency , parvenu par l'alliance de la fille du Grand-Maistre de Savoye , & en la prison de Sa Majesté , comme plusieurs autres , luy refout sagement de ne combattre , fait faire

du Bellay, Tome XIX de la Collection , p. 239 & suiv. , pour se convaincre de la conformité qui y règne.

(a) *Castelpers* , & non pas *Castelpaix* , étoit Lieutenant du Sieur de Montpesat. Il fut un de ceux qui se signalèrent à la défense de Fossan. Ce siège se fit en 1536 , & ce fut après la capitulation de cette ville que l'Empereur entra en Provence.

le degast au pais, se place en Camp fortifié à Cavaillon entre le Rosne & la Durance; les Sieurs de Montejean & de Boissy sont defaits allant à la guerre, voulant repaistre à la teste d'une armée.

[1536] L'Empereur arrivé à Aix incommodé de vivres, les Sieurs de Montluc & de Tavannes brusserent les moulins de son armée, defont les gardes d'iceux; dequoy fait gloire ledit Montluc en ses Commentaires, de l'assistance du Sieur de Tavannes, lequel estoit desjà plus favorisé des armes que ledit Montluc. L'Empereur voyant un bon ordre à Marseille & Arles, l'armée du Roy fortifiée, & cognoissant les maladies de son armée, faute de pain, & trop de fruits, se repent de son entreprise: couvre son ignorance sur des intelligences feintes, se presente & se retire en mesme temps de devant Marseille, retraite en laquelle le Sieur de Tavannes eut bonne part en l'honneur que les François y acquirent. M. le Dauphin meurt (a) empoisonné par un Sebastien de Montercul, qui charge Antoine de Leve de

(a) Par rapport à cet empoisonnement dont Sebastien de Montecuculi fut accusé, nous renvoyons le Lecteur à l'observation, n° 7, sur le septième Livre de Guillaume du Bellay, Tome XIX de la Collection, p. 470.

l'avoir corrompu, homme de grande menée, & de peu de conscience. Les Suisses contre la foy promise à l'Empereur, envoient leurs gens sans congé au service du Roy. Peronne assiéger par le Comte de Nassau, & desassiéger (a) par le Mareschal de la Marche. En Piemont le Marquis de Rangon avec dix mille Italiens se joint à M. d'Annebaut Lieutenant General, par faveur de Madame d'Estampes, amie du Roy, prend le Marquisat de Saluces. La peste emporte Antoine de Leve, & partie des soldats de l'Empereur, ne reste de cinquante mille hommes que trente mille. Ces incommoditez retirent l'Empereur avec perte; le Comte de Nassau fait de mesme en Picardie; l'Empereur va voir sa femme en Espagne, le Roy vint à Lyon.

(b) C'est-à-dire, que le Maréchal de la Marck contraignit le Comte de Nassau à lever le siège. Ce Maréchal de la Marck est celui dont on a publié les Mémoires sous le nom de Fleuranges.

C H A P I T R E IV.

Le Sieur de Tavannes choisi par M. d'Orleans pour être de sa maison. Suspension d'armes. Trêve entre l'Empereur & le Roi, conclue à Nice pour dix ans. Le Sieur de Tavannes se signale dans les fêtes & Tournois. Exercices, & amusemens de la jeune Noblesse de son tems.

[1536] **L**E Roy laisse le Cardinal de Tournon son Lieutenant à Lyon, envoie la gendarmerie sur la frontiere de Flandres, passe par Paris, fait l'estat de la maison de ses deux enfans : l'aîné choisit les braves, Dampierre, S. André, Descars, Andoüin, la Noüe. M. d'Orleans refuse le reste que son frere n'avoit voulu, obtient permission de son pere de dresser son Estat des plus galants hommes de France : Choisit les Sieurs de Tavannes, Castel-Paix, Sanpetre Corse, Chastel-Nau (a), Jarnac, & quelques autres qui avoient reputation dans les Provinces, cogneuz par leur valeur.

[1537] Le Roy après avoir marié sa fille au Roy d'Escoffe, au mescontentement de celui d'Angleterre, marche avec vingt cinq

(a) Castelnau.

mille hommes à la frontiere, prend Hedin & S. Paul (a). Ne trouvant rien en campagne, licentie son armée (b); naissance de celle de Flandres conduite par le Comte de Bures, qui reprend S. Paul & Montreüil, fut arresté de Theroüane, où les Sieurs de Cany, de Dampierre, & de Tavannes s'estoient jettez. M. le Dauphin se presente au secours avec cinq mille hommes; suspension d'armes est faite pour trois mois. Theroüane delivré, les armées se retirent: le naufrage (c) de celle de l'Empereur estoit allé en Piedmont, avoit sous le Marquis du Gast secouru Casal par le Chasteau, dont la ville avoit esté prise par les François: fait prisonnier M. de Burye, assiégré Carmagnolle. Le Marquis de Saluces ayant esté tué assiegeant Ravel, le Marquisat fut donné du Roy à Gabriel Evefque de Saluces, lequel mourant, Sa

(a) François I ne prit point la ville de Saint-Pol: il la fit fortifier.

(b) Le Roi n'avoit point licencié son armée: il en envoyoit la majeure partie au secours du Piémont, lorsque les progrès de Floris d'Egmont, Comte de Bures, l'obligèrent de la contremander pour aller au secours de Téroüenne.

(c) L'Auteur entend par ce mot de *naufrage* les débris de l'armée avec laquelle il avoit attaqué la Provence.

Majesté succede comme Seigneur du fief. Humieres envoyé en Piedmont, après avoir pris & failly quelques places, esprouve la (9) difference du Gouvernement d'un Prince enfant, & d'une armée dont les chefs ne veulent obeir. Les Lansquenets de Fedric de Fustemberg se joignent au Marquis du Gast, qui tint la campagne, renvoye Humieres en France. Alexandre de Medicis, usurpateur de la principauté de Florence, est attiré & tué nuictamment par Laurens son cousin, à qui le cœur fault après le coup principal fait, & s'enfuit au lieu de crier liberté : donne temps à Cosme de Medicis de s'establiir & renouer la tyrannie. Mahomet Sangiaque de Belgrade, pendant la trefve prend des Chasteaux & fortifie Sechio. Ferdinand arme huit mille chevaux, & seize mille hommes de pied sous Casianal, qui se retire de nuict à la premiere veüe des ennemis, laisse la moitié de l'armée sous le Colonel Landron en proye aux Turcs (a), qui en tuent douze mille. Les Venitiens combattent malheureusement en Albanie, qui

(a) L'Auteur des Mémoires, en estropiant les noms, veut probablement parler de la victoire que Mahmet remporta sur les Allemands à Esseck, près les bords de la Drave.

leur fit faire ligue avec le Pape & l'Empereur, contre le Turc, de peu d'effect. Le Marquis du Gast prend Quiers, Albe; Queyrace fault (a) l'entreprinse de Thurin. Le Roy vint à Lyon, advance MM. le Dauphin & Conestable, qui forcent le pas de Suze, & six mille hommes commandez par Cesar de Naples. L'armée de M. le Dauphin en Piedmont fait lever le siege de Carmagnolle: le Marquis du Gast donne (b) une riviere pour une bataille: le Roy arrivé à Carignan pour assieger Quiers, la trefve (c) est faicte. L'Empereur craignant pour l'Italie, & le Roy espuisé de deniers, travaillé de volupté autant que d'ambition, assemblée se fit à Laucafte (d) pour la paix. Le Pape fait venir

(a) Manque.

(b) Cette tournure bizarre signifie que le Marquis du Gast, n'osant se hasarder contre des troupes fraîches & supérieures aux siennes, se retrancha sur les bords du Pô.

(c) Cette trêve fut conclue à Monçon le 16 Novembre 1537; elle ne concernoit que l'Italie. Celle de Bomy, qui avoit rapport aux Pays-Bas, avoit été signée dans les derniers jours de Juillet. On les trouve l'une & l'autre dans le recueil de Ribier, Tome I, p. 50 & 62.

(d) Les Conférences pour une paix définitive furent indiquées à Leucate, que Tavannes appelle *Laucafte*.

l'Empereur & le Roy à Nice , où ne pouvans s'accorder de paix , trefve se fist pour dix ans : chacun possede ce qu'il tient : separez , ils se revoyent sans Sa Saincteté à Aiguemorte (a).

[1538] Le Roy premier entra dans la galere de l'Empereur , qui fut après dans la ville d'Aiguemorte ; se festinerent en divers buts : l'Empereur pour avoir temps de faire guerre au (10) Turc , & mettre ordre au Pays-Bas qui se broüilloit : le Roy en esperance d'obtenir l'Estat de Milan , qui luy est promis pour M. d'Orleans. L'Empereur en trompe trois , M. de Savoye , le Connestable , & le Roy. Sa Majesté croit le Connestable , qui croit M. de Savoye , & M. de Savoye l'Empereur ; le Roy ne se fust laissé tromper sans la caution dudit Connestable. L'Empereur avoit gagné le Pape , promettant sa niepce , vefve d'Alexandre , à Octave Farnaise , nepveu de Sa Saincteté , retourné en Espagne pour preparer sa descente en Allemagne. Le Roy (ce lui semble) assure de paix & de Milan , se donne

(a) Sur cette entrevue des deux Monarques à Aiguemortes , on peut consulter l'observation , n° 28 , du Livre VIII de du Bellay , Tome XX de la Collection , p. 478.

du bon temps, regarde des tournois de ses enfans, où le Sieur de Tavannes emporte l'honneur, s'infinuë aux bonnes graces de M. d'Orleans, auquel il fait plus aimer la guerre que la chasse.

Fols jeunes sont quelquesfois les plus sages vieux; d'une bande enragée suivant les Enfans de France, s'en fist une de grands Capitaines: les folies honnestes non dommageables, sont tolerables en jeunesse; au lieu des medifances, desguisement & fait de maintenant, le temps estoit employé en l'exercice, faulter, ruer la barre, luitter, combattre, esprouver les perils en paix, pour ne les craindre en guerre, ils ne s'amusoient à la chasse (a). Les tiercelets d'Autour ap-

(a) « La chasse ni le jeu (dit le Vicomte de Tavannes) ne doivent estre permis aux jeunes. L'un leur fait » aymer la maison avant tems, l'autre perdre de belles » occasions: bien que la chasse est une espèce de guerre » pour l'exercice qu'il y a, si est-ce que s'y adonner » trop est un tesmoignage de volupté & d'oïveté, sans » compter le tems perdu, qui seroit mieux employé aux » lectures, mathématiques. . . Quant au jeu, il ne peut » estre assez blasmé. De là viennent les querelles, les dis- » putes & toutes sortes de maux; se portans ceux qui ont » perdu beaucoup du leur quelquefois au désespoir, ou- » tre les fraudes qui s'y commettent, *estant très-honteux » de piper ou de se laisser piper* ».

portez à M. d'Orleans, luy sont mis par le Sieur de Tavanès sous la couverture de son liét, s'en battent & les deschirent en mespris d'icelle. Ils avoient promis un temps de ne marcher aux villes que par dessus les maisons, sautant de toit à autre les ruës estroites, se precipitent dans les puits, font passer les chevaux au travers des flammes. Le Sieur de Tavanès à Fontainebleau fait sauter un cheval d'une roche à autre de la largeur de vingt huit pieds, accompagne son Maître ou l'ardeur de jeunesse le porte à se battre à coups d'espées incogneus, faisant embuscade aux siens propres pour s'esprouver, blesse & est blessé se jöiant, faillent à estrangler Jarnac sans qu'on luy coupa la corde : se mocquent des Dames, mesprisent l'amour, laissent un pendu couché avec Madame de Curfol, feignant l'entretenir. Pour faire soixante lieues tout en un jour, ils dispoient tous les chevaux de M. d'Orleans jusques en Bourgogne ; incogneuz dans une hostellerie, dix hommes voulans prendre le haut bout, il met la main à l'espée contre tous, surpris, les fait disner avec leurs gands, eux regaignant leurs espées, ils se deffendent, les blesse, & en sort sans estre blessé. Cecy (a)

(a) Les Mémoires de Brantome nous fourniront

est escrit, non pour louïange, ains pour cognoistre les folies de ce temps-là, duquel fortit tant de gens valeureux; ces chaleurs de jeunesse qui ne font mal qu'à eux-mesmes, tournent ordinairement en valeur.

C H A P I T R E V.

La confiance regne entre l'Empereur & le Roi.

L'Empereur vient à Paris. Grands tournois où le Sieur de Tavannes a la tête traversée d'un tronçon de lance. Assassinat de Rincon & Frégose. Le Sieur de Tavannes accompagne M. d'Orléans dans l'invasion du Luxembourg. Réponse du Sieur de Tavannes à M. de Guise sur une prétendue offense. Gravité du Seigneur d'Orrain pere du Sieur de Tavannes.

[1539] **L**ES Gantois tirannisez, se revoltent de l'Empereur, recourent au Roy leur Souverain, luy offrent la conqueste de Flandres.

plusieurs faits de cette espèce. On croyoit alors se distinguer en compromettant sa vie dans des exercices périlleux. « C'étoit ainsi (dit Brantome) que Jacques » de Savoye, Duc de Nemours, montoit au galop les » grands degrés du Palais, & après avoir fait ses promenades, courses & folies dans la gallerie & grand » salle dudit Palais, descendoit par le degré de la Ste.

Sous espérance de l'exécution de la promesse de Milan, Sa Majesté le refuse, accorde passage (a) à l'Empereur par la France pour le chastier, lequel avoit promis verbalement de donner sa niepce & le Duché de Milan à M. d'Orleans. Il y manque, le Roy s'en venge sur le Connestable (b) qui en estoit caution, lequel defavorisé se retire sagement en sa mai-

» Chapelle, sans que le cheval bronchast ». L'homme qui réfléchit, en lisant ces détails, y apperçoit les préludes des horreurs dont nos guerres civiles furent le théâtre. Quand les amusemens d'une nation sont marqués au coin d'une témérité, qu'on peut appeller *féroce*, les résultats de la jalousie, de l'ambition & du fanatisme deviennent terribles chez cette même nation.

(a) L'Empereur fit son entrée à Paris le premier Janvier 1540. (Voyez, par rapport à ce voyage de Charles-Quint, les Observations, numéros 32, 33, 34 & 35 sur le VIII^e Livre de du Bellay, Tome XX de la *Collection*, p. 482 & suiv.)

(b) Si le Connétable fut joué par l'Empereur, François I le fut également. Ribier, Tome I, p. 487, nous a transmis une lettre de ce Monarque au Connétable même, sur l'arrivée prochaine de Charles-Quint en France : on y voit avec quelle bonne foi François I croyoit à l'amitié de son rival. « Il peut estre asseuré » (écrivoit-il) que je n'estimeray jamais moins le » bien & augmentation de ses affaires, que les mien- » nes propres, pour les tenir & réputer n'estre plus » qu'une mesme chose ».

son. M. d'Annebaut, par faveur de Madame d'Estampes empiete le mesme credit. Le Roy sous ces esperances & promesses avoit envoyé à Venise faire ligue (11) contre le Turc, s'estoit mis en soupçon de luy, du Roy d'Angleterre & de ses alliez, dont il se repent.

[1540] Se fit le mariage (12) de la fille du Roy de Navarre aagée de douze ans, depuis mere du Roy Henry quatriesme, avec le Duc de Claves. Il se fait de grands tournois, le Sieur de Tavannes emporte l'honneur, & la teste renversée d'un coup de lance, il se tire (13) courageusement malgré les Medecins le tronçon. La Cour le vint voir, il fort l'espée à la main blessé au devant de M. d'Orleans, tesmoignant son courage proche de perdre l'œil qui estoit hors de sa teste, se rit, & depuis fut guery tost après par un excelent Chirurgien. Le Roy sort de la prison du bois de Vincennes Philippes Chabot Admiral de France confiné par Commissaires (a) non par Justice. Les Dames avoient aidé à sa faveur, par les Dames elle se

(b) Ce passage rappelle naturellement l'anecdote si connue de François I, se promenant aux Célestins. Il conversoit (dit-on) avec un des Religieux, & plaignoit Jean de Montaigu, d'être mort par justice : *Ce n'est point par justice, mais par Commissaires*, répondit le Célestin.

pert , contendant Madame d'Estampes (a) avec Madame l'Admirale de Brion.

Le Connestable luy avoit nui , la faveur n'admet de Compagnon , il s'estoit roidy contre son maistre , & demande Justice sans faveur. Sa liberté fut l'appointement de Madame d'Estampes , laquelle establie ne craignoit plus Madame l'Amirale. Les conditions furent , le mariage du fils aîné (b) de M. l'Admiral avec la niepce de Madame d'Estampes. M. de Guise qui avoit aidé à sa ruïne , favorise son esslargissement , & en eut le Gouvernement de Bourgongne , la tapifferie à fond d'or de Ginuille (c) estimée trente mille escus. Madame d'Estampes fait son frere (d)

(a) Voyez l'Observation , n^o. 10 , sur le neuvième Livre de Martin du Bellay , Tome XX de la *Collection* , page 506.

(b) Il paroît qu'ici Tavannes s'est trompé. Le fils aîné de l'Amiral Chabot , qu'on appelloit Léonor Chabot , Comte de Charny , épousa en premières nêces Claude Gouffier , & en secondes nêces Jeanne de Longwic. Ce fut Guy Chabot , neveu de l'Amiral , & célèbre par son combat avec la Chasteigneraye , qui se maria à la nièce de la Duchesse d'Estampes , Louise de Pisseleu de Heilly. (Additions aux Mémoires de Castelnau , Tome II , p. 560 & 563.)

(c) De Joinville.

(d) Voilà encore une erreur échappée au Rédacteur
Cardinal,

Cardinal, troisieme de ce temps creé par amour des femmes. Les Gantois abandonnez s'accordent à l'Empereur, qui leur fait une citadelle; va en Allemagne travaillé des Lutheriens, tient diette à Ratisbonne. Tout est remis au Concile sans forcer les consciences: en ceste consideration luy est accordé secours contre le Turc, qui avoit esté attiré par l'entreprise de Ferdinand, se disant heritier de Louys Roy d'Hongrie son beau-frere, deffait par Soliman (14), dont voicy le droit. Cependant que les parentelles & droit de succession estoient debatues entre l'Empereur

des Mémoires de Tavannes. On ne voit point dans l'Histoire que la Duchesse d'Estampes ait eu un frere Cardinal: il est probable que Tavannes a voulu parler ici d'Antoine Sanguin, qu'on appelloit le Cardinal de Meudon, & qui étoit parent de cette Dame, comme on l'a expliqué dans la note de la p. 196 du XXI^{me} vol. de la *Collection*. Nous ajouterons d'après Ribier, Tome I, p. 447, qu'Antoine Sanguin fut élevé à cette dignité vers la fin de Décembre 1539: le Pape eut bien de la peine à s'y résoudre. Sanguin étoit alors Evêque d'Orléans. « Ceux (dit Ribier) qui ont escrit qu'il » avoit été élevé à cette haute dignité par l'estime » que faisoit Sa Sainteté de ses mérites & vertus, & » non point par recommandation des puissances temporelles, ont été mal informés ». Il mourut en 1559, Archevêque de Toulouse.

Federic & Mathieu Corvin, Ladislaos forty de Jean Spux Gouverneur de Transsylvanie, avoit esté esleu Roy d'Hongrie par la Noblesse, comme le plus apparent en l'absence de Estienne Battori. Ferdinand succede au droict de Federic, prit Budes, vainquit Jean Spux. Solyman en l'an mil cinq cens vingt-huict assiege & desassiege Vienne, revient en Hongrie aux prieres dudit Jean Spux, non par les menées des François comme les Allemans disoient : il est repouffé de Linx, huit mille Turcs separez de son armée furent deffaits ; il trouve l'Empereur en un camp fermé près Vienne, avec quatre vingts mille hommes de pied, & dix mille à cheval. Le Turc s'en retourne ayant restably Jean Spux, les armées se rompent. Ferdinand entreprend, dont suivit la defaite de Cazianal son Lieutenant.

S'estoit fait un traicté entre Ferdinand & Jean Spux, que la Couronne seroit au dernier survivant. Ledit Spux meurt, laisse son fils Estienne aagé de deux ans en la protection de Soliman, & tutelle de George Moine Evesque de Varradin, qui gouverne avec la mere du Roy nommée Isabelle, fille du Roy de Polongne. Ferdinand prend cette occasion pour se faire Roy de toute la Hon-

grie, gagne des forteresses, assiege Budes par Roquendolf; devenu de maistre d'hostel General; il l'assaut & le fault. Soliman requis de secours par sa mere & tuteur de l'enfant Estienne, leve le siege, & defait les Chrestiens par Mahomet Bachat son Lieutenant. Luy arrivé en son armée, se rend maistre de la ville, de l'enfant & du Royaume, cependant que l'Empereur assiege malheureusement Argiers, où il rompt son entreprise & armée par la tourmente; laissant bruller sa maison pour embraser les autres.

Le Roy sçavoit comme il avoit trompé l'Empereur, ne luy ayant ratifiées ses promesses à la sortie d'Espagne ainsi qu'il estoit obligé, est si inconsideré, que sur une semblable fausse promesse de Milan, pert l'occasion de la conquête de Flandres, laisse passer l'Empereur par ses pais, qui semblablement se souvenant du passé, luy refuse de ratifier la parole donnée dudit Milan pour son fils, qu'il devoit faire à la premiere ville de son obeissance.

[1541] Le Roy trompé de l'Empereur, ou plustost du Conestable, pour rabiller ses fautes, s'asseurer ses amis, envoye Fregouse à Venise (a), Rangon à Constantinople. Ils sont

(a) Frégose & Rincon, au lieu de Rangon.

tuez sur le Pau par le commandement de l'Empereur, qui en refuse justice au Roy : lequel resolvant la guerre, craint le Roy d'Angleterre, offensé par la premiere alliance d'Escoffe, & pour la seconde de la fille de Guise veufve du Duc de Longueville mariée au Roy d'Escoffe.

[1542] Les surprises d'Italie proposées (a) & negligées par la soudaineté des François, le Roy entreprend sur Rossillon (b) & Luxembourg. Le premier avoit esté rendu à Ferdinand d'Arragon par le Roy Louys, persuadé par conscience & scrupule d'Olivier Maillard Cordelier son Confesseur ; le second pour avoir le Roy François le droit (c) des heritiers de Luxembourg, spoliez par Charles de Bourgogne. La conquête de Rossillon fut commise à M. le Dauphin, assisté

(a) Sans doute Tavannes veut parler des projets d'invasion dans le Milanès, proposés par Guillaume du Bellay, Seigneur de Langey, *cet homme qui n'avançoit rien légèrement*, a remarqué M. l'Abbé Garnier dans son Histoire de France, Tome XXV, p. 309.

(b) Le Rouffillon.

(c) Si François I avoit eu ce motif en attaquant le Duché de Luxembourg, il falloit commencer par réparer envers ces héritiers le mal que Louis XI avoit fait à un de leurs ancêtres.

de M. d'Annebault, sous l'intelligence de M. de Montpezat Gouverneur de Languedoc. A Luxembourg fut employé M. d'Orleans, assisté de M. de Guise; se fie au Sieur de Tavannes, qui luy esleve le cœur aux honneurs & Couronnes; l'emulation de M. le Dauphin luy sert d'aiguillon: son naturel ouvert à *la Françoisse* surpassoit celuy de son frere; tous courent se preparer. Le Sieur de Tavannes prend l'occasion de voir son pere arrivé avec vingt chevaux d'Espagne & d'Italie; d'abordée ces gens indiscrets deslogent les chevaux du vieillard, qui depuis en l'absence de son fils coupe les licols (a), & les chasse dehors: apprenant aux enfans que la faveur & grandeur de la Cour, ne dispense de la reverence paternelle; & sur la priere qu'il luy fit de luy aider d'argent pour poursuivre sa fortune, luy donne la clef de son cabinet de Dijon, l'admoneste de n'y prendre tout: où arrivé, il treuve cents sols en liarts, qu'il jette par la fenestre, s'en va trouver son maistre prest à partir pour Luxembourg, reçoit la Lieutenance de sa compagnie. M. le Dauphin avec les susnommez, Suisses, vieilles ban-

(a) Cette anecdote sur laquelle nos Historiens se sont tû, fait tableau. Elle prouve que le père du Sieur de Tavannes avoit ce qu'on appelle du caractère.

des, Legionnaires, la pluspart des Princes & Noblesse de France partent. Le Roy suit avec le reste des forces : M. d'Orleans eut six cens hommes d'armes, Huiët mille Lansquenets, six mille François, assiegent Dampuilley (a), où se joignent six mille Lansquenets sous la charge de Reycrotte (b) & du Reintgrave, M. de Guise veut commander comme tuteur de la jeunesse de M. le Duc d'Orleans, il se met hors de Page, & s'y oppose, donne des conseils meurs & resolu. M. de Guise en recherche la source, la treuve au Sieur de Tavannes, les voilà ennemis secrets. La garnison de Dampuilley se rend : ledit Sieur de Tavannes mene M. d'Orleans à la grande Esglise pour sauver le peuple, les femmes & les enfans. M. de Guise veut que les soldats soient prisonniers, le General dit *leur avoir promis liberté*, mande secrètement au Sieur de Tavannes qui gardoit une porte, qu'il les laisse sortir, il est obey. M. de Guyse luy demande *s'il ignoroit sa charge, & par quel commandement il avoit laissé aller les prisonniers*, il respond *par celuy de son maistre, apres luy qu'il luy obeyroit*. M. d'Orleans embrasse M. de Guyse, & appaise tout.

(a) Damvilliers.

(b) Rekrad, Officier Allemand.

Après le demantelement de Montmedy, la Ferté, Challengey, Vireton pris, Yvoy est assiégré. Deux milles commandez par le bastard de Sombressel, & Gilles de Levant la deffendent: les approches estoient difficiles, & les tranchées mal faites, l'artillerie posée trop près, la batterie precipitée, le canon mal couvert & abandonné: les assiegez à la faveur des arquebuzades des courtines le gagnent, soudain sont repoussez. Cest accident, force de la place, bonne mine des assiegez, en desespere la prise. Les pieces changées du costé des Ardennes, la breche non raisonnable, non attaquée, ses munitions faillent; quinze jours s'escoulent pour en amener de Sedan & Mouzon. Le Roy adverty, craint l'armée de la Royne Marie, commande de lever le siege; M. de Guyse y conclud, disant que l'on ne peut faillir d'obeir à son maistre. M. d'Orleans fluctuë, le Sieur de Tavannes le resout à part, luy dit: *Le Roy pert une ville, vous l'honneur; le cours de vostre vie suivra vos premieres entreprises; vostre frere prendra Perpignan, & vous la honte. M. de Guyse n'y a tel interest que vous.* M. d'Orleans retourne au conseil, proteste qu'il y demeureroit mort ou victorieux. Les difficultez diminuent, les poudres arri-

vent, M. de Guyse continuoit la batterie au mesme lieu. Le Sieur de Tavannes avoit recogneu à l'opposite l'entre-deux d'un rempart non continué de terrain, flanqué d'une seule cazematte, le monstre à M. d'Orleans, juge la breche facile, objecte que M. de Guyse l'empescheroit, resolvent de placer l'artillerie avant que luy dire, pendant qu'il reposoit ayant veillé la nuit : à la pointe du jour M. d'Orleans mene quatre canons au lieu susdit, couverts d'un chemin creux, & de quelques gabions. M. de Guyse aborde, treuve M. d'Orleans (15), qui portoit le Sieur de Tavannes en crouppe, blasme cest acte, offre de quitter sa qualité de Prince, pour combattre & maintenir que c'estoit mal entrepris. Ledit Sieur de Tavannes reconnoist qu'il en veut à luy, se voit en peril de perdre sa faveur à faute de courage, ou d'avoir un puissant ennemy, se jette en bas, s'excuse sur ce qu'il a pensé estre le bien de son maistre & le service du Roy, dit *estre le serviteur de M. de Guyse, que s'il luy plaisoit de quitter sa qualité pour le combattre, qu'il luy feroit un grand honneur, & le trouveroit fort homme de bien.* M. d'Orleans impose silence d'auctorité, supplie M. de Guyse d'appaizer son courroux : *car s'attaquer au Sieur*

*de Tavannes, c'estoit en vouloir à luy, & avec grand peine les repatria. L'artillerie demeure où le Sieur de Tavannes l'a placée, bat de huit à une heure après midy; les assiegez voyans une grande bresche, se rendent, à l'honneur de M. d'Orleans, & établissement entier du Sieur de Tavannes. Yvoy donné en garde à M. de Cedan; Arlon & Luxembourg se rendent après bresche faite, il en sort trois mille hommes de guerre: Thionville demeure seul à l'Empereur, tant a de forces le bon succez des premieres entreprises. La difficulté d'argent, mais plustost la jeunesse de M. d'Orleans, & les picques de ses Gouverneurs, mal-gré le Sieur de Tavannes, l'emportent treuver le Roy, sur le bruit de bataille qui se devoit donner en Languedoc; pert l'occasion de faire de beaux effects, cause la perte de partie de la conqueste, où il met ordre precipitamment. *Celuy qui plaist, est en opinion d'estre le plus sage*: le Sieur d'Annebault, allié de Madame d'Estampes, & du Cardinal de Meudon, sur ces entreprises imaginaires du Sieur de Montpezat, assiege Perpignan: après avoir perdu l'occasion par l'attente des Suisses, & longueurs ordinaires aux plus Courtisans que Capitaines, avec la proximité de l'hyver,*

contrainct de lever le siege avec quarante mil hommes de pied, & deux mille hommes d'armes, qui eussent esté plus utiles à l'entreprise de Milan ; l'hyver sonne la retraicte aux armées Royales.

C H A P I T R E V I.

Le Sieur de Tavannes se fait obeir à la Rochelle. L'Empereur leve le Siège de Landrecy. Bataille de Cerisoles. Siège de S. Disier.

AU sortir de Perpignan , la Rochelle se mutine pour la gabelle ; eux & le Sieur de Jarnac, leur Gouverneur, vont en différentes plaintes au Roy. Le Sienr de Tavannes avec la compagnie de M. d'Orleans est envoyé pour y entrer en garnison , ils le refusent en gros, non la communication des fiens , qui entrent par diverses portes en divers temps. Les Gendarmes se glissent dans les hosteleries , s'assemblent en un logis (a) , où le Sieur de Jarnac avoit coulé des armes, le-

(a) Martin du Bellay , dans le neuvième Livre de ses Mémoires, Tome XX de la Collection, p. 415 & suiv. , en racontant la révolte des Rochellois, & le pardon généreux que François I leur accorda , ne parle point de cette anecdote.

quel prie ceux de la ville de laisser entrer la garnison, Sur leur refus le Sieur de Tavannes fort en la ruë avec cent cuiraces, montre qu'il estoit dedans sans leur sceu, A mesme temps s'approchent de la ville huit cens arquebusiers, l'alarme sonne, il declare *que vif ou mort il demeureroit dans la ville, ou qu'il brusleroit tout & s'enseveliroit dans les cendres,* Le combat douteux & la crainte du Roy fit accorder que les Rochelois poseroient les armes entre les mains du Sieur de Jarnac, entretiendroient la Compagnie de Gendarmes, & quatre cens arquebusiers jusques à la venue du Roy : lequel arrivé, leur remit leurs privileges, pardonna leurs fautes, & osta la garnison. Sa Majesté louë le Sieur de Tavannes de ce qu'il avoit fait ; MM. de Langez & Marquis du Gast prenoient & reprenoient l'un sur l'autre le Carignan & autres petites villes en Piedmont. Le Sieur d'Annebault y est envoyé : par mauvaise intelligence des Chefs n'y fait rien qui vaille, fault Cosny (a) retourne en France ; M. de Langez meurt, Thurin sous Boutieres fault à estre prins par des soldats cachez dans des chariots de foing ; en 1543. En May fut le camp de Marolles. Le Roy avec huit mille chevaux & vingt cinq

(b) Ne prend pas.

mille hommes de pied fortifie Landrecy, court devant Monts & Maubeuge.

Ferdinand par le Marquis de Brandebourg assiege Peste en Hongrie sans fruit ; Solyman le secourt, & en suite prend Albe & Strigon (a) par la faute des Chrestiens. Le Turc peu devant avoit accordé au Poulin depuis Baron de la Garde, Ambassadeur de France, l'armée de mer, hors temps, sans fruit que la prise de Nice ; reprise après par le Chasteau. L'Empereur retourne d'Espagne contre le Duc de Claives qu'il avoit quitté, pour ne lui avoir voulu permettre la qualité de Duc de Gueldres pretenduë par Sa Majesté : le Roy luy avoit donné la fille de sa sœur mariée au Roy de Navarre, sur l'appuy de quoy ledict Duc de Claives en l'an 1541 envahit la Flandre. Le Pape à Plaisance veut en vain divertir l'Empereur de la vengeance sur le Duc, montre que Solyman descend en Hongrie, & l'armée de Barberouffe sur les costes d'Italie : la vengeance emporte l'Empereur, qui laisse le Pape mal-content, fait revüe à Bonne de trente mille hommes de pied, & seize mille chevaux de toutes nations, prend d'assault Dure (b), estonne le reste du Duché

(a) Strigoaic.

(b) Duren.

de Claives , qui se rend , & son Duc à la misericorde de Sa Majesté , qui luy oste ses deux meilleures places , change la qualité de Duc (a) en celle de Gouverneur. Le Roy contant de garnir ses frontieres , laisse perdre son amy le Duc de Gueldres à sa veüe , despesche M. d'Orleans à Luxembourg , qui demande le Sieur d'Annebault au lieu de M. de Guyse , suivant le conseil du Sieur de Tavannes , pour monstrier que la precedente victoire dependoit de luy seul. Il prend Arlon & Luxembourg pour la deuxieme fois : le Roy y arrive , & fut adverty du siege de Landrecy , s'approche de l'Empereur qui avoit quarante quatre mille hommes de pied , & quatorze mille chevaux , avec lesquels ayant tenté les batteries , se resout de l'avoir par famine. Le Roy s'approche à la faveur des bois & des ruisseaux , envitaille & change la garnison de Landrecy , pour n'avoir l'Empereur (b) pris la place de bataille

(a) Cette assertion n'est pas tout-à-fait exacte : on peut s'en convaincre en lisant l'Observation , n^o. 3 , sur le dixième Livre de du Bellay , Tome XXI de la Collection , p. 283.

(b) Le récit de cette campagne est conforme à celui qu'on a lu dans Martin du Bellay : il prouve que François I fit lever le siège de Landreci à l'Empereur

entre ses ennemis & la place qu'il assiegeoit. Le Roy paré d'un ruisseau après quelques escarmouches se retire de nuit sans honte, avec honneur d'avoir sauvé Landrecy, congédie son armée à Guyse : l'Empereur fait le semblable à cause de l'hyver. En ce temps (a) 1544 naquit le petit Roy François.

[1544]. L'Empereur sans avoir esgard à l'offence ancienne (b) de sa Tante, excommunication du Pape, changement de Religion, recherche le Roy d'Angleterre, qui luy promet passer en France en haine de l'alliance pratiquée des François en Escosse : partissent l'Estat de France avant que l'avoit assailli, pratiquent en vain les Suisses, defendent la sortie de Germanie aux Allemands, assiegent Luxembourg par le Comte de Fustemberg, desassiegé par le Prince de Melphe. Le Marquis du Guast prend Mont-

en personne, & non pas à Gonzague de Mantoue, comme on le lit dans l'Abregé du Président Hénault, Tome I, p. 352. Edit. in-8°. de 1749.

(a) François II, selon nos Historiens, monta sur le trône en 1559, âgé de seize ans : ainsi il dut naître en 1543.

(b) Catherine d'Arragon, que ce Monarque avoit répudiée.

devis sur des lettres contrefaites du Sieur de Boutieres portans ne le pouvoit secourir : prend & fortifie Carignan. M. de Boutieres renforcé assiege Yvraye (a), lequel prest à prendre le quitte , offensé de l'arrivée de M. d'Anguien créé nouveau Lieutenant en Piedmont , se retire en sa maison. M. d'Anguien prend Cresantin, assiege Carignan , nouvelles conquestes & fortifications , & cinq boulevarts du Marquis du Guast , garni de quatre mille Espagnols que Lansquenets ; l'impossibilité de la forcer resout à la famine , & les Imperiaux au secours , s'approchent avec grand nombre de Lansquenets nouvellement armez. M. d'Anguien se place à Carmagnolle entre les assiegez & ses ennemis , demande au Roy congé de donner la bataille , & argent pour payer ses soldats : le premier est accordé , & le second selon la nécessité de Sa Majesté. Au bruiet du congé de la bataille partent de la Cour en poste pour s'y trouver les Sieurs de Tavannes , de Dampierre , S. André , Bonnivet , Jarnac , Coligny , Descars , de Rochefort , de la Hunaudaye ; à leur arrivée le General leur depart

(a) Boutieres assiégeoit Yvrée sur la fin de 1543 , & remit alors le commandement de l'armée au Comte d'Anguien.

des charges. Le Sieur de Dampierre en faveur du Dauphin eut l'arrière-garde avec les Guidons, le Sieur de Tavannes pour son expérience est retenu près de luy avec le Sieur de S. André ; le Marquis du Guast logé à Cerizoles resolu de combattre ou d'envitailler Carignan, marche entre Cerizoles & Sommérive, pour, se parant d'un ruisseau, couler à Carignan. M. d'Anguien marche pour reconnoître avec sa cavalerie, descouvre le flanc des ennemis, reprend ceux qui l'avoient empêché d'amener toute l'armée, branle d'envoyer querir les gens de pied. Le Guast descouvrant l'ennemy revient loger à Cerizoles ; M. d'Anguien considérant que les troupes dès la pointe du jour en campagne fussent esté trop fatiguées de loger sur le champ, les fit retourner à Carmagnolle, d'où le matin il partit pour s'aller mettre au devant dudit Carignan, & couvrir le pont du Pô, d'où venoient les vivres au Marquis : lequel encouragé, luy semblant que les François tourneroient le doz, laisse le grand circuit, marche sur la piste du jour passé. Rapporté à M. d'Anguien, il retourne pour donner la bataille (a), qui fut le lendemain de Pasques

(a) Nous ne nous arrêtons point sur la bataille de Cérizoles, si amplement détaillée dans les Mémoires onzième

DE MESS. GASPARD DE TAVANNES. 65

onzième Avril 1544. Les Imperiaux estoient dix mille Allemands , neuf mille Italiens , six mille Espagnols , ainsi plus forts de huit mille hommes de pied que les François , se rangent en trois bataillons. Sa cavalerie de huit cens chevaux , inferieure à celle du Roy , estoit sur les ailles : M. d'Anguien se met quasi en pareil ordre. M. de Boutieres revenu au bruit de la bataille , conduit l'avant - garde composée de trois mille hommes de pied François : à leur droite trois cens chevaux legers , à la gauche M. de Boutieres avec quatre vingts hommes d'armes. De mesme front marchoit la bataille de trois mille Suisses flanquez de M. d'Anguien avec deux cens hommes d'armes ; à sa gauche les gens de pied Italiens , Gruyers flanquez du Sieur de Dampierre avec le reste de la cavalerie. Le nombre de tout estoit de cinq mille hommes de pied Gascons , huit

de Martin du Bellay , Tome XXI de la Collection , p. 120 & suiv. L'Observation , n°. 14 , p. 297 du même volume , supplée aux omissions de du Bellay. D'ailleurs on peut comparer l'un & l'autre au récit de Montluc , & à celui qu'on verra dans les Mémoires du Maréchal de Vieilleville. Tous ces témoins oculaires s'accordent sur les faits principaux , & ne varient que sur quelques particularités.

Tome XXVI.

E

cens hommes d'armes , cinq cens chevaux legers , quatre mille Suiffes , trois mille Gruyers Provençaux qu'Italiens : se tire des rangs huit cens enfans perdus sous Montluc : l'artillerie à la teste des bataillons , l'escarmouche s'eschaufe , desirant chacun des enfans perdus gagner les flancs des bataillons ennemis , l'artillerie endommage des deux parts. Ce que ne pouvant endurer les Capitaines François du regiment de M. Tetz (a) Colonel , le contraignent d'aller au combat , ne descouvrant seulement que le bataillon des Italiens , conduits par le Prince de Salerne , où ils s'acheminoient : pareille contraincte avoient faite les Lansquenets du Guast à leur Capitaine , ennuyez de l'artillerie & venoient charger le bataillon de M. de Tetz par flanc. Dequoy adverty , cognoissant sa faute , s'arreste , & fait mettre le ventre en terre à ses soldats pour se parer de l'artillerie , donnant temps au bataillon de dix mille Lansquenets , ses ennemis , de venir à luy , & couvrir les Italiens , qui pour ce sujet ne combattirent point. Les Suiffes de la bataille s'estoient avancez de mesme front que les François , chargent ensemble , & partie par flanc pour estre leur front grand. Les Lansquenets

(a) De Taix.

avoient esté contraincts au passage du marets se mettre aucunement en desordre, furent tirez d'un nombre d'arquebusiers à roüet cachez derriere le premier rang des piquiers François qui chargent tous ensemble, aidez des Suiffes qui donnoient par flanc, tenant leurs piques par la moitié si courageusement qu'il rompirent le grand bataillon de Lansquenets : aidez de M. de Boutieres, qui charge à un coing du bataillon avec cent hommes d'armes devant les Suiffes, en mesme lieu où avoit desjà passé quelque cavalerie des ennemis fuyans. Le Marquis du Guast voyant le desordre advenu par l'impatience des Lansquenets, s'estoit confié en cinq mille soldats Espagnols esseuz, destinez pour combattre les Gascons, lesquels Espagnols avoient esté contraincts suivre les Lansquenets au combat : & voyant leur desordre tourner à gauche, pensant avoir les Gascons, chargent les Italiens & Gruyers, qui ne soustindrent seulement leur regard, ils suivent la victoire. Sur cette grande incertitude M. d'Anguien est conseillé de faire ferme, le S^r de Tavannes dit : « Chargeons, Monsieur, » commandez à Dampierre & Termes qu'ils » donnent à ceste cavallerie du Duc de Florence, & choquons ce bataillon de vieux

» soldats, en quoy consiste le gain de la bataille ». M. d'Anguien croit le Sieur de Tavannes, & l'envoie faire charger le Sieur de Dampierre; avec lequel estant victorieux de ceste mauvaise cavallerie, il revient, disant: *Monfieur, il faut boire ce calice.* Mene Mondict Sieur d'Anguien à la charge avec tout ce qu'il avoit de cavalerie contre les cinq mille vieux soldats, qui retournoient de la victoire des Italiens & Gruyers. La charge fut grande; il s'y perdit beaucoup de gens de bien. Les Espagnols perdirent beaucoup de courage appercevans revenir les François & Suiffes victorieux des Lansquenets: M. d'Anguien passe trois fois parmy eux; à la troisieme, ils jettent les armes. La victoire fut douteuse, & n'estoit pas demeuré cinquante hommes à M. d'Anguien, où tout se r'allie. Le Guast se sauve, laisse quatorze pieces d'artillerie, douze mille morts, trois mille prisonniers. M. d'Anguien louë trois hommes, les Sieurs de Montluc, Dampierre & de Tavannes, lequel nous laissa ceste bataille peinte de sa main. Il se vantoit peu: je luy ay ouy dire qu'il servit beaucoup en ce combat, qui fut gagné par faute d'ordre des ennemys, pour avoir trop tost & sans commandement commandé la bataille: la fortune y eut sa bonne part.

Cette victoire fut importante, le Marquis du Gast devoit entrer au Lyonnais, s'il n'eust esté defaict. M. d'Anguien offre de prendre Milan à l'aide de Strosse (a) & de ceux de la Mirande sus pied en Italie pour le Roy. Sa Majesté commande de prendre Carignan, & de luy renvoyer ses forces, il est obey à l'un & à l'autre. Strosse au bruit de ceste bataille pense aller au siege de Milan, court à sa (b) defaicté, par le manquement de cavalerie que M. d'Anguien luy devoit envoyer; de sorte qu'il fut rompu à deux journées du camp des François, où plusieurs se sauverent. L'alarme de l'entrée de l'Empereur retire les forces de Piedmont en France; après qu'elles eurent pris Albe joints à Strosse, ils firent suspension d'armes, & vont au secours de France. Quatre-vingt mille hommes & dix-huict mille chevaux doivent assieger Paris (c). L'Anglois ayant pensé à faire les

(a) A l'aide des troupes de Strozzi & du Comte de la Mirandole.

(b) La plupart de nos Historiens ont gardé le silence sur cette défaite de Strozzi si bien décrite dans le X^e. Livre de M. du Bellay, Tome XXI de la Collection, p. 147 & suiv.

(c) Voyez l'Observation, n^o. 11, sur le X^e Livre de du Bellay, Tome XXI de la Collection, p. 293.

affaires assiege Boulogne au lieu de Paris. Guillaume de Fustemberg gagne par famine Luxembourg; l'Empereur joint à luy prend Commercy & Ligny. Le Roy sans (a) estrangier est blasmé des siens, à quoy il respond qu'il n'en veut qu'au declin de l'armée Impériale. L'Empereur assiege Saint-Dixier, au lieu qu'il devoit assieger Paris, huitiesme Juillet 1544, esmousse les pointes de ses feux. M. le Dauphin & le Sieur d'Annebault viennent à Jaillon, mettent la riviere de Marne entre leurs ennemis & eux, jettent M. de Brissac à Vitry avec des gens de pied & des chevaux legers. Il en est deslogé & son Infanterie defaite, aprenant qu'il ne se doit garder un logis que l'on ne veut secourir, à la teste d'une armée ennemie. Deux coups de canon tuent la Lande, premier des assiegez, & le Prince d'Orange, seconde personne des assiegeans. L'Empereur donne l'assault, redoublé de toutes les nations, & est repouffé, tant parce que la bresche avoit laissé des flancs, que pour ceux qui estoient couverts.

L'Empereur, la sappe tentée, desespere de la prise, invite à parlement sur lettres

(d) C'est - à - dire *sans secours étrangers*. François I avoit perdu presque tous ses alliés, en paroissant se livrer totalement à Charles-Quint.

contrefaites de M. de Guyse, contenant aux assiegez que le Roy ne les pouvoit secourir. Ces escrits, le peu de vivres, le devoir qu'avoient fait les assiegez, fait rendre le Comte de Sanferre après avoir adverty le Roy qu'il attendroit huit (a) jours secours. Il avoit donné temps aux Suisses & forces de Piedmont d'arriver, le Dauphin menace de bataille l'Empereur, ayant despendu temps & argent devant une Bicoque; l'Anglois ne voulant quitter Bologne, manquant à la promesse d'assieger Paris, l'Empereur entend à la paix. Il avoit prémédité de tenter le chemin de Paris, & s'il trouvoit grand obstacle, resolu à la retraite par Soissons, se parant des rivieres comme il fit. Les Deputez furent Messire Ferrand de Gonzague & Granvelle, l'Admiral d'Annebault & le Garde (b) des Seaux de France. Ils ne font rien au premier parlement, les armées se voyent près Chalon, la riviere entre-deux, le Comte de Fustemberg la veut sonder de nuit, il est pris. L'Empereur prend Espernay, passe la Marne à tous événements, feignant vouloir aller en Brye, où le Dauphin se retire,

(a) Selon Martin du Bellay, le délai fut de douze jours. (Tome XXI de la Collection, p. 177 & 178.)

(b) Errault, Seigneur de Chemans.

couvre Paris, dont l'espouvante des habitans qui se sauvoient en Normandie, en depit du Cardinal de Meudon (a), fait croire que si l'Empereur eust marché droit à Charenton, que l'armée du Dauphin deplaçant eust mis Paris en branle. Le Dauphin prend le temps, requiert au Roy François que le Connestable soit rappelé : la faction de Madame d'Estampes & d'Annebaut contrarie ceste proposition, envoient querir M. d'Orleans (16) : tout est en mesfiance. Si les Anglois & l'Empereur se fussent bien entendus, ils mettoient en mauvais estat la France. L'Empereur à Chateau Thierry sur les deux chemins resolut sa retraicte par Soissons, lieu par luy dès longtemps prémédité. Le Roy sçachant la prise de Bolongne par l'Anglois, envoie M. d'Annebaut à l'Empereur pour la paix desirée des deux parts; Sa Majesté pensoit avoir beaucoup fait d'avoir sauvé son Royaume, & l'Empereur son armée ruinée. Le Roy en fut adverty; mais son sang estoit refroidy de vieillesse, &

(a) Au lieu du Cardinal de Meudon (Antoine Sanguin), ne faudroit-il point lire le *Cardinal du Bellay*. On sçait que ce dernier prit les plus sages mesures pour que l'Empereur n'emportât pas Paris d'emblée. Quant au Cardinal de Meudon, l'*Histoire* ne parle point de lui en cette circonstance.

fortune passée. La paix se fait, l'un se contente de paroles, l'autre d'en donner. L'Empereur continue ses artifices, promet Milan, sa fille ou sa niece à M. d'Orléans dans huit mois, se réserve les chasteaux du Duché, jusques à ce qu'il y eut des enfans de ce mariage, & le Roi devoit rendre le Piedmont. Incontinent Sa Majesté donne sept villes, partie de Luxembourg, l'Empereur en rend un tiers moins, resolu de tromper de Milan. Le Roy feint ne le cognoistre, estant saoul de la guerre, se contente d'estre trompé.

CHAPITRE VII.

Paix de Crespy. Le Sieur de Tavannes conseille à M. d'Orléans de demander pour lui le Duché de Bourgogne. Les Anglois battus par le Sieur de Tavannes. Conquête de la Terre d'Oye. Mort de M. d'Orléans. Le Sieur de Tavannes s'attache à M. le Dauphin. Paix avec l'Angleterre.

LA paix se traite; l'Empereur en crainte de la misere pour son armée, veut avoir ostage pour sortir seulement de France: le Dauphin, les Capitaines François blasment ses traitez, ainsi va Fortune à la guerre. Ceux qui se messoient il y a huit jourss

de pouvoir garder Paris , disent maintenant que l'on est sur le traité , qu'ils prendront l'Empereur si on leur veut permettre , tant sont ces grands Princes vains & mal advertis. M. d'Orleans envoyé du Roy arrive en poste à Crespy vers l'Empereur , assisté du Sieur de Tavannes son Conseiller & son Lieutenant de Gendarmes auquel estat il avoit pourveu par la mort du Comte de Sanferre , resolvent plier aux volontez de l'Empereur. Le Sieur de Tavannes conseille à M. d'Orleans (17) de demander la Bourgogne , remettant au dessus le nom de la plus grande Maison de la Chrestienté , par l'intermission de l'Empereur ; l'accueil ouvert de Sa Majesté fait croire les traitez sans fraude : M. d'Orleans en assure le Roy à son retour , ce qui est confirmé par les Sieurs de la Hunaudaye & Laval , qui avoient esté donnez pour ostages de seureté à l'Empereur , lesquels apporterent de Bruxelles la ratification du traité , & lettres d'assurance du Duché de Milan , & la fille de l'Empereur , duquel le dessein estoit de diviser la France par les enfans d'icelle , recevoir le fruit de Piedmont qui lui estoit rendu dans huit mois ; & si la partialité & inimitié ne se mettoit entre les enfans de France , rechasser les François par

les chasteaux qu'il retenoit de Milan , à l'aide des Milanois qui se faouleroient des François , & desireroient nouvelleté. M. d'Orleans dresse son équipage , demande la Bourgogne d'appennage ; l'inimitié du Roy & du Dauphin en demeure sur le Sieur de Tavannes (18) conseil de M. d'Orleans. Le Roy d'Angleterre abandonné de l'Empereur pour n'estre venu à Paris comme il luy avoit escrit , prend Bologne , rendu legerement par le Sieur de Vervin ; il assiege Montreuil , s'en retire à Calais , & de-là en Angleterre. L'armée de M. le Dauphin donne par entreprise à la basse Bologne , où les munitions des Anglois estoient , & par desordre en est repouffé avec perte ; l'hyver & la faute des vivres font licentier l'armée de M. le Dauphin , qui laisse le Mareschal de Biez en Picardie , lequel entreprend des forts près Bologne. Le Roy Jacques d'Escosse meurt , laisse une fille de la fille de M. de Guyse , au berceau : il s'estoit du tout allié avec le Roy avant sa mort , qui avoit envoyé le Comte de Lenox , sur la déclaration qu'il fit contre l'Anglois : le Sieur de la Brosse est envoyé en Escosse avec le Sieur de Lorges.

[1545] Au commencement de l'année 1545 est faite une armée de mer par le

Roy, joint les galeres de Marseille par le conseil du Sieur d'Annebault, pour se rendre le plus fort sur mer, & affamer Bologne ; l'armée de mer Angloise se met sur la defenfive, en lieu où les bancs empeschent le combat maritime. Le Sieur d'Annebault, General de l'armée de mer, n'estant resolu de faire entiere descente en Angleterre, en tente deux ou trois, où il est repoussé ; en diverses resolutions de se battre ou fortifier l'Isle d'Aix (a), enfin se retire sans combat ni utilité au fort de M. de Biez, lequel ne l'avoit rendu en defence, comme il avoit promis. Le Roy en l'Abbaye de Foresmontier près Bolongne, les Enfans de France s'exerçoient à toute sorte de tournois. M. d'Orleans, en sens, fleur de jeunesse & valeur, surpassoit tous les autres, lorsque revenant tard de la chasse, il monstre une comete au Sieur de Tavannes, qui lui respond en riant, *que c'estoit peut-estre la sienne* ; M. d'Orleans s'en mocque, n'y ayant rien qui

(a) Ce n'étoit point l'Isle d'Aix, mais celle de Whigt qu'on vouloit fortifier : il faut lire la relation de cette campagne de mer dans les Mémoires de du Bellay & de Montluc. (Tome XXI de la Collection, p. 212 & suiv., & Tome XXII, p. 322 &c.)

luy puisse faire penser à la mort, laquelle advint tost après.

Les Anglois impatiens de voir faire le fort près Bolongne sortent dix-huict cens de Calais, nommez les moutons blancs, pour leurs casques blanches, costoyant leur terre d'Oye, saccagerent les frontieres. Le Sieur de Dampierre en garnison à Ardres, advertit le Roy, qui envoie le Sieur de Tavannes, avec la compagnie de M. d'Orleans; s'assemblent à Ardres, en nombre de deux cens Maistres, ont advis que les ennemis marchent, incertains du chemins se separent en deux, les Anglois de mesme. La plus forte troupe de douze cens picques rencontrée par le Sieur de Tavannes en bataillon quarré, le flanc couvert d'une forte haye, ledit Sieur de Tavannes, sans demander conseil, marche moitié pas & trot, s'arreste, s'avance en ordre, fait charger trente chevaux sur la droite des ennemis, qui les met en quelque desordre. Leurs arquebufiers & archers tirerent, les piquiers de la teste tournent au secours du flanc. Au mesme temps le Sieur de Tavannes avec quatre-vingt lanciers charge moitié teste moitié flanc, passe à travers de coing à autre sans s'arrester à combattre, perd quinze Gentils - hommes, rompt ce bataillon par

trois charges , rallie trois fois : huit cens morts demeurent sur la place, quatre cens prisonniers emmenez, & quatre Enseignes font emportées. Le Sieur de Dampierre malheureux en trouve fix cens proche un village, charge en lieu fort à deux cœurs , tastant il fut blecé , contraint de se retirer sans effet. Le Sieur de Tavannes arrive victorieux à M. d'Orleans, son Maistre, qu'il trouve à l'extremité de maladie, change son ris en pleurs , entre en sa chambre, luy montre les Enseignes, nomme les prisonniers; M. d'Orleans l'embrasse avec ces mots : MON AMY JE SUIS MORT , TOUS NOS DESSEINS ROMPUS, MON REGRET DE NE POUVOIR RECOMPENSER VOS MERITES. Il mourut le huitiesme Septembre 1545; emporte la vertu (a) & l'honneur de la France, meurt en quatre jours, prest d'entrer en grande fortune entre dans le cercueil. Le Sieur de Tavannes cognoist son travail, temps & espoir perdus, craint l'inimitié du Roi & du Dauphin, dont il fust esclaircy aussi-tost; esperant de luy les

(a) Il s'en faut bien, comme on le verra, que les Mémoires de Vieilleville parlent de ce Prince d'une manière aussi avantageuse. (Lisez aussi l'Observation, n°. 28, sur le X^e Livre de du Bellay, Tome XXI de la Collection, p. 335,)

mesmes services qu'il avoit fait à feu son Maistre, le reçoivent, le pourvoyent de l'estat de Chamberlan, & luy donnent la charge de la moitié de la compagnie de M. d'Orleans. Le Roy va à la Fere craignant une levée de Lansquenets faite par les Anglois, qui se rompt d'elle-mesme. Sa Majesté ennuyée de la longueur du fort que faisoit le Mareschal de Biez, luy commande de prendre la terre d'Oye; sont trois lieuës de pays entre Calais & Gravelines, remparées de mer & de mares, à la teste fortifiée de Guignes & Ardres, d'un grand fossé flanqué de ravalins faits par les Anglois. Le Sieur de Tavannes desirant prompt mort ou honneur, conduit par la permission du Roy à cette entreprise la compagnie de feu M. d'Orleans; par son avis est attaqué le premier fort, où il donne à pied avec l'infanterie: icelui emporté il (a)

(a) Parmi ceux qui se distinguèrent dans cette expédition, Martin du Bellay ne fait pas la moindre mention de Tavannes. Si l'on en croit Montluc dans le second Livre de ses Mémoires, le succès lui fut dû en grande partie. Tavannes ici se l'attribue: tous ces Mémoires s'accordent sur le fait principal; c'est la perte que les Anglois y essayèrent. Ils s'accordent également sur la gloire que Brissac y acquit.

remonte à cheval avec M. de Briffac, charge deux mille Anglois à une lieüe de-là, les defait par son advis, & assistance de la compagnie du Sieur de Boizy. Le Sieur de Tavannes n'a laissé que ce combat, celui de Montcontour & Cerizolles desseignez de sa main. La terre d'Oye conquise, demy brulée, l'hyver retire les armes. Le Roy envoie le Sieur d'Annebault à l'Empereur sur la mort de M. d'Orleans, remonstre la promesse de Milan faite en sa consideration, & non en celle de son fils defunct.

L'Empereur remercie Dieu de luy avoir donné un moyen de rompre honnestement ce qu'il n'estoit pas bien resolu de tenir, sa responce le fit cognoistre. Le Roy dissimule de crainte & de vieillesse : son Conseiller, le Sieur d'Annebault, fait de mesme; craignant les armées ès mains du Dauphin, & par consequent du Connestable, fait une paix honteuse. Bologne & Guignes doivent estre rendus au bout de huit ans, dans lesquels Sa Majesté devoit payer huit (a) cens mille

(a) Du Bellay porte aussi à huit cens mille écus la somme qui devoit être payée au Roi d'Angleterre. Mais les modernes varient entre eux sur la quotité de cette somme. M. Garnier, dans son Histoire de France, Tome XXV, p. 490, l'évalue à deux millions d'écus
escus

écus. Advint une revolte à Naples (a), pour l'Inquisition, contre Pierre de Tolledo, Lieutenant de l'Empereur. La voulant établir, les Espagnols sont r'encloz par le peuple dans les Chasteaux: eux assiste des galleres, battent la ville de plusieurs endroits, se couvrant de tranchées. Ce feu estoit soufflé, non nourry de matieres suffisantes par le Pape & Roy, qui n'envoyèrent le secours promis, le Vice - Roy ayant quatre mille hommes au Chasteau, ne vouloit sortir pour ne ruiner la ville. Trefves se font, tout est remis à l'Empereur, qui commande que le peuple

d'or; le Président Hénault, Tome I, p. 353, Edit. de 1749, la réduit à huit cens mille écus d'or, comme Tavannes & du Bellay. Selon M. Hume (Hist. de la Maison de Tudor, Tome III, p. 360, Edit. in-4°.), la somme en question fut fixée à deux millions de Livres.

(a) Cette révolte de Naples est placée ici par anticipation; elle n'éclata qu'en 1547, quelque tems après la mort de François I. On en trouve la preuve dans les Mémoires de Ribier, Tome II, p. 20. Guillart du Mortier, Ambassadeur de France à Rome, l'annonçoit par ses dépêches, en date du 27 Mai 1547. Pierre de Toledo augmenta la révolte, en faisant trancher la tête à trois Seigneurs Napolitains. Si dans le moment les puissances voisines s'en étoient mêlées, le Royaume de Naples auroit été perdu pour Charles-Quint.

avant tout œuvre donne les armes au Vice-Roy. Obey il pardonne à tous horsinis à huit ou dix, se contentant de montrer au reste l'impossibilité & injustice de leur entreprise.

C H A P I T R E V I I I .

Mariage du Sieur de Tavannes. Mort de François I. Foibleesses & fautes du nouveau Roi Henri II. Défaite de l'Electeur de Saxe. Naissance d'un fils du Sieur de Tavannes. Madame de Savoye en est marquise. Fêtes à Dijon.

[1546] LA paix, la mort de M. d'Orleans perdent l'esperance, & changent les desseins du Sieur de Tavannes, se resout à se marier (a). Le Cardinal de Tournon gouvernant la Cour avec M. d'Annebault, qui cognoissoit sa valeur, luy propose la fille du Comte de Morver (b), son beau-frere, qui avoit deux

(a) Le Sieur de Tavannes se maria le 16 Décembre 1546. (Voyez la Notice qui précède ses Mémoires.)

(b) Selon le Laboureur, dans ses additions aux Mémoires de Castelnau, Tome II, p. 532, la Demoiselle, qu'épousa le Sieur de Tavannes, s'appelloit Françoise de la Baume : elle étoit fille de Jean de la

filles d'un premier ^{TAVANNES.} 83
estoit de Vienne, issuë des anciens Roys de
Bourgogne, & ledict Comte de Morver de
la Baulme, sorti de la Maison illustre de
Grece, qui fait le quinzième Comte de ceste
Maison. Ces deux filles (heritieres de leur
oncle de Listenois, tué en Piedmont, dont
la succession se partagea entre mes Dames
de Somberton, de la Fayette, & premiere
femme dudit Comte de Morver; les filles
representant leur mere, qui furent sœurs &
heritieres dudit Sieur de Listenois) obtin-
drent le tiers de la susdicte succession. Le
Comte de Morver avoit une fille de Tournon
qu'il donna à un de ses cousins de son mesme
nom de la Baulme avec tout son bien, &
desherita les filles de son premier liçt, qui
resterent avec le bien de leur mere. Le Sieur
de Tavannes accompagné de valeur, faveur
& bonne grace, eut le choix de ces deux
filles, prit la plus jeune, laissa l'aînée au
Marquis de la Chambre, s'espousent en mesme
jour sans perdre la resolution de suivre la for-
tune, ayant choisi une retraite pour tous eve-
nemens. Le Roi d'Angleterre (a) Henri VIII

Baume, Comte de Montrevel, & d'Hélène, fille de Just,
Sieur de Tournon, neveu du Cardinal de ce nom.

(a) Henri VIII mourut le 28 Janvier 1547.

Il avoit eu toute autorité sur les subjects, rompt les barrières de prud'homme par luxure , repudie Catherine d'Arragon (dont il avoit une fille) pour Anne de Boulan qu'il fit mourir depuis convaincuë d'adultere. Ce divorce n'ayant esté approuvé, il se fit heretique, se declare Chef de l'Eglise; ainsi un peché est naissance d'un plus grand. Le Roy François (a) meurt à Ramboüillet aagé de cinquante-six ans, les Dames plus que les ans luy causerent la mort, il eut quelque bonne fortune & beaucoup de mauvaises (b). Il eslevoit les gens sans sujet, s'en servoit sans considération, leur laissoit mener la guerre & la paix pour se descharger. Les femmes faisoient tout, mesme les Généraux & Capitaines, d'où vint la varieté des evenemens de sa vie meslée de genero-

(a) François I suivit de près le Roi d'Angleterre, puisqu'il termina sa carrière le dernier jour de Mars de la même année.

(b) Nous ne ferons aucune réflexion sur ce portrait de François I. Nous invitons le Lecteur à le comparer avec l'Observation, n°. 33, sur le dixième Livre de du Bellay, Tome XXI de la Collection, p. 342, & avec l'éloge de ce Monarque, qu'on verra dans les Mémoires de Vieilleville.

fité, qui le pouffoit à de grandes entreprises, d'où les voluptez le retiroient au milieu d'icelles; il aymoit les sciences & les bastiments. Trois actes honorables lui donnerent le nom de Grand, non la difference du petit Roy François; la bataille de Marignan; la restauration des Lettres, la resistance qu'il fit seul à toute l'Europe; se releva courageusement d'un grand malheur & prison. L'excellence de l'Empereur Charles - Quint luy donne gloire; le vainqueur d'Allemagne, d'Asie, d'Afrique, de Gueldre, des Turcs a borné son plus outre aux rivieres de Marne & Durance, & fait naufrage en France avec deux grandes armées. Si du temps du Roy François, la division que trouva Charles VIII en Italie eut esté, il y eust fait de grandes conquestes, & tous ces beaux faits n'estoient suffisans pour luy acquerir le nom de Grand; n'y ayant rien d'egal à Alexandre, Pompée & Charlemagne honorez de ce tiltre. Plusieurs Roy de France qui ont fait plus que luy, Clovis & autres n'ont pris ce nom de Grand; mourant il descharge sa conscience; l'alliance des Turcs, confederation des Lutheriens Allemands estoient les plus grands faits d'icelle, ce qu'il n'estimoit pour les torts que

l'Empereur lui avoit faits ; il recommande l'Admiral d'Annebault à son fils.

[1547] Le Roy enterré, la Cour, la faveur change : le Connestable de Montmorancy est mandé du Roy Henry, se souvenant des honneurs acquis par son moyen au camp d'Avignon, & au Pas de Suze, & de la honte qu'il eut à Perpignan, assisté de M. d'Annebault. Le Connestable lui avoit donné plusieurs prudens conseils secrets, cependant se contenoit sagement relegué à sa maison. A son arrivée il renvoye M^{rs}. d'Annebault & de Tournon chez eux, lesquels suivirent le chemin du Connestable par luy tracé en sa defaveur, se retirerent sans contestation. Restoit le Mareschal de Biez en credit, le Connestable (a) le ruine par son neveu de Vervin, dit qu'il ne se faut fier à l'oncle duquel on a tranché la teste au neveu, suscite des accusateurs ; le Mareschal est pris, sort avec un arrest ignominieux ; depuis cassé à la requeste de son fils. Madame d'Estampes

(a) L'Histoire ne dit point que Jacques de Coucy, Seigneur de Vervins, ait été neveu du Maréchal de Biez. Il avoit épousé sa fille ; & ce fut le fils de Vervins qui par la suite fit réhabiliter la mémoire de son père, & de son ayeul maternel.

donne les bagues (a) du Roy François à Madame de Valentinois, & sort avec son frere le Cardinal de Meudon (b) par la porte dorée, se retire à sa maison. Le Poulin (c), Longueval (d), d'Escars, d'Antibes, Grignon (e) recherchez pour n'avoir fait cas du Connestable en ses infortunes, eurent besoin d'argent & d'amis pour sortir de la leur. Le Comte de Morver (f) participe à

(a) La Duchesse d'Estampes, en cette occasion, éprouva le même traitement qu'elle avoit fait subir à Madame de Chasteau-Briant. Elle avoit engagé François I à dépouiller cette dernière des bijoux qu'il lui avoit donnés : comme les détails de cette anecdote sont agréablement narrés par Brantome, nous y renvoyons le Lecteur : outre les bijoux qu'on ôta à la Duchesse d'Estampes, on la priva de plusieurs propriétés dont les principales furent partagées entre Madame de Valentinois & le Cardinal de Lorraine. Elle passa tristement le reste de ses jours : son mari la fatigua de procès.

(b) On a déjà remarqué que la sœur de ce Cardinal avoit épousé Jacques de Piffleu, Seigneur de Heilly, frère de Madame d'Estampes.

(c) Le Baron de la Garde.

(d) Longueval, Comte de Boffut, ne sortit d'embarras qu'en cédant sa belle maison de Marchez au Cardinal de Lorraine.

(e) Le Comte de *Grignan*, & non pas *Grignon*.

(f) Le Comte de Montrevel.

la defaveur du Cardinal de Tournon son beau-frere; le Connestable luy oste son Gouvernement de Bresse, le donne à la Guiche, Lieutenant de sa compagnie. Le Comte parlant au Roy la main sur l'espée, se justifie, blasme ses ennemis, & n'obtint rien; la raison n'a lieu là où la faveur gouverne. L'on comprend le Sieur de Tavanès en la defaveur de M. de Tournon par son alliance: il s'en mocque, *dit avoir sa fortune en sa teste & en son bras*, s'adresse au Roy, qui luy maintient sa compagnie de Gendarmes, promet l'accroistre d'honneur continuant son service. Le Connestable, Nocher & Patron de la navire, dont Madame de Valentinois tenoit le timon, consent que le Duc Claude de Guyse, ait le Gouvernement de Bourgogne, pour avoir aydé à defavoriser M. l'Admiral de Brion, & pour ce sujet avoit esté favorisé de Madame d'Estampes. A ce nouveau regne ledit Sieur de Guyse se maintient doucement avec le Connestable, couvertement gagne Diane de Poitiers, sur la proposition du mariage de sa fille aisnée à M. d'Aumale, afferme son credit, dont la confirmation fut le mariage de Marie Stuard, Reine d'Escoffe, aagée de dix-huit ans, fille de sa fille, que Sa Majesté desiroit

pour le Dauphin François II. En cette consideration le Roy donne l'Archeveché de Rheims à Charles de Lorraine son frere puiné; favorise le mariage du fils aîné de Guyse, avec la fille du Duc de Ferrare, sortie de la seconde fille du Roy Louys XII. M. de Guyse balance la faveur du Conestable, excepté l'inclination naturelle que Sa Majesté avoit à son compere, duquel nom il l'honoroit.

Le Roy Henry eut les mesmes defauts de son predecesseur, l'esprit plus foible, & se peut dire le regne du Conestable, de Madame de Valentinois, & de M. de Guyse, non le sien. Il est source des malheurs de France, donnant à deux seules maisons, les charges, honneurs, finances & Gouvernemens de son Royaume. Il s'est veu en l'une d'icelles maisons en mesme temps, un Conestable, un Grand-Maistre de France, un Admiral, un Colonel d'infanterie, les Gouvernemens de Guyenne, Languedoc, de l'Isle de France & de Provence, Capitaineries de la Bastille, les bois de Vincennes, les places de Bologne, trente compagnies de Gardarmes possédées par ses amis. Et en l'autre maison, les Gouvernemens de Bourgogne, de Champagne, Generalité des galeres,

Colonnel de la cavalerie legere , plusieurs Lieutenances de Roy faites de leurs mains , vingt compagnies de Gendarmes. Nul ne peut approcher du Roy que par l'une de ces deux maisons : tout se donne & oste par eux : recompenses & chastiments, demandent tous les jours, estant maxime que (les Roys eslevant des personnes en telle grandeur) ne leur peuvent plus rien refuser, pour la etainte qu'ils ont d'eux, & de peur de perdre ce qu'ils y ont mis, & le bien qu'ils leur ont fait. Et sembloit que le Roy eust conjuré avec eux de leur partir la France, à la ruine de ses enfans & de son Royaume, qui devoit advenir, sinon de son regne, tost après; l'inimitié d'icelles maisons venant à eclater (19), il en vid les preparatifs de son vivant.

Henry de Bronsvich (a) pensant venger sa honte , l'accroit , tenant mal à propos

(a) En 1543, Henri, Duc de Brunswick, soutenant à main armée les décrets de la Chambre Impériale contre la ville de Goslar, qui avoit accédé à la Ligue de Smalcalde, fut dépouillé de ses Etats par les Princes confédérés. En 1545, François I l'avoit chargé de lever pour lui un corps de troupes Allemandes. Le Duc de Brunswick, qui avoit reçu l'argent, voulut se servir de ces troupes pour recouvrer ses Etats. Mais

de conquerir son païs , est pris du Landgrave en bataille demy traictant. Le Concile commence à Trente lentement , pour n'oster le moyen de paix , les points de l'heresie ne se decident , considerant le succez des armes preparées. Le Landgrave (sans fruit) confere avec l'Empereur ; de mesme les Ambassadeurs des Lutheriens à Ratisbonne (a) : ils se retirent au bruit de la guerre. L'Empereur separe Moris & Brandbourg qui rompent leurs serments , & abandonnent leurs amis confederez , par ambition de l'Electorat à eux promis par Sa Majesté qui le vouloit oster au Duc de Saxe. Lequel Duc avec les villes Imperiales s'arme le premier , penetrant le but de l'Empereur par la paix de France & d'Hongrie qu'il avoit faite , jugent que c'est à eux à se deffendre ; ils pouvoient chasser l'Empereur d'Allemagne qui n'avoit encore des forces. Le nom , la reputation de Cesar combat pour luy ,

le Landgrave de Hesse secouru par Maurice , son gendre , & par l'Electeur de Saxe , força Henri de se rendre à discrétion ; & une prison devint son asyle.

(a) Cette Diète de Ratisbonne se tint en 1546 ; & ce fut à cette époque que Charles-Quint commença à négocier avec Maurice de Saxe , & avec Albert de Brandebourg.

campe foible feurement près Eynguelchetat (a), attend de toutes parts quarante mille hommes de pied , & douze mille chevaux : pour en empescher la venuë , les Lutheriens occupent l'entrée d'Italie , s'amusent à camper quand il faut assaillir , donnent loisir aux forces estrangeres de passer. L'Empereur à Landesfreit (b) joint treize mille Italiens , huit mille Espagnols , trois mille chevaux tourne aux Protestans , passe le Danube à Eynguelchetat , & se fortifie dans un camp fermé. Les Lutheriens attaquent , & perdent l'occasion ce jour là , que le retranchement de l'Empereur n'estoit en defence , lequel fut achevé la nuit d'après. Le Landgrave decampé , loge à Tonnenver (c) ; il a nouvelle des froideurs des Roys de France & d'Angleterte à le secourir. L'Empereur joint avec douze mille hommes du Comte de Bures suit ses ennemis , costoye le Danube pour avoir vivres , prend neuf bourgs , fait reveuë de quarante mille hommes de pied , & neuf mille de chevaux , s'avance devers Tonnenver ; les Protestans costoyans tiennent le chemin de Marlinque (d), l'Empereur en bataille menace leur flanc , eux retour-

(a) Ingolstadt.

(c) Donnawert.

(b) Landshut.

(d) Nordlingue.

ment à luy, la riviere d'Aigre (a) entre-deux. Sa Majesté prend Tonnenver & y campe, incommodé (par la prise de petites villes sur le Danube) des Lutheriens. Cheffel (b) Colonel d'Ausbourg mescontant les abandonne : l'Empereur marchant à Oulme (c), s'arreste pour l'arrivée des Protestans, se loge avantageusement & les fatigue. Cependant Ferdinand & Moris prennent le Duché de Saxe; les Lutheriens se faschent, se separent : l'Empereur pert l'occasion de les defaire : à ce depart le Landgrave se retire chez luy; l'armée reste au Duc de Saxe qui s'essoigne de l'Empereur. Cependant le Comte Palatin, la ville d'Oulme, & le Duc de Vitemberg se reconcilient à l'Empereur, le Duc de Saxe reprend partie de son país (d). Le Concile

(a) L'Iser.

(b) Sebastien Schertel, vieil Officier de fortune, commandoit un corps de troupes que soudoyoit la ville d'Ausbourg. Si on l'avoit laissé faire, l'Empereur auroit été fort embarrassé.

(c) Ulm.

(d) Ce fut à la fin de l'année 1546 que l'Electeur de Saxe, désigné sous le nom de Duc de Saxe dans les Mémoires de Tavannes, recouvra ses Etats. L'Empereur ne courut pas aussi vite que ces Mémoires le disent, au secours de Maurice. Les préparatifs de Fran-

se retire à Boulongne malgré l'Empereur, qui reçoit la pluspart des villes Imperialles traitant avec luy. Le Duc de Saxe r'entre en reputation par la conqueste de son país. Ferdinand & Moris demandent secours, l'Empereur gouteux y court; le Duc de Saxe amene avec luy vingt cinq mille hommes, campe sur la riviere d'Albe à Milebourg (a) ayant brullé le pont le 24 Avril 1547. L'Empereur gagne des barques, & d'icelles le passage de la riviere par la vertu des Espagnols, passe à gay sur un pont de batteaux, soudainement faict au dessus des ennemis, qui le pouvoient charger à demy passé; eux inexpers à l'alarme voulant gagner un bois, sont chargez & vaincus par l'Empereur, le Duc de Saxe pris & la victoire entiere, tout favorise le vainqueur. Vitemberg est rendu pour le salut de la vie du prisonnier, toutes les places de Saxe horsmis Gotta, semblablement chacun traite. Le Landgrave vient sur la parole de Moris & Brandbourg, qu'il ne seroit

çois I, les mécontentemens du Pape, la conjuration de Fiesque à Gênes, l'obligèrent de suspendre sa bonne volonté. La mort de François I, en le délivrant de ses craintes, lui permit d'agir. Le 13 Avril 1547, il marcha contre l'Electeur de Saxe.

(a) Mulhberg sur l'Elbe.

prisonnier perpetuel ; l'Empereur luy fait signer estre à luy l'interpretation des articles de sa capitulation, & après le constitue prisonnier, interpretant le traité artificiellement, que ne le pouvant tenir en une prison perpetuelle, il le pouvoit mettre en une terminée à sa volonté : d'autant que le mot *Eivich* (a), en Allemand, signifie à jamais. Sa Majesté interprete qu'il a promis de ne tenir ledit Landgrave perpetuellement prisonnier ; mais que c'est à lui à definir le temps, en intention de le prolonger à sa volonté. Sadite Majesté victorieuse tient Diette à Ausbourg contre ses premiers Manifestes, qui disoient la guerre n'estre pour la Religion, fait promettre d'obeir aux Decrets du Concile. Moris & Brandbourg alleguent des exceptions, & ne laissent de signer, esperant retirer le Land-

(a) Dans le traité signé par Charles-Quint, & écrit en Allemand, on avoit stipulé (dit-on) que le Landgrave pourroit s'en retourner, sans courir les risques d'aucune prison. En Allemand, *Einiger* signifie *aucun* ou *seul*. Au contraire, *ewiger* signifie *perpetuel*. On prétend que Granvelle, en renversant l'*n*, en fit un double *v*, & que Charles-Quint profita de cette basse supercherie. On remarquera que des Auteurs très-graves placent cette anecdote au nombre des contes populaires.

grave. Le Palatin par crainte, & les Ambassadeurs des villes Lutheriennes suivent, & accordent le Concile remis à Trente à la poursuite de l'Empereur; tout semble se disposer à l'obeyssance de l'Eglise, les cœurs offencez ne se descouvrent. Moris & Brandbourg (a) mescontens de la prison du Landgrave, auquel ils avoient donné parole, faschez de la perte de la liberté de l'Allemagne qu'ils apprehendent, commencent des secrettes menées contre l'Empereur.

Le Roy Henry est couronné à Reims, fait de belles & peu durables ordonnances, envoie une armée sous M. d'Essey en Escoffe au secours de la Reyne vaincue (20) en bataille par les Anglois en hayne du reffus de sa fille au Roy Edoüard; les François battent les Anglois, prennent S. André, amènent Marie Stuard, aagée de six ans, depuis Reyne de France. En ladite année les deux Charles de Bourbon & de

(a) Depuis la défaite de l'Electeur de Saxe, comme tout ce qui se passa en Allemagne a des rapports plus directs avec les Mémoires de Vieilleville, qu'avec ceux de Tavannes, nous avons pris le parti de renvoyer à ces premiers, que nous publierons incessamment, les observations & les développemens dont la matière est susceptible.

Lorraine,

Lorraine, nouveaux Cardinaux sont envoyez à Rome à disposer le Pape contre l'Empereur. Antoine de Bourbon & François de Lorraine, espousent Jeanne d'Albret, & la fille d'Hercules d'Est, Duc de Ferrare, & de Renée de France, fille du Roy Louys douziesme.

[1748] Le Roy visite son Royaume (a) à la fin de l'esté, hausse les gabelles en Guyenne; ceux de Xaintonge, Angoulesme, Bordeaux en nombre de cinquante mille hommes s'eslevent, tuent gabeleux, Officiers, & Gouverneurs. Le Sieur de Moulins (b), Lieutenant de Roy à Bordeaux, sorty imprudemment du chasteau Trompette, est massacré: ce desespoir ne produict aucun conseil à ce peuple, pour durer, ny sauver leurs vies, se dissipans sans ordres, ne se preparent, emportent le butin qu'ils avoient pillé. Le Roy leur envoie de bonnes paroles, & de mauvais effects par le Connestable, qui oste les vies & privileges aux seditieux, ils cognoissent leurs fautes premieres, & la se-

(a) Ce voyage de Henri II se fit en 1548; & il étoit en Piémont, lorsqu'il apprit la révolte de la Saintonge & de la Guyenne. On verra ces évènements beaucoup mieux détaillés dans les Mémoires de Vieilleville.

(b) Le Sieur de Monneins, & non pas de Moulins.

conde plus grande pour n'avoir cherché salut, pour n'esperer salut.

Dieu donne un fils au Sieur de Tavannes, qui porte les noms des Roys de France & de Navarre, & de feu M. d'Orleans, Henry, Charles, Antoine : Madame de Savoye fut Commere, force lances rompues, combats à pied & à cheval à l'imitation des Chevaliers errans : despense de dix mille escus à Dijon, dont ceux de la ville croyent la bourse du Sieur de Tavannes espuisée, luy momment (a) mille escus ; il les reçoit à injure, & en met vingt mille sur la table, reste de sa despense ; tesmoignage que sans la faveur des Roys (desquels il n'avoit encore guieres eu) ses biens estoient grands.

(a) C'est-à-dire, lui offrent comme par dérision. Ce vieux mot fait allusion à l'usage de nos pères, lorsqu'ils faisoient des mascarades : ils portoient sur leurs testes le *mommon* ; & ce *mommon* étoit une pelote qui représentoit un sac d'argent.

C H A P I T R E I X.

Le Sieur de Tavannes un des tenans au grand Tournoy fait pour l'entrée du Roy & de la Reine à Paris. Il marche avec sa compagnie de gens d'armes en Piémont. Guerre entre la France & l'Espagne. Le Sieur de Tavannes, Maréchal de camp dans l'armée d'Allemagne. Il s'empare d'une des portes de Mets. Défection de Maurice de Saxe.

[1549] **E**N Juin le Roy, la Reine font entrée à Paris : le grand tournois est publié en Italie, Allemagne & Espagne. M. d'Aumalle, qui fut depuis M. de Guyse, M^{rs}. de la Marche, de S. André, de Tavannes, de Gouffier, & de Sipierre sont tenans, le Roy, les Princes, plusieurs de la Noblesse, & les estrangers assaillans. Les ceremonies anciennes (a) observées, tous les tenans blesez excepté le Sieur de Tavannes, qui soutint durant les huit jours, & rompt sur des Rouffins d'Allemagne, mesprise les chevaux d'Espagne. Le faix & l'honneur du tournois tombe sur lui, brise soixante lances par jour, alloit au bal quand les autres se cou-

(a) On retrouvera quelques détails sur ces fêtes dans les Mémoires de Vieilleville.

choient & n'en pouvoient plus : il plongeoit son bras dans de l'huile d'amande douce , avec des ligatures (21) , qui le conservoient quand les autres l'avoient tout noirci ; il estoit estimé le meilleur homme d'armes de France. En ladite année 1549 , l'Empereur malade fait venir son fils (22) pour l'établir au Pays-Bas , espere le faire élire Empereur. Le Roy Henry se souvenant de l'honteuse paix des Anglois , descend au Boulonnois avec les Princes , Connestable , les Sieurs de St. André , de Tavannes ; plusieurs forts sont pris à l'improviste ; les Anglois ne résistent , comblez de seditions intestines , empestrez d'un Roy enfant ayant de meschans tuteurs. Edoüart de Sommerfet , oncle du Roy , qui avoit fait pendre son propre frere , est arrêté prisonnier , chargé de n'avoir pourveu à la conservation des conquestes de France. Quatre cens mille escus sont rendus à Bologne ; promesse de mariage de la fille de France au jeune Roy d'Angleterre , lesquelles s'accomplissent rarement entre les enfans principalement des Princes.

[1550] Claude de Lorraine (a) , premier

(a) Il mourut le 18 Avril 1550. Le Cardinal, son frere , ne lui survécut pas longtems : le 10 Mai , tandis qu'il soupoit , une apoplexie l'emporta.

Duc de Guyse meurt, tost après le Cardinal de Lorraine (a), son frere, il fonda la grandeur de leur Maison accreüe par François de Lorraine Duc de Guyse, son fils. Le Cardinal d'Amboise meurt : le Pape Jule commence le Concile de Trente, peu paravant revoqué de Bologne-la-Grace. Le 17 Novembre 1550 se trouve en France quantité de monnoie limée, rongnée & diminuée, plusieurs cruels supplices s'en ensuivent conformement aux Edicts du Roy. Sa Majesté desire guerre avec l'Empereur pour ses pretentions & offences receües; aussi pour l'heureux succez de Bologne desire de paroistre plus que son predecesseur, s'esleve par presumption, poussé par les desireux des nouvelles, qui promettent plus qu'ils ne vouloient tenir, & par le Connestable, pour aggrandir sa Maison, secondé de M. de Guyse, allié du Dauphin par sa niepce, & au plaisir du Roy par son frere (b), mary de la fille de la Duchesse de Valentinois; le Mareschal de St. André les tierce (c) : le Roy s'y

(a) Cette même année fut fatale à deux autres Cardinaux, celui d'Amboise, & celui de Boulogne.

(b) Le Duc d'Aumale.

(c) Si l'on s'en rapporte aux Mémoires de Vieilleville, il s'en falloit bien que le Connestable conseillât

porte faite de se cognoistre plus propre à maintenir qu'à conquerir , par persuasions hazarde sa fortune pour faire celle de ses serviteurs; la fin monstre le profit qu'il en receut , vendant toutes ses conquestes , la vie & le sang de France pour tirer de prison un seul homme. La teste couppee à Wolfemberg, le bannissement du Reintgrave, & Reicrotte d'Allemagne , pour avoir servi la France , ne sont suffisans pour colorer la prise des armes. Le Pape Paul III , de la Maison de Farnaise , en peint la couleur plus vive : il avoit donné à Pierre Loys (a) , son fils, Palme & Plaisance , changés en Duché de Camerin , appartenant aux Farnaise , par le consentement des Cardinaux. Ce Seigneur de Palme favorise Jean Louys de Fiasque (b)

à Henri II de déclarer la guerre à l'Empereur. Il fit tout ce qu'il put pour l'empêcher; & ce fut Vieilleville lui-même , comme on le verra, dont l'opinion entraîna Henri II & son Conseil à se liguier avec les Princes Allemands.

(a) Les évènements qui suivirent l'assassinat de Pierre-Louis Farnese , fils naturel du Pape Paul III , Duc de Parme & de Plaisance , étant beaucoup mieux développés dans les Mémoires de Boyvin de Villars & de Rabutin , nous nous bornerons à rétablir les noms propres mutilés dans ces Mémoires , & à rectifier les faits qui peuvent en avoir besoin.

(b) De Fiasque.

à l'entreprise de Genes, faillie pour s'y estre noyé, il y fut tué Janetin Dore. En vengeance, André Dore, par permission de l'Empereur, gagne le Comte Augustin, Claude Palmoisin luy promettant sa niepce : ils avoient esté envoyés à Genes par Louys Farnaise, traicter pour son bien, il traide pour sa mort. Augustin & Palvoisin joints au Comte de Popoly (a) tuent Pierre (b) Louys dans la citadelle qu'il avoit bastie, avec intelligence de Gonzague, Gouverneur de Milan pour l'Empereur, qui en mesme temps occupe Plaisance. Le Pape dissimule, envoie Camerin (c) Oursin à Palme, mourant ordonne par testament qu'elle soit à Octave, son nepveu, fils de Pierre Louys, qui avoit esté marié à la bastarde de l'Empereur, pour avoir l'investiture du Duché de Plaisance. Le

(a) Dans la relation que le Prince de Melphe, Gouverneur de Piémont, envoya à Henri II, on ne trouve point le Comte de *Popoli* au nombre des assassins. Les trois qui y sont nommés, étoient le Comte Augustin de Laudois, le Comte Jean Angochiole, & Jean-Louis Gonfalonier.

(b) Selon la relation qu'on vient de citer, cet assassinat se commit le 10 Septembre 1547.

(c) Camille Ursin.

Cardinal Arrestain fait Pape (a), se souvenant avoir esté avancé par son predecesseur, fait rendre Palme à Octave Farnaise, qui en jalousie de ses voisins, & ne pouvant fournir à la despense de ses garnisons, par les menées d'Horace Farnaise, son frere, Duc de Castro, promis à la bastarde du Roy, se met en la protection de Sa Majesté, lequel trouve ce pont pour passer avec apparence de justice en Italie, le reçoit, remplit la ville de Palme de François sous Sipierre & d'Andelot. Le Pape craint l'Empereur qui avoit chassé son predecesseur, se joint au Roy (b), assiege Palme par Ferrand de Gonzague, esleu General de l'Eglise; le nepveu du Pape y est tué, les François ont du meilleur. Le Ma-

(a) Octavio Farnese fut mis en possession de Parme en 1550. Il dut ce bienfait à Jules III, connu sous le nom du Cardinal del Monté, avant d'être Pape. Le surnom d'*Arrestain*, que lui donnent les Mémoires de Tavannes, est une corruption de celui d'*Aretino* qu'il porta d'abord, parce qu'il étoit du Diocèse d'Arezzo. (Voyez l'Histoire de la ville de *Monte san Savino*, par le Camaldule Augustin Fortunio, imprimée à Florence en 1583, in-4°.)

(b) L'Auteur des Mémoires se trompe : le Pape Jules joignit ses troupes à celles de l'Empereur, & se brouilla avec la France. Tout cela se passa en 1551.

reschal de Brissac, successeur du Prince de
 Melphe en Piedmont, envoie des soldats à
 la Mirande, lesquels sont tuez de sang froid
 par Gonsague. Le Roy fait guerre ouverte;
 renforce le Sieur de Brissac du Sieur de
 Tavannes & de sa compagnie, où il y avoit
 cent Gentils-hommes, ayant leurs chevaux
 bardez d'acier. Par son aide & conseil, le
 Sieur de Brissac gouteux commet l'exécution
 de l'entreprise de Fouffan (a) au Sieur de
 Tavannes, où entré par un trou avec cinquante,
 il la reconnoit double, sauve par audace &
 braves paroles ses troupes, les ostages des
 traistres renduz pour quatre Capitaines qui
 y avoient esté pris. Le Sieur de Brissac arreste
 le Sieur de Tavannes contre la volonté du
 Roy, pour le reconnoistre utile Capitaine,
 de quoy il ne se pouvoit passer, prend S.
 Damien, Quiers, & plusieurs autres villes.
 Gonsague en jalousie de Milan, des-assiege
 Palme, & y court. La Royne d'Hongrie ar-
 reste tous les marchands & Gentils-hommes

(a) Nous remarquerons que les Mémoires de Boyvin
 de Villars ne parlent point de cette expédition de
 Foffan : on y voit seulement que Tavannes étoit dans
 l'armée du Maréchal de Brissac avec sa compagnie :
 mais on n'y trouve aucune particularité qui le con-
 cerne.

François, frequentans aux Pays-Bas ; les Ambassadeurs vollent de toutes parts pour justifier les armes : chacun rejette le trouble sur son voisin. Cela se debat devant le Pape, la verité est forte, le Roy est aggresseur : l'Empereur gouteux embrouillé d'Allemands & de Turcs n'eust voulu commencer la guerre.

[1551] L'Empereur sceut que les revoltes du Peru estoient esseintes ; Pizarre & autres rebelles les testes trenchées ; ils avoient tenu quatre ans la souveraineté du Peru, descouvert en l'an mil cinq cens vingt-neuf par François Pizarre son frere, & Dom Diego Almagro qui se tuerent en querelle. Sur quoy fut envoyé Blasco Viceroy, qui chastia par confiscation les deux partiz, & envoya leurs despouilles à l'Empereur, pour les employer aux guerres de l'Europe. Les deux factions offensées font Chef Consalve Pizarre, qui prist le Vice-Roy Blasco & le pays, & en jouit jusques à l'arrivée du Docteur Gasque, envoyé par l'Empereur, qui par prudence, & douceur gagna les deux tiers des rebelles, & vainquit le reste, dequoy suivit la paix & la justice sudite. L'Empereur pense estre au-dessus de fortune, il avoit dompté l'Allemagne, restably la Religion (23), changé

les Magistrats des villes, tenoit les Princes rebelles prisonniers : plein de gloire & de presumption (source d'imprudence) casse son armée, conduict ses prisonniers en Flandres, gardez estroitement par Jean de Guevarre. Aussi-tost il fut contrainct retourner à Aulbourg, pour les bourdonnements secrets des Lutheriens, & les ouvertes menées de ceux de Magdebourg qu'il avoit proscrits. Le Landgrave est mené à Malignes (a), ses prieres ny celles de la Reyne Marie d'Hongrie, assistée de Moris (b) & Brandbourg, & sommation des enfans du Landgrave, de la liberté duquel lesdits Moris & Brandbourg s'estoient renduz caution, pour la clause qu'il ne seroit en prison perpetuelle, sont inutiles. L'Empereur imprudent se contente d'absoudre Moris & Brandbourg, du plege & serment qu'ils avoient fait au Landgrave, qu'il ne seroit retenu prisonnier, & force rigoureusement le fils dudict Landgrave de rendre les lettres (c) qui obligeoient Moris & Brandbourg. Le prisonnier desesperé voulant

(a) Malines.

(b) Maurice de Saxe, & Joachim, Electeur de Brandbourg.

(c) Dans le grand nombre d'Historiens que nous avons consultés, nous n'avons point trouvé cette anecdote.

essayer de se sauver, cognoist par espreuve la difference de l'effect & des promesses de ceux qui offrent de se jeter au peril, dont la proximité d'iceluy les retire, donnant des retardemens & des difficultez pour resolution. Le Landgrave persuade son frere bastard ; ses gardes rendues plus faciles par liberalitez, le Landgrave sort dans une allée pour se couler par une fenestre : son malheur luy rencontre le Capitaine sortant de sa chambre ; le Bastard descouvert tire une pistoletade, se rebarre dans une chambre où il est tué, le Landgrave refermé, & quatre ou cinq des siens decapitez.

L'Empereur triomphant du Pape, d'Italie, de Rome, d'Allemagne, d'Afrique, de France, en son periode, decroist & fault à se perdre. Par son commandement Moris avoit assiégué les seuls rebelles de Magdebourg avec argent & forces : Sa Majesté n'avoit consulté son cœur Lutherien Allemand, ulceré de la detention du Landgrave ; sans cela encore estoit-il aisé de juger, que son mescontentement secret s'acorderoit facilement avec celui de (a) ceux de Magdeote des lettres enlevées au fils du Landgrave, ni celle qui concerne son évafion.

(a) Maurice fit durer ce siège un an entier ; & Magdebourg capitula le 3 Novembre 1551.

debourg, [au prejudice de l'Empereur; la conformité de leurs offences, le reproche des parens de Moris, que luy seul estoit cause de l'esclavitude d'Allemagne, & de la prison du Landgrave; tellement que la Noblesse & les Ministres des Lutheriens (de la Religion desquels il estoit) le blasment de la perte de la liberté d'Allemagne, dont ils l'accusoient, pour la promesse secrette qu'il avoit fait à l'Empereur, à condition de la promotion de l'Electorat qu'avoit son cousin le Duc de Saxe prisonnier. Tous ceux-cy le persuadent, le prient, luy absent de l'Empereur, le resolvent à se tourner contre luy; tellement que le siege de Magdebourg se termine par accord secret entre eux. La ville, Moris & Brandbourg en commune intelligence, les portes sont ouvertes conformes en desseins, les Gendarmes assiegeans & assiegez retenus sous noms supposez, avec les serments secrets faicts à Moris, lequel n'obeit aux commandemens de l'Empereur de les licentier, s'excusant sur le paiement : Brandbourg en habits (a) disguisez traicte en France, conclud la guerre contre l'Empereur, donne ostages, & en reçoit respectivement. Sa Majesté fournit cent

(a) C'étoit Albert, Marquis de Brandbourg.

mille escus , s'oblige d'amener une armée en la frontiere. Pretextes ne manquent à qui a force & guerre en main, tout est pour la liberté de l'Empire en apparence, en effect pour le particulier des associez. L'Empereur renvoye Philippes son fils en Espagne, après avoir essayé vainement de le faire Roy des Romains, à quoy s'opposa son frere Ferdinand qui le fut depuis. Le Concile transferé à Trente par le Pape defunct, Farnaise, son succeffeur, le continue. L'Empereur va pour penser couronner l'œuvre, affermir la Religion, & se retirer glorieux en Espagne, arrive à Enipont (a), proche de Trente, en Novembre 1551. Moris se fait citer reïterement des enfans du Landgrave, qui menacent de la faire declarer chelme (b). Les Ambassadeurs des Princes alliez (c) demandent à l'Empereur la liberté des prisonniers ; Sa Majesté cognoist tard sa faute d'avoir donné les armes entre les mains de personnes

(a) A cette époque, Charles-Quint s'étoit retiré à Inspruck.

(b) C'est-à-dire, *parjure*.

(c) Ce fut au mois de Décembre 1551 que les Ambassadeurs de Maurice, ceux de Joachim, Electeur de Brandebourg, & des autres Princes Allemands, réclamèrent auprès de l'Empereur la liberté du Landgrave.

suspectes, adverty à demy du traicté de France & de Moris ; son destin , sa prosperité luy fillent les yeux , abusé des grandes obligations de Moris en son endroit , & de ses paroles & Ambassades artificielles , se commect de s'armer , luy , son Estat & sa fortune entre les mains de ses ennemis , & sur fausses maximes que les Germains sont de bonne foy , & longs en leurs desseins. Moris , grossier Allemand , trompe les Espagnols & les Italiens sur espoir de paix , & d'aller au Concile , marche avec le Marquis de Brandbourg , les fils du Landgrave , ceux de Jean-Frederic , assiste des forces Protestantes sorties de Magdebourg , & de celles qui luy avoient esté commises par l'Empereur si inconsiderement ; luy seul armé en Allemagne , rappelle les Ministres , prend Ausbourg , plusieurs autres petites villes , y establit le Lutheranisme. L'Empereur trop tard en haste leve des forces , derechef abusé du traicté de Ferdinand son frere , donne moyen à Moris d'arriver à Hemsbert (a) , passage des montagnes , gardé par quatre mille Lansquenets de l'Empereur , il les rompt , marche à Enipont. L'Empereur adverty à onze heures du soir ,

(a) Maurice s'empara du fort d'Ehrenberg à la fin de Mai 1552.

desloge à minuit avec flambeaux de paille, laisse son bagage piller d'amis & d'ennemis : toute la Cour à pied par les vignes, fanges, mauvais chemins, grande pluye, en desordre ; l'Empereur honteux & fuitif (a) quitte & sort d'Allemagne, se retire à sureté à Villarseau (b), au Fryoul, frontiere des Vénitiens. Il avoit mis hors de temps Jean-Frederic de Saxe en liberté à ce qu'il ne fust obligé à Moris, qui arrive la mesme nuit à Enipont, fault de six heures à prendre l'Empereur & toute la Cour. Le Roy conseillé du Connestable avec contentement, resolut l'entreprise d'Allemagne, esperant en profiter ou abaïsser l'Empereur son ennemy ; laisse la regence à sa femme, les armes à M. d'Annebault, ne craignant plus le Connestable qu'iceluy balançast sa faveur, estant comme Roy luy-mesme.

[1552] Sa Majesté envoie querir le Sieur

(a) Fugitif.

(b) Ce fut à Villach en Carinthie, & non pas à Villarseau au Fryoul, que l'Empereur se réfugia. Dans le désordre qui accompagna sa fuite, un incident redoubla sa frayeur & celle des siens. Les Vénitiens instruits de son malheur, envoyerent au-devant de lui un détachement de cavalerie. L'Empereur crut que c'étoit une troupe ennemie ; & on conçoit combien il dut être épouvanté.

le Sieur

de Tavannes en Piedmont, au grand regret du Sieur de Briffac, qui se fioit du tout en luy. Le Roy le crée (a) & le Sieur de Bourdillon, Mareschaux de camp de l'armée, composée de quatre mille chevaux, dix-sept mille hommes de pied François, & douze mille Allemands. Le Roy à Juinville, la Duchesse de Lorraine, niepce de l'Empereur, abandonnée de secours le vint trouver, force belles paroles; son fils est envoyé en France, qui depuis espousa la seconde fille du Roy. Nancy & toutes les autres places en la main de Sa Majesté, qui mit Gouverneur M. de Vauldemont, au regret de la Douairiere, laquelle se retire. Le Roy ayant gagné dans Metz ceux de Heu par presens & promesses, joints à la division du peuple, dont la negligence n'avoit à rien pourveu, arrive aux portes. Le Sieur de Tavannes est employé comme Mareschal de camp, & agreable à ceux de Metz, pour le nom de

(a) Cela ne s'accorde pas avec le Chap. XXVIII du quatrième Livre des Mémoires de Vieilleville. On y verra que, quand l'armée de Henri II revint d'Allemagne, il y avoit trois Maréchaux-de-Camp, sçavoir, Strozzi, Bourdillon & Martin du Bellay. Les deux premiers demandèrent Vieilleville pour Adjoint, à cause de la mauvaise santé de du Bellay.

Tavannes, grande Maison au Comté de Ferrette, d'où il estoit fort du costé de sa mere; il les harangue, les intimide; les emplit de promesses, tire parole d'eux de recevoir le Connestable avec ses gardes, & une Enseigne de gens de pied: puisque le Roy alloit pour la liberté d'Allemagne, il ne pouvoit moins qu'avoir son logis en leur ville; il conduit les bourgeois au Connestable, soudainement tous les meilleurs hommes de l'armée sont mis sous une Enseigne, entre en la ville de Metz, les deux Mareschaux de camp à la teste. Le Sieur de Bourdillon s'avance en la place, le Sieur de Tavannes demeure à la porte que les bourgeois vouloient à tous coups fermer voyant ceste Enseigne si accompagnée, & tousjours les en garda par belles paroles. Un Capitaine Suisse à la solde de ceux de Metz, tenant les clefs, en ayant veu entrer plus de sept cens hommes, les jette à la teste du Sieur de Tavannes, avec le mot du pays, *tout est choué*, & quitte la porte que le Sieur de Tavannes tint jusques le Connestable arrive. La ville asseurée, le Roy fit son entrée à Metz au commencement d'Avril mil cinq cens cinquante - deux, y laisse le Sieur de Gonnor Gouverneur; les clefs de la ville de Thoul lui avoient esté

apportées. Le Sieur de Bourdillon est envoyé en France conduire le jeune Prince de Lorraine. Le Sieur de Tavannes demeure seul Marechal general de camp, & le Sieur de Rabauldanges adjoint. Le Roy marche à Strasbourg pour y faire de mesme qu'il avoit fait à Metz: eux monstrent l'inconvenient de leurs voisins les avoir fait sages, & qu'il falloit commencer par eux, ou à mesme jour, ce qui eust esté (peut-estre) en danger de n'avoir ny l'un ny l'autre. Sa Majesté prend Aguenaut (a), & Vicebourg, recherche les Evesques (b) & autres d'alliance contre l'Empereur, il en est esconduit. Il eut advis que Moris traictoit, qui (après l'entreprinse d'Enipont faillie) se retire à Passot (c) reprendre les arres de paix proposée par Ferdinand à Linx (d) : trefve accordée entre l'Empereur, & eux, pendant laquelle se font plusieurs actes d'hostilité par le Marquis de Brandbourg contre les Evesques, villes de Hedelbert (e) & Oulmes. Dernier Juillet 1552 la paix fut faite entre l'Empereur

(a) Hagueneau & Weissebourg.

(b) C'est-à-dire les Eleeteurs Ecclesiastiques.

(c) Passau.

(d) Lintz.

(e) D'Heidelberg & de Ulm.

& Moris, les prisonniers mis en liberté, & se devoit tenir journée Imperiale pour le repos d'Allemagne, dedans six mois, dans lesquels nul ne sera inquieté pour la Religion, que le Roy seroit ouy (a) s'il vouloit recevoir la paix. Moris ayant obtenu ce qu'il desiroit, traite sans Sa Majesté, & s'en mocque. Le Roy cognoist sa faute de n'avoir pris des bons ostages, & d'en avoir donné; se repent d'avoir favorisé Moris pour si peu de recompense que Metz; sur mauvais jeu, brave response. Dit aux Ambassadeurs des confederez, qu'il avoit obtenu ce qu'il desiroit, la paix & la liberté d'Allemagne, & qu'il se retiroit, les priant luy garder leur amitié (24), & se ressouvenir du bien qu'ils avoient receu par son assistance.

(a) Comme les Mémoires de Vieilleville contiennent une relation plus circonstanciée de cette campagne de Henri II en Allemagne, nous y avons renvoyé les éclaircissmens & les observations que la matière comporte.

CHAPITRE X.

Le Gouvernement de Verdun donné au Sieur de Tavannes. Siège de Mets. L'Empereur le lève. Albert de Brandebourg battu par Maurice de Saxe qui meurt de ses blessures. Camp de Valenciennes.

LE Roy haste son retour en France pour chasser la Roynie d'Hongrie, qui par diversion faisoit guerre en Picardie; ceux de Luxembourg ayant assiégué Stenay, se retirèrent & se mettent sur la defensiva à l'arrivée de Sa Majesté, laquelle au mois de Juin mille cinq cens cinquante deux prist le chasteau de Vandemar (a). L'Admiral d'Annebaut avec l'armée restée en France le joint; le Roy bat d'Ampvilliers de trente canons, la bresche faite ils se rendent à discretion. Le Sieur de Chastillon, Colonel de l'Infanterie, neveu du Connetable (b) en eut le princi-

(a) Le château de Rodemach.

(b) Selon l'Auteur de la vie de Gaspard de Coligny, p. 124 & 125, Henri II donna le pillage du château de Rodemach au Connétable de Montmorency : il ajoute que le Monarque ayant gratifié Coligny du butin de Damvilliers, celui-ci l'abandonna aux soldats, qui en

pal butin. En ce mois le Roy entra à Verdun (a), ville Imperiale, par la foiblesse de la ville & des habitans, & persuasion du Cardinal de Lorraine leur Evesque, pareil

tirerent quarante mille écus. L'Auteur observe à ce sujet, que le Connétable fut piqué d'un tel acte de générosité qui sembloit lui reprocher son avarice. Malheureusement pour l'Historien les Mémoires du tems ne confirment point ces anecdotes qu'il a ornées sans doute pour faire honneur à son héros. Rabutin est conforme au récit de Tavannes; il dit, *que le Roi donna le tout à M. de Chastillon.*

(a) Par la manière dont se sont exprimés la plupart de nos Historiens, il paroîtroit que Verdun passa sous la domination françoise en même tems que les villes de Toul & de Mets, c'est-à-dire avant que Henri II pénétrât en Allemagne. Selon Tavannes, au contraire, Henri ne devint maître de Verdun qu'à son retour. Rabutin, dans le troisième Livre de ses Mémoires, se rapproche du récit de Tavannes, en disant *que le Dimanche auparavant, feste de la Trinité, xij de Juin 1552, le Roi estoit allé faire son entrée à Verdun.* Le Roi (nous apprend Vieilleville, Chap. XXVII, Liv. IV) envoya M. le Cardinal de Lorraine, sous prétexte de prendre possession de son Evêché de Verdun, avec grosses troupes prévenir l'ennemy, & s'en saisir : voilà trois contemporains dont il nous semble que les autorités réunies auroient dû être d'un certain poids aux yeux des Historiens.

en grade (a) , non en autorité & pouvoir aux Evêques de Cologne & Mayence. Le Roy se difant Vicaire de l'Empire leur fit faire le ferment, **change** les Magistrats , les Princes donnant davantage en esperance des services advenir , que pour la récompense des paffez. La fuffifance & valeur plus que recompense du fleur de Tavannes luy firent avoir le gouvernement de Verdun , avec garnifon de cent hommes d'armes & de deux cens Arquebustiers , jugeant que ceste ville seroit la premiere affiegée. Cest établissement fut en confidération de ses grand services , à quoy il fut nommé du propre mouvement du Roy , fans faveur de personne ; aussi ne vouloit-il rien tenir que de Majesté , ce qui apporta un grand retardement à sa bonne fortune , n'y ayant que les portes de Montmorancy & de Guyse ouvertes pour entrer en credit (b) , par lesquelles il ne vouloit passer. Tout estoit

(a) C'est-à-dire, *Prince du St. Empire comme eux, en qualité d'Evêque de Verdun.*

(b) Ces différens faits que Tavannes articule avec humeur , peignent la foiblesse de Henri II, & le crédit démesuré des Maisons de Guyse & de Montmorency. Le Lecteur curieux pourra faire à cet égard un rapprochement piquant des Mémoires de Tavannes avec ceux de Vicilleville , & comparer ensuite les résultats

à leurs nepveux ou alliez , Mareschauffées , Gouvernemens de Provinces , Gendarmes , rien ne leur eschappoit. Reste la moindre puissance au Roy , de pourvoir de quelque gouvernement , comme de celui de Verdun ; ainsi ceux qui n'estoient appuyez que de Sa Majesté estoient mal. Ces deux de Guyse & de Montmorency differens en tout , s'accordent en un point , qu'il ne falloit faire place à une tierce faveur ; les petites fortunes estoient permises , les grandes empeschées. La valeur du Sieur de Tavannes voulant esclater , eut tantost l'un , tantost l'autre contraire , & souvent tous deux ; plus de vertu , de valeur , plus de services ; plus de reculement , plus d'opposition il y avoit. Le Roy a le moins de suite & de pouvoir sans le cognoistre , & à grand peine peut obtenir de ses favoris susdicts d'agrandir le Mareschal de S. André , auquel ils firent place , estans forcez de l'amitié extreme que luy portoit Sa Majesté. Le 23 Juin Yvoy fut battu , pris à discretion avec son Chef le Comte de Mansfeld : **Linx** (a) se rend par composition , sans que que ce rapprochement lui fournira , avec ce qu'en ont écrit les Historiens généraux & particuliers sur Henri II.

(a) Ce *Linx* des Mémoires de Tavannes est vraisemblablement le château de Lumes.

la diversion pretendue par la Reyne d'Hongrie, qui prend Hedin, & brussa la frontiere de Picardie, peut empescher ces progres; elle se retire voyant arriver M. de Vendosme qui reprend Hedin. Le Roy malade à Sedan, le Connestable quitte l'armée, court vers Sa Majesté pour garder sa faveur, fait M. d'Annebaut Chef, pour empescher les Princes d'y pretendre, donne partie des forces au Mareschal de la Marche (a), qui cependant reprend son Duché de Bouillon qu'il avoit perdu depuis trente ans. Le Sieur d'Annebaut prend Tresslon, Cymet (b) & autres places, où le Sieur de Tavannes portoit tout le faiz comme Mareschal de camp. Le Roy, retiré à Caussi, romp & renvoye rafraischir son armée. En ce temps 1552 au mois d'Aouût (c),

(a) Le Maréchal de la Marck.

(b) Chimay.

(c) Tout ce qui concerne la révolution de Siene est suffisamment développé dans le troisième Livre des Mémoires de Montluc. (Voyez nos différentes Observations, Tome XXIII de la Collection, p. 400 & suiv.) D'ailleurs les Mémoires de Boyvin de Villars, où se retrouveront la plupart des évènements de cette guerre de Siene, nous fourniront le moyen de suppléer aux omissions qui ont pu échapper. Nous présentons seulement le Lecteur que Tavannes, dans son esquisse de la révolution de Siene, a anticipé sur l'ordre

les Siennois s'entretenoient libres sous la protection de l'Empire, couverture de laquelle plusieurs villes se sont servies pour se mettre ou maintenir en liberté. Ils reçoivent Dom Diego de Mendosse, lequel sous couleur d'empescher les divisions des Nobles & populaires, feignant de favoriser l'un au deceu de l'autre, leur donnant des promesses en particulier des deux parts, commence une citadelle : ils s'en apperçoivent, & de la perte de leur liberté : se rapportant les uns aux autres, les artifices & paroles de Mendosse s'accordent, & introduisent le Comte de Petilane & trois mille hommes, qui leur aydent à ruyner la Citadelle, & chasser les Espagnols. Mendosse estant pour lors absent à Rome, eux cognoissant l'offence commise contre l'Empereur, recourent aux François, au Sieur de Termes, & Comte de Montefior ; la guerre se fait en prix & perte esgalle. Strosse arrive pour commander à Toscane par le commandement du Roy avec trois mille Grisons, autant de

chronologique des faits. Montluc n'arriva à Sienne qu'en 1553. La bataille de Marciano, & non pas de *Moncalde*, où Strozzi fut battu, se livra en 1554; & Sienne ne capitula qu'en 1555. (Voyez les Mémoires de Montluc.)

François, & cinq mil Italiens : aufquels s'oppose le Marquis de Marignan, General de l'Empereur, avec quinze mille hommes. Les armées proche à Moncade, campent : Strosse mal placé est endommagé de l'artillerie & des escarmouches, diminue le courage des siens qui l'abandonnent la pluspart ; s'opiniaître pensant faire desloger le Marquis ; ses incommoditez augmentent, se refout de decamper de jour en presence, pour maintenir reputation, qui fut sa perte, tellement que chargé, blessé, & defaict se sauve à Montalfin. Les Siennesis, par ceste perte, veulent composer ; Montluc, envoyé du Roy, les r'asseure, tiennent encore quelques mois ; enfin se rendent par famine, & faute de secours aux Espagnols, qui les donnent à Cosme de Medicis (25).

Les François se rafraichissent pour resister aux premieres entreprises de l'Empereur, lequel, d'accord avec Moris, avoit partie licentiez, partie envoyez en Hongrie : les plus mutins des siens (a) se rejettent au milieu d'Allemagne, comme s'il ne leur eust fait la guerre ; restablit les Magistrats d'Ausbourg, & autres villes, depasant ceux que Moris y avoit mis par rai-

(a) C'est-à-dire qu'ils prirent parti avec Albert de Brandebourg, & que sous les drapeaux de ce dernier, ils pillèrent l'Allemagne.

sons d'estat. Ne pouvant faire autrement , souffre le presche en deux Eglises d'Ausbourg , gagne les villes Imperialles , leur monstre qu'il n'y alloit de la Religion : mais bien de garder son auctorité offensé du rabat de sa gloire , causée de l'intelligence des François avec Moris : par son inimitié naturelle à ceste nation , accriüe des offences nouvelles , accuse le Roy aux Diettes Impérialles , disant que Sa Majesté tres-Chrestienne sous couverture de secourir la Religion Lutherienne , qu'il persecutoit en son Royaume , vouloit opprimer la liberté des Princes ; qu'il divisoit l'Allemagne , la saccageoit pour l'intelligence du Marquis de Brandbourg , qui ne s'estoit accordé avec Sa Majesté Imperialle. Par ces ardentcs remonstrances , il obtint des Estats d'Allemagne quatre vingts mille hommes pour reconquerir Metz , où le Roy jette M. de Guyse avec la pluspart de la Noblesse & le S^r de Tavannes dans Verdun , d'où l'Empereur s'approchant plus que de Metz , il y mist un grand ordre. Le Marquis de Brandbourg (n'ayant accepté la paix de Moris) pillant les Evesques & les villes Imperialles , se retire devant l'Empereur ; arrive plustost que luy en Lorraine , esperant de se reconcilier davantageusement par quelque notable service ;

& s'il estoit desespéré , se donner au Roy. Il demande des vivres pour degarnir Metz : M. de Guyse en soupçon luy en refuse. Il fait sa paix avec l'Empereur secrettement. M. d'Aumalle favorisé de Madame de Valentinois par son alliance , commandoit à douze cens chevaux de la cavalerie legere , ordonnez pour cotoyer le marquis qui en avoit quinze cents & huit mille hommes de pied. A la fin de l'année 1552 , M. d'Aumalle placé sur une montagne à la veüe du Marquis , sans resolution de combattre , faisoit attaquer l'escarmouche pour gagner quelque bagage : après que le Marquis en eut beaucoup enduré , il s'ordonne , il court à la charge avec toute sa cavalerie. Les François qui n'estoient là pour hazarder en gros , furent pris sur l'irresolution , moitié retraicte moitié combat , sans commandement absolu de leur General , sont defaictz. M. d'Aumalle ne voulant combattre , ayant ordonné la retraicte à sa compagnie , ne la sceut prendre pour luy ; & ayant tout perdu pour ne s'estre resolu de bonne heure à se perdre , desespéré , voyant la confusion & les pistoletades dans le doz des siens , charge avec le tiers de la cavalerie dans le gros des Reistres , où il est blecé & pris avec beaucoup d'autres Gentilshommes François : le

Marquis de Brandbourg presente son prisonnier à l'Empereur , est bien receu. Le vingt-deuziesme Octobre 1552 , l'Empereur , contre l'hyver & l'advis de ses Capitaines , qui luy avoient persuadé d'assieger Verdun & Thoul , assiege Metz , transporté de l'inimitié des François , ayant essayé à S. Dixier qu'une petite ville munie donne autant de peine qu'une grande : & craignant de perdre ceste grande armée pour peu d'effect (a) , il assiege ceste ville forte , pleine de fleur de Noblesse , & d'un bon chef : quoy qu'il y eust envie entre M. le Conestable & M. de Guyse , elle n'estoit , comme il y en a de ce temps (b) jusques à deffervir leur maistre.

(a) Nous ne ferons point d'observations sur cette esquisse rapide du siège de Mets, & de la défaite du Duc d'Aumale. Les Mémoires de Vieilleville & de Rabutin y suppléeront par les détails dans lesquels ils entrent sur les opérations de la campagne de 1552 ; les éclaircissements qu'on y ajoutera completeront cette partie. Nous devons cependant prévenir le Lecteur , que le siège de Mets étoit commencé lorsque le Duc d'Aumale fut battu par Albert de Brandebourg.

(b) Tous les Officiers Généraux en cette occasion se réunirent pour bien servir la Patrie , arrêter les diversions que l'ennemi faisoit , fatiguer l'Empereur , & le contraindre de lever le siège de Mets. Vieilleville , Tavannes & le Duc de Nevers se signalèrent. Mais il ne

Les forces du Roy sont séparées à M. de Nevers, Gouverneur de Champagne, qui prend Vireton, aidé des troupes que le Sieur de Tavannes luy envoya de Verdun : l'autre partie des forces du Royaume donnée à M. de Vendosme en Picardie, empesche le Roy de rien attaquer contre l'Empereur. Le Sieur de Tavannes garenty du siege à tous mouvements rompt les vivres & les troupes de l'Empereur avec deux cens chevaux : le Roy revoque partie des forces de M. de Nevers pour assister M. de Vendosme, ensemble le Sieur de Chastillon, nouveau Admiral de France, par la mort du Sieur d'Annebault. Le Sieur de Ru (a), après avoir pris Hedin, bruslé partie de Picardie, s'estoit retiré; M. de Vendosme reprend Hedin. L'Empereur battu en plusieurs forties, incommodé de la prise de ses vivres, precipite une furieuse batterie (grand Capitaine qu'il estoit) sans voir le pied de la muraille, ny celuy de la fausse braye, qui receut toutes les ruines, demeurant la muraille de la faussebraye, &

faut pas s'attendre à voir leurs récits se confirmer les uns par les autres. Tavannes ne parle que de lui seul; Vieilleville en fait autant : Rabutin n'est occupé que du Duc de Nevers dans la compagnie de qui il servoit.

(a) Le Sieur de Roëux.

partie de celle de la ville tout à plomb & & restée droite. Un simple Capitaine en fust esté mocqué, il falloit percer la contrefcarpe, & mettre la bouche du canon aussi bas que la faussebraye; car elles sont nuisibles aux assiegez, parce que la muraille desdites fausses brayes aide à faire pont. L'Empereur après grande perte de munitions, ne pouvant donner l'assaut à la forme commune, se met aux mines, où il n'est non plus heureux qu'à la bterie : combattu de l'hyver, des maladies & mauvaise volonté des Protestans, demandans assaut ou argent, leve son siege (a) à la fin de Decembre sans avoir pu assaillir aucune bresche, ayant tiré ses munitions mal-à-propos à la tour d'Enfer porte de France, & courtines d'icelle, faute d'avoir bien fait reconnoistre.

[1553] Les revoltes de Moris, la prise de Luxembourg, levée du siege de Metz, & maladie de l'Empereur, decadence d'une grande fortune luy font desirer la paix : il

(a) Après ce récit de la levée du siège de Metz, le Commentateur discute la manière dont on doit se préparer pour soutenir un siège : il examine ensuite si on peut prendre une place imprenable. On présume bien que nous nous bornerons à ces indications, d'autant que ces discussions occupent deux pages in-fol.

est

est reconforté de la vengeance de ses traistres ennemis. Albert de Brandbourg, plus soldat que Religieux, & homme nourry aux guerres & revoltes, nonobstant tous traictez continue la guerre contre les Evesques & villes Imperiales, se fondant sur les promesses de l'Empereur, qui luy avoit permis de garder sa conqueste, sans considerer que les Souverains se ressentent des injures & des paix forcées. L'Empereur favorise l'Evesque de Bamberg (a) & de Vicebourg, ils obtiennent arrest à la Chambre Imperiale contre Albert, qui ne laisse de prendre les armes, brusle & saccage leur pays: les Evesques de Trèves & Colongne, le Duc de Vitemberg & Moris conjurent contre Albert à la fuscitation de l'Empereur. Moris luy en veut depuis la paix, pour les mocqueries & paroles de mespris dites de luy par le Marquis de Brandbourg, lequel pille la terre d'Henry de Bronsvich, tournant à l'entour de Moris, le contraint prendre les armes, assisté de la Noblesse de Franconie, du Duc de Bronsvich,

(a) L'Empereur ne favorisa point les Evêques de Bamberg & de Wurtzburg contre Albert. Il se tenoit dans l'inaction, & n'étoit point fâché que les Princes Allemands s'affoiblissent en combattant les uns contre les autres.

& des troupes de Ferdinand qu'il avoit effayé en vain de mettre mal avec l'Empereur son frere, l'accusant qu'il s'estoit ligué avec les Princes contre Sa Majesté. Les armées s'approchent (a), ils estoient des deux costez plus de dix-huict mille Reistres, une grande part (b) Gentils-hommes, & après quelque pourparler d'accord, sur un mot mal entendu, dit inconsiderement à un jeune Gentil-homme envoyé de Moris, qui n'estoit qu'une formalité, & de peu d'importance, mal rapporté par iceluy, tout traicté se rompt. Les armées se rencontrent, font plusieurs charges, il demeure quatre mille Cavaliers sur la place, grande execution de pistoletades : Moris blessé à mort vesquit deux jours après la victoire, son tombeau orné de trente-quatre Enseignes & quinze cornettes conquises, qui luy furent monstrées avant sa mort, ensuite sa responce : *Que me sert ceste gloire, puisque je perds la vie.* Albert se sauve, ses forces se rompent, il fut malheureux depuis en deux combats : au ban de l'Empire, son pays perdu, se retire & meurt en France. Frederic (c), Duc

(a) Le 9 Juillet 1553, Maurice & Albert se rencontrèrent à Sieverhausen, dans le Duché de Lunebourg.

(b) En grande partie.

(c) L'Electeur Jean Frédéric à la mort de Maurice

de Saxe , ny le Landgrave ne le surves-
quirent gueres. L'Empereur vengé de ses
ennemis (26) par ses ennemis, picqué contre
les François, fait assieger Theroüane par les
Flamans, & ce qui estoit resté du siege de
Metz; après un assaut soustenu, la ville est
emportée en parlementant; le semblable ad-
vint à Hedin en Juin: le Roy mande son ar-
mée qui arrive tard.

Solyman tue son fils Moustafa (a), per-
réclama l'Electorat de Saxe. Auguste, frere de Mau-
rice, lui fut préféré; & c'est de ce dernier que descend
la branche Electorale qui règne aujourd'hui.

(a) On connoît le trait historique de Soliman, qui
fit étrangler en sa présence son fils Mustapha. Plusieurs
de nos Poètes tragiques ont travaillé sur ce sujet. Mais
ce que bien des gens ne savent pas, c'est que l'épisode
de Zéangir, ce chef-d'œuvre de l'amour fraternel, pa-
roît de pure invention. Les monumens du tems les plus
authentiques n'en parlent pas. La relation de cet évè-
nement envoyée par le Sieur de Selve à Henri II, &
qu'on peut consulter dans le Recueil de Ribier, T. II,
p. 459 & suiv., ne fait pas la plus légère mention de
Zéangir. Nous ne connoissons que la Popelinier, chez
qui ce fait se trouve; & le portrait qu'il trace de Zéangir
ne le rend pas propre à être un héros de Théâtre.
« Cette cruauté, dit-il, Tome I, fol. 47, verso, venue
à la connoissance du bossu Giangir, l'un des quatr

suadé par Rossa , sa seconde femme , dont il avoit deux enfans , se souvenant que son pere par trop de faveur des Janissaires avoit chassé son ayeul , craignant qu'il luy fit le semblable. L'armée du Roy s'assemble sous le Conestable , proche Amiens , celle de l'Empereur affoiblie par la prise de Theroüane se retire , les chevaux legers se rencontrent sur la riviere d'Ostie (a) : cinq cens chevaux Imperiaux sont defaits , le Duc d'Ascot pris & plusieurs autres , faute de recognoistre , inconsiderement attirez au milieu de l'armée , où le Roy estoit pour lors le plus puissant : l'Empereur se met sur la deffensive , il joue aux barres , l'un & tantost l'autre le plus fort , se recognoissent & le fonds de leurs bourfes , qui espuisées rompent leurs armées composées d'estrangers. L'Empereur desef-

» autres freres, rejetta virilement le don & la despouille
 » que son pere luy presentoit. Si que lamentant la
 » mort de son frere, ne se peut commander, ny taire
 » ces propos... *Ha cruel, traistre, je ne dis pas pere!*
 » *prens maintenant toy-mesme les tresors, les chevaux &c.*
 » *de Mustapha...* *Ha, ha, il ne sera pas vray, & don-*
 » *neray bon ordre que tu ne te puisses impudemment vanter*
 » *d'avoir fait le semblable à moy pauvre bossu;* » & à
 l'instant tirant sa dague, s'en donna dans le corps.

(a) D'Authie, & non pas d'Ostie.

peroit pour son aage & maladie de subjuguier la France, le Roy pensoit beaucoup à se deffendre, n'estimant ses conquestes qu'entant qu'elles luy estoient necessaires pour resister à si puissant ennemy, reduisent leurs efforts à cinq ou six mois de guerre d'Esté. L'Empereur choisit l'affiete de son camp proche de Valenciennes sur la riviere de l'Escot (a) : le Roy ayant passé devant Cambray, luy presente la bataille entremessée de Reistres, Lansquenets, Suisses & François; le Sieur de Tavannes faisant l'estat de Marechal de Camp, à laissé l'ordre de l'armée escrit de sa main. Quelques legeres charges faites, Sa Majesté n'est conseillée d'affaillir le camp de l'Empereur, ny de decamper à faute de vivres, & moins encore d'attaquer une grande ville : l'armée est malade, puisque le Conestable (eschauffé à la conduite de l'avant-garde) le devint (b); la maladie fait retirer l'armée à la louange des deux Majestez, l'une pour avoir présenté la bataille, l'autre pour n'avoir esté contraint de l'accepter; l'Empereur licentie son armée, & se met sur la defensiva.

(a) L'Escout.

(b) Le peu de succès de cette campagne fort dispendieuse chagrina le Connétable; & il en tomba malade.

C H A P I T R E X I.

L'armée est sauvée par le Sieur de Tavannes. Marie, Reine d'Angleterre, épouse Philippe II. Bataille de Renty. Le Roi s'ôte du col son Ordre, & en décore celui du Sieur de Tavannes.

[1554] **L'**EMPEREUR aucunement vengé du siege de Metz par la prise de Theroüane, affligé de grandes maladies, diminué d'esperance, d'ambition & de vengeance, jugea qu'il falloit laisser jeter le feu aux François, dont l'armée ne duroit que quatre mois, à la fin desquels il se rendroit le plus fort à son tour, & en auroit l'honneur, premeditant sa retraite en Espagne. Le Roy voyant l'armée de l'Empereur congediée au printemps assemble la sienne, & la separe en trois par l'advis du Connestable, qui en retient la moitié, donne le reste au Prince de la Roche-sur-Yon, & de Nevers. Il employe les Princes du Sang, commençant à craindre la faveur de M. de Guise, & finesse du Cardinal son frere, aucunement maintenu par la Duchesse de Valentinois, qui avoit fait payer la rançon de M. d'Aumale, son beau-fils, par Sa Majesté. M. de la Roche-sur-Yon deffait deux cens

chevaux, court & pille l'Artois ; M. de Nevers les Ardennes (a), prend Hauffimont, Boïn, & autres chasteaux : le Connestable avec la principale force gagne Mariembourg, où le Roy & toute son armée se joignent proche Dinan. Bouvines pris, razé, & faite bresche peu raisonnable au chasteau de Dinan, quoyque l'infanterie (b) donne froidement : ils se rendent le lendemain, & demanderent le Sieur de Tavannes, Mareschal de Camp, pour escorte, l'ayant remarqué sur la bresche avec M. de Montpezat (c) le jour de l'assaut après que les soldats furent repoussez. L'Empereur passe le printemps, traicte le mariage

(a) On lira les opérations plus détaillées de cette campagne de 1554, dans le sixième Livre des Mémoires de Rabutin.

(b) Rabutin dans son sixième Livre, & la Popeliniere, fol. 56, Livre II, qui a copié le premier, nous apprennent que, si une partie de l'infanterie françoise fit mal, il y eut des bandes qui se comportèrent bravement. On remarqua entre autres l'intrépidité du Gascon Fougasset, simple soldat.

(c) Rabutin & la Popeliniere font la mention la plus honorable de Montpezat : c'étoit le fils du feu Maréchal de ce nom : il avoit alors la Lieutenance de la compagnie des Gensdarmes du Duc de Guise.

de son fils avec la Reyne d'Angleterre (a), craignant que le Roy affiege Namur. Au mois de Juin il mande son armée sous M. de Savoye, le Roy la fait retirer & passer la Sambre, brusle Coïn, Mariemont (b), & plusieurs beaux bastiments en vengeance de la Reyne d'Hongrie, qui avoit bruslé Folembret (27). A l'accoustumée l'armée de Sa Majesté diminue, environnée de grandes garnisons du Quesnoy, Landrecy, Valenciennes, Cambrai, celle de l'Empereur augmentée de deux mille pistoliers. M. de Savoye s'approche du Roy, avec resolution de combattre par surprise de nuit : il trouve l'armée veillante par le Sieur de Tavannes Marechal de Camp, logeant en prevoyance & dexterité. Il soustint l'effort avec sa compagnie, jusques à la pointe du jour en si bonne mine (c), qu'il n'y perdit

(a) Marie, Reine d'Angleterre, qui avoit succédé au jeune Edouard VI.

(b) On brûla particulièrement le château de Mariemont, que la Reine de Hongrie avoit pris plaisir à embellir. Telles furent les représailles de l'incendie du château de Folembrai en Picardie. Les troupes de cette Princesse y avoient mis le feu en 1552.

(c) Rabutin en louant la conduite de tous nos Officiers dans cette rencontre, dit positivement qu'on

qu'un homme , donna temps à M. le Con-
nestable de se mettre en bataille. Le jour fait
voir M. de Savoye accompagné de huit mille
chevaux près de Velly , ayant tenté toute la
nuict la bataille. Le Sieur de Tavannes eut
l'honneur de l'avoir empesché , & conservé
l'armée. L'inimitié des François fait que l'Em-
pereur se reconcilie avec l'Anglois.

L'Empereur pour resister aux François ,
fait espouser Philippe son fils à Marie fille de
Catherine , Reyne d'Angleterre , Tantede Sa
Majesté , premierement mariée à Artus , qui
la laissa vierge de douze ans. Depuis Edoüard
(a) Roy d'Angleterre l'espoufa , & la quitta
pour Anne de Boulan , dont il fut excom-
munié de Clement septiesme , & pour ce su-
jet se declara chef de l'Eglise en son Royau-
me , y établit le Lutheranisme. Il eut Eli-
zabet d'Anne de Boulan , qu'il surprit en

surprit en plein jour une des sentinelles de la compa-
gnie de M. de Tavannes.

(a) Voilà une répétition des erreurs relevées pré-
cédemment : ce n'étoit point Edouard , mais Henri VIII,
qui avoit épousé Catherine d'Arragon : Henri n'établit
point le Lutheranisme en Angleterre : il se sépara de
la communion Romaine , & développa le germe qui
ensuite a fait éclore ce qu'on nomme l'Eglise Anglicane.

adultere (a) & luy fit trancher la teste : il se remarie pour la troisieme fois, dont nasquit Edoüard septiesme, par l'advis des Ducs de Sommessel & Notombellande, qui voyant Edoüard septiesme (b) prest à mourir, luy font declarer Jeanne de Suffolc sa cousine heritiere du Royaume, & luy donne le Duc de (c) Sommessel son Tuteur un de ses fils pour estre Roy, faisant desheriter au jeune enfant Edoüard Marie & Elizabeth. Marie secourue des forces Imperialles, & de l'assistance du peuple, regagne Londres & la Cou-

(a) Il ne surprit point Anne de Boulen en adultère. Ce fut sur des soupçons qu'il la fit décapiter.

(b) C'étoit Edouard VI, & non pas Edouard VII.

(c) Tavannes n'étoit pas bien au fait de ce qui s'étoit passé en Angleterre. Le Duc de Sommerfet avoit péri sur un échaffaud. Dudley, qui avoit pris le nom de Duc du Northumberland, gouvernoit l'Angleterre à cette époque. Après la mort d'Edouard, il plaça sur le trône Jeanne Gray, qu'il venoit de marier à son propre fils. L'ambition de Northumberland lui coûta la vie. Jeanne Gray & son époux furent détrônés par la Princesse Marie, fille de Henri VIII & de Catherine d'Arragon. On verra ces révolutions décrites plus amplement dans les Mémoires de Vieilleville & de Rabutin. Nous dirons donc seulement que Marie devint Reine en 1553, qu'elle épousa Philippe II en 1554, & qu'elle mourut le 17 Novembre 1558.

ronne, fait trancher la teste à Jeanne & à Guyfort son mary, qui avoit esté couronnez à Londres, fit mourir le Duc de Notombelande auteur de la revolte, restablit la Religion Catholique, espouse Philippe d'Autriche, assoupit l'elevation pratiquée par Elizabeth sa sœur, qu'elle constitue prisonniere. Les conditions du mariage du Roy Philippe estoient, de n'estre maistre du Royaume qu'après sa femme : tost après advint la mort de Marie, & le regne (28) d'Elizabeth fille d'Anne de Boulan, qui remit sus le Luthéranisme.

L'Empereur après le mariage de son fils, arrive en Juin en son armée : le Roy fait reveüe de la sienne près de Crevecœur, part pour aller aux frontieres d'Artois, en crainte des Anglois nouvellement alliez de ses contraires pour (attaquant une place) contraindre l'Empereur au combat. Ranty choisy & assiegé, l'Empereur vint au secours, les armées l'une devant l'autre, un vallon en forme de fossé, large de cinquante pas entre deux. L'Empereur retranché, a Ranty à sa main gauche, à sa droite un bois continuant de son armée jusques à celle du Roy. Sa Majesté juge ce bois d'importance, lequel gagné il s'y pourroit placer de l'artillerie pour battre l'Em-

pereur, & le faire desloger de son affiete.
Il donne la charge de ce costé à M. de Guyse,
le Connestable ne peut estre en deux lieux.
L'avant-garde pour mieux assieger Ranty,
estoit separée d'un ruisseau, sur lequel il
faisoit faire plusieurs ponts, & n'estoit gardé
ce logis delà l'eau, que pour empescher
l'Empereur de le prendre & envitailler Ranty.
M. de Guyse fait passer de nuict à la teste du
bois trois cens hommes, moitié picquiers,
moitié arquebuziers, partie embusquez.
L'Empereur y fait donner devant jour, ils
ne s'apperçoivent de l'embuscade, chargez
devant & derriere, se retirent à la faveur de
la nuict, rapportant à l'Empereur plus grande
troupe qu'elle n'estoit au bois. Le treizième
d'Aoust 1554 la batterie de Ranty redouble,
l'Empereur craint la honte de le voir pren-
dre devant luy, refout de gagner ce bois
en gros, sans s'obliger à la bataille pour le
retranchement & vallon qui l'empeschoit :
juge l'armée du Roy occupée à la batterie,
divisée avec son avant-garde d'un ruisseau :
le pais estroit fait marcher quatre mille ar-
quebuziers Italiens & Espagnols, quatre-
pieces de campagne pour gagner le pont, &
deux mille Lanfquenets couverts de deux
mille Reistres, soustenus de douze cens che-
-

vaux legers. Le Comte Wolfgang (a) leur chef avoit eu charge sous Albert de Brandbourg, quand il prit M. d'Aumalle : cela l'encourageoit, estimant ses pistoliers des diables noircis, se ventoit de passer sur le ventre de toute la Gendarmerie Françoise : presomptueusement porte en sa cornette un renard mangeant un coq. M. de Guyse advertit le Roy qu'il mist son armée en bataille à une arquebuzade du bois. Le Connestable repasse le ruisseau, commande à ce qui est proche du Roy. M. de Guyse par l'avis du Sieur de Tavannes Marechal de camp, place & fait marcher quatre cens chevaux legers, le reste d'iceux estant sous M. d'Aumalle de l'autre costé du bois, pour estre preparé à tous evenements : ces quatre cens chevaux legers soutenus du Sieur de Tavannes, avec sa compagnie bardée des premieres (29) bardes d'acier qui s'estoient veuës. Le Guidon & les Archers de M. de Guyse soutenus du regiment de gendarmerie dudit Sieur. D'abordée les trois cens arquebuziers sont renvyez, & le bois gagné par les quatre mille Espagnols & Italiens, à la chaleur que leur donnoient les deux mille Reistres costoyans le bois, commencerent à tirer du bord d'i-

(a) Volrad de Schwatzemberg.

celuy en la plaine, où estoit en bataille l'armée du Roy avec les Suiffes, Italiens & François. M. de Guyse fait charger les quatre cens chevaux legers du regiment de M. de Nemours, ils sont renversez, le Baron de Curton & les Chef tuez par les Reistres. Le Sieur de Tavannes fait charger Forges son Guidon avec celuy de M. de Guyse dans ce gros, qui eurent pareille fortune, & les Chefs tuez; ce gros escadron perce toutes les hayes de cavalerie qui se presentent. Le Sieur de Tavannes r'allie les defaits, les place derriere sa compagnie, choisit le temps, charge moitié en flanc & en teste, n'ayant que sa compagnie seule & ses r'alliez si à propos, que ce gros escadron aucunement desordonné des charges precedentes, il les rompt, les emporte, & son cheval étant tué, fut remonté par les siens dans le milieu d'eux, & les suivit si courageusement, qu'il semble que ceste compagnie vainque toute l'armée, parceque les Reistres se renversent & rompent leurs chevaux legers qui les suivoient après leurs Lansquenets. L'infanterie Espagnolle voyant le desordre, se retire en fuite, poursuivie de l'infanterie Royale qui donne après eux dans le bois. Tout est suivy par le Sieur de Tavannes soustenu de M. de

Guyse, MM. de Nevers & Bouillon jusques sur le bord du vallon passé en confusion par les fuyards, favorisez de l'artillerie de l'Empereur. Quatre pieces des Imperiaux gagnées, cinq Cornettes defaictes, dix Enseignes de Lansquenets la pluspart tuez, le Sieur de Tavannes demeure à la teste. M. de Guyse essaye luy oster l'honneur, il s'en pare courageusement en ces mots : *Monsieur de Tavannes, nous avons fait la plus belle charge qui fut jamais.* Ledit Sieur de Tavannes, (ne luy voulant advoüer qu'il y eust esté) respond : (*Monsieur vous m'avez bien soustenu* (30). Après M. de Guyse luy mande qu'il s'allast rafraichir, qu'il en avoit besoin, desirant que son escadron demeurast à la teste. Le Sieur de Tavannes fin, respond : qu'il est en la place que Dieu & son espée luy avoient acquise. Il envoie au Roy la Cornette du Renard qui mangeoit le Coq, qui denotoit les François du mot *Gallus*, devoir estre mangez par les Renards Allemands. La defence en fut à propos pour le Sieur de Tavannes, tant parce qu'il estoit bon François, que parce que les armes de Tavannes du costé de sa mere sont un coq. Il n'est besoin de raport; le Roy ayant tout veu de ses yeux, envoie querir M. de Tavannes,

lequel , l'espée sanglante devant toute l'armée , Sa Majesté s'oste l'Ordre du col (a) , & luy met au sien , honneur qui a peu de semblables. Le Roy (sans suivre la victoire) se campe au lieu du Combat , presente le lendemain la bataille à l'Empereur , & se retire ; Sa Majesté devoit suivre sa victoire ou prendre Ranty. Le vainqueur se vante d'une bataille , ses vaincus n'advoient qu'une rencontre , chacun s'attribue de l'honneur. Le Roy dit n'avoir attaqué Ranty que pour faire venir l'Empereur à la bataille , que l'ayant gagnée il se contente. L'Empereur dit qu'il estoit venu pour lever le siege Ranty , & en estoit venu à bout.

(a) Par rapport au collier de l'ordre dont Tavannes fut si glorieusement décoré , le Commentateur disserte sur les avantages de ces sortes d'institutions. Ensuite il considère l'avilissement où l'Ordre de St. Michel , & même celui du St. Esprit , étoient tombés. Lorsque nous serons parvenus à l'époque où cet avilissement s'effectua , alors la dissertation du Commentateur trouvera sa place. Cet article sera discuté dans les Mémoires de Castelnau.

CHAPITRE XII.

Défaite de l'arriere-ban. Strozzi battu à Marciano. Abdication de Charles-Quint. Proposition hardie du Sieur de Tavannes à la Reine contre Madame de Valentinois. Le Sieur de Tavannes est nommé Lieutenant en Bourgogne.

EN Septembre l'armée première presté fut première à se rompre : le Roy court aux plaisirs, le Connestable congedie l'armée, & en laisse partie à M. de Vandosme en Picardie. L'Empereur adverti defait sur la retraite les Escossois (a) ; P'hyver separe la guerre.

[1555] Les Anglois procurent la paix, tiennent leur alliance peu utile avec l'Empereur pour sa vieillesse, dont les infirmitéz affoiblissent le corps & l'esprit, & attiedissent le sang & le courage ; Sa Majesté Imperialle meprise les vanitez, desire le repos, pour travailler au salut de l'ame : la paix se doit souhaiter quand on a l'advantage. Tous deux en pensent avoir ; l'un en l'alliance d'Angle-

(a) Il s'agit de compagnie Angloises & Ecoissoises au service de la France, qui furent maltraitées auprès de Montreuil.

terre , l'autre en la rencontre de Ranty (a) ; ils advouent les propositions d'accord , & en rejettent l'effect. Mariembourg (conquête du Connestable) à l'estroit de vivres , est re-
vitaillé par MM. de Nevers & de Bourdillon en presence des ennemis : le Mareschal de Claives (b) construit le fort de Philippe-ville ; il meurt , ses troupes se dissipent. Mille chevaux d'arriere-ban (31) furent defaits par les Imperiaux , pour estre plus soigneux de butin que de garde. Le Pape Jules fait place à Marcel (c) Servin de Montulpian , qui meurt en vingt & un jours. Pierre Caraphe , Napolitain , est esleu Pape , nommé Paul quatriesme.

La route de Strosse (d) avoit renversé les affaires de France en Italie , aucunement relevez en Piedmont par M. de Briffac qui

(a) Ces conférences pour la paix se tinrent à Marcq entre Ardres, Calais & Gravelines. L'Angleterre étoit médiatrice. Une lettre du Connétable au Chancelier Olivier, en date du 24 Juin, prouve qu'à cette époque les conférences étoient rompues. (Voyez les Lettres & Mémoires d'Etat de Ribier, Tome II, p. 613.)

(b) Van-Rossen.

(c) Marcel II fut élu Pape dans le mois d'Avril 1555.

(d) La déroute de Strozzi à Marciano.

fortifié Saint-Jacques (a), surprend Casal endormis en festins. Le Duc d'Albe (b), successeur de Gonzague , assiege Saint - Jacques sans effect , diminue son armée à l'usage des sieges ; le Sieur de Briffac assiege & prend Vulpian & Montcalde. Le Duc d'Albe affoibly se retire à Milan , d'où il avoit esté fait Gouverneur par la faulse imputation de Dom Jean (c) de Lune , Espagnol , Castellan de Milan , & de François Tavernier , Chancelier Italien , contre Ferrand de Gonzague ; parce qu'iceux ne se jugeoient avoir assez de part au Gouvernement , richesses & grades : enviant que Gonzague (comme Gouverneur) vouloit tout faire , ils tirent de luy un blanc signé pour les affaires du Gouvernement , le remplirent de traittes avec les François , l'envoyent à l'Empereur , qui mande Ferrand. Il advoue sa signature : Dom Jean de Lunes descouvert , est receu fugitif en France , le Chancelier Tavernier châtié : Dom

(a) Santyago , ou Santia.

(b) Le Duc d'Albe ne succéda point immédiatement à Gonzague. Celui-ci avoit été remplacé par Don Lopés de Figueroa. Le Duc d'Albe ne vint qu'en 1555 relever ce dernier.

(c) Don Jean de Luna , Gouverneur du château de Milan.

Ferrand, voyant vertu & verité n'estre assez fortes pour se maintenir d'elles-mesmes, & qu'elles sont subjettes au blasme & à la fortune, confidere le peu de seurté qui reste aux choses du monde, l'abandonne, se retire pour servir Dieu, & prendre ses honnestes plaisirs.

En Septembre la Diette accordée par le traité de Passol (a) (causé par la trahison du Duc Moris) se tint : l'Empereur y fait venir son frere Ferdinand, ne pouvant endurer les Decrets qui s'y proposerent contre les Catholiques. Là fut resolu l'exercice des deux Religions, que les benefices occupez par les Lutheriens leur demeureroient, & pour l'advenir les beneficiers se faisans heretiques, perdroient leurs biens Ecclesiastiques. L'Empereur affligé de vieillesse, des gouttes, &

(a) Par le traité de Passau, on étoit convenu de régler définitivement dans une Diète, les articles de ce traité, qui n'avoient qu'un effet provisoire. Si Charles-Quint n'assista point à la Diète, ce ne fut pas par le motif que lui prête ici Tavannes. Sa santé fort délabrée l'avoit contraint de se décharger sur Ferdinand, son frere, de tous les soins qui concernoient l'intérieur de l'Empire; & voilà pourquoi Ferdinand présida à cette Diète, par laquelle la tolérance eut force de loi en Allemagne : on y laissa à la puissance civile le droit de régler le culte & la croyance des peuples.

plus de l'instabilité de fortune, qu'il n'avoit peu vaincre par prudence & vertu, mesprise le monde, dont la conquête n'empesche ny la mort, ny la reddition du compte des pechez commis. Sa Majesté quitte (32) les Royaumes à son fils & l'Empyre à son frere, au regret de ses sujets, estonnement de la populace, loüange des sages, contentement des favoris du Roy Philippe (a), le vingt-cinquiésme Octobre en grande solemnité à Bruxelles : delà il se retira en un Monastere d'Espagne, avec quatre serviteurs, se reserve cent mille escus de rente pour donner en aumosne. Avant sa retraite il avoit employé deux mois pour enseigner le Roy Philippe, son fils, quels estoient ses Estats, forces, finances, serviteurs, amis, ennemis, fiance, soupçon de ses voisins, sujets & alliez : quels moyens de guerre, ou de paix ; luy conseille les deportemens severes à aucuns, aux autres plus doux ; preceptes dont l'experience & vieillesse

(a) L'abdication de Charles-Quint devroit être un de ces faits sur la date duquel on s'accordât. Cependant tous les Historiens varient entre eux. Les uns placent cet événement au mois d'Octobre, les autres au mois de Novembre, &c. Tous conviennent d'un point ; c'est que l'acte d'abdication est daté de Bruxelles le 25 d'Octobre 1555.

peuvent faire des maximes infailibles. Il luy commande de ne lever plus sur les Espagnols que de coustume, ne se fier aux Italiens, se conseiller & se servir de ses parens, éloigner la guerre d'Italie, ne desesperer les François, faire paix avec eux, estre gracieux aux Flamands (a), ne laisser croistre ny diminuer le Duc de Savoye, auquel il ne se fioit point pour la jalousie d'Italie.

[1556] L'obeyffance filiale, la persuasion des Anglois, & le desir de s'affermir en ces nouveaux Estats, fait proposer trefve au Roy Philippe. Le Roy Henry l'accepte, ou plustost le Connestable qui gouvernoit, craignant que ceux de Guyse establissent leur credit par armes. La Duchesse de Valentinois, maitresse du Roy, y consent, pour avoir plus de moyens de recouvrer argent: la trefve (b) pour cinq ans est publiée le quinziésme

(a) Ce fut là un des premiers préceptes de son père qu'il oublia.

(b) Cette trêve fut signée à Vaucelles le 5 Février 1556. Les deux principaux Plénipotentiaires étoient le Comte de Lalain, de la part de l'Empereur & de Philippe II, & l'Amiral de Coligny, de la part du Roi de France. On parlera plus amplement de cette trêve, & du voyage que Coligny fit à Bruxelles à cette occasion, dans les Mémoires de Rabutin.

Fevrier. Les factions de Montmorency & de Guyse se croisent : Madame de Valentinois liée d'amour au Conestable , & d'alliance à M. d'Aumalle , tient le milieu & esloigne la Royne des affaires & de son mary , encore qu'elle n'eust rien de beau par dessus elle , non sans soupçon de sortilege. La Reyne s'en plaint au Sieur de Tavanès , qui offre couper le nez à Madame de Valentinois ; elle luy objecte sa perte. Il respond *qu'elle luy seroit agreable pour esteindre le vice , malheur du Roy & de la France*. La Reyne le remercie , se resout à patience. Villegagnon par le commandement de l'Admiral , descend au Peru (33) , assisté des Ministres Huguenots. Dieu ruine ses desseins , & le renvoye en confusion. Carafe , Pape , nommé Paul quatriesme , fait ennemy des Espagnols , par la mort de Scaigne Colonne , estranglé au chasteau de Naples , & autres injures receues d'eux , estant ses predecesseurs partizans d'Anjou , au Royaume de Naples , Charles Carafe , son parent , estant au service des François , le porte sous la faveur d'iceux à recouvrer Naples. L'Espagnol en garde se pourvoit des soldats (a) :

(b) La conduite de Paul IV , & celle de ses neveux , sont assez développées dans nos Observations sur les Mémoires de Montluc , Tome XXIII de la

Sa Sainteté pour n'estre prevenu en remplie Rome, desarme les suspects, prend le Cardinal de Saint-Flour, Camille Colonne, & fait leur chasteau: ils implorent l'ayde du Roy Philippe, lequel secourt Marc-Antoine par le Duc d'Albe, reprend avec les chasteaux plusieurs territoires de l'Eglise, met le Pape à l'estroict. A ce malheur se joint la reconciliation d'Octave Farnaise avec le Roy d'Espagne, sans qu'iceluy eust esgard que l'Empereur estoit autheur de la mort de son pere en l'entreprinse de Ferrand de Gonzague, & qu'il tenoit son salut de France; il reçoit Plaisance & le revenu de Novarre, & s'accorde avec l'Espagnol.

En Juin arriva en France Charles Carafe, fait nouveau Cardinal, il demande secours contre les Espagnols, de la part du Pape son oncle, excite le Roy par l'exemple de ses predecesseurs, protecteurs du saint Siege, facilite la conquete de Naples & de Milan. Sa Majesté, accoustumée à se faire porter par autruy, ne peut marcher de luy-mesme, parle au Connestable, qui en dessein contraire veut la paix pour abaisser ceux de

Collection, p. 449, & Tome XXIV, p. 411 & 419, pour que nous nous dispensions d'y revenir.

Guyse, & favoriser le Duc de Savoye (a). Madame la Connestable sa femme, sortie du Bastard de Savoye, la race de Coligny, yssue de Bresse, l'inclinoit au Savoyard, & luy faict remonstrer l'interest de la foy rompue à Sa Majesté. Le Cardinal rebuté de luy, s'adresse à la seconde faveur, qui estoient M^{rs}. de Guyse, les comble d'esperance du Royaume de Naples, qu'il disoit appartenir à leur Maison à cause de René, Roy de Sicile, & leur promet assistance. M. de Guyse employe ses amis, M. le Dauphin, par la Reyne d'Escoffe, Madame de Valentinois, par M. d'Aumalle son beau-fils, qui gagne par amour le Roy, enfin le Connestable : d'autant plus que son fils de Montmorency se vouloit fiancer à Rome d'avec une fille de Piene (b), & que c'estoit envoyer son

(a) Cette imputation porte visiblement l'empreinte de la haine que le Rédacteur avoit contre le Connétable & l'Amiral de Coligny. Il est possible que les partisans de la Maison de Guyse ayent semé ces bruits calomnieux, & que le Rédacteur les croyant vrais, les ait adoptés.

(b) François de Montmorency, fils aîné du Connétable, n'étoit point fiancé avec la jeune de Piene. Il lui avoit promis par écrit de l'épouser. Le Connétable vouloit marier son fils avec Diane, légitimée de France,

ennemy M. de Guyse (a) en Italie, cymetiere des François. La Reyne ayde à ce voyage, hayssant le Duc de Ferrare, & pour l'amitié de Strosse son parent qui desiroit la guerre. Le secours du Pape resolu, le bruit fut semé (b) fausement que les Espagnols avoient failly de prendre Metz & Bordeaux, qu'ils avoient maltraitez les prisonniers : dequoy M. de Bouillon (34) estoit mort en prison par vengeance de la haine ancienne de ceste Maison avec l'Empereur. Le Pape promet des vivres, de l'artillerie, huit mille hommes de pied, & huit cens chevaux legers. Le Duc de Ferrare allié avec M. de Guyse, commande à toute cette entreprise, avec

& veuve d'Horace Farnese, Duc de Castro. Il essaya inutilement de retirer cet écrit des mains de la Demoiselle. Il fallut procéder juridiquement contre elle, comme on le verra dans Brantome & dans les Mémoires de Castelnau.

(a) Ce motif est encore un de ceux que les ennemis du Connétable lui ont malignement imputé : sans doute Montmorency eut des défauts essentiels, & fit de grandes fautes. Mais il ne sacrifia jamais à de pareilles considérations les intérêts de l'Etat, & la gloire de son Souverain.

(b) Les Mémoires de Vieilleville prouvent que ces entreprises des Espagnols sur Metz, n'étoient point chimériques.

huit mille Suisses quatre mille François, & douze cens hommes d'armes, Les Sieurs d'Aumalle, d'Elbeuf, de Nevers, & plusieurs Seigneurs l'accompagnent. Le Sieur de Tavannes est fait Marechal de Camp, charge qu'il n'accepte sans estre fort prié du Roy, duquel seul il dependoit ; Sa Majesté le congedie à son regret : le Gouvernement de Bourgogne avoit esté donné par la faveur de Madame de Valentinois à M. d'Aumalle. Les premiers armées auxquelles courent les plus valeureux, inclinent le Sieur de Tavannes en ce voyage d'Italie. Pour tesmoignage que le Roy croyoit du tout à luy, il luy donne la Lieutenance (35) de Bourgogne, vacquante par la mort du Sieur d'Espinart, dequoy il laisse la charge au Sieur de Villefrancon (a), son frere.

(a) Ce Seigneur de Villefrancon, frere aîné du Maréchal de Tavannes, construisit la citadelle de Châlons: (Voyez le Laboureur, Additions aux Mémoires de Castelnau, Tome II, p. 532.)

C H A P I T R E X I I I .

Le Sieur de Tavannes, Maréchal-de-Camp, suit le Duc de Guise en Italie. Bataille de St. Quentin. Tavannes ramene l'armée d'Italie, & fait lever le siège de Bourg en Bresse, au Baron de Polwiller. M. de Guise, Lieutenant - Général du Royaume. Prise de Calais.

[1557] **M**ON SIEUR de Guyse arrive à Thurin, hasté du Pape qui avoit perdu Hostie & toutes (a) les places d'alentour de Rome, nonobstant la deffence de douze cens François coulez à Rome, sous les Sieurs Maréchal de Strosse, & Montluc. Le Sieur de Tavannes (commandé par M. de Guyse) se presente à Valence, ville du Duché de Milan, les laisse tirer les premiers, à ce que la rupture de la trêve vint d'eux, fait des tranchées & aproches, rembarre les forties de plein jour, use de menaces augmentées par l'arrivée de M. de Guyse. Palvoisy (b) avec

(a) Lisez le quatrième Livre des Mémoires de Montluc, Tome XXIII de la Collection, p. 383 & suiv., & le cinquième Livre de ceux de Boyvin du Villars.

(b) Ce Palvoisy s'appelloit Horace Spolverino de

deux mille arquebuziers dans la ville fortifiée estonné, se rend sans coup de canon, en consequence la trefve est rompue entre les Roys; M. de Guyse est blasmé que ce soit pour si peu d'effet, qu'il la falloit rompre ensemblement en Picardie. Le Marechal de Brissac conseille d'attaquer Milan : M. de Guyse ne le croit, marche vers Rome, donne courage au Pape de reprendre plusieurs petites villes. Sa Sainteté fait une trefve (a), pour attendre sans peril M. de Guyse, & le Duc d'Albe l'avoit accordée pour avoir temps d'aller mettre ordre à Naples. Le Marquis de Pesquaire tente en vain faire effect sur l'armée de M. de Guyse, pour le bon ordre du logis fait par le Sieur de Tavannes, Marechal de camp. Le Duc de Ferrare, General de l'Eglise, joint M. de Guyse avec peu de forces, s'excuse du voyage de Naples sur la conservation de son Duché, conseille à M. de Guyse d'aller à Rome. Le Cardinal Caraffe au contraire, luy donne advis d'entrer par la Marque (b) d'Ancone au Royaume

Verone. Le Marquis de Pescaire, irrité du peu de résistance qu'il avoit fait, le condamna à perdre la tête.

(a) Cette trêve avoit été faite en 1556, avant l'arrivée du Duc de Guyse en Italie.

(b) Par la Marche d'Ancone.

de Naples : M. de Guyse se plaint du peu d'appareil du Pape & de son pourparler de paix, & ne s'ose enfoncer dans le Royaume de Naples sur les belles promesses de Caraffe. Après avoir pris Scapoli (a), assiege Civitelle, qui bien munie & mieux deffendue, le desespere de la prendre : indiscrettement se plaint du Pape au Marquis Antoine Caraffe, l'injurie, & frappe d'un plat d'argent, lequel offensé se retire sans congé; grande imprudence d'offencer celui dont la pluspart de l'entreprise depend, & peut entierement nuire. Le Duc d'Albe approche pour lever le siege, avance trois cens chevaux, & cinq cens Espagnols fantassins sous Dom Garcy de Tolledo, pour jeter dans Civitelle; les Sieurs de Tavannes, Vidafme de Chartres, & Sipierre les desirent heureusement : tous les Espagnols qui y estoient furent tuez ou pris, leur Mestre de camp, Pierre Henry, présenté prisonnier par le Sieur de Tavannes à M. de Guyse, lequel tost après contrainct lever le siege, offre la bataille au Duc d'Albe, qui la refuse, espe-

(a) Le Duc de Guise voulant tenter l'invasion du Royaume de Naples, attaqua Campoli (& non pas Scapoli) qui en dépendoit. Il prit cette ville d'assaut, & passa tout au fil de l'épée.

rant (à l'accoustumée) la ruine des François par temporifement : le Comte Petilanes, Jules Urfin, prindrent quelques places pour le Pape sur Antoine Colonne en la campagne de Rome. Marc-Antoine fortifie Salimés, le Duc d'Albe le fecourt, defait le Comte de Popoli, & remet le Pape à l'estroict, qui mande M. de Guyse, lequel s'approchant de Rome, cognoist la foiblesse de Sa Sainteté & du Duc de Ferrare, qui avoient plus besoin de secours que d'en donner. Les deux factions des Colonnes & d'Urfin desirent la conservation du Pape par la paix. M. de Guyse recognoist trop tard son entreprise appuyée sur gens foibles, l'esperoir du Turc frivole, sa descente à Naples empeschée par Contignac (a), Ambassadeur de France à Constantinople, qui trompoit son Maistre, & estoit corrompu par le Roy d'Espagne. M. de Guyse se repent d'avoir creu ceux qui sont accoustumez d'appeller les François,

(a) *Codignac*, & non *Contignac*. Il avoit été pendant longtems Ambassadeur de France à la Porte. Séduit par l'argent de Philippe, il trahit son souverain : il passa ensuite au service d'Espagne. Ses manœuvres sont dévoilées dans deux dépêches de M. de Noailles, Evêque d'Acqs, Ambassadeur de Henri II à Venise. (Lisez les Mémoires de Ribier, Tomè II, p. 772 & 785.)

pour (sous eux) faire leurs affaires , les trahir à la fin , & se reconcilier. Il advertit le Roy du pourparler de paix , qu'il falloit plus de forces pour faire effect à Naples , & ne se fie qu'en soi-mefme. Il eut esté mieux de croire le Sieur de Briffac : attaquant Milan , les forces de M. de Guyse estans entieres & proches du secours de France , il eut forcé le Duc d'Albe de quitter Rome pour venir secourir Milan , où il ne fust venu à temps , ou bien il l'eust contraint à la bataille. Les Caraffes eussent mieux aimé le Royaume de Naples pour eux que pour M. de Guyse : ils l'avoient demandé foible à ce qu'il dependist d'eux. Cependant que Sa Saincteté traite , & que M. de Guyse attend nouvelles de France , se fit un duel entre Poulaignes , François , & un Italien , par permission de M. de Guyse , contre l'advis du Sieur de Tavannes , qui le mena au combat , le François eut du pire. Peu auparavant en l'an mille cinq cens cinquante-cinq , le Sieur de Briffac (a) permit de rompre des lances à M. de Nemours , M^{rs}. de Vassé & de Traves , François , contre le Marquis de

(a) Les détails de ce combat , qui humilia le Duc de Nemours , se trouveront dans les Mémoires de Boyvin , Barqn de Villars.

Pescaire, de Malespine, & Dom Albe : les Princes faillirent d'atteindre, & les deux Imperiaux tuerent les deux François, l'honneur fut aucunnement recouvert par Mouchat, qui perça de bende en bende le Comte de Caraffe, Neapolitain, nepveu du Pape.

La trefve rompue par la prise de Valence, le Mareschal de Brissac prend Valsenierès en traictant, Queyras de force, & fut repouffé de l'assaut de Calvi ; l'approche du Marquis de Pesquaire luy sert d'excuse honneste d'en lever le siege pour l'aller combattre. Il est contrainct de se retirer avec son Infanterie par les montagnes, debandant sa Cavalerie dans Fouffan, qui est investy, & la Cavalerie defaicté en voulant sortir mal à propos. Le Roy Philippe se prepare contre le Pape & le Roy, & quant & quant se met sur la defensiva à Naples, & sur l'offensive en France, fortifié des Anglois qui defient le Roy Henry. L'Espagnol assemble quarante mille hommes, Sa Majesté cognoist sa faute d'avoir envoyé en Italie, veut renvoyer querir M. de Guyse, l'accuse & blasme du malheureux succez du siege de Civitelle. Dianne de Poitiers pour l'amour de son beau-fils d'Amalle, les Cardinaux de Lorraine & de Guyse, (favorisez par le mariage

d'Escoffe de M. le Dauphin à leur Niepce) r'abillent ce mescontentement. L'Admiral de Chastillon romp (a) trop tost la trefve, faut Douïay, & pille Linx (b) en Artois: quatre mois se passent en preparatifs, les Flamands faillent (c) Rocroys. Le Roy Philippe fait estat de trente mille hommes de pied, & douze mille chevaux qui s'assemblent sous le Duc de Savoye, & Comte d'Aiguemont (d), près Guyse, feignent l'assieger, investissent S. Quentin mal muny, esperans la prise ou la bataille. Le Connestable moins accompagné à cause du voyage d'Italie (e), assemble à Attigny six mille

(a) Il est assez étrange que le Connétable & l'Admiral, après s'être vigoureusement opposés à ce qu'on rompit la trêve, ayent été les premiers à l'enfreindre. Ce fut la veille des Rois 1557 que Coligny tenta de surprendre la ville de Douay. A peine le Duc de Guise arriyoit-il en Italie. Cette attaque de Douay fut une vraie camifade. La ville étoit prise. Coligny entend les cloches d'un monastère qui sonnoient matines. Il croit que c'est le tocin; & il se retire.

(b) Lens. (c) Manquent. (d) D'Egmont.

(e) Nous faisons peu de notes sur la relation de cette campagne du Connétable, inférée dans les Mémoires de Tavannes: nous aimons mieux les réserver pour les Mémoires de Rabutin, qui étoit témoin oculaire: quant au siège de St. Quentin, nous en pu-

chevaux , & vint mille hommes de pied , jette l'Admiral de Chastillon avec deux cens chevaux de nuit à S. Quentin , qui le treuve mal pourveu , abandonne le faux-bourg , a du pire à une sortie & demande secours. Le Conestable y envoie M. d'Andelot, qui est defaict : l'armée de quinze mille Anglois aux assiegeans redouble l'importunité de secours pour les assiegez. Le Conestable interessé en son nepveu au service de son maistre , passe sur toutes difficultez que sa passion luy facilite , resout de secourir S. Quentin sans combattre avec le meilleur de son armée laissant les bagages. Toute l'armée Espagnolle estoit logée au delà des marets , il n'y avoit que quinze cens hommes qui gardoient le faux-bourg du costé de la France, entre lesquels & la ville passoit le marets. Le Conestable arrive ne pouvant forcer le faux-bourg des Espagnols, essaye en vain de donner secours par batteaux, il en est empesché de la vaze & confusion. Il tire quinze coups d'artillerie dans le camp du Duc de Savoye , ledict marets entre deux , sur lequel à une lieuë de la ville ils estoient advertis d'un passage mal

blierons les Mémoires rédigés par Coligny lui même ; & alors on comparera son récit avec celui de Rabutin & des autres contemporains.

reconnu par ceux de M. le Connestable, qui l'avoient asseuré qu'on n'y pouvoit passer que quatre chevaux de front, que les ennemis ne pouvoient passer en quatre heures : il redouble sa faute, envoie une Cornette de Reistres, gens mal aguerris, pour prendre garde au lieu qui estoit le plus important. Le Duc de Savoye qui avoit preveu ce qui pourroit advenir, se r'asseure, se met en bataille avec le Comte d'Aiguemont, passe ce marets trente de front, renverse les gardes sur les bras du Connestable, lequel à peine croyoit ce qu'il voyoit. Et admonesté de charger les premiers passez, luy ayant pris sa resolution du logis, ne donne lieu à celle que l'evenement & occurrence luy devoit faire prendre, & croit ce qu'il avoit en sa teste, de se retirer sans combattre : repoussé le nouvel advis, se persuade que l'armée ne pouvoit si tost passer, rabroüe (36), injurie tous ceux qui parlent à luy, defend de se meller sur peine de la vie, esperant tousjours se retirer sans combattre. Huit escadrons, composez de sept mille chevaux, passez, s'hardierent l'un l'autre, voyant le dos de ceux qui se retiroient. M. d'Anguien mande au Connestable, qu'il ne vouloit estre tué par derriere, & tourne au combat

accompagné, comme ceux qui s'y sont treuvez sçavent, qu'en une retraicte il est malaisé d'estre bien suivy à la resolution laissée puis reprise de faire une charge. Le Comte d'Aiguemont & de Pont de Vaux enhardis, voyant tourner tous les bagages que l'on faisoit gagner le devant, soustenus du Duc de Savoye, chargent avec sept mille chevaux, rompent & tuent M. d'Anguien (a), chef de la retraicte, mettent en route la cavalerie, renversent morts sept cens Gentilshommes & cinq mille hommes de pied. Le Connestable est pris & blecé avec MM. de Montpensier, Saint-André, de Longueval, de Mantouë, de Vasseley & plusieurs autres. Les soldats (b) fuyans *appelloient MM. de Guyse & de Tavannes, disans que s'ils eussent esté là, ce malheur ne fust advenu.* La victoire est suivie trois lieuës, MM. de Nemours (c) & de Bourdillon avec le tiers de l'armée se sauverent.

(a) Jean de Bourbon, Duc d'Enghien & d'Estouteville, Comte de Soissons, frère d'Antoine, Roi de Navarre, & de Louis I du nom, Prince de Condé.

(b) Cette anecdote ne se trouve dans aucun de nos contemporains de Tavannes.

(c) Au lieu de Nemours, il faut lire Nevers.

Le Roy r'asseure les Parisiens qui abandonnoient leurs murailles , fait nouvelles levées , renvoye querir M. de Guyse & partie des forces du Sieur de Briffac , lequel (dependant de sa valeur) ne s'estoit jetté à pas une des deux maisons de Guyse ny de Montmorency : il s'estoit mis du party du Roy , qui estoit le plus foible. Sa Majesté estant mesme partisant de ces maisons , ledit Sieur de Briffac luy conseilloit au contraire de s'en faire croire , & de manier ses affaires luy-mesme , montrant que ceux des autres leur estoient recommandez plus que les siens , & que leurs passions ruinoient Sa Majesté & son Estat. Le Duc de Savoye (a) mesprise le Conseil d'aller à Paris. faute de cognoistre son heur & sa

(a) On assure que le Duc de Savoye , au lieu de continuer le siège de St. Quentin , vouloit marcher droit à Paris , & profiter de la consternation des François. La timide circonspection de Philippe II s'y opposa ; au surplus , s'il l'eût fait , peut être (comme l'a remarqué l'Historien Espagnol , Louis Cabrera) auroit-il eu le même sort que son père en 1536 ; ce fut *d'entrer en France en mangeant des faisans , & d'en sortir en ne mangeant que des racines*. Si le propos qu'on prête à Charles-Quint est vrai , il parût qu'il n'auroit pas hésité comme son fils. On dit qu'en apprenant la victoire de St. Quentin , il demanda si Philippe étoit arrivé à Paris.

force, continuë son siege, où le Sieur d'Andelot entré pendant la bataille y porta peu de fruit. Le Roy Philippe y arrive après trois grandes bresches faictes ; la ville est emportée par un assaut general le vingtseptiesme d'Aoust 1557, qui fut suivie de la perte du Castellet. Les accidents accoustumez aux armées victorieuses arrivent à celle du Roy Philippe, qui s'enyvrent de la prosperité, deviennent plus hautains & glorieux, se mutinent pour le butin, & demandent de l'argent, empeschent les progrez & le fruit de la victoire. En ce mois le Pape & son ambition d'avancer ses parens à Naples, & la haine des Espagnols se refroidit en luy par l'impossibilité & crainte du danger où il s'estoit veu, desire la paix. Son irresolution resoluë par la perte de la bataille de Saint-Quentin, il la conclud avec le Roy Philippe, d'autant plus commodement, que M. de Guyse y consent, lequel estoit mandé de France. Le Duc d'Albe entre à Rome, M. de Guyse & partie de ses forces s'embarquent à Hostie, laisse un pesant faiz (a) au Sieur de Tavannes, de ramener l'armée

(a) En parlant de ce *pesant faiz* que le Duc de Guyse lui laissa, Tavannes entend sans doute les fonctions de Maréchal-de-camp : car l'armée revint en France sous le commandement des Ducs d'Aumale & de Nemours.

parmy tant d'ennemis. Le Roy Henry se plaint d'avoir esté mal conseillé ; chacun le rejette sur son compagnon : ceux de Montmorency blasment la foy rompue par l'ambition de ceux de Guyse , qu'ils accusent avoir eu volonté de se faire Roy de Naples , & le Cardinal de Lorraine Pape. Eux disent au contraire , que le mal n'est venu de la rupture de la trefve : ains de l'imprudence du Conestable , qui a hazardé & perdu mal à propos la bataille de Saint-Quentin. Ceste entreprise fut mal considérée de toutes parts , & plus de ceux de Guyse , qui laissoient de vrais ennemis en France qui leur pouvoient nuire , pour suivre de feints amis en Italie , avec de si petites forces qu'ils ne leur pouvoient donner la loy ; & qui ne devoient faire doute que la guerre n'en reussit ; ou il ne falloit tirer la Noblesse de France , ou entreprendre plus près pour la secourir au besoin.

L'an 1557 les estrangers croyent que toute la Noblesse de France est morte ou prise , tant en France qu'en Italie , & que le Royaume est en proye. A ce bruit Paule-Ville (a) , du Comté de Ferrette , cousin du sieur de Tavannes (estant la maison de Tavannes , de laquelle estoit sa mere , extraicte des principaux dudict

(a) Le Baron de Polwiller , Seigneur Alsacien.

Comté) entreprend en Bourgogne pour le Roy Philippe avec dix mille hommes. Il y trouve le Sieur de Villefrancon, frere & Lieutenant du Sieur de Tavannes au Gouvernement, avec tant d'ordre & prévoyance en la garde des places & rupture des intelligences, qu'il fut contraint changer de dessein. Le Sieur de Villefrancon fortifiant par tout abat l'Eglise S. Nicolas, située au fauxbourg de Dijon, qui commandoit sur le rempart de la ville : en recompense & par pieté (contre l'utilité de sa maison & pour le public) il donna la Chapelle S. Nicolas dans la ville, qui avoit esté construite & fondée par ceux de Saulx, qui maintenant est une Eglise paro-chiale. La ville de Dijon, pour lors foible, fut fortifiée depuis de deux boulevarts, dont l'un se nomme encore aujourd'huy le boulevard de *Saulx*, par le Sieur de Tavannes à son retour d'Italie. L'intelligence, le dessein de Paule-Ville rompu, par le bon ordre mis en Bourgogne, il passe par le Comté (a), assiege Bourg où estoit le Sieur de la Guiche, successeur du Sieur Comte de Moruel (b), qui avoit participé à la defaveur du Cardinal de Tournon, oncle de sa femme. La Guiche

(a) Le Comté de Bresse.

(b) Montrevel.

en crainte, la ruïne de ceste armée est destinée au Sieur de Tavannes ramenant celle de M. de Guise (a) d'Italie. Il s'approche au mois d'Octobre 1557, fait lever le siege de Bourg avec plus d'apparence de fuite que de retraite. En ce voyage d'Italie il s'estoit fait une défaite de quatre cens chevaux & de cinq cens hommes de pied, dont il eut l'honneur, joint à celuy de ramener l'armée en seurté, & a son arrivée en faire une (b) plus grande. Il fut victorieux de dix mille hommes de pied, & douze cens chevaux sans combattre : Paule - Ville n'en ramene que trois mille au Roy Philippe, & le reste s'estoit debandé. Madame de Valentinois voyant le Conestable pris & blecé, panche du costé de ceux de Guise, attirée de son beau - fils d'Aumale, joint au Cardinal de Lorraine, dont le Dauphin en ce temps avoit espousé la niepce Reyne d'Escoffe. Double faveur de folles amours à Madame de Valentinois, & d'amitié envers M. le Dauphin son fils, possede le Roy non accouf-

(a) Les Ducs de Nemours & d'Aumale avoient alors laissé le commandement de l'armée à Tavannes.

(b) Cette défaite ne lui donna pas beaucoup de mal : faute de folde, l'armée de Polwiller se débanda d'elle-même.

tumé d'agir de soy - mesme , & en crainte du crédit de M. de Guise , quasi forcément luy accorde la Lieutenance generale. M. de Vendosme n'estant assez experimenté , M. de Nevers (a) ayant esté participant du desastre de Saint - Quentin ; ils sont postposez en ceste charge de Lieutenans à M. de Guise , laquelle il obtient au regret des partisans de Montmorency. Le dixseptiesme Septembre 1557 , le Roy Philippe bat & prend Ham (b) , surprend Noyons & Chauny , les fortifie. M. de Nevers fortifie Compiègne ; le Roy Philippe laisse ses places garnies : l'hyver les fait retirer.

Le Roy Henry avoit des deniers , lesquels luy avoient esté accordez par les Estats assemblez (c) à Paris. L'alarme , la bataille

(a) Le Duc de Nevers avoit sauvé les débris de l'armée du Connétable , & avoit arrêté les progrès du vainqueur. Officier brave & intelligent , bon citoyen , ses services dépoisoient pour lui : mais ce sont souvent de foibles titres contre le crédit & la faveur.

(b) Ham.

(c) Ces Etats généraux s'assemblèrent le 5 Janvier 1558. Les circonstances pressantes où l'on se trouvoit , ne permirent pas de remplir toutes les formes qui caractérisent ces sortes de convocations. Malgré cela , les Mémoires du tems les qualifient d'Etats généraux.

perduë , font mander toutes les forces du dedans & du dehors du Royaume , toute la France y court. M. de Nevers fortifie un camp près Compiègne , se met sur la défensive : M. de Guyse arrive avec la Lieutenance Generale , l'armée s'accroist de celle d'Italie , Suisses & Lansquenets : ne pouvant en hyver assaillir la frontiere , resout l'exécution de l'entreprise de Calais , premeditée par M. de Senarpont (a) , que M. le Connestable a dit depuis estre de son intention. Le Sieur de Tavannes est mandé pour avoir son avis : il fit cacher ses armes dans ses coffres , dit que c'est pour des tournois. Par son conseil est feint d'envoyer M. de Nevers attaquer Luxembourg proche duquel il devoit renvoyer ses forces à M. de Guyse , qui faisant semblant visiter les places de Picardie , mar-

(a) Senarpont, Gouverneur de Boulogne, avoit eu souvent occasion d'aller à Calais : il en profita pour examiner les fortifications de cette ville. Des Ingénieurs qu'il y envoya à différentes reprises, lui fournirent des plans. D'ailleurs il sçavoit que l'administration mesquine de la Reine d'Angleterre y entretenoit une garnison peu nombreuse : en conséquence il dressa son projet, & prouva qu'un coup de main étoit très-praticable : mais l'honneur lui en appartient en entier : le Duc de Guyse eut la gloire de l'exécution.

che à Calais, prend le fort de Neuilly (a), empêchant la venuë de terre, & celui de Richeban (b) qui gardoit celle de mer, monstre de vouloir battre la porte de la mer, canonne le chasteau, qui pour estre creux, la bresche fut incontinent raisonnable; le faux-bourg de l'eau gagné, le chasteau est emporté d'affaut. M. d'Aumalle & le Sieur de Tavannes y demeurent pour le garder la nuit, & envain furent affaillis diverses fois des Anglois, pensant regagner leur perte: dequoy desesperez, ils capitulent avec le Sieur de Tavannes Mareschal de camp, qui fut ordonné de M. de Guyse pour entrer dans la ville. Il choisit douze Gentilshommes des meilleurs maisons de France, l'un desquels estoit le Sieur de Montemart (c) qui avoit bien fait en ce siege, & espouza depuis la fille aînée dudit Sieur de Tavannes. Entrant dans la ville, tous les Anglois avec grands hurlemens quitterent leurs armes, le Sieur de Tavannes avec ses douze Gentilshommes, sans confusion donna si bon ordre, que la capitulation fut observée. Son butin fut en livres Grecs, Hebreux & Latins, qu'il donna à son frere de Villefrancon amateur des let-

(a) Nicullay.

(b) Risbank.

(c) René de Rochechouart, Baron de Mortemar.

tres. Calais pris en Janvier 1558, en sept jours par M. de Guyse, Guines fut pris deux jours après : le Millort Grée (a) rendit le vieil chasteau sa vie sauve, en suite fut la conquete de la terre d'Oye, à la consolation des pertes passées de la France. M. de Guyse sçachant le Sieur de Tavannes avoir le mieux fait dans ceste conquete (b), luy donna le Millort Grée pour prisonnier, qu'il envoya à Dijon, & en tira dix mille escus, avec lequel il escrivit à sa femme, *que Renard endormy, n'a la gorge emplumée.*

(a) Gray.

(b) « Cette ville (dit le Commentateur) fut prise » des Anglois en l'an 1347, après que Jean de Vienne, » Admiral de France, bisayeul de Madame de Tavannes, l'eut gardée un an, & ce avec d'autant plus » d'honneur, que M. de Guyse en chassa les Anglois » en huit jours ». Cet évènement excita beaucoup de murmures en Angleterre, & si l'on en croit M. de la Place, les Anglois regrettent encore Calais. (Voyez le Tome III, p. 191 du Recueil de pièces intéressantes, imprimé en 1785.)

*Fin du treizième Chapitre des Mémoires
de Messire Gaspard de Tavannes.*

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LES MÉMOIRES
DE MESSIRE
GASPARD DE SAULX,
MARÉCHAL DE TAVANNES.

(1) **D**ANS la Notice qui précède ces Mémoires, on a remarqué que le fil de la narration y est continuellement interrompu par une espèce de paraphrase, où de commentaire : on a prouvé que Jean de Saulx, Vicomte de Tavannes, fils puiné du Maréchal de ce nom, en est l'Auteur. Conformément au plan que nous avons adopté, on va entendre le Vicomte de Tavannes parler sur la noblesse des fonctions de la Magistrature. Ses réflexions ont rapport à la dignité de *grand Gruyer*, dont son ayeul avoit été revêtu en Bourgogne. « Les Rois » (dit-il) sont intéressés à la conservation » de la prud'homme des Nobles : aucuns » s'en sont servis pour administrer leurs finances, leurs domaines, grueries, bois & » rivières, & s'en sont bien treuvez. Ceux

» qui font nés de bonnes maisons, & riches,
 » ayant à perdre honneurs & biens, ne mé-
 » fusent, ni ne dérobbent ainfy que plusieurs
 » font en ce tems... Les Gentils-hommes
 » riches, & ayans trois enfans (ajoute-t-il
 » un peu plus loin) en devroient mettre
 » deux aux armes; les médiocres un, & le
 » reste d'Eglise & de Loix, & fans les lier,
 » que l'ainé n'ait des enfans; marier peu de
 » filles qui font la ruyne des maisons. Les
 » Gentils-hommes ont la Théologie & la
 » jurisprudence, & sont exclus de la Me-
 » decine. Le sçavoir est nécessaire, ou faut
 » recevoir honte d'achepter des Bénéfices
 » & estats. Les jeunes enfans doivent estre
 » sous des fideles Précepteurs aux univer-
 » sitez, ne les laisser en liberté qu'à vingt-
 » trois ans, âge qui donne la perfection à
 » l'œuvre; où la réverence paternelle défaut
 » (a), la crainte d'estre désheritez supplée.
 » Les ignobles ne nous ostent les estats de
 » judicature; c'est l'ignorance qui nous en
 » prive. La porte est ouverte à tous ceux
 » qui font étudier leurs enfans, lesquels ne
 » peuvent estre empeschez d'avoir des estats;
 » c'est l'honneur de plaider & juger: les
 » Seigneurs Romains s'en sentoient honorez;

(a) Manque.

forte

» fotte est l'opinion des brutaux que les Préfi-
 » dents & Conseillers ne sont Gentils-hommes.
 » Plusieurs sont de cette qualité; & c'est estre
 » vrayment noble que de faire la justice. Ce
 » sont eux qui ont puissance sur les biens &
 » vies des autres. C'est estre cerfs que d'estre
 » d'un état privé de judicature, qui est marque
 » de superiorité & souveraineté.

(2) Ces préceptes n'appartiennent point
 aux Mémoires de Tavannes proprement
 dits. Ils font partie du Commentaire dont
 son fils les a accompagnés ; ou plutôt ce
 sont les opinions particulières du dernier ;
 nous en citerons un fragment qui par ses
 rapports avec l'éducation militaire de ce
 tems-là , peut intéresser le Lecteur. « Pour
 » instruire des Gentils - hommes guerriers
 » (remarque-t-il) il leur faut des Maîtres
 » tant sçavants que preud'hommes, & de
 » bon sens. Ils n'ont besoin de perdre le
 » tems à apprendre le (a) Latin, si ce n'est

(a) « S'il le falloit apprendre , remarque-t-il en-
 » core, il faudroit que les enfans de deux ans fussent
 » sequestrez dans des maisons séparées, & que les nour-
 » rices, Pages & Précepteurs ne leurs parlassent que
 » latin dez leur naissance, à ce qu'ils l'appriissent
 » comme leur langue maternelle, & s'en servissent par

» avec leur nourrice (a), les sequeſtrans
 » durant les ſix premiers ans de ceux qui
 » parlent François. Les langues ne ſont
 » ſciences : la mémoire ne peut eſtre aug-
 » mentée ; elle a ſes limites , & n'eſt infi-
 » nie : il la faut remplir du plus néceſſaire.
 » L'étude des Gentils-hommes eſt ſéparée
 » en l'exercice de l'eſprit & du corps. Pour
 » celle de l'eſprit juſqu'à ſeize ans leur ſera
 » monſtré la crainte de Dieu, les bonnes
 » mœurs extraites en peu de mots, de quoy
 » il les faut charger, le ſuc des ſaintes Ef-
 » critures & des bons préceptes, des livres
 » de guerre pour ſe défendre & aſſaillir,
 » l'ordre des batailles , retraites , ſieges,
 » aſſauts de villes & défenſes d'icelles , &
 » leur en faire des dialogues. Leur ſera leu
 » peu de livres (b), & néceſſaires , à ce

» par uſage, non par reigles, leſquelles contiennent
 » tant de mots, que les enfans auroient plutoſt appris
 » les bonnes mœurs & l'art de la guerre, que la moitié
 » d'iceux »...

(a) Montaigne (dit-on) avoit été élevé de cette
 manière.

(b) Les livres, remarque un peu plus loin le Com-
 » mentateur, tranchent des deux coſtez, oſtent & don-
 » nent les vices, font bien & mal, excitent à vertu &
 » à volupté. Les Romans, les Poètes, fables & fictions

» qu'ils n'ignorent rien en gros, les appren-
 » dre à haranguer, & par fréquent discours
 » leur faire choisir les meilleurs conseils,
 » réduire en mots succindés les préceptes
 » par lesquels ils puissent apprendre par
 » cœur toutes les forteresses, passages, ri-
 » vieres, confins de France, & des provinces

» lubriques, sont poisons de la jeunesse, qui luy doi-
 » vent estre violemment arrachez, parce qu'ils luy
 » corrompent les mœurs, occupent la place en la
 » mémoire de choses meilleures. En eschange, il luy
 » faut donner des bons & véritables Historiens....
 » Quant aux exercices de l'esprit (disoit la Noue dans
 » ses Discours politiques & militaires, p. 127, en
 » discutant l'éducation qu'il faut donner à la jeune
 » noblesse) qui ne sont moins nécessaires que les
 » autres, ils seroient tels. On feroit des lectures en
 » nostre langue des meilleurs livres des anciens qui
 » traitent des vertus morales, de la police & de la
 » guerre; & spécialement se liroient les Histoires tant
 » anciennes que modernes. On enseigneroit aussy les
 » mathématiques, la géographie, la fortification, &
 » quelques langues vulgaires, ce qui est fort utile à
 » un Gentilhomme (j'entens d'en sçavoir autant qu'il
 » en peut mettre en usage); & pource que la vie de
 » l'homme est composée de travail & de repos, il
 » convient, pendant qu'il est oisif, qu'il ait quelques
 » occupations honnestes, pour retenir & contenter
 » l'esprit, afin qu'il ne se transporte à mauvaises pen-
 » sées & délibérations »...

» voisines, en quoy consiste la force des
 » Estats & quels ils sont. Pour l'exercice
 » du corps, monter à cheval, tirer d'un
 » pistolet, escrimer, nécessaire pour la mau-
 » vaise coustume du duel; trop permis en
 » France. Depuis seize à vingt ans leur sera
 » montré les affaires d'Estat, & conseil fa-
 » litaire, en tirant profit des Auteurs; &
 » pour les exercices du corps, prendre en
 » campagne les situations du pays, dresser
 » des batailles, faire & défaire des ordres,
 » les loix de la guerre: leur sera fait voir
 » la différence du devoir des Généraux, Ca-
 » pitaines & soldats. Ceux-cy de mesme que
 » ceux qui estudient aux lettres, ne doivent
 » sortir de subjection qu'à vingt ans, &, si
 » deux ans plustost ils vont à la guerre, ne
 » se fier d'eux à eux-mesme. De seize à
 » dix-neuf ans le tiers de la Noblesse se
 » perd par imprudence, pour ne se sçavoir
 » bien gouverner, soit par querelle ou par
 » guerre, n'ayant encore l'esprit ferme, ils
 » tombent en des inconveniens de honte
 » qu'ils ne réparent qu'à grande peine. Sont
 » les Rois & les Republicques qui ont in-
 » tereff à la nourriture des enfans; de-là
 » vient la conservation & la perte des Estats.
 » Il ne s'en faudroit fier aux peres, avoir

» des Colléges de Noblesse , où peussent
 » estre nourris deux mille Gentils-hommes
 » aux dépens du Roy , ou des Abbayes ;
 » que les Maistres qui montreroient , fussent
 » tous Gentils - hommes , principalement
 » pour les mœurs , agguériments & affaires
 » d'État : c'est honte d'estre contrains d'en-
 » voyer les jeunes hommes en Italie, d'où
 » ils reviennent plus chargez de vices que
 » de vertuz ; encore plus grande qu'il faille
 » que les pauvres Gentils-hommes donnent
 » leurs enfans pour Pages à ceux qui les
 » font servir de valets & macqueraux. Les
 » Gentils-hommes sont nécessités d'apprendre
 » leurs enfans eux-mesmes. Il y a peu d'ap-
 »arence (a) que les Roys establissent des
 » lieux publics pour les nourrir , y ayant
 » plusieurs qui les conseillent oster l'aguer-
 » riment , & souhaiter la Noblesse encore
 » plus ignorante qu'elle n'est. »

Pour prouver la vérité de ses réflexions , le
 Commentateur cite plusieurs exemples tirés
 de l'Histoire ancienne & moderne : ensuite
 il ajoute *que la Religion , les armes , les
 Loix & les Lettres ont tellement changé de
 pays qu'un chascun a eu son tour ; il en a*

(a) Si le Commentateur eût vécu de nos jours , il
 auroit désavoué cette assertion.

été de même relativement à la population.
 « Il est apparent à quelques-uns, dit-il,
 » que depuis quatre-vingt ans il semble
 » que la France & la Flandre soyent plus
 » tempérées qu'elles n'estoient. Il est certain
 » que nos prédecesseurs vivoient, lorsque
 » ces régions estoient plus froides, ce qui
 » se montre par les habitations : au lieu
 » des grandes ouvertures des fenestres de
 » maintenant, ils n'avoient que des lucarnes,
 » bâtissoient leurs murailles espesses : leurs
 » personnes portoient des chaperons & des
 » fourrures, & mesme usoient infinis espices,
 » & se tenoient couverts dans leurs maisons;
 » ce qui peut être referé à la multitude de
 » bois qui lors estoit en ce pays, lesquels
 » partie en déserts, le froid y estoit plus
 » extrême. »

(3) « Fortune, malgré Charles, (selon
 » le Commentateur) l'appelle à la Monarchie
 » de l'Europe par la prise de Rome, ce qu'il
 » eut peu entreprendre sans blasme. M. de
 » Bourbon pouvoit estre accusé de ce mal,
 » dont l'Empereur eut tiré le fruit; allant
 » à Rome feignant d'y mettre ordre il pou-
 » voit sous le nom de réformation de l'Eglise
 » rendre ses soldats citoyens Romains, leur

» donner le bien des vaincuz, & remettre
 » deffus les Aigles & les Légions Romaines.
 » S'il n'eust précipité la liberté du Roy, il
 » le pouvoit avoir avec le Pape prisonnier;
 » & sous prétexte de réformation (s'estant
 » le Pape mal famé) il se faisoit Monarque
 » absolu, & eust divisé la ligue faicte contre
 » luy les uns par les autres. »

(4) En parlant ici de François I, voici comment le Vicomte de Tavannes le caractérise; & les faits ne démentent pas cette esquisse singulière. « L'âge, dit-il, attiedit
 » le sang, les advertités l'esprit, les hazards
 » le courage; & la Monarchie désespérée
 » n'espere que volupté. Tel estoit le Roy
 » François, blessé des Dames au corps &
 » en l'esprit, la petite bande de Madame
 » d'Estampes gouverne. Alexandre voit les
 » femmes (a) quand il n'a point d'affaires,

(a) Le Président Hénault, dans son Abrégé chronologique, Tome I, page 347 de l'Édition de 1749, in-8°, en rapportant ce passage, n'avoit pas l'ouvrage sous les yeux: le voici selon lui: *Alexandre faisoit l'amour, quand il n'avoit plus d'affaires, & le Roi François ne s'appliqua aux affaires que quand il ne fut plus en état de faire l'amour*: les expressions du texte ne se retrouvent plus ici; & c'est ce qui arrive souvent, lorsqu'on cite de mémoire, ou sur la foi d'autrui.

» François voit les affaires quand il n'a plus
» de femmes. »

(5) On a vu dans les Mémoires de Martin du Bellay, comment Henry VIII, se sépara de la Comunion Romaine; c'est à cause de cette séparation que Tavannes l'accuse d'avoir embrassé le Luthéranisme. Nous avons remarqué précédemment (a) qu'à cette époque on appelloit Luthérien quiconque ne reconnoissoit pas la juridiction du Pape; & ce fut-là le terme où le Monarque Anglois s'arrêta. Il se substitua au Pape en fait de Suprématie Ecclésiastique. Il étoit si éloigné d'adopter les opinions de Luther, qu'en 1531 cet Apôtre de la réforme, instruit des démêlés de Henri avec la Cour de Rome, s'étant avisé de lui écrire, le Prince Anglois lui témoigna le plus souverain mépris. Lorsque cette scission devint publique, la conduite de Henri ne fut pas moins bizarre. Il persécuta alternativement les Protestans & les Catholiques; les premiers parce qu'ils rejettoient une partie des dogmes de l'Eglise de Rome, & les seconds parce qu'ils recon-

(a) Voyez l'Observation, n°. 5, sur le deuxième Livre de Montluc, Tome XXII de la Collection, p. 439.

noissoient l'autorité du Pape. Le successeur de Henri franchit le pas ; & par la suite il y eut une séparation totale, soit dans les points de doctrine, soit dans les matières de discipline & de juridiction.

(6) Nous ne copierons pas la totalité de la digression du Vicomte de Tavannes sur la découverte du Péru (autrement dit Pérou) qu'il appelle le monde neuf. Après avoir déclaré que cette découverte est une grâce de Dieu accordée aux Espagnols, parce que l'hérésie n'a point pénétré chez eux, il ajoute ce qui suit. . . « Les Religions, la science, » les bonnes loix passent d'un pays à autre. » La multitude d'hommes qui vont ès terres » neufves, font douter qu'ils ne les transf- » portent, & que par nos meschancetez nous » devenions sauvages. Ce n'est merveille » de tant de pays que possèdent les Espa- » gnols, mais bien qu'ils ne sont Monarques » du monde par l'or trouvé aux Indes, » lequel est le nerf de la guerre. Aupara- » vant le vin étoit à un liard la pinte, la » journée de trois sols : maintenant la dé- » pense est dix fois doublée, ainsi que l'or » trouvé par lequel ils ont autant de fois » pu acheter le monde, avec moyen de re-

» tirer leur argent par les espiceries. C'est
 » ignorance de regretter le passé, pensant
 » que la terre produisoit davantage en ce
 » tems-là : l'abondance des vivres est sem-
 » blable; celle de l'or excède, lequel est
 » devenu à bon marché. Il ne s'est trouvé
 » des mines de poules, ny bleds, draps, ny
 » toiles, mais bien de l'or & de l'argent. La
 » nouvelle de ces descouvertes devoit eston-
 » ner le Conseil des Roys, & faire craindre la
 » Monarchie des Espagnols..». Jean de Saulx
 propose différents remedes pour empêcher
 que les Espagnols ne parviennent à cette
 Monarchie universelle; d'abord c'est de créer
 une monnoie de fer, comme les Spartiates:
Le fer vainc l'or, dit-il : son second moyen
 consiste à prendre des mesures pour qu'il
 ne passe plus de François en Espagne. « Il
 » part annuellement (remarque-t-il) dix
 » mille que Brethons, Gascons & Auver-
 » gnats qui vont labourer & servir en Es-
 » pagne, puis se naturalisent, donnent moyen
 » aux Espagnols de sortir d'Espagne, & ne
 » se meller que de guerre. Que le Roy
 » l'empesche, en peu de tems l'Espagne sera
 » tarie d'hommes, & les Indes d'Espagnols
 » contraints quitter la guerre & la mer pour
 » labourer les terres de leur pays. »

(7) Ce *Muleazar* étoit *Muley-Affan*, Roi de Tunis, qui avoit été détrôné par le Corsaire *Chairadin*, plus connu sous le nom de Barberouffe (a). On observera que ce Prince Africain, dont Charles-Quint prit la défense, s'étoit frayé le chemin au trône, en empoisonnant son pere, & en égorgeant plusieurs de ses freres. Aussi l'Empereur marcha-t-il à Tunis, moins pour stipuler les intérêts de ce monstre, que pour déconcerter les projets dangereux de Barberouffe. Quoiqu'il en soit, cette expédition fut couronnée d'un heureux succès. Charles-Quint prit le fort de la Goulette, & battit Barberouffe. Les Esclaves Chrétiens, qui se trouvoient en grand nombre à Tunis, lui ouvrirent les portes de cette ville. La conduite que tint alors le Monarque Espagnol le couvrit de gloire. En remettant la couronne sur le front de *Muley-Affan*, une des clauses de leur traité fut la liberté de vingt mille Esclaves Chrétiens, qui habillés & renvoyés chacun dans

(a) La couleur de sa barbe lui valut ce surnom. *Chairadin*, fils d'un potier de terre de Lesbos, commença par être Pirate, devint Roi d'Alger & Amiral en chef de Soliman. On le regarda sur mer comme le rival d'André Doria; & plus d'une fois il fit trembler l'Italie & l'Espagne.

leur patrie , rendirent Charles-Quint pour le moment l'idole de l'Europe entière. Il est bon de prévenir le Lecteur que l'Historien moderne (a) de Charles-Quint date ces divers événements de l'année 1535 , tandis que M. l'Abbé Garnier (b) , dans son Histoire de France , les place sous l'année 1534 ; & c'est ce que Tavannes a fait. La même variation de dates se retrouve entre ces Historiens par rapport au rétablissement d'Ulrich dans son Duché de Wirtemberg.

(8) Dans les Mémoires de Guillaume du Bellay , Tome XIX de la Collection , p. 296 & 463 , on a vu la Comédie qu'Antoine de Leve joua en cette circonstance : il fut un de ceux qui déterminèrent Charles-Quint à pénétrer en Provence ; & c'est ce que le Vicomte Tavannes remarque dans son Commentaire sur les Mémoires de son pere , en s'exprimant ainsi . . . « Les prophéties sont » accomplies , les révélations rares ; les es-

(a) Histoire de Charles - Quint , par Robertson , depuis la page 142 , jusqu'à la page 156 , Tome II de la Trad. Française , in - 4°. Du Bellay a adopté la même date. Voyez le Tome XIX de la Collection , p. 321.

(b) Tome XXIV de l'Édition in-12 , p. 527.

» prits ne devinent que par considération
 » des choses passées & présentes, dont les
 » rencontres sont fortuites. Antoine de Leve
 » devoit mourir en France, enterré à Saint-
 » Denis : vray ; mais c'estoit à Saint-Denis
 » de Milan qu'il fut porté mort de France »...

Croiroit-on que ce fragment du Commentaire que nous citons , se trouve noyé dans sept pages in-folio à deux colonnes au milieu de réflexions tout - à - fait étrangères au sujet , telles que sur l'éternité de l'ame , & sur la bonté de la cavalerie & de l'infanterie (a) chez les différentes Nations.

(9) Les Mémoires de Tavannes ne sont pas le seul ouvrage où l'on attribue à Jean de Humieres le délabrement des affaires de la France en Piémont. Il nous semble qu'on a calomnié la mémoire de ce brave Officier. Un monument du tems nous apprend qu'il ne faut pas juger les hommes d'après les événements , mais d'après les circonstances où

(a) Cette dernière digression tend à prouver que rarement dans un état la cavalerie & l'infanterie sont également bonnes. « Dès que les Gentilshommes Allemands se sont faits Reistres, dit-il, les Lansquenets » valent peu. La cavalerie Espagnole est foible, l'infanterie très-bonne où ils ont tout leur cœur.

ils se font trouvés. Voici ce que porte l'*Extrait d'une Instruction* (a) au *Sieur de Langey, Gentilhomme de la Chambre du Roi, envoyé vers le Seigneur d'Humieres, Lieutenant-Général en Piémont, du 12 Aoust 1537* . . . « Si » ainsi est que l'armée aille chacun jour en » diminuant & affoiblissant tant de gens de » cheval que de pied, & généralement de » toutes choses : le mieux que ledit Sieur » Humieres puisse faire, afin de ne demeurer à la discrétion des ennemis, ou d'estre » contraint de se retirer en désordre, est » de regarder de bonne heure pour ne tomber en cette défaveur & inconvénient, à » retenir seulement les principales villes & » places gardables : à sçavoir, Turin, Pignerol, Savillan, Quiers, Albe, Queras, » Verceil, & y faire retirer tel nombre de » gens de guerre qu'il verra estre pour le » mieux, avec les Capitaines qu'il connoistra » estre les plus obeyffans, & mesme le plus » grand nombre de François qu'il pourra, » attendu mesme que, comme il a écrit, » ceux des villes craignent merveilleusement » les garnisons d'Italiens . . . »

(a) Cette instruction, & les remarques qu'on y a jointes, sont tirées des Lettres & Mémoires d'Etat de Ribier, Tome-I, p. 53 & 54.

Ce qu'on vient de lire atteste combien la position des François étoit défavantageuse lorsque Humieres remplaça l'Amiral Chabot : tous ces faits sont confirmés par le témoignage de Martin du Bellay. « D'Humieres » (remarque Ribier) trouva les affaires du » Roy en grande combustion, non-seulement » à cause des particularitez qui estoient en » l'armée, mais aussi parce que celle de l'Em- » pereur se fortifioit de jour en jour ; de sorte » que si M. d'Humieres y arrivoit sans avoir » une teste de quatre ou cinq mille Suisses & » quelque renfort de gendarmerie, il lui se- » roit impossible de se rendre maistre de la » campagne... Car de luy imputer qu'il n'eut » pas la force & l'adresse depuis son arrivée » de pacifier toutes les querelles & différends » des Chefs, & les revoltes & mutineries » des gens de guerre Italiens & Lansquenets, » ce reproche seroit impertinent, & tesmoi- » gneroit l'ignorance de l'histoire du tems... » Les Italiens & les Allemands estoient prests » de ployer les Enseignes & sonner la re- » traite quand il arriva, si par ses instantes » persuasions & prieres, il n'eust fait (dit un

(a) Liv. VIII de ses Mémoires, Tome XX de la Collection, p. 219, 235 & suiv.

» Historien (a)) bourfiller dans le camp les
 » bons François . . . « J'ay estimé (continue
 » Ribier) devoir aussi pour l'honneur de
 » cette illustre Maison , & pour la vérité re-
 » presenter les circonstances de ce désordre
 » d'armée de son tems , duquel injustement
 » & à tort quelques Historiens lui attribuent
 » la faute ; & sembleroit à leur rapport , qu'il
 » auroit manqué en sa charge d'esprit & de
 » cœur , au lieu qu'il feit dignement paroître
 » l'un & l'autre : aussi le Roi , la guerre
 » estant finie , luy confia par la considération
 » de sa sagesse & grande vertu , le gouver-
 » nement (b) des enfans de France , qu'il
 » conserva jusqu'à son décès (c) en 1550. »

(10) A la suite du récit des événemens
 qu'on vient de lire , le Commentateur ,
 selon son usage , a inféré ses réflexions.
 Après avoir maltraité les Hérétiques , il
 s'éleve fortement contre les guerres entre

(a) De Serres en son Inventaire sous François I.

(b) C'est à cette place de Gouverneur des Enfans
 de France , que Tavannes fait allusion.

(c) Dans les Mémoires de Vieilleville , on fait
 mourir Humières en 1554. Lorsque nous publierons
 ce dernier ouvrage , cette contradiction sera discutée.
 Au surplus , on prévient le Lecteur que Moréri a adopté
 la date fixée par Ribier.

Princes

Princes Chrétiens. Il veut que ceux-ci se réunissent contre le Turc, leur ennemi commun ; & il développe à ce sujet ses idées dans un discours assez prolix , intitulé : *Admonestemens aux Roys de France & d'Espagne pour l'entreprise des Turcs . . .*. Afin de montrer combien il est facile de vaincre cette Nation dès qu'elle a éprouvé un revers , il raconte « qu'étant arrivé à Constantinople quelque » tems après la bataille de Lepante (a) , il » apprit que les Soldannes du Serrail , & les » principaux Seigneurs & Bachatz transpor- » toient toutes leurs richesses en Asie , ne » tenant pour bien assuré qu'ils se peussent » garder à Constantinople , si les Chrestiens » suivoient leur pointe , pour la grande re- » bellion qui suivroit par l'aide des Grecs...»

(11) Le Pape , l'Empereur & les Vénitiens avoient bien fait une ligue contre le

(a) La bataille de Lepante se livra en 1571. Ainsi on voit quel rapport cet événement pouvoit avoir avec ceux qui s'étoient passés en 1538. De-là on peut juger si nous avons eu tort de désigner sous le nom de commentaire ou paraphrase des Mémoires de Tavannes, les réflexions qui appartiennent à Jean de Saulx , & si nous ne devons pas en faire un usage sobre & modéré.

Turc : mais François I n'y étoit point entré. Charles-Quint & ses Agents n'épargnerent rien pour qu'on le crût. Comme François I même depuis l'entrevue de Nice avoit toujours confervé des Ambassadeurs à Constantinople, on voit dans plusieurs de leurs dépêches, que les Impériaux affectoient de semer les bruits de cette ligue prétendue. Cependant on ne sçait plus que penser à cet égard, lorsqu'on lit ce qui suit dans une instruction donnée le dernier Novembre 1538 par Charles-Quint à l'Archevêque de Limden, qu'il renvoyoit en Allemagne. « Vous pourrez » (y est-il dit) advertir lesdits Estats de la » Germanie que ledit Seigneur Roy très- » Chrestien nous a de son propre mouvement » envoyé offrir trente mille écus par mois, » pour nous assister à l'offension contre le » Turc... ». François I étoit si peu conséquent dans ses démarches, ou plutôt si confiant qu'il ne seroit pas impossible qu'il eût fait des offres de ce genre.

(12) Marguerite , sœur de François I, & Henri d'Albret , son époux , furent contraints de consentir à ce mariage. Leur fille en ce moment devint une de ces victimes qu'on a si fréquemment sacrifiées à la politique.

« Les solemnitez de ce mariage (dit Favyn
 » dans son Hist. de Navarre Liv. XIII, p.762)
 » s'en firent le 15 Juillet l'an 1540, la Prin-
 » cesse estant pour lors âgée d'onze à douze
 » ans. Mais ce mariage n'estant consommé
 » pour lors, attendu la jeunesse d'icelle ; &
 » trois ans après, ce Duc s'estant remis du
 » party de l'Empereur, il fut déclaré nul, au
 » deffault du consentement de la Princesse,
 » qui n'avoit l'aage pour déclarer ses con-
 » ceptions . . . ». Elle épousa depuis Antoine
 de Bourbon - Vendôme ; & elle fut mere de
 Henri IV.

(13) La Médecine (observe ici le Vicomte
 » de Tavannes) a des incertitudes : la Chi-
 » rurgie en est plus exempte. Ils ont des
 » Auteurs qu'ils suivent de point à autre ,
 » comme si les religions, les naturels, les
 » tems n'avoient changé les corps. Infinis
 » sont morts avant que les maladies & com-
 » pléxions soient cognues. Ces Docteurs ont
 » plusieurs fois changé leurs drogues & mé-
 » thodes. Peu guérissoient au commence-
 » ment des arquebusades : de mon tems ils
 » faisoient de grandes incisions, dilatoient
 » la playe pour donner voye à l'apostume
 » avant qu'elle apparust ; mal sur mal pire

» que les coups. Le rascir amy estoit plus
» plus dangereux que la balle ennemie. Ils
» appliquent des unguents chauds pour pro-
» voquer le pus , qui ne peult estre sans une
» extreme douleur , attrition & accidens ,
» dont ensuit la gangrene & la mort ; ainsi
» que si on ne pouvoit guérir un mal sans
» en faire un plus grand. J'en ay veu pan-
» ser de charpie & d'eau fraische qui , te-
» nans la playe nette , en guérissoient plus
» que les Chirugiens , ne faisant douleur
» par sonde & attraction d'unguents , laif-
» soient faire nature. L'incision de la peau
» ne sert , puisque l'apostume n'est encore
» formée au dedans ; & quand elle se mon-
» tre au dehors , qu'ils nomment absès , c'est
» le tems de l'inciser. Ils tuent la nature , la
» voulant prévenir : les Chirugiens les plus
» excellents empeschent l'apostume , & n'ont
» à combattre que le coup originel , & non
» l'accidentel. Ils diront qu'il en mourra
» beaucoup par cette pratique : on respond
» qu'ils en sauvent fort peu des grandes blef-
» sures. Je parle par expérience pour avoir
» esté dix fois blessé , graces à Dieu , jamais
» par derriere ; pansé des meilleurs Chirur-
» giens des Roys & des Princes. J'eus une
» arquebusade en la jambe , où j'avois une

» balle ramée qu'ils médicamenterent dix
 » jours , comme s'il n'y eust eu rien d'es-
 » trange dedans. Au dixiesme mon Chirur-
 » gien vint de Bourgogne , qui me tira la
 » balle , me sauva vie & jambe presté à coup-
 » per. Croyez les Chirurgiens , ils vous tuent.
 » Ne les croyez point , ils vous accusent. S'ils
 » vouloient bien estre crus , il faudroit qu'ils
 » donnassent caution , & qu'ils fussent punis
 » de mort , s'ils manquoient à guérir . . . ».

(14) En comparant le précis des révolu-
 tions de la Hongrie avec celui que nous al-
 lons tracer , il sera facile de redifier les inex-
 actitudes que le premier contient. En 1527
 Louis II Roi de Boheme & de Hongrie, com-
 battant à Mohacz contre Soliman fut vaincu, &
 tué. Comme il n'avoit point d'enfants , les deux
 Trônes qu'il laissoit vacants , tenterent l'Ar-
 chiduc Ferdinand ; & il eut le bonheur d'ob-
 tenir l'un & l'autre. Sa sœur Marie , veuve
 de Louis II, l'aida par ses intrigues à s'em-
 parer de celui de Hongrie. Bientôt une partie
 de la Noblesse Hongroise réclama le droit d'é-
 lire librement ses Rois. Elle plaça le diadème
 sur la tête de Jean Zapol Scepus. La Hongrie
 devint le théâtre d'une guerre sanglante en-
 tre Ferdinand & le nouveau Monarque. Jean

Zapol, secondé par les Turcs, resta maître d'une portion considérable de la Hongrie. Mais las d'être continuellement aux prises avec Ferdinand, & se défiant des Turcs ses alliés, il consentit par un traité secret à ce que Ferdinand fut son successeur; en conséquence le Prince Autrichien le reconnut Roi: après avoir signé ces conventions, Jean Zapol épousa Isabelle fille de Sigismond Roi de Pologne. Il mourut la même année; & Isabelle lui donna un fils qu'il institua son héritier. La Noblesse Hongroise nomma ce jeune Prince Etienne, & s'empressa de lui prêter serment. On présume bien que Ferdinand fit valoir ses prétentions. La Reine Isabelle, & Georges Martinuzzi, depuis Cardinal, chargé de la tutelle du fils de Jean Zapol, repoussèrent à main armée les troupes de Ferdinand. Ils appellerent les Turcs à leur secours; & l'armée de Ferdinand fut détruite sous les murs de Bude. Envain offrit-il d'être tributaire de la Porte Ottomane. Soliman ne l'écouta pas. Il convoitoit pour lui-même la Couronne de Hongrie; & se servant du droit du plus fort il la plaça sur sa tête. Isabelle & son fils furent relegués en Transilvanie. Martinuzzi (a), en frémissant,

(a) Ce Martinuzzi (dit Robertson, Tome II,

céda à la nécessité ; & dans son cœur il pré-
 paroît déjà la vengeance : telle étoit la posi-
 tion de Ferdinand qui naturellement auroit
 dû arrêter Charles-quin en Allemagne. Mais
 l'expédition d'Alger l'entraînoit ; & il y alla
 en 1541 perdre beaucoup d'hommes & de
 trésors.

(15) Nous devons prévenir le lecteur que
 les particularitez de cette méfintelligence en-
 tre Tavannes & le Duc de Guise, ne se trou-
 vent dans aucuns des mémoires du tems, &
 que l'histoire n'en a point fait usage. Mont-
 luc & Vieilleville étoient occupés ailleurs,
 & n'en ont rien dit. Martin du Bellai est le
 seul qui ait détaillé les opérations de l'ar-
 mée du Duc d'Orléans. Son récit quant au
 fond, s'accorde avec celui de Tavannes :
 ils ne différent que sur les faits particuliers.
 Du Bellai nous apprend que le vieux (a) Duc

p. 240) étoit propre à jouer un grand rôle dans les
 tems de trouble & de faction... Pendant la guerre, il
 dépouilloit la foutane, & montoit à cheval, armé d'un
 cimenterre & d'un bouclier. Au milieu de toutes les
 formes diverses & opposées qu'il savoit prendre, il
 laissoit voir un desir insatiable d'autorité & de domi-
 nation.

(a) Nous l'appellons le *vieux Duc de Guise*, pour
 le distinguer de ses fils & petits fils, qui eurent le même

de Guise (Claude) commandoit sous les ordres du (a) Duc d'Orleans : mais dans le nombre des Seigneurs de marque qui accom-

titre que lui. Au surplus, à l'époque dont il s'agit, il ne devoit plus être jeune. Louis XII l'avoit marié en 1512 à Antoinette de Bourbon, sœur de Charles I, Duc de Vendôme, & fille aînée de François de Bourbon, Comte de Vendôme, & de Marie de Luxembourg, Comtesse de St. Paul. Le Duc Claude de Guyse mourut au mois d'Avril 1550.

(b) « Les Capitaines chargez de guerre & d'un
 » Prince de quinze ans (remarque Jean de Saulx),
 » sont en grande peine. Age sans conduite, ambitieux,
 » outrecuidé qui se laisse flatter, posséder, empêche
 » plus que l'armée. Eschappé de la vue de son Gouverneur, s'il ne se perd, il en perd d'autres, met
 » confusion, attire combat qu'il ne peut desmêler. S'il
 » fuit, la honte en est au chef: s'il vainc, il gagne de
 » l'outrecuidance, mesprise le conseil, se prépare à
 » lourde cheute; ses mignons luy preschent la liberté,
 » vice, voluptez, haine de celuy qui le tient sujet,
 » qui est accusé de larcin, de faire pour les siens, de
 » manque d'amitié. Cependant que les Capitaines
 » veillent contre les ennemis, le Pupil & ses mignons
 » veillent contre eux : les lions prisonniers n'offen-
 » sent point; on s'en garde. Les Princes assujétis es-
 » trangent à l'improviste : sans bride ils prodiguent
 » l'argent, mesnent à la boucherie, blasment les ac-
 » tions, & font perdre leur conducteur, & quelquefois
 » eux-mêmes de despit. Rarement s'est veu un grand
 » Prince ayment ceux qui l'ont tenu sujet. Il ne s'en

pagnoient ce Prince , Tavannes n'est point nommé. Ce n'est pas que nous doutions qu'il n'y fut réellement. Nous observerons seulement que son age , & le grade militaire qu'il avoit alors, ne paroissent guères lui permettre de tenir tête , & de vouloir se mesurer avec le Duc de Guise. A la vérité il avoit pour lui la faveur du Duc d'Orléans ; & on scait qu'en se couvrant de cette Egide, l'audace & la presumption peuvent & osent beaucoup.

(16) On a vu, dans l'observation n°. 19 sur le X^e livre de du Bellai tom. XXI. de la collection p. 314 , le tableau de la fraieur des Parisiens que Paradin nous a laissé. Nous y ajouterons *la lettre de M. de Villefrançon frere du Sieur de Tavannes à un de ses amis sur la sortie de l'Empereur par laquelle paroît la peur de ceux de Paris.* Tel est le titre de ce monument singulier inseré dans les Mémoires de Tavannes.

» faut charger qu'à douze ans; s'ils en ont seize ou
 » dix-huit, protester au pere de leur obeyr, & con-
 » seiller sans s'obliger à la garantie des evenemens...

En lisant ces réflexions du Vicomte de Tavannes, il paroît qu'il avoit en vue le rôle que son pere avoit joué dans l'armée du Duc d'Orléans, & les désagrémens qu'avoit éprouvés le Duc de Guyse.

« Monsieur mon compagnon, pour satis-
» faire à votre desir, je vous dirai qu'au par-
» tir du camp de Jaillon, voyant que l'Em-
» pereur s'en alloit le chemin de Paris,
» nous dressâmes la teste de nostre camp
» droit à Brie contre (a) Robert pour es-
» tre au devant de luy; & estoit nostre déli-
» bération (s'il fust marché plus avant) que
» nous allions camper au pont de Charen-
» ton, & delà au marché aux porceaux, où
» l'on s'estoit fortifié un camp; & estoit
» la ville si espouvantée qu'il n'y avoit de-
» meuré que bien peu de gens. Et sans ce
» que le Roy y alla, je croy qu'il n'y fust
» demeuré personne. Selon qu'il se disoit que
» l'Empereur venoit à Paris, M. le Dauphin
» manda au Roy qu'il seroit bon d'envoyer
» querir M. le Connestable pour mettre dans
» Paris: le Roy le trouva fort mauvais, &
» envoya querir M. d'Orleans pour aller
» audit Paris, lequel y alla en poste; & je
» demeuray au camp. Pendant cela l'Empe-
» reur marcha droit à Chasteau-Thierry où
» ses gens ont beaucoup gagné; car l'on
» n'avoit rien retiré; & en faisant ce chemin,
» l'on traistoit tousjours la paix, & c'estoit à
» accorder des ostages. Et ce qui differoit de

(a) Brie-Comte-Robert.

» passer outre, estoit à ce que les gens fif-
 » sent leur profit : toutesfois il fut défendu
 » de ne rien brusler, & n'a-t'on pas bruslé
 » en tout six ou sept villages. De Chasteau-
 » Thierry il dressa son chemin droit à Soif-
 » sons où il a sejourné trois jours, & là fust
 » faicte la résolution de la paix, la ville ayant
 » esté auparavant pillée, & n'avoit le peu-
 » ple rien tiré, ils ont faits de grands bu-
 » tins. Et fut mandé M. d'Orléans pour ve-
 » nir trouver l'Empereur audict Soissons,
 » & partist ledict Seigneur de Paris en poste,
 » & me manda au camp que je l'allasse trou-
 » ver à Villiers-Costerets ; & y arrivasmes
 » Jeudy au soir ; & le Lundy en poste nous
 » vinsmes disner audict Soissons ; en estoit
 » deslogé l'Empereur, & estoit à Nicy (a) :
 » passasmes nos chevaux de poste fort las,
 » & vinsmes audict Nicy où le Viceroy nous
 » vint au devant avec un Roy d'armes &
 » environ vingt-cinq chevaux, & dist à Mon-
 » sieur que l'Empereur estoit deslogé, &
 » qu'il alloit coucher à Crepy en Launois (a)
 » à trois lieues delà. L'Admiral vint aussi
 » devant, & presta une haquenée à Mon-
 » sieur ; & nous sur nos aridelles par les
 » chemins rencontraimes l'arrieregarde de

(a) Nisy.

(b) En Laonnois.

» l'Empereur , & y avoit trois fois plus de
 » bagage que nous n'en avions en grand
 » désordre. Si nous n'eussions rien valu ,
 » nous en avions grand marché , car son ar-
 » mée estoit fort diminuée , & n'y avoit pas
 » en tout vingt mille hommes accompagnez
 » de quatre à cinq mille chevaux. A nostre
 » arrivée à Crepy , l'Empereur vint au de-
 » vant de M. d'Orleans jusqu'à la porte de
 » son logis , & luy fit un grand bon recueil ,
 » & le mena en sa chambre où ils parlerent
 » longuement ensemble , & le logea en une
 » chambre près de la sienne , & emmena
 » mondict Seigneur jusques en sa chambre
 » pour le faire dehouzer (a) , & fust servy
 » de la cuisine de l'Empereur ce soir là ,
 » comme il a tousjours esté jusques à main-
 » tenant. »

(17) La lettre du Sieur de Villefrancon
 que contient l'observation précédente , &
 les faits particuliers racontés ici dans les
 Mémoires de Tavannes , développent le fil
 des intrigues qui produisirent le traité de
 Crespy. On y voit clairement que les droits
 de la Couronne & ceux du Dauphin y furent
 comptés pour rien. On sacrifia tout à l'ag-

(a) Se faire débotter.

grandissement du Duc d'Orléans ; & il n'est point surprenant que le Dauphin ait protesté contre le traité en question , comme on l'a lu dans l'observation n°. 21 sur le X^e livre de du Bellay tom. XXI. de la collection p. 320. Cette négociation fut l'ouvrage de la Duchesse d'Estampes ennemie déclarée du Dauphin à cause de Diane de Poitiers maîtresse de ce Prince. Elle vouloit après la mort du Roi , s'assurer une retraite dans la Souveraineté destinée au Duc d'Orléans. Cette femme ambitieuse & vindicative s'embarassoit peu d'armer un jour les deux freres l'un contre l'autre. D'après cela on ne doit point estre surpris des caresses que l'Empereur prodigua au Duc d'Orléans (a) dans leur entrevue. Ce politique rusé prevoioit que si le jeune Prince devenant son gendre , obtenoit les pays bas , c'étoit un ennemi qu'il plaçoit aux portes de la France. Dans le cas où cette alliance n'auroit pas son exécution , il restoit le maître

(a) Nous ignorons pourquoi les Historiens généraux ou particuliers de Charles-Quint (nous n'en exceptons pas Robertson) ont à peine parlé de cette entrevue , qui nous semble donner la clef de tout ce qui se fit à Crespy. La lettre du Sieur de Villefrancon , & les Mémoires de Tavannes , fournissoient cependant des particularités curieuses.

de garder tout ce qu'il avoit promis par le traité de Crespy. De maniere ou d'autre, il divisoit les deux freres, & préparoit entre eux le germe de guerres civiles.

(18) « Il n'est licite à un Gentilhomme » François (observe à ce sujet le Commen- » tateur) de se donner entierement aux Prin- » ces, Seigneurs, n'y freres des Rois au » préjudice du service de Sa Majesté, moins » en prendre pension. Les Grands veulent » leurs serviteurs tous à eux, desirent d'i- » ceux assistance & conseil pour & contre » l'Etat, autrement les méprisent. Ceux qui » ont bonne conscience ne s'y engagent prin- » cipalement à ceux qui aspirent à troubler » l'Etat. Bien peuvent-ils assister leurs maî- » tres de conseil pour faire leurs conditions » meilleures envers le Roy. Estant jeune le » Sieur de Tavannes conseilla M. d'Orleans » de demander la Bourgogne au préjudice » de la France, & vieux ne veut prendre » pension de M. d'Anjou, qui fut depuis » Henri III, sans permission du Roi Char- » les IX; tant sont diverses & changeantes » les opinions selon les ages. »

(19) Nous n'avons pu faire aucun usage du Commentaire inseré par Jean de Saulx

à la suite du récit des événements qu'on vient de lire, depuis le mariage du Sieur de Tavannes jusqu'à l'avenement de Henri II. au Trône. Ce Commentaire de treize pages in folio ne contient que des discussions ou inutiles, ou étrangères au sujet. On y trouve une espèce de précis de l'histoire du Luthéranisme en Allemagne. Delà l'auteur passe aux résultats dangereux selon lui, des alliances qu'on contracte avec les infidèles & hérétiques. Ensuite il s'occupe de la réformation de l'Eglise, d'un nouvel ordre à y établir, des moyens de réunir les différentes Communions, & enfin de ce qui concerne l'autorité des Conciles.

(20) Le 10 Septembre 1547 le Duc de Somerset, protecteur d'Angleterre, battit complètement les Ecoissois à Pinkey. Il vouloit que les Ecoissois consentissent au mariage de Marie leur jeune Reine avec Edouard son pupile. Henri II. avoit des vuës sur cette Princesse pour le Dauphin son fils. Il se hâta (a) donc d'envoyer un corps de troupes en

(a) Quelque célérité qu'on apportât, il fallut un certain délai, pour rassembler un corps de troupes, & pour approvisionner des vaisseaux. D'Essé prit terre à Dumbar en Ecoffe, le 18 Juin 1548.

Ecoffe. André de Montalembert Seigneur d'Essé, qui le commandoit, s'étoit distingué sous le regne précédent en defendant Landrecy contre Charles-quint. Nos Historiens vantent la discipline que d'Essé fit observer à ses troupes. Les Ecrivains Anglois ne conviennent pas de ce fait. Hume (a) particulièrement raconte que dans un tumulte, qui s'éleva à Edimbourg, le Prévot de cette ville & son fils furent tuez par des soldats François. D'Essé, ajoute-t'il, au lieu de faire quelque satisfaction pour cet acte de violence commis par ses troupes, les conduisit précipitamment à Haddington, dont une armée Angloise l'avoit contraint de lever le siege. Ce fut là un des motifs qui rendirent d'Essé désagréable (b) aux Ecoffois, & qui déterminèrent Henri II (c) à le rappeler. De leur

(a) Histoire de la Maison de Tudor, Tome III, p. 415. In-4°.

(b) Par rapport au fait qu'on vient de lire, il paroît que Hume a adopté le récit de Tindal & de Buchanan. Mais on remarquera que Beaugué dans l'Histoire des campagnes de 1548 & 1549, atteste formellement que d'Essé punit les François, auteurs du meurtre en question.

(c) Il fut remplacé par la Barthe, Seigneur de Termes. C'étoit de cet Officier qu'on disoit, pour
côté

côté nos Historiens attribuent son rappel au délabrement de sa santé. Quoiqu'il en soit, Hume lui-même avoue la capacité de cet Officier. Henri II à son retour lui donna le collier de son ordre & une compagnie de quarante lances. D'Essé méritoit ces récompenses , il avoit arrêté les progrès des Anglois ; & il contribua au parti que les Ecoissois prirent d'envoier en France leur jeune Reine pour y estre élevée , en attendant que son mariage se consommât avec le Dauphin. Elle débarqua (a) à Brest le 13 Juillet 1548.

peindre sa manière d'être , *sagesse de Termes*. Il fut sévère en fait de discipline , si l'on en croit le Baron de Forquevaux dans ses vies de plusieurs grands Capitaines François , p. 56. « L'exemple de sa justice est » remarquable en un soldat qu'il récompensa d'un prix » militaire , pour avoir le premier monté sur le bastion d'un fort assiégé , duquel la prise s'ensuivit , » lequel soldat toutesfois il fit pendre & estrangler » une heure après , sachant qu'il estoit sorti de son » rang , & estoit allé sans commandement à cet assaut ». Cet événement arriva tandis que de Termes commandoit en Ecoffe.

(a) Le Chevalier de Villegagnon , Commandant de nos galères , avoit été chargé de ce précieux dépôt. Afin de dérober sa marche aux Anglois , il sortit avec ses galères de la rade du petit Leith , feignit de prendre la route de France , & cotoya le nord de l'Ecoffe.

Henri II en l'apprenant , fut transporté de joye. On peut en juger par les expressions des (a) lettres qu'il écrivit aux Etats d'Ecosse, & à de Selve son Ambassadeur à Londres. *Monsieur de Selve* (marquoit-il à ce dernier) « La Reine d'Ecosse ma fille est arrivée saine » & sauvé Dieu mercy à port de Salut en » mon pays & Duché de Bretagne & la fais » mener & conduire là où est mon fils Dau- » phin son mary , pour estre nourrie avec » luy , ayant esté le contract de mariage d'en- » tre eux deux fait & passé en Escosse... Et » l'investiture & possession des Royaumes , » sceptre & couronne baillée & délaissée en » la presence & du consentement des Estats » du pays à mes Deputez au profit de mon- » dit fils... A cette cause vous irez trouver le » Protecteur d'Angleterre auquel vous direz » & ferez entendre de ma part que je me » suis tenu par mon devoir & obligation à » la protection dudit Royaume d'Ecosse , » comme du mien propre &c.

Arrivé à Dumbritou par une route , qui pour des galères avoit paru jusqu'alors impraticable , il prit la Reine sur son bord , & la conduisit en France.

(a) Cette lettre de Henri II à de Selve , & celle qu'il adressa aux Etats d'Ecosse , sont dans l'ouvrage de Ribier , Tome II , p. 152.

(21) « L'exercice de l'escrime, dit à ce
 » sujet le Vicomte de Tavannes donne la har-
 » dieffe, sauvé la vie & l'honneur nécessaire
 » pour les fréquents duels usagés en (a) ce
 » temps. Celui de monter à cheval, volti-
 » ger, danser, le jeu de la paume ne sont
 » à mépriser des jeunes. Cela leur croist la
 » force & disposition : quelquefois une de
 » ces perfections les jette en faveur des Roys
 » & des Dames, pour estre après employez
 » à quelque meilleure chose, faisant plan-
 » che à l'entrée du maniemment des affaires,
 » & pour faire preuve de valeur en longue
 » paix, se devoit rendre les tournois plus
 » dangereux, permettant de rompre en camp

(a) C'étoit dans les premières années du 17^e. siècle
 qu'il écrivoit ces réflexions : « aussi en proposant les
 » moyens d'abolir les duels, remarque-t-il, qu'on ne
 » sauroit assez blasmer ces mauvais Conseillers qui
 » disoient au feu Roy Henri IV que, pour éviter la
 » guerre civile, il falloit permettre les duels pour
 » purger ce feu & ce sang bouillant de la noblesse,
 » qui ne pouvant agir contre lesdits estrangers, agit
 » contre sa propre patrie. Il remarque encore que
 » depuis son advis, la Royne mere avoit commencé
 » ce que le Roy Louis treizieme avoit parachevé, de
 » jurer & s'obliger solennellement de ne donner au-
 » cune grace des duels, & appliquer la confiscation
 » des délinquans aux pauvres.

» ouvert à fer esmoulu , combattre à l'espée
 » tranchante espointée bien armez : il n'y
 » auroit grand péril : la durée des combats
 » donneroit tems de les séparer , satisferoit à
 » ce feu de jeunesse desirant la guerre pour
 » manier les armes , sans qu'ils advisent si
 » elle est juste. Il n'y a que six vingts ans
 » que les combats s'exerçoient avec les sus-
 » dits périls , quasi à outrance ; les juges
 » les séparoient avant l'extrême danger ,
 » donnoient l'honneur à qui il appartenoit.
 » C'estoit un attiedissement des guerres civi-
 » les : ce qui se pratiquoit par les anciens ,
 » tesmoigné par les Romans où sont naive-
 » ment dépeints tournois , inventions & de-
 » vises d'armes & d'amours , sur quoy les
 » Perceforest , Lancelot &c. ont esté inventez
 » pour esmouvoir la valeureuse jeunesse à
 » ces exercices honnestes. »

Delà l'Auteur passe à l'abus des duels. Il offre un projet pour y remédier. Il voudroit que dans chaque province on érigeât un tribunal de six Gentilshommes dont les ordonnances ressortiroient aux Maréchaux de France. Nous ne le suivrons pas dans ces détails , ni dans ceux d'une longue digression qu'il fait sur la falsification des monoyes : il developpe les injustices qui jusqu'à son tems

ont pu être (a) commises en cette partie. Parmi ces accusations il y en a de graves, si elles étoient prouvées : mais nous ne pouvons passer sous silence une anecdote qu'il rapporte. « J'ay cogneu (écrit-il) des Gen- » tilshommes faux monoyeurs qui se disoient » gens de bien ne faisant que *tales & florins* » en vengeance, disoient-ils, du feu que » les Allemands avoient mis en France, & » n'en faisant de celle du Roy ne croyoient » estre réprehenfibles. Ils nommoient leurs » maîtres faux monoyeurs du nom de Phi- » losophe, ou distilateur, ne se cachoient » point, & sortoient des fourneaux pour » s'afféoir à la table de leur maître sous » ce nom de Philosophe. Leurs voisins les » soupçonnoient, & avec leurs risées ils » furent descouverts en Allemagne, & en » France en peine, en danger, & perte » d'honneur. »

(22) Ce projet de Charles-Quint, que la

(a) On verra dans les Mémoires de Vieilleville les abus en ce genre, auxquels se livroient les préposés du Cardinal de Lénoncourt, Evêque de Metz. Ce fut le sujet d'une grosse querelle entre le Prélat & Vieilleville : le guerrier resta le maître; & l'Evêque de Metz perdit son droit de faire battre monnoie.

politique des Princes Allemands étoit intéressée à contredire, éprouva les plus fortes oppositions de la part de Ferdinand son frere. En qualité de Roi des Romains la succession à l'Empire sembloit dévolue à Ferdinand ; aussi ne négligea-t'il rien pour déconcerter les mesures de Charles quint. « J'ay en-
 » tendu de bon lieu (écrivait le 29 Juillet
 » 1550 à Henri II Marillac (a) son Ambassa-
 » deur en Allemagne,) que l'Empereur
 » l'ayant (b) voulu faire taster sur ce sujet
 » par le Sieur de Granvelle, quand on luy
 » vint à dire qu'on ne desireroit pas le faire
 » demettre de ce titre, sans le récompenser
 » ailleurs, pour sçavoir comme il gousteroit
 » ce propos, le Roy qui sçavoit qu'on vou-
 » loit luy faire ouverture de luy bailler le
 » Duché de Vittemberg & quelques autres
 » adyantages, & faire que le Prince d'Es-
 » pagne espoufast une de ses filles, moyen-
 » nant ce party & résignation, vint tout
 » court à dire qu'à la vérité il avoit toujours
 » trouvé l'Empereur si bon frere & Seigneur
 » qu'il ne pouvoit croire estre vrais les pro-
 » pos qu'on avoit semez, tendant à ce qu'on
 » le vouloit priver de la dignité qu'il avoit.

(a) Ribier, Tome II, p. 282.

(b) Il s'agit de Ferdinand.

Granvelle s'appercevant bien à quoy cela » tendoit, se départit de luy. »

Outre l'opposition que Ferdinand manifestoit ouvertement, deux autres causes forcèrent Charles-Quint de se désister de son projet. Granvelle pere du Cardinal de ce nom, mourut à cette époque. Aussi (disoit Marillac dans une de (a) ses dépêches subséquentes,) *l'Empereur a perdu son Granvelle qui estoit un merveilleux cerveau pour inventer & conduire les pratiques qui tournoient à l'avantage de son maistre.* D'un autre côté Philippe II au lieu de chercher à plaire aux Allemands, se les aliena lorsqu'il parut au milieu d'eux. Ce Prince sombre & peu communicatif, se comporta comme il fit avec les Flamands. Entouré d'Espagnols, & ne parlant qu'Espagnol, on se rappella que son pere commandant à differents peuples, parloit à chaque individu sa langue maternelle : on mit en parallèle la taciturnité du fils avec l'air ouvert & l'affabilité du pere. Il en résulta un contraste qui ne fut pas favorable à Philippe.

(23) Probablement Tavannes veut parler du

(a) Ribier, *ibid.*, p. 283.

fameux *Interim* (a) qui révolta également les Catholiques & les Protestans. Ce formulaire avoit esté dressé par deux Docteurs Catholiques, & par un Théologien (b) Protestant. Il renfermoit un systême de Théologie conforme presque en tous ses points à la Doctrine de l'Eglise Romaine. Il étoit exprimé en termes mitigés ; & on y avoit adopté exprès un certain nombre de constructions ambiguës. Dans ce formulaire on toléroit jusqu'à nouvel ordre la Communion sous les deux espèces ; & les Prêtres mariés pouvoient remplir les fonctions du Sacré Ministère.

(24) Dans le nombre des réflexions que le Commentateur fait sur l'alliance de Henri II. avec Maurice & les autres Princes Allemands, celles qui suivent nous ont paru mériter d'être conservées. Quelques unes nous ont frappé par leur originalité, le Lecteur les appréciera. « L'alliance du Roy Henri II » avec Moris (observe le Commentateur) » fut au préjudice de la Religion Catholique en Europe : la vengeance fut : la pos-

(a) On appella ce formulaire *interim*, parce qu'il étoit provisoire. L'Empereur le présenta à la Diète d'Ausbourg, le 15 Mai 1548.

(b) Agricola.

» terité des Valois sous pretexte de la mesme
 » Religion qu'ils avoient favorisée en Allema-
 » gne, ont eu en France trente ans de guer-
 » res civiles, & s'y sont perdus à la fin ;
 » pour commettre un tel peché, il falloit
 » conquérir non-seulement Metz, ains la
 » moitié de la Germanie ; & devoit leur Ma-
 » jesté penser que de la mesme mesure qu'ils
 » mesureroient les autres ils seroient mesu-
 » rez. Ceste entreprise d'Allemagne est re-
 » marquable par l'imprudence de l'Empe-
 » reur, legereté du Roy & ingratitude de
 » Moris. L'Empereur après son malheur ne
 » pouvoit faire mieux que se r'abiller avec
 » les Allemands ; le Roy abandonné se re-
 » tire par contrainte : Moris continuant la
 » guerre, ne se pouvant faire Empereur
 » pour l'opposition du Duc de Saxe, le
 » Landgrave & Brandbourg, fit bien de faire
 » paix ; le Roy pouvoit faire mieux, occu-
 » per la plaine d'Elzaz (a), fortifier les fron-
 » tieres du Rheim, comme protecteur &
 » sans davantage irriter l'Allemagne, se con-
 » tenter du Duché de Lorraine, récompen-
 » ser le Duc en Anjou, faire une place im-
 » prenable aux montagnes de Saverne, ou
 » sur le Rheim, borner son Royaume de
 (a) D'Alsace.

» Mets, de la forest noire : c'eust esté le ré-
 » tablissement du Royaume d'Austrasie (a)
 » joint à celuy de France. Le Roy n'estoit
 » assez habile : le Conestable qui l'eust de-
 » siré, eut esté contrarié de M. de Guyse. »

(25) A la suite des événements dont on vient de lire le récit, depuis le retour de Henri II en France jusqu'à la capitulation de Sienne, le Vicomte de Tavannes a inseré deux dissertations, la premiere ayant pour titre : *Qu'il ne faut se mettre en place pour capituler* : la seconde est intitulée : *Charge de Marechal de camp devant une place*. Celle-cy renferme plusieurs particularités qui concernent personnellement Jean de Saulx & qui se sont passées en 1591. Par la suite nous ferons usage de ces particularités. Le surplus des deux dissertations ne nous a paru propre qu'à être indiqué au Lecteur qui voudroit y recourir.

(26) « Ces quatre Princes étoient de
 » différente humeur (lit - on dans le Com-

(b) Par rapport à ce Royaume d'Austrasie, on retrouvera dans le trente-deuxième Chapitre du quatrième Livre des Mémoires de Vieilleville, le même plan & les mêmes vues politiques.

» mentaire) le Duc de Saxe peu fin se laisse
 » emporter à son (a) université de Wittem-
 » berg, perdit son Electorat qu'il quitta à
 » Auguste, fils de (b) Moris de son vivant.
 » Le Landgrave plus soldat, de foible en-
 » tendement, se fit prendre sur des paroles
 » à deux ententes. Moris fin & sans foy,
 » manque à ses parens, à sa patrie, au
 » commencement & à la fin à l'Empereur
 » son bienfaicteur, le chasse d'Allemagne,
 » depuis se raccommode par une paix, gagne
 » l'Electorat, est au bout de ses finesse
 » combattant Albert... Albert, grand soldat,
 » mauvais homme d'Etat, & négociateur
 » hazardeux, vaincu & vainqueur, toujours
 » combattant : l'argent, les ménées, les
 » subtilitez Espagnoles les perdirent, tres-
 » bucherent, & les firent (c) entretuer.
 « Mais pour cela l'Empereur ne regagna l'auc-
 » torité qu'il prétendoit sur l'Allemagne ».

(27) Le Commentateur se récrie avec

(a) Le Commentateur veut insinuer par là que le zèle de Jean Frédéric pour les opinions du Luthéranisme, fut la cause première de ses malheurs.

(b) Il n'étoit point fils de Maurice, mais son frère.

(c) Maurice périt à 32 ans : Albert mourut sans états & sans considération.

raison contre ceux qui brussent les basti-
 » ments : « Ils sont (remarque-t-il) plus mes-
 » chans que les Turcs... Le Roy se pou-
 » voit venger du bruslement de Folembret
 » sur les hommes, & non sur les pierres :
 » cela est à blasmer tant à la Roynie d'Hon-
 » grie qu'à luy : encore que les édifices se
 » doivent peu esimer, la ruine en estant
 » prompte, laquelle advient de soy, si elle
 » n'est procurée d'autrui : l'immortalité en
 » est vainement prétendue. Les bastiments
 » demeurent, le nom des constructeurs s'ou-
 » blie ; & quand ils dureroient, ce n'est
 » gloire aux hommes, non plus que d'avoir
 » un bon cheval, ou une belle robe, qui
 » sont des parties hors de nous : la répu-
 » tation gift aux belles actions : s'il y avoit
 » honneur à bastir, il appartiendroit aux
 » maîtres Maçons & Architectes... » De-là
 le Commentateur passe à la manie des bâ-
 timents. . . . « Quand ils sont parachevez,
 » continue-t-il, ils sont mesprizez : les façons
 » en changent tous les jours : les François
 » les voudroient changer comme les habil-
 » lements ; & quand ils sont faits, se vendre
 » par decrets, dont se moquent ceux qui
 » les achètent, n'estans aux ventes des ter-
 » res prizez. C'est grand heur de trouver fa-

» maison faite, & sagesse, étant médiocre-
 » ment logé, de vaincre par raison la maladie
 » de bastir. . . » Après ces réflexions que nous
 avons plutôt conservées à cause du sens mo-
 ral qu'elles offrent, que pour leurs rapports
 avec les Mémoires, suit une Dissertation sur
 la manière de loger une armée, afin de ne
 point craindre l'ennemi.

(28) Nous faisons grace au Lecteur des
 déclamations que l'Auteur du Commentaire
 se permet ici contre le gouvernement des
 femmes. Il rend pourtant une sorte de justice
 à Elisabeth ; il convient *que son regne a
 réussi, nonobstant qu'elle fut née d'illégitime
 mariage, excommuniée, déclarée bastarde,
 sa mere justiciée pour adultère. . .*

(29) Ces chevaux bardés d'acier que,
 selon Tavannes, on voyoit pour la (a) pre-
 mière fois dans nos armées, ont fourni au
 Commentateur une Dissertation assez étendue.
 Après avoir considéré quelles sont les armes

(a) Tavannes en ce moment avoit oublié qu'il ve-
 noit de dire « qu'en 1550 le Roi renforça le Sieur de
 » Brissac du Sieur de Tavannes & de sa compagnie,
 » où il y avoit cent Gentilshommes, ayans leurs cent
 chevaux bardez d'acier »,

les plus nécessaires à la cavalerie & même à l'infanterie , il finit par des réflexions auxquelles on ne devoit guères s'attendre, vu le sujet qu'il traite. . . « L'art d'Escuyer » (dit-il) comme les autres pipe les hommes. » Un escolier & un cheval se peuvent dresser » en trois mois pour la guerre ; le reste est » superflu, si ce n'est pour les cavaliers » combattans à cheval en duel. Les Roys, » les Républiques ne devroient laisser perdre » tems à la jeunesse qui despend (a) des » années aux choses inutiles , non en cet » art seul, mais en plusieurs autres : ils ont » inventé des longueurs , forgé des mots obscurs & des observations difficiles & inutiles , pour tirer de l'argent des ignorans. » D'un mestier on en fait trois ou quatre. » La théologie, droict, medecine, ont de plus courts chemins que ceux qui se praticquent maintenant. Les Jésuites apprennent en trois ans ce qu'on apprennoit en dix : il en viendra cy-après qui l'apprendront en dix-huit mois. Les Turcs n'ont » Advocats, ny Procureurs : les Advocats » devroient estre Procureurs , les Medecins » Apotiquaires, les Escuyers Escrimeurs, les » Marchands vendre toutes danrées, & bau-

(a) Qui consomme.

» nir les art inutiles', à ce que plus de gens
 » se miffent au labourage : les deux tiers
 » des hommes se nourrissent fans rien faire ;
 » s'il y avoit plus de laboureurs, les terres
 » en feroient mieux cultivées, & l'abondance
 » plus grande. Les eſtrangers auroient plus
 » beſoin de nous que nous d'eux. »

(30) Le récit du combat de Renty dans les Mémoires de Rabutin & dans la 3^e. lettre de Salignac, s'accorde aflez bien avec celui de Tavannes, finon dans un article eſſentiel ; c'eſt que le dernier s'arroe en entier la gloire de cette journée. Au contraire Rabutin & Salignac l'attribuent à la prudence & à la valeur du Duc de Guiſe. Ils partagent l'honneur d'avoir vigoureuſement exécuté les ordres du Prince Lorrain entre Tavannes, le Duc de Nevers, & l'Amiral de Coligny, qui ſe ſignala à la tête de l'infanterie Françoisé. Ils conviennent de la récompénſe glorieuſe que Tavannes reçut ſur le champ de bataille. L'un & l'autre étoient témoins oculaires. Comme la plûpart de nos Hiftoriens ont écrit d'après la Popelinière qui avoit copié les deux Ecrivains qu'on vient de citer, leurs récits ſont les mêmes. Mais nous ignorons dans quel écrit du tems a puisé un mo-

derne (a), lorsqu'il a dit que, si le Connestable retenu, soit par sa lenteur, soit par son irrésolution naturelle, soit par sa haine contre un rival, n'eut differé de faire avancer son corps de réserve pour seconder les progrès du Duc de Guyse, la déroute des ennemis auroit été complete. . . On ne trouve pas la moindre trace de cette imputation contre le Connétable dans Salignac, dans Rabutin & dans Tavannes. En supposant que le Connétable eut donné cette prise sur lui, comment admettra-t-on que Tavannes, ou son Commentateur (b) qui ne le ménagent pas ordinairement, eussent gardé le silence ?

(31) Les Impériaux préconisèrent, comme une victoire importante cette défaite de l'arrière ban commandé par le Sieur de la Jaille. Mais on verra dans les Mémoires de Rabutin qu'il n'y avoit pas grande gloire à vaincre cet arrière-ban, vu la manière dont il étoit

(a) Robertson, Hist. de Charles-Quint, Tome II, p. 514. In-4°.

(b) Celui-ci se contente de remarquer que, « si le Roy eust cogneu son avantage, les tranchées de l'Empereur n'estant pas faites, la victoire entiere estoit sienne.

composé. « La multitude des Fiefs (a) , qui est
 » entre les mains des roturiers & des Ecclé-
 » siastiques (lit-on dans le Commentaire du
 » Vicomte de Tavannes , les rendent inutiles.
 » Les Gentils-hommes ne vont au mande-
 » ment des Roys, s'ils ne veulent, parce
 » qu'ils sont receuz envoyans (b) des hommes
 » pour eux à l'arrière-ban, où ils disent
 » n'estre obligez de servir que trois mois... »
 « Cette défaite de l'arrière-ban (a remarqué
 » un Contemporain (c) de Tavannes) le
 » rendit si vilipendé que par-tout on s'en
 » mocquoit. Aux monstres de ces arrière-
 » bans (ajoute-t-il) on y void souvent des
 » Gentils-hommes en bon équipage, qui

(a) « Il n'y avoit (lit-on dans l'Histoire des cinq
 » Roys, p. 36) presque point de nobles en ces troupes
 » de rière-ban, ains quelques roturiers & valets que
 » l'on employe à la monstre, & qui y sont envoyez
 » par les veufves & orphelins des Gentilshommes,
 » ou par les Seigneurs de fief qui sont valetudinaires.

(b) « Si les Rois de France, observe le même Com-
 » mentateur, estoient bien advisez, ils feroient aller
 » à la guerre les Juges, Officiers & Financiers. Chez
 » le Turc aucuns n'en sont exemps : » l'Auteur par
 ces expressions assimile nos fiefs aux Timars.

(c) La Noue; Discours politiques & militaires.
 Discours XI, p. 231.

» vont seulement pour exemter leur Fief de
 » faisie, & pour dire qu'ils sont appareillez
 » à faire service. Mais quand lefdites trou-
 » pes sont destinées pour aller hors du pays,
 » alors ne void-on en plus de la moitié d'i-
 » cellé que des gros valets ayans un pied de
 » barbe, qui en un jour mangent demy mou-
 » ton, lesquels marchent pour leurs maistres :
 » puis dites que le Roy n'est pas bien servi...
 » Les uns se disent Gensdarmes, les autres
 » Archers; mais peu sont soldats : il n'y
 » a si excellent Capitaine qui ne fust bien
 » empesché à ranger pour combattre toute
 » cette génération. »

(32) Charles-Quint n'abdiqua l'Empire
 que quelques mois après s'être remis de ses
 Etats héréditaires entre les mains de son fils.
 Quoiqu'il eut déjà échoué dans le projet de
 faire revêtir Philippe de la dignité Impériale,
 il hazarda de nouvelles tentatives auprès de
 Ferdinand son frère. On présume bien que,
 si ses démarches avoient été inutiles lors-
 qu'il avoit la puissance en main, elles eurent
 encore moins de poids dans la circonstance
 présente. L'abdication de Charles-Quint est
 un de ces faits historiques sur lequel le Phi-
 losophe, le Moraliste & l'Historien se sont

plu à s'exercer. Les uns ont attribué cette abdication à une vanité mal entendue ; la levée du siège de Mets & les succès de Henri II avoient, dit-on, humilié l'orgueil de l'Empereur. D'autres ont prétendu qu'accablé d'infirmités, & pressé par les Medecins de renoncer au climat froid & humide de l'Allemagne & des Pays-Bas, il sacrifia tout au desir de conserver sa santé chancelante. Ceux qui aiment à se bercer de spéculations purement philosophiques, ont fait de ce Prince un philosophe ; leur imagination le leur a offert fatigué des grandeurs humaines, & soupirant après un repos obscur & apathique. On conçoit combien un sujet de ce genre étoit propre à exciter l'esprit dissertateur du Vicomte de Tavannes. Aussi dans son Commentaire ne manque-il pas de rappeler l'exemple des Dioclétien, des Amurat, & autres Souverains qui ont abdiqué. Nous nous garderons bien de le suivre dans les trois dissertations (a) que ce sujet lui fournit. Détachons-en le résumé, pour indiquer au Lecteur la manière dont il a vu & apprécié l'abdication de Charles-Quint : « Ses ennemis (dit-il) blasment la deposition de ses

(a) Il les a intitulées, 1°. *Des louanges mesprisées* ; 2°. *Du souverain bien* ; 3°. *Contre ma tristesse.*

» Estats, la qualifient un defefpoir de ne pou-
 » voir parvenir à fes deffeins. Ses amis ref-
 » pondent que les mefpris des grandeurs, de
 » l'ambition (a) & des vanités du monde
 » font source de cette démiſſion. Sa retraite
 » eſt attribuée à prudence, parce qu'il ne
 » s'en repentit (b) jamais : ſeulement me-
 » naça-t-il de retourner au monde, pour
 » faire pendre les Financiers qui defroboient
 » à leur accouſtumée, & ne luy payoient
 » les cent mille eſcus qu'il s'eſtoit reſervé,
 » ce qui fut une menace ſans effect. . . »

(a) « Combien (remarque un peu plus loin le
 » Commentateur) feroient les diadèmes deſdaignez,
 » s'ils eſtoient bien cogneus ? Combien qui y ſont
 » montez, voudroient eſtre au pied de l'arbre ? Le
 » Roy Henri III ſouhaitoit avoir dix mille livres de
 » rente en paix; & quand bien on feroit Roy (depuis
 » le commencement du monde il y en a eu un million)
 » feroit un beau grade, s'ils commandoient aux mon-
 » tagnes, rivières & beſtes, ou qu'ils fuſſent immor-
 » tels : ils ne ſont Roys que de leur eſpece. Com-
 » mander à un Royaume & à ſa Maifon, il n'y a dif-
 » férence que des limites.

(b) L'Hiftoire dément cette aſſertion. *Il y a aujour-
 d'hui un an* (diſoit le Cardinal de Granvelle à Phi-
 lippe II) *que l'Empereur ſe démit de tous ſes Etats... Il*
y a auſſi aujourd'hui un an qu'il s'en repentit, répondit
le Monarque.

Il nous semble que le Commentateur auroit pu tirer un meilleur parti du récit de cette abdication tel qu'il est énoncé dans les Mémoires de Tavannes. Ces Mémoires disent beaucoup de choses en peu de mots : la première phrase surtout, où Tavannes parle *du contentement des Favoris du Roy Philippe*, est selon nous d'autant plus digne d'attention que peut-être donne-t-elle l'explication d'un des motifs prépondérants de l'abdication de Charles-Quint, motif sur lequel l'Historien moderne (a) de ce Souverain n'a pas osé prononcer. Ce motif se trouve dans un Ouvrage (b) publié de nos jours sous le titre de *Mémoires de Granvelle*. L'Auteur assure (c) avoir lu dans les manuscrits du Cardinal de ce même nom que Philippe, à qui son père en le mariant avec la Reine d'Angleterre, avoit cédé le Gouvernement de Naples & de Milan, chassa tous les anciens Officiers, & en substitua de nouveaux. Ces déplacements occasionnèrent des démêlés entre le père & le fils. Charles-Quint sentant combien les résultats en seroient scan-

(a) Robertson, Hist. de Charles-Quint, &c.

(b) Cet ouvrage en deux volumes in-12, a pour Auteur Don Levesque.

(c) Lisez son premier vol., p. 24 & suiv.

daleux, prit le parti d'abdiquer. En admettant l'authenticité de cette anecdote, nous demandons si le passage des Mémoires de Tavannes qu'on a cité, ne peut pas s'y rapporter. Dans le cas où Tavannes l'a écrit sans connoître le fait en question, il faut avouer qu'il avoit bien rencontré.

(33) La Colonie Française, que Villegagnon (a) conduisit en Amérique, n'alla point s'établir au Pérou, mais dans le Bresil sur les bords *du Rio-Joaneiro*. Cet événement se passa en 1555. Villegagnon partit dans le courant de Juillet de cette année. Malgré les persécutions (b) & les buchers le Cal-

(a) La Popellniere, Liv. V, folio 98, nous apprend qu'il s'appelloit Nicolas Durand, de Provins en Brie, depuis surnommé Villegagnon, Vice-Amiral de Bretagne, & Chevalier de Malte. C'étoit lui qui avoit amené en France la jeune Marie, Reine d'Ecosse. (Voyez l'Observation ci-dessus, n^o, 20.)

(b) Il y avoit à Paris une Eglise composée sur le modèle de celles de Geneve, q'est-à dire d'un Ministre, de *Diacres*, ou Dépositaires des aumônes, & d'*Anciens*, ou Surveillans des mœurs & de la police. Ferriere-Maligni, Gentilhomme du Maine, l'avoit fondée dans le fauxbourg St. Germain. A la même époque (à peu près) une commission présidée par Ambrois, Président du Parlement de Provence, tenoit ses assises dans le

vinisme prenoit alors une forte de consistance en France. Villegagnon imbu des nouvelles opinions, avoit éprouvé d'ailleurs quelques désagrémens dans sa place. Le zèle & l'ambition l'engagèrent à s'expatrier. Las d'être subordonné, & voulant commander à son tour, il conçut le projet de former un établissement en Amérique. Le prétexte de propager le Calvinisme, lui valut la protection de l'Amiral de Coligny. Pour cacher ce projet au Gouvernement, on le représenta comme dirigé par des vues de commerce. On donna deux vaisseaux à Villegagnon ; & on choisit pour les monter le plus de Calvinistes que l'on put rassembler. Arrivé dans le Bresil, Villegagnon construisit un fort qu'il nomma le fort de Coligny. Il demanda des renforts & des Ministres pour gouverner son Eglise naissante ; On lui en envoya deux de Genève. Parmi les hommes qui avoient suivi Villegagnon, se trouvoit un Docteur de Sorbonne que la Popelinière appelle Jean Cointa. Le Docteur & Villegagnon adoptoient volontiers une partie des Maine & les Provinces voisines. Un Inquisiteur & des Sergents accompagnoient Ambrois. Malheur à ceux qu'on accusoit devant ce tribunal de sang ! Ils étoient brûlés sur le champ.

dogmes du Calvinisme. Assez ordinairement ceux qui méditent sur la Religion, finissent par s'en faire une particulière : c'est ce qui arriva à Villegagnon & à son Docteur. Les Ministres du saint Evangile crièrent à l'impïété. Villegagnon après les arguments eut recours à la force ; & la discorde (a) perdit la Colonie. Villegagnon qui croyoit avoir gagné un Royaume, y renonça, & regagna tristement la France. Depuis il s'attacha à la Maison de Guise ; & les Calvinistes, contre qui il publia plusieurs Ouvrages, n'eurent point de plus grand ennemi.

(34) Il paroît (b) averé que le Maréchal de la Marck, fils du Maréchal de Fleuranges mourut empoisonné. Il avoit été pris à Hefdin, & enfermé à l'Ecluse dans une étroite prison : voici comment le Continueur de Paradin raconte cet événement. . . « Il fut mis dans » une si étroite geole, faite en façon de cage, » qu'il n'avoit moyen d'estre aidé d'un seul » valet, quelque maladie qui lui survint. » Les ennemis, pour le solliciter de quitter » le service du Roy, après d'infinites persua-

(a) Les Portugais la détruisirent.

(b) *M. de Bouillon (dit Rabutin dans le VIII^e Livre de ses Mémoires) ainsi que chacun le sçait, fut iniquement & proditoirement empoisonné, & vendu mort.*

» fions, d'avantages & promesses de bienfaits,
 » s'avisèrent de le menacer de la mort...
 » La trêve faite : la Dame de Bouillon (a)
 » alla à Gand où étoit le Duc , & passa une
 » obligation par laquelle elle & une jeune
 » Damoiselle sa fille se trouvoient obligées
 » pour la rançon dudit Seigneur ; davantage
 » y avoit clause que , s'il venoit à décéder
 » avant le payement de sa rançon , qu'elle
 » & sa fille demeureroient prisonnières jus-
 » qu'à entiere satisfaction du prix (b)...
 » Le prisonnier se trouva avoir prins me-
 » decine ordonnée & ministrée par le Me-
 » decin & Apoticaire du Prince de Savoye ,
 » & à l'instant se plaindre d'avoir douleur
 » à l'estomac . . . Et à peine étoit-il arrivé
 » en la ville de Guise qu'il se sent si mal
 » que dans deux jours il meurt ; après étant
 » ouvert, fut trouvé la taye de l'estomac
 » intérieure ulcerée , & percée en treize
 « endroits ; y avoit aussy plusieurs taches
 » purpurées faites par l'érosion du venin :
 » furent aussy autres signes de poison observés
 » aux poulmons , es endroits du cœur , es

(a) C'étoit la fille de la Duchesse de Valentinois.

(b) Cette rançon exorbitante fut portée à cent
 mille écus.

» intestins. C'est ainſy que ſous couleur de
 » rendre (a) un homme viſ, on s'étoit aſſuré
 » de la rançon d'un mort. »

(35) « Anciennement (dit le Commentateur)
 » il n'y avoit point de Gouverneurs aux pro-
 » vinces de France : Les Senefchaux & Baillifs
 » y commandoient. . . L'inconſtance & l'im-
 » portunité Françoisé fit créer aux Roys des
 » Gouverneurs qui furent long - tems ſans
 » Lieutenans, leſquels enfin ils créèrent pour
 » commander en leur abſence. Les Roys
 » jaloux voulurent que leſdits Lieutenans ſe
 » diſſent Lieutenans de leurs Majeſtez, &
 » non des Gouverneurs, les choiſirent plus
 » ennemis qu'intelligens d'eux. Le Sieur de
 » Tavannes *les mit hors de page* : il diſpo-
 » ſoit de tout en l'abſence du Gouverneur,
 » ſans l'en advertir. M. d'Aumalle arrivant
 » en Bourgogne, après qu'il l'avoit veu une
 » fois, il ſe retiroit en ſa maiſon ; & retournoit
 » en la charge, quand ledit Sieur eſtoit de-
 » hors, conſervant ſon autorité. »

(a) L'hiſtoire ajoute qu'il n'en fallut pas moins
 payer la rançon, & qu'on n'informa point contre les
 auteurs du crime. Ces préludes annonçoient les tra-
 gédies ſanglantes, que par la ſuite nous verrons éclore
 en foule.

(36) Tous nos Historiens conviennent que l'entêtement du Connétable fut la principale cause de la défaite des François à St. Quentin. Il paroît à-peu-près démontré que faute d'avoir reconnu exactement, & d'avoir bien gardé le défilé des marais par où les ennemis débouchèrent, Montmorency se vit inopinément attaqué dans sa retraite. A l'aspect de l'ennemi, qui tout à coup se montra en force, les valets de l'armée prirent l'épouvante, & communiquèrent leur frayeur aux soldats. Bientôt on se battit sans ordre; & la valeur Françoisise ne résista pas long-tems à des forces supérieures dirigées par d'habiles Généraux. Tavannes est le seul dans le récit duquel on lise que le premier choc des ennemis tomba sur le Duc d'Enghien (a). Rabut & d'Aubigné le contredisent formellement. Selon le dernier (b), « la gaillarde

(a) « En cette journée (dit l'Auteur des Mémoires pour servir à l'Histoire de France, Tome I, p. 5) fut tué Jean de Bourbon, vraiment des Bourbons de cœur & de race : car répondant à coups d'épée à ceux qui luy parloient de se rendre, il mourut disant : *Jà Dieu ne p'aise qu'on die de moy que je me sois rendu à des çanailles !..*

(b) Histoire universelle, Tome I, Liv. I, p. 26, Edit. de Maillé.

» troupe du Comte d'aiguemont (ce sont
 » ses expressions) pouffa le Duc de Nevers
 » avancé & le Prince de Condé qui le sou-
 » tenoit avec la cavallerie légère jusques au
 » gros du Connestable : là il se souvint que
 » le Lieutenant de sa compagnie de Gen-
 » darmes, nommé Doignon , avoit voulu
 » commencer sa retraite dès St. Quentin,
 » disant qu'ils estoient tous perdus si ce qu'ils
 » avoient de pesant marchoit plus outre.
 » Le Connestable qui n'en avoit fait con-
 » te (a), & s'estoit promis *de faire un tour de*
 » *vieux routier* , voyant venir la premiere
 » charge demanda à Doignon : *Bonhomme*
 » *que ferons-nous ?* Sa responce fut ; *Je n'en*
 » *sçais rien, il y a deux heures que je le*
 » *sçavois bien. . .* » En comparant ce récit
 avec celui de Tavannes & de Rabutin , on

(a) Il n'avoit pas mieux accueilli les représenta-
 tions du Maréchal de St. André, qui lui soutenoit
 qu'en s'approchant des lignes de l'ennemi avec son
 armée, il risquoit d'être contraint à livrer bataille. Il
 traita durement le Prince de Condé, lorsqu'il lui an-
 nonça que l'ennemi débouchoit par les marais. Au
 surplus, si par des actes de valeur on expioit des
 fautes de ce genre, on n'auroit rien à reprocher au
 Connétable. Il s'élança au milieu des escadrons enne-
 mis, fut blessé grièvement, & fait prisonnier.

se convaincra que les imprudences (a) du Connétable coûtèrent cher à la France. La manière dont il s'y prit, pour jeter du secours dans St. Quentin, prouve qu'en général ses mesures étoient mal concertées. Coligny son neveu , dans ses Mémoires sur le siège de St. Quentin, ne le dissimule pas, même en le louant. « M. le Connestable (raconte-t-il) s'en vint présenter du costé des » marets, pour faire passer le secours qu'il » me vouloit envoyer ; & estoit l'entreprise » avec ses basteaux l'une des plus belles qui » fust jamais faite , *n'eust esté que lesdits » basteaux ne pouvoient approcher du rivage » à raison de la vase. »*.

(a) Il faut encore ajouter que les troupes manquoient de confiance dans leur Général. Les évènements les plus simples leur paroissoient annoncer de sinistres présages. On en verra un exemple assez singulier dans les Mémoires de Nicolas de Mergéy, lorsque nous les publierons.

Fin des Observations sur les treize premiers Chapitres des Mémoires de Messire Gaspard de Tavannes, & du vingt-sixième Volume.

